BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario ~~1 H H~~ 8/1533
Sala Grande
Scansia 2 H Palchetto 1
N.° d'ord.

35. 2. 14.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.
TOME QUATORZIE'ME.

38 1560

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à préſent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,

DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERE' DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRE':

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,

LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTEME COMPLET

d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME QUATORZIE'ME.

BIBLIOTECA REALE MANUALE III - NAPOLI
BIBLIOTECA FONDO PALATINO - Napoli

A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVIII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XV Siécle.

PREMIERE PARTIE.

SUITE DU LIVRE IXe

ET

DE LA DESCRIPTION DE LA GUINÉE,

Contenant la Géographie & l'Hiſtoire Civile & Naturelle du Pays.

SUITE DU CHAPITRE VII.

Négres de la Côte d'Or.

§. VIII. *Gouvernement. Nobleſſe. Degrés du Peuple.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

LES Négres de Guinée ſont diſtingués en cinq claſſes. Leurs Rois forment la premiere. La ſeconde, eſt celle des *Cabaſchirs* (1), ou des Chefs, qui peuvent être regardés comme les Ma-

Cinq claſſes ou cinq Ordres de Négres.

(1) Atkins, pag. 105.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

giſtrats civils ; car leur office conſiſte uniquement à prendre ſoin du bon ordre dans les Villes, & dans les Villages ; à prévenir le tumulte & les querelles, ou à les appaiſer.

La troiſiéme claſſe, comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques Auteurs les ont repréſentés comme les Nobles. La quatriéme, compoſe le Peuple, c'eſt-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture & à la pêche. La cinquiéme claſſe, eſt celle des Eſclaves, ſoit qu'ils aient été vendus par leurs Parens, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triſte ſort par la pauvreté.

Dans la plûpart des Pays de la Guinée, la dignité de Roi deſcend du pere au fils par héritage. Au défaut d'enfans mâles, elle paſſe au plus proche héritier du même ſang ; quoique les richeſſes en or & en Eſclaves faſſent quelquefois préferer un Etranger au légitime ſucceſſeur.

Inauguration des Rois.

L'inauguration des Rois n'eſt point accompagnée de cérémonies pompeuſes. Les Négres ne connoiſſent ni couronnement, ni l'uſage de faire prêter des ſermens à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau Roi eſt préſenté au Peuple, & quelquefois porté dans les principaux lieux de ſon Domaine ; mais

un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant ſi quelque concurrent s'attribuoit les mêmes droits, chaque parti ſe lie à ſon chef par un ſerment de fidelité. Mais hors de ces occaſions qui ſont fort rares, tout ſe paſſe fort paiſiblement; & les plus grandes cérémonies ſont des offrandes de Religion, qui ſe font avec les ſolemnités ordinaires. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Chefs ou les Cabaſchirs, qui compoſent la ſeconde claſſe, ſont ordinairement en certain nombre, ſuivant qu'il eſt limité par l'uſage. Si la mort le diminue, tout l'Ordre s'aſſemble, pour choiſir des ſucceſſeurs entre les perſonnes âgées de la Nation, car les jeunes gens ſont rarement admis dans cette honorable Aſſemblée. Les Candidats font préſent aux Electeurs, d'une vache & de quelques flacons de vin de palmier ou d'eau-de-vie; après quoi ils entrent en poſſeſſion de tous les droits de leur rang. Dans la Ville d'Axim, l'uſage exclut les Etrangers de cette dignité. Il faut non ſeulement que le Candidat ſoit du Pays, mais qu'il ait une maiſon habitée par une de ſes femmes, & qu'il y réſide quelquefois lui-même. Comme les Hollandois s'attribuent le droit de préſider à ces élections, Fonction des Cabaſchirs. Cérémonies de leur création.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les nouveaux Cabaſchirs doivent ſe préſenter au Fort, pour obtenir l'agrément du principal Facteur. S'il conſent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, ſur la Bible, un ſerment par lequel ils s'engagent à ſervir les Hollandois de tout leur pouvoir, contre toutes ſortes d'ennemis Européens ou Négres, & à ſe conduire en toutes ſortes d'occaſions comme de fideles ſujets. Ils font enſuite le même ſerment pour leur propre ſociété, en ſouhaitant, par une imprécation ſolemnelle, que Dieu leur ôte la vie ſur le champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conſcience, & s'ils violent jamais leur promeſſe. Le Facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible ſur la tête & ſur la poitrine. Enſuite ayant enregiſtré leurs noms, il les reconnoît pour Membres de leur aſſemblée & leur accorde tous les droits & les privileges que les Hollandois ont attachés à cette qualité. Lorſqu'ils ont joint les préſens ordinaires à cette cérémonie, ils jouiſſent pendant toute leur vie du titre & du rang de Cabaſchirs (2).

Nobleſſe du Pays.

La troiſiéme eſpece des Négres, eſt compoſée des riches, ſoit qu'ils aient reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils

(2) Boſman, pag. 132. & ſuivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

la doivent à leur propre induſtrie. Ceux qui ſe trouvent élevés à cet ordre, achetent ſept petites dents d'Eléphans, dont ils ſont une ſorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfans & leurs domeſtiques à jouer, ſur ces inſtrumens, les airs communs du Pays. Lorſqu'ils les croient aſſez formés à cet exercice, ils donnent avis à leurs Parens & à leurs amis, qu'ils ſont prêts à célébrer une Fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le pere de famille, ſes femmes, ſes enfans, & tous ſes Eſclaves, ſont vétus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or & du corail, pour donner encore plus de luſtre à leur parure. Ils diſtribuent des préſens, ils ſont durer les réjouiſſances & les feſtins pendant pluſieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépenſe exceſſive. Mais pour fruit de leurs libéralités, ils acquierent le droit de ſoufler à leur gré dans leurs cornets; ce qui n'eſt permis qu'à ceux qui ſont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilege eſt ſi excluſif, que les Négres ſubalternes, qui voudroient ſe réjouir avec des cornets de la même eſpece, ſont obligés de les

En quoi elle conſiſte.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

emprunter d'eux & d'obtenir leur permiſſion.

Veille d'armes pour les Nobles.

Un Négre, qui s'eſt élevé à cet honneur, achete, ou ſe procure par d'autres voyes, de nouvelles armes & pluſieurs boucliers, dont il fait une pompeuſe parade aux yeux du Public. Il eſt obligé de faire une veille, c'eſt-à-dire, de paſſer une nuit à l'air, armé de toutes piéces, pour faire connoître qu'il ne redoute aucun danger, & qu'il eſt diſpoſé à toutes ſortes de fatigues. Il emploie le reſte de cette ſeconde Fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de ſon adreſſe ou de ſa force dans tous les exercices militaires. Ses femmes & toute ſa famille ne ſont pas moins parées qu'à la premiere Fête. Toutes ſes richeſſes ſont expoſées à la vûe du Public, & changent pluſieurs fois de place, pour donner au Peuple la facilité de les admirer. Mais cette cérémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au lieu de faire des préſens, c'eſt lui qui en reçoit de tous ſes amis, & que chacun ſe pique dans ces occaſions de les faire riches & précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilége glorieux, qui n'appartient qu'aux Négres du même rang.

Telle eſt la nobleſſe que pluſieurs Ecrivains ont vantée ſur cette Côte. Elle ne vient ni de la naiſſance ni de la création des Rois, mais uniquement du bonheur que le dernier Négre peut avoir de s'enrichir, & de l'orgueil qui lui fait ſouhaiter des diſtinctions dans ſa Patrie. En un mot, tous les poſtes d'honneur ſont également ouverts à ceux qui ont aſſez de bien pour en ſoutenir la dépenſe. Dans les autres Régions de l'Afrique, la qualité de Noble engage ceux qui en ſont revétus au ſervice du Roi & de leur Pays. Mais ici, les Nobles s'embarraſſent peu des affaires publiques, & n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Cependant ils n'en ſont pas moins jaloux du titre de Nobles & de Gentilshommes. Boſman ne laiſſe pas d'aſſurer qu'il eut pendant pluſieurs années à ſon ſervice un de ces Nobles de la Côte d'Or, en qualité de ſimple Laquais (3).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Idée que Boſman donne de la nobleſſe des Négres.

Barbot penſe fort différemment de Boſman; & jugeant mieux de cette Nobleſſe, il prétend que les cornets d'yvoire n'en ſont que le caractere diſtinctif ou la marque. Ils ſont, dit-il, gravés fort curieuſement & revétus de

Opinion de Barbot.

(3) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 135. & ſuiv.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

pluſieurs ornemens rares & précieux. Il en compte auſſi ſept. Mais d'autres Voyageurs connoiſſent parmi les Négres deux, trois, ou même quatre dégrés de Nobleſſe. Elle s'obtient, ſuivant Villault, par les ſervices qu'on rend à l'Etat, ou par une ſomme d'argent qui ſert à l'acheter. Les Négres qui peuvent ſe procurer ce Titre, y emploient tout leur bien, au riſque de demeurer pauvres (4).

Opinion de Villault.

Opinion de Des Marchais.

Des Marchais diſtingue entr'eux quatre dégrés de Nobleſſe. La premiere, de ceux qui ſont Nobles par le ſang. La ſeconde, de ceux qui ſont annoblis par leurs emplois. La troiſiéme, comme à Veniſe, de ceux qui achetent avec une ſomme d'argent, la nobleſſe, ou des Offices qui la donnent. Enfin, le dégré de ceux qui l'ayant méritée par de grandes actions militaires, ou par d'autres ſervices rendus à l'Etat, ſont déclarés Nobles de la bouche du Roi, dans une Aſſemblée de tous les Grands.

Création d'un Noble.

Dans ce dernier cas, dit le même Auteur, le nouveau Noble eſt conduit devant le Roi par quelque Grand d'une ancienne Nobleſſe; par ſes amis & par quelques Officiers de la Maiſon Royale. Il ſe proſterne aux pieds du Monarque,

(4) Villault, pag. 250.

en

en ſe couvrant la tête de pouſſiere ; & dans cette poſture, il lui fait ſes remercimens. Le Roi lui explique en peu de mots la grandeur du rang où il eſt élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rende indigne de ſa condition, lui fait préſent d'un tambour, & de quelques trompettes d'ivoire, & lui donne le droit d'exercer le Commerce avec les Blancs, privilege propre à la Nobleſſe, avec celui d'acheter & de vendre des Eſclaves, &c.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Après cette création, le nouveau Noble eſt porté par toute la Ville ſur les épaules de ſes Eſclaves, au bruit des tambours & des autres inſtrumens de la Nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants & des danſes, accompagnées de leurs Parens, de leurs amis & de leurs voiſins. Cette pompe ne ceſſe point juſqu'à ſa maiſon, où il eſt attendu par le reſte de ſa famille, dans un ſallon de feuillage, bâti exprès pour cette Fête. Il y donne un grand feſtin à la Nobleſſe & aux Officiers du Roi qui ont compoſé ſon cortege. Les divertiſſemens durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier eſt célébré par le Peuple comme une Fête de Religion. Le nouveau Grand fait rotir un bœuf & diſtribuer

Fête qu'il donne à cette occaſion.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

une profuſion de vin de palmier. Ces Fêtes ont quelquefois coûté plus de (5) deux cens marcs d'or; & l'on a vû des Nobles appauvris tout d'un coup par les frais exceſſifs de leur inſtallation.

Pendant la guerre, le commandement des armes appartient à la Nobleſſe. Les Négres ne vivent pas long-tems en paix. Leur avarice & leur fierté font naître à tous momens des occaſions de querelle; & chaque Nation ſouhaite d'en venir aux armes, pour ſe procurer des Eſclaves qui ſont vendus aux Européens.

Nobleſſe qui s'achete.

Artus explique la création des Nobles, qui achetent cette qualité pour une ſomme d'argent. Il obſerve que, ſans avoir beaucoup d'avantage à tirer de la Nobleſſe, les Négres de Guinée y aſpirent avec beaucoup d'ambition, & s'efforcent d'amaſſer aſſez d'argent, pour acheter un honneur dont le prix eſt fixé. Mais ils ſont obligés de faire trois préſens pour l'obtenir. Un chien qu'ils appellent *Cabra-de-Matto*, ou une brebis ſauvage; une brebis privée ou une chévre; un bœuf ou une vache; ſans compter d'autres dépenſes. Ces préſens ſont partagés entre les Nobles & les Grands.

(5) Six mille quatre cens livres ſterling.

Cérémonies pour la Nobleſſe qui s'achete.

La premiere démarche du Candidat, eſt de donner ſon nom au Lieutenant du Roi, & de faire attacher dans la Place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce enſuite, par une proclamation ſolemnelle, que tel Habitant demande d'être annobli, & que la cérémonie doit ſe faire un certain jour. Toute la Nobleſſe ſe prépare à l'inſtallation, & le Candidat fait de ſon côté ſes préparatifs pour la Fête. Il amaſſe particuliérement de la volaille, & du vin de palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque Noble une poule & un pot de vin.

Réception du nouveau Noble.

Le jour arrivé. Tous les Habitans de la Ville s'aſſemblent au Marché. Il y a des Places aſſignées par les Chefs ou les Magiſtrats, qui prennent ſéance au bruit des tambours, des cornets & des autres inſtrumens du Pays. Le Gouverneur ou le Lieutenant du Roi, ſe préſente au milieu de l'Aſſemblée, couvert de ſes armes, eſcorté de ſes Gardes, qui portent la Targete & la Zagaie, & qui ont le viſage & tout le corps barbouillé de rouge & de jaune. On introduit enfin le nouveau Noble. Il eſt accompagné de pluſieurs perſonnes de même rang, & vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune Négre

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

porte ſa ſellette derriere lui. Tous ſes parens & ſes amis s'avancent, pour le ſaluer, le féliciter, & jetter ſous ſes pas chacun leur poignée de paille, de l'eſpece qui ſert à couvrir leurs maiſons. Après les complimens des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale Epouſe du nouveau Noble. Elles aident à parer ſes cheveux de Fétiches d'or, & ſes bras de chaînes & de bracelets. On lui met, dans une main, un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & dans l'autre une queue de cheval pour chaſſer les mouches.

Marche ou proceſſion.

Ces préludes ſont ſuivis de la proceſſion, dans l'ordre ſuivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il eſt ſuivi de tout le Peuple de l'un & de l'autre ſexe, qui exprime ſa joie dans cette marche, par des chants, des danſes, & toutes ſortes de contorſions ridicules. Le nouveau Noble & ſa femme ſont portés par les jeunes gens, ſur deux chaiſes ou deux ſelles, au milieu des Nobles. On parcourt toutes les rues juſqu'au ſoir. La proceſſion retourne enſuite au Marché, on attache le bœuf à ſon pilier, les tambours ſe font entendre avec un redoublement de bruit, & toute l'Aſſemblée ſe met à dan-

ſer. L'attention de tout le monde ſe tourne vers le nouveau Noble & vers ſa femme. On n'eſt occupé que du ſoin de les réjouir & de leur plaire. Il n'y a perſonne qui n'abandonne ſon travail, & qui ne ſe livre à des tranſports de joie; comme ſi chacun ſe croyoit intereſſé à la ſplendeur & au ſuccès de la Fête. On porte enfin le Noble à ſa maiſon, & le reſte de la nuit ſe paſſe tranquillement. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Mais le lendemain, de fort bonne heure, tous les Habitans ſe raſſemblent à ſa porte, & le reconduiſent au Marché, avec les mêmes cérémonies que le jour précedent. Ces rejouiſſances durent trois jours, pendant leſquels on voit voltiger au ſommet de ſa maiſon, une piece de cotton blanc, qui eſt comme l'enſeigne de la joie publique. Le troiſiéme jour, on égorge le bœuf; & ſur le champ, il eſt diſtribué à la populace. On ne permet point au nouveau Noble, ni à ſa femme, de goûter de cette chair, parce qu'on eſt perſuadé qu'ils en mourroient tous deux avant la fin de l'année.

A la fin des trois jours de Fête, on porte la tête du bœuf à la maiſon du Noble. Elle y eſt peinte de diverſes couleurs, farcie de paille Fétiche, & ſuſ- Tête de bœuf, qui ſert de preuve à la Nobleſſe.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

pendue comme un monument de ſa nouvelle dignité & des privileges dont il commence à jouir. Les principaux, ſont celui d'acheter des Eſclaves, & celui d'exercer le Commerce avec les Blancs. Rien n'approche de la fierté d'un Négre, lorſqu'il eſt parvenu à cet honneur. Il s'en vante ſans ceſſe aux Etrangers ; quoiqu'il arrive aſſez ſouvent qu'après s'être ruiné par les frais de la Fête, il ſe trouve plus pauvre qu'il n'étoit en commençant l'ouvrage de ſa fortune, & qu'il eſt forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la Pêche, ou quelqu'autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenſes ordinaires, dans ces occaſions, montent à huit Bandas, qui font une livre d'or. Mais ſi l'on déduit de cette ſomme les préſens que le Noble reçoit de ſes amis, avec un peu de conduite & de modération il en eſt quitte pour ſix onces.

Confrairie & fête anniverſaire des Nobles.

La Nobleſſe de la Côte d'or eſt unie par une eſpece de Confrairie, qui obſerve une Fête anniverſaire, à laquelle chaque Noble invite ſes amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs ; on les pare de nouveaux Fétiches & d'autres ornemens, pour rapeller le ſouvenir des Promotions. Outre cet anniverſaire, les Nobles ont une

autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là, ils ſe peignent le corps de rouge & de blanc, ils portent autour du col des colliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité. Ils chargent de Fétiches les têtes de bœufs & de boucs qu'ils ont dans leurs maiſons; & le ſoir ils s'aſſemblent à la maiſon du Gouverneur, qui leur donne un grand feſtin (6). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

A l'égard des deux dernieres claſſes des Négres, qui ſont le Peuple & les Eſclaves, on n'a point de remarques à faire ici, ſur leur caractere & leurs occupations, qui n'aient déja trouvé place dans les différentes ſections de cet article. Cependant on doit obſerver, comme une perfection du gouvernement de Guinée à laquelle on n'eſt point encore parvenu en Europe, que malgré la pauvreté qui regne parmi les Négres, on n'y voit point de Mendians (7). Les vieillards & les Eſtropiés ſont emploiés, ſous la direction des Gouverneurs, à quelque travail qui ne ſurpaſſe point leurs forces. Les uns ſervent aux ſoufflets des Forgerons, d'autres à preſſer l'huile de palmier, à broier Claſſes inférieures. Il n'y a point de pauvres en Guinée. Pourquoi ?

(6) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 86. & ſuiv.

(7) Le même, pag. 91. & Barbot, pag. 256.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les couleurs dont on peint les nattes ; à vendre les proviſions au Marché. Les jeunes gens oiſifs ſont enrollés pour la profeſſion des armes.

Mais Boſman paroît avoir ignoré cette méthode des Négres ; car après avoir remarqué qu'ils n'ont pas de Mendians, il en apporte une raiſon tout-à-fait différente. Un Négre, dit-il, qui ne trouve plus le moien de ſubſiſter, s'engage au ſervice d'autrui pour une certaine ſomme d'argent, & quelquefois même au ſervice de ſes meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement, ne l'emploie point à des travaux trop ſerviles. La principale occupation qu'il lui donne, eſt le ſoin de ſes terres, c'eſt-à-dire, celui de ſemer, dans la ſaiſon, avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ſes forces. A cette condition, il ſe charge de ſon entretien & de ſa défenſe, avec moins d'égard à l'interêt qu'au devoir de l'humanité (8).

Gouvernement de divers Pays de la Côte d'Or.

Mais après avoir parlé des Rois de la Côte d'Or, il reſte à s'étendre un peu ſur le Gouvernement. On a déja fait remarquer qu'au long de la Côte, les Etats ſont ou Monarchiques ou Répu-

(8) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 361. & ſuiv.

bliquains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Akron & pluſieurs autres. Axim & Anta paroiſſent les plus réguliers. Boſman s'eſt borné à leur deſcription, quoiqu'il reconnoiſſe que leur méthode de Juſtice & d'Adminiſtration eſt ſi confuſe, qu'il n'eſt pas aiſé de la comprendre, & moins encore de l'exprimer.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Le gouvernement d'Axim conſiſte en deux corps; celui des Cabaſchirs, ou des Chefs; & celui des jeunes gens, qui portent le nom de *Manſeros*. Toutes les affaires civiles reſſortiſſent à l'Aſſemblée des Cabaſchirs : mais la connoiſſance des interêts publics, tel que celui de la guerre ou de la paix, & la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps; & dans ces occaſions, les Manſeros emportent ſouvent la balance, ſurtout ſi les Cabaſchirs ne ſont pas aſſez riches en or & en Eſclaves pour former un contrepoids de force égale. Une autorité ſi foible dans les Chefs de l'Etat devient ſouvent la cauſe d'une infinité de déſordres. Elle produit une adminiſtration languiſſante, qui, jointe à quantité d'uſages abſurdes, donne naiſſance à quan-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

tité de guerres étrangeres ou domeſtiques (9).

Ancien titre des Rois Négres.

Commendo, Fétu, Sabu, Acra & pluſieurs autres Pays ſont des Etats monarchiques, dont les Rois ſont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais ſur cette Côte, on n'y connoiſſoit pas de titre plus relevé que celui d'*Ohin* ou d'*Ahin*, qui répond dans les langues de l'Europe à celui de Capitaine. Mais les Négres entendoient toujours par ce nom le Commandant d'un Pays, d'une Nation ou d'une Iſle. Dans la ſuite, ces Barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis la diſtinction entre la qualité de Roi, & celle de Capitaine (10).

Sentiment d'Artus ſur leur ſucceſſion.

Artus aſſure expreſſément, qu'il n'y a point d'Etats héréditaires ſur la Côte d'Or, c'eſt-à-dire, de Pays où les enfans ſuccedent ſur le Trône à leur pere, & les parens les plus proches au défaut des enfans; mais qu'après la mort d'un Roi, les Nobles en éliſent un autre, qui (11) prend poſſeſſion du Palais, & de toutes les richeſſes de ſon Prédéceſſeur. Le même Voyageur ajoute, que ſi les premiers exclus ſont les enfans &

(9) Boſman, pag. 164. & ſuiv.
(10) Le même, p. 167.
(11) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 56.

les parens du mort, on rejette auſſi du nombre des Candidats, ceux qui l'ont offenſé ou qui ſont entrés pendant ſa vie dans des interêts oppoſés au ſien. Le nouveau Roi, dit-il, eſt immédiatement conduit au Palais, & mis en poſſeſſion du tréſor & des effets royaux, comme s'ils deſcendoient à lui par voie d'héritage. Il ne reſte aux enfans du Mort que le bien dont leur pere jouiſſoit avant ſon élection, qui leur eſt fidellement reſtitué, ou diviſé entr'eux, ſuivant l'uſage établi dans la Nation (12). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Barbot, qui répréſente quelques Monarchies comme héréditaires, obſerve que dans les Royaumes électifs, le frere, ou le plus proche parent mâle eſt choiſi pour ſucceder au Trône; excepté, dit-il, à Sabu, où l'on apelle toujours à la ſucceſſion, quelque Prince étranger du ſang royal. Dans le Royaume de Fétu, on viole quelquefois cette conſtitution, pour élire un ſujet qui ne touche point au Roi par le ſang, pourvû qu'il ſoit aſſez puiſſant pour faire, diſent les Négres, tout ce qu'il juge à propos, & qu'ils n'ayent rien à faire eux-mêmes pour ſon ſervice. Dans les Pays d'Acra & de Fétu, c'eſt le Fatayra, Opinion de Barbot ſur le même ſujet.

(12) Le même, p. 59.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ou le Capitaine des Gardes du dernier Roi, qui eſt choiſi pour lui ſucceder.

Simplicité des cérémonies de la ſucceſſion.

Dans le Royaume de Fétu, les inaugurations ſont fort ſimples. Au jour marqué, le Roi nouvellement élu ſort de ſa maiſon, où il s'eſt tenu renfermé depuis la mort de ſon Prédeceſſeur, & ſe montre au Peuple, avec un cortege des principaux Seigneurs du Pays. Quelquefois on le porte dans toutes les parties de ſon Etat, au bruit des acclamations & des chants du Peuple. On le conduit enſuite au Palais du Roi, où il eſt placé ſur un trône, & proclamé par ſon nom. Les Prêtres paroiſſent alors, pour faire de nouvelles Idoles, au pied deſquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi le Monarque entre en poſſeſſion de l'autorité, & du tréſor de ſon Prédeceſſeur. Ses femmes & ſes enfans, qu'on amene le même jour au Palais, ſont logés dans les appartemens deſtinés à leur uſage. Depuis ce moment, elles ne ſortent plus à pied, ni dans d'autres voitures que des Hamacs.

Pendant ce premier jour, le Roi eſt obligé de faire de grands préſens au Peuple, & de commencer des réjouiſſances qui durent l'eſpace de 8 jours. C'eſt dans le cours de cette fête que

les Princes voiſins & les Facteurs Européens félicitent le Prince par des députations & des préſens. Ils viennent enſuite lui renouveller leurs complimens de bouche (13). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Boſman raconte que les Rois de ce Pays ne ſoutiennent leur autorité que par la force, & que le reſpect qu'on leur porte ſe meſure ſur leurs richeſſes & ſur le nombre de leurs Eſclaves. Sans ces deux appuis de leur trône, ils trouvent ſi peu de ſoumiſſion parmi leurs ſujets, qu'ils ſont obligés de payer leurs moindres ſervices. D'un autre côté, lorſqu'ils ſont riches & puiſſans, leur inclination ne les porte que trop ſouvent à la tyrannie. Ils ne penſent qu'à groſſir leurs richeſſes par toutes ſortes de violences & d'exactions. Les moindres crimes ſont punis par des amendes exceſſives ou par l'Eſclavage. On trouve des Négres ſi durement traités par leur Roi, qu'ils en conſervent du reſſentiment pendant toute leur vie (14). Les Rois ſoutiennent leur autorité par la force.

Artus penſe au contraire que la généroſité eſt le ſeul moyen qui réuſſiſſe aux Rois Négres, pour aſſurer leur autorité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de ſon Peuple, il doit La bonté leur réuſſit mieux.

(13) Deſcription de la Guinée par Barbot, p. 186.

(14) Boſman, pag. 188.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

commencer par de libérales diſtributions de viandes & de vin de palmier. Ils ſont paſſionnés pour un maître dont ils ont une fois connu la bonté. Mais s'il eſt avare, ils le prennent en horreur, & ne manquent point de le détrôner tôt ou tard, pour lui donner un ſucceſſeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le ſort du Roi de Sábu; pendant le ſejour que l'Auteur fit ſur cette Côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été choiſi par les Négres de Sabu pour les gouverner. Son avarice, qui le rendoit auſſi reſſerré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ſes ſujets, que l'ayant dépouillé tout à la fois de ſes richeſſes & de ſon autorité, ils le forcerent de retourner honteuſement dans ſa Patrie. La libéralité eſt donc une vertu néceſſaire aux Rois Négres; & la plûpart l'exercent avec ſi peu de ménagement, que lorſqu'ils reçoivent des Gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte ſouvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous les Conſeillers & les Grands du Royaume y ſont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de palmier du Pays, & tuer quantité de bœufs & de chevres pour traiter le Peuple. La

Fêtes royales.

joie regne alors dans toutes les Villes. Après cette ſolemnité, on place, dans le Palais royal, les têtes de bœufs qui ont ſervi aux feſtins publics. Elles ſont peintes de diverſes couleurs, ornées de Fétiches & ſuſpendues, à la maniere de nos peintures, comme des monumens de la magnificence & de la libéralité du Roi.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Princes ont une autre fête ſolemnelle, qui eſt l'anniverſaire de leur couronnement, & qu'ils appellent leur jour Fétiche. Ils y invitent non-ſeulement les Gouverneurs & les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voiſins avec toute leur Cour. La dépenſe n'y eſt point épargnée. C'eſt dans ce jour que le Roi fait des ſacrifices publics à ſon Fétiche, qui eſt ordinairement le plus grand arbre du Pays. La muſique, la danſe, le vin & la bonne chere, deviennent l'amuſement de pluſieurs Nations, qui prennent la même part à cette ſolemnité. Chaque Roi faiſant la même fête à ſon tour, on prend ſoin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre ; & le tems qu'on choiſit eſt ordinairement celui de l'Eté. Enfin les Rois célébrent chaque ſemaine un autre jour conſacré aux Fétiches, qui répond au Sabbat des Juifs, ou à notre Diman-

Jour Fétiche des Rois.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

che. Il donne à ſouper ce jour-là aux Nobles de ſa Cour & à toute ſa maiſon. C'eſt la ſeule fois qu'il raſſemble ſes femmes & ſes enfans, dans le cours de la ſemaine (15).

Familiarité des Rois avec leurs Sujets.

Boſman, qui accuſe les Rois Négres de pareſſe & de débauche, n'a peut-être fondé ſon accuſation que ſur ces uſages. Dans la ſaiſon, dit-il, où le vin de palmier arrive en abondance des Pays intérieurs, tous les Négres, Roi, Maîtres & Eſclaves, ſe rendent enſemble au Marché, s'y placent à terre, ou ſur leurs ſelles, & ſe livrent au plaiſir de

Yvreſſe & médiſances.

boire. A meſure que la liqueur les échauffe, leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaiſir à boire des raſades, & ſouvent à vuider d'un ſeul coup leurs calebaſſes, qui ſont de differentes grandeurs. Mais en buvant, ils laiſſent toujours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de ſoi de petits ruiſſeaux de vin, & cette profuſion paſſe pour magnificence ou galanterie. Les Européens mêmes prennent volontiers part à ces amuſemens. Pour quatre ou cinq Schellings, un Matelot peut s'enivrer & répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces Aſſemblées ne

(15) Artus, *ubi ſup.* p. 56. & ſuiv.

peut être mieux comparé qu'à celui de la ſynagogue Allemande d'Amſterdam. Les diſcours y ſont fort libres. On n'eſt point ſcandaliſé d'entendre ſortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot, dit l'Auteur, c'eſt une parfaite école de médiſance & d'obſcenité. Chacun parle ſans ménagement de ſon voiſin; avec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe, où l'on ſe tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la ſatyre s'exercent en préſence de ceux qu'elles attaquent, qui peuvent emploier les mêmes armes pour ſe venger.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Mais quoique les Rois vivent dans cette familiarité avec leurs Eſclaves, il arrive ſouvent que pour les moindres ſujets de plainte, ils s'emportent juſqu'à les maltraiter. On voit quelquefois des têtes caſſées, ſuivant l'expreſſion de Boſman. Les ſeuls qui ſoient à couvert de ces outrages, ſont ceux dont la réputation eſt bien établie parmi le Peuple; car il ſe trouve des Eſclaves, ajoute le même Auteur, qui ont plus d'autorité que leurs Maîtres. Après avoir commencé par exercer un Commerce dépendant, ils ſont parvenus à ſe procurer eux-mêmes quelques Eſclaves; & par dégrés, leur induſtrie les a rendus

Autorité de certains Eſclaves.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſi puiſſans, que leurs Patrons n'oſent plus ſe plaindre d'eux que des yeux. Ils réſiſtent quelquefois à leur Maître avec tant d'obſtination qu'il faut des préſens pour les appaiſer (16).

Simplicité des Rois Négres dans leurs Palais.

Les Rois n'ont aucune majeſté dans leur Palais. On ne voit point de Gardes à leur porte, ni de Courtiſans empreſſés à les ſervir. S'ils paroiſſent dans la Ville, c'eſt ſans autre ſuite que deux ou trois Eſclaves, dont l'un porte leur ſabre, un autre leur chaiſe ou leur ſellette. Ceux qui ſe trouvent à leur rencontre ne leur donnent aucune marque de reſpect. Le plus vil Eſclave ne feroit point un pas pour leur rendre le paſſage plus facile. Mais lorſqu'ils viſitent quelqu'autre Ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la viſite de quelque perſonne de diſtinction, ils affectent d'étaller leur grandeur. Une troupe de gens armés compoſe leur cortége. On porte autour d'eux des targetes pour leur défenſe, & des paraſols pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes ſont parées de bijoux d'or & d'autres ornemens. Dans la Ville de leur réſidence, un Roi & ſes femmes ſont ſi mal-vétus, qu'on les diſtingue à peine de leurs Eſclaves. Mais cette ſimplicité n'eſt pas

Faſte de leurs viſites.

(16) Deſcription de la Guinée par Boſman pag. 190.

ſurprenante. La plûpart ſont pauvres, & leurs Etats ſi petits, que ſouvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos Villages (17). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Leurs femmes ſont ordinairement logées dans le même Palais, quoiqu'ils éloignent beaucoup les plus vieilles, après avoir établi des fonds pour leur ſubſiſtance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartemens ſéparés, & des revenus aſſignés pour l'entretien de (18) leur famille. *Incbero*, Roi de Commendo ou de Guaffo, avoit, du tems de Barbot, huit femmes (19) logées ſous ſes yeux, dans des cabanes différentes. Ce prince, qui étoit fort riche, faiſoit pour elles une dépenſe conſidérable (20). Etat de leurs femmes.

A l'égard de leurs enfans, Boſman confeſſe qu'il n'a jamais pû découvrir la moindre différence entre l'éducation royale & celle du commun des Négres. Un Prince, qui arrive à l'âge du travail, choiſit quelque profeſſion honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à ſon entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit Etat de leurs enfans.

(17) Le même, p. 187.
(18) Artus, *ubi ſup.* p. 58.
(19) C'eſt peut-être une erreur pour quatre-vingt.
(20) Barbot, pag. 290.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

de ſon travail au Marché. Le reſte de ſes occupations ne répond pas mieux à ſa naiſſance ; & c'eſt ordinairement de ces exercices méchaniques qu'il monte au trône royal de ſes Peres. Souvent même on voit porter la couronne à des Négres qui ont ſervi les Européens dans les plus vils emplois. Auſſi le moindre Facteur des Comptoirs de l'Europe ſe croit-il fort ſupérieur à ces Monarques Afriquains. Il ne ſe flate pas trop, remarque l'Auteur, s'il conſidere en lui-même la puiſſance de ſa Compagnie, & l'autorité du Directeur Général dont il eſt revêtu (21).

Partage que les Rois font à leurs enfans.

Artus dit que les Rois n'oſent faire des proviſions pour leurs enfans, parce que le Peuple ne manqueroit pas de s'y oppoſer, ſur-tout les Nobles, qui nourriſſant toujours l'eſpérance d'obtenir la couronne, ne ſouffriroient pas qu'on retranchât quelque choſe de la ſucceſſion. Dailleurs le Peuple craindroit que tous ces partages du tréſor royal ne diminuaſſent le nombre des fêtes. Les Rois, en mariant leurs enfans, ne leur font pas d'autres avantages que les Particuliers du dernier ordre, à la réſerve d'un Eſclave ou deux qu'ils leur donnent pour les ſervir. Comme

(21) Boſman : *ubi ſup.* pag. 192.

c'eſt l'unique part que les Princes aient à prétendre, ſi leur pareſſe & leurs autres vices les empêchent d'amaſſer du bien dans leur jeuneſſe ils ne manquent point, à meſure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris & la pauvreté. Un Roi qui veut ſe rendre utile à ſes enfans, cherche l'occaſion de les employer dans les Cours voiſines, ſoit pour négocier la paix, ou pour y ſervir d'otages à la fin d'une guerre, dans l'eſpérance que ſe faiſant connoître, ils pourront être appellés (22) à la ſucceſſion de quelque couronne. A Commendo, ils obtiennent les meilleurs poſtes de l'Etat, tels que celui de *Fataÿra*, ou de Capitaine des Gardes, qui leur facilite quelquefois les moiens de monter ſur le trône après leur pere (23). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

On s'imagineroit du moins que les Princeſſes ſont d'une complexion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture. Mais Boſman nous aſſure qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des Eſclaves, choiſiſſent ordinairement une profeſſion plus convenable à leur nobleſſe. Elles ne deviennent point auſſi Partage des Princeſſes.

(22) Artus, pag. 59. (23) Barbot, pag. 287.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

riches que nos Princeſſes d'Europe ; mais ayant moins de beſoin, elles acquierent aſſez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plûpart ſont mariées fort jeunes, ſans aucun égard pour leur naiſſance. On n'eſt pas ſurpris que la fille d'un Roi devienne la femme d'un Eſclave. Leur inclination eſt la ſeule regle de ce choix. L'Auteur ajoute que ſuivant les idées du Pays, il ſeroit plus ſurprenant de voir choiſir aux Princes des femmes dans l'eſclavage, parce que les enfans ſuivent la condition de leur mere ; c'eſt-à-dire, que dans le premier cas les enfans de la Princeſſe ſeroient libres ; & dans le ſecond, ceux des Princes ſeroient Eſclaves.

Grands Officiers de la Maiſon du Roi.

Les grands Officiers, qui tiennent leur dignité du Roi, ſont les *Braffos*, titre qui comprend le porte-Etendard, & le porte-ſabre ; le *Fi-tis*, c'eſt-à-dire, les Crieurs publics, les Gardiens des femmes & les inſtrumens militaires, tels que les trompettes & les tambours. Boſman ne donne pas d'autres Officiers à la Maiſon royale. Chaque Seigneur, dit-il, a les mêmes ; & ſouvent les Seigneurs riches l'emportent ſur (24) le Roi par le nombre. Cepen-

(24) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 193. & ſuivantes.

dant Barbot a remarqué quelques Offices de plus dans divers Royaumes. Le Pays de Fétu, par exemple, eſt gouverné, aprés le Roi, par un Lieutenant qui porte le titre de *Di*; il a un grand Tréſorier; un *Braffo*; un *Fatayra*, c'eſt-à-dire, un Capitaine des Gardes; un Porte-épée; des Gardiens pour les femmes du Roi; des *Fi-tis*, ou des Crieurs publics; un tambour du Roi; des trompettes & d'autres inſtrumens. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Le *Di* repréſente le Roi dans ſon abſence, avec la même autorité dans les affaires civiles & militaires. Le grand Tréſorier reçoit les revenus de la couronne, & fournit à toutes les dépenſes de la Maiſon royale. Comme ſes fonctions l'obligent d'être ſans ceſſe auprès de la perſonne du Roi, il eſt logé au Palais. Les profits de ſon emploi ſont conſidérables. Il eſt reſpecté de tous ceux qui ont des affaires ou des eſperances à la Cour. On le voit toujours richement vêtu, & paré de bijoux d'or, qui le diſtinguent des autres Officiers (25). Le Di.

Le *Braffo* eſt une ſorte de *Maréchal*, qui doit commencer la charge dans les batailles (26). Le Braffo.

(25) Artus dit qu'il ſe nomme *Viados*, nom emprunté des Portugais, & qu'il eſt le Chef de la Maiſon du Roi. *ubi ſup.* pag. 58.

(26) Barbot, pag. 291.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Le Fatayra.

Le *Fatayra*, ou le Capitaine des Gardes, eſt chargé de la perſonne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ſes expéditions; & l'occaſion qu'il a ſans ceſſe de paroître & d'agir, lui donne une conſidération qui le fait ſouvent choiſir pour ſucceder à ſon maître.

Le Porte-Epée.

L'Office de Porte-épée, eſt ordinairement partagé entre quatre perſonnes, qui portent non-ſeulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux fêtes publiques & dans les expéditions de guerre. Ce poſte n'eſt pas mépriſable, puiſque c'eſt parmi ceux qui le poſſedent que le Roi choiſit ſouvent ſes Ambaſſadeurs.

Gardiens des femmes.

Les Gardiens des femmes du Roi ſont repreſentés dans la relation de Boſman, comme ſuperieurs à tous les Officiers de la Maiſon roiale. Leur principale fonction eſt d'écarter les Etrangers de l'appartement des femmes. Mais lorſqu'ils ſont jeunes & de bonne mine, l'Auteur eſt perſuadé que toutes les femmes ſont pour eux. Il en fait auſſi les Tréſoriers ordinaires du Roi. C'eſt entre leurs mains, dit-il, que ſont les clés du tréſor. Ils en ont la garde & la direction. Après la mort du Roi, ils ſont les ſeuls qui puiſſent rendre compte de ſes richeſſes.

L'emploi

NEGRES DE LA CÔTE D'ORA.

L'emploi des Officiers, qu'on nomme *Fi-tis*, eſt de proclamer les Ordonnances du Roi, & de publier à grands cris les vols & les choſes perdues. Chaque Ville a deux ou trois de ces Crieurs publics, qui font auſſi l'office d'Huiſſiers au Conſeil, pour arrêter le bruit & la confuſion. Delà vient leur nom de *Fi-tis*, ou *Fie-ties*, qui ſignifie dans leur langue, *Ecoutez*, ou Faites ſilence. Ils portent un bonnet de la peau d'un ſinge noir, dont le poil eſt de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faiſceau de poil, de la queue d'un Eléphant, qui leur ſert à chaſſer les mouches. L'office d'Ambaſſadeur leur appartient plus proprement qu'aux Porte-épées. Auſſi ſont-ils ordinairement chargés des meſſages & des Négociations publiques. Leur bonnet leur tient lieu de ſauf-conduit dans tous les lieux de leur paſſage (27).

Les Fi-tis

L'office de Tambour eſt un Poſte où l'honneur eſt égal au profit, parce que celui qui le poſſede eſt ſans ceſſe près du Roi. Les Trompettes ſont les moindres Officiers de la Cour (28).

Le Tambour & les Trompettes.

Suivant le témoignage d'Artus, les

Revenus des Rois Négres.

(27) Boſman, pag. 194.
(28) Barbot, *ubi ſup.* Dans quelques Pays, ces deux Emplois peuvent être réunis.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

revenus des Rois Négres consistent en grains de diverses especes, en poisson, en huile & en vin de palmier, en fruits & en légumes, qui leur suffisent abondamment pour la subsistance de leur famille & de toute leur Maison. Ils ont des champs, que leurs Sujets cultivent, sement, moissonnent, & dont les fruits sont apportés dans leurs magasins, sans qu'il leur en (29) coute la moindre peine. D'autres Voyageurs les répréſentent plus riches, par les taxes qu'ils imposent à leurs Peuples, par les amendes & les confiscations, par les droits qu'ils prennent sur les marchandises qui traversent le Pays, & par les subsides qu'ils tirent de leurs voisins ou des Européens, pour leur fournir des secours pendant la guerre. Ils font payer aussi leur médiation, lorsqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les Nations voisines; &, semblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le soin de tenir toujours la bréche ouverte, pour tirer davantage de l'un & de l'autre Parti. Sans cette multitude de ressources extraordinaires, il leur seroit impossible de fournir à la dépense de toutes leurs fêtes, & difficile même de subsister, parce que ceux qui sont char-

(29) Bosman, pag. 194.

gés de recevoir leurs revenus en détournent toujours une partie à leur avantage (30). En un mot, les Rois Négres ſont ſouvent obligés de vivre de leur travail & de celui de leurs Eſclaves; d'où l'Auteur fait conclure que leur condition eſt fort malheureuſe lorſqu'ils ont peu d'Eſclaves, & que leur pauvreté eſt alors égale à leur foibleſſe. Il en a connu de ſi miſérables, qu'ils n'avoient ni argent ni credit pour offrir un flacon de vin de palmier aux Etrangers dont ils recevoient la viſite (31).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Pauvreté de pluſieurs Rois.

C'eſt cet excès de miſere qui les rend ſi avides du bien d'autrui, que, ſuivant Boſman, toute leur étude eſt d'arracher des préſens à leurs moindres Sujets. De-là vient auſſi que les cuiſines royales ne ſont guéres mieux fournies que celles du commun des Négres. La nourriture ordinaire d'un Roi eſt de la pâte de maïz ou de riz & de l'huile de palmier avec un peu de poiſſon pourri. Pendant la plus grande partie du jour, il n'a que de l'eau pour liqueur. Il boit de l'eau-de-vie le matin, s'il peut s'en procurer. Le vin de palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin la table des Rois n'eſt pas différente de celle des plus pauvres Négres (32).

Mauvais état de leur table.

(30) Boſman, pag. 191. & Barbot, pag. 287.

(31) Le même, pag. 192.

(32) Le même, pag. 189.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Ils ont plus de ſoin de leur perſonne.

Cependant il y a quelque choſe de plus recherché dans le ſoin qu'ils prennent de leur perſonne. Lorſqu'un Roi ſe leve, ſes femmes s'aſſemblent autour de lui, le lavent & lui frottent le corps d'huile de palmier. On (33) lui ſert enſuite à manger. Il s'aſſied ſur ſa ſellette ou ſur ſa natte, avec une queue d'éléphant ou de cheval à la main, pour chaſſer les mouches. Il eſt ordinairement vêtu avec aſſez de propreté. Sa barbe eſt entremêlée de corail & d'autres bijoux. Il porte des braſſelets d'or pur, & pluſieurs rangs de raſſades, de diverſes couleurs. Ses colliers ſont de la même matiere. S'il eſt aſſez riche pour vivre dans l'oiſiveté, il paſſe tout le jour à s'entretenir avec ſes courtiſans & ſes femmes. On ne le voit guéres ſortir de cette ſituation, à moins que ce ne ſoit pour s'aſſeoir à ſa porte, avec un cortege de ſes Nobles. S'il a des gardes, il les tient jour & nuit ſous les armes autour de ſon Palais (34), il s'en fait accompagner dans ſes moindres marches, avec beaucoup de faſte & de bruit. Matin & ſoir, le tambour & les trompettes ne manquent jamais de ſe

(33) Le Roi de Commendo ſe faiſoit toujours porter dans un hamak, par des Eſclaves.

(34) Artus, *ubi ſupra*, page 57.

faire entendre. Mais il y a peu de Rois qui ſoient capables de cette magnificence. Celui de Fétu, qui n'eſt pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quelques occaſions extraordinaires, telles que les viſites, qu'il fait ou qu'il reçoit. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Barbot, dans une viſite qu'il rendit au Roi de *Fourri*, ou d'*Afourri*, comme l'apelle Boſman, trouva ce Prince aſſis devant la porte de ſon Palais, au milieu de ſes principaux Officiers, dont les uns étoient aſſis, d'autres debout, avec une troupe de Négres armés, qui paroiſſoient compoſer ſa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'aſſeoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paroître, pour faire montre de ſa Grandeur. Elles ſe préſenterent auſſi-tôt. Sa mere, qui étoit du nombre, prit place à ſa droite, & ſa femme favorite à ſa gauche. Toutes les autres ſe rangerent des deux côtés, aſſiſes à terre; & les gardes formerent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une grande calebaſſe de vin de palmier, qui fut placée entre le Roi & l'Auteur. Quelques Eſclaves en ſervirent; & le Roi dit gracieuſement à l'Auteur, que s'il eût été prévenu ſur ſon arrivée, il l'auroit traité beaucoup mieux. Il n'avoit pour ha- Viſite de Barbot au Roi de Fourri.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

bit qu'un ſimple manteau, d'étoffe du Pays. Mais pluſieurs de ſes Officiers & toutes ſes femmes étoient vêtus aſſez proprement. Le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur, dans le Canton d'Akra, dit à Barbot que la Cour du Roi de Fourri n'approchoit point de celles de Commendo & de Fétu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des Officiers & des gardes. *Inchero*, Roi de Commendo, ne paroiſſoit jamais avec moins de deux cens gardes. Le Palais du Roi de Fétu eſt le plus grand de toute la Côte d'Or. Il contient environ deux cens chambres. Ce Monarque, & celui de Commendo, ne ſortent jamais qu'en hamak, eſcortés de leurs Officiers & de leurs gardes, & précedés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de baſſins & de toute la muſique du Pays (35).

Magnificence des Cours de Commendo & de Fétu.

Il ne ſera point inutile, pour jetter du jour ſur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du Roi de Fétu, d'après quelques perſonnes ſenſées, qui avoient paſſé ſix ou ſept ans à cette Cour; & particulierement d'après les Mémoires du Chapellain Danois de Frédérickſbourg.

Le Roi de Fétu, en 1665, étoit un

Caractere aimable du Roi de Fétu, en 1665.

(35) Barbot, *ubi ſup.* pag. 271.

homme de fort belle figure. Il aimoit les Européens, & leur avoit marqué, dans pluſieurs occaſions, le penchant qu'il avoit pour eux. Son âge étoit alors de quarante ou cinquante ans. Il étoit riche & généreux. Dans les fréquentes viſites qu'il faiſoit au Gouverneur de Frédérickſbourg, il ſignaloit toujours ſa généroſité par quelques préſens. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Sa Cour étoit nombreuſe. Il paſſoit le jour à boire & à ſe réjouir avec ſes Nobles, dans un grande ſalle, qu'il avoit fait bâtir au milieu de ſon Palais. Le ſoir, au coucher du ſoleil, il paroiſſoit à ſa porte, richement paré de colliers & de braſſelets d'or, & vêtu des plus magnifiques étoffes. Il y étoit quelque-tems avec ſes femmes, qui ſe faiſoient un amuſement d'ajuſter ce qui manquoit à ſa parure, & de ſe diſpoſer elles-mêmes pour le bal, qui duroit ordinairement toute la nuit.

Ce Prince avoit trouvé l'art de s'attirer tant de reſpect & d'affection, que, par une Loi publique, ceux qui manquoient d'empreſſement pour lui obéir devenoient incapables de poſſeder aucun Office. Son autorité étoit abſolue; mais il en devoit la meilleure partie à l'inclination de ſes Sujets. Il avoit conſtament une garde nombreuſe autour de Loi fort honorable en ſa faveur.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſon Palais ; & l'on ne concevroit pas qu'elle pût être en petit nombre, puiſque cet édifice contenoit plus de deux cens chambres, avec pluſieurs grandes cours. Il ne ſortoit point ſans un brillant cortége, ni ſans être porté (36) dans un hamak, ſur les épaules de ſes Eſclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvoit que de l'ardeur à lui plaire.

Il donnoit ſouvent des fêtes à la Nobleſſe & au Peuple. S'il recevoit quelque préſent des Européens, il le diſtribuoit auſſi-tôt entre ceux qui approchoient de ſa perſonne. Les liqueurs, il les buvoit avec eux, ſans oublier jamais d'en réſerver quelque partie pour ſes femmes & ſes enfans. Ses femmes étoient logées dans des appartemens ſéparés ; de ſorte qu'il étoit toujours libre de manger avec celles qui lui plaiſoient le plus. Mais il uſoit rarement de cette liberté, parce que ſon goût le portoit à manger en public. Il les faiſoit appeller ſouvent dans la grande ſalle, pour y participer à ſes plaiſirs. Elles étoient fieres, & ne ſortoient jamais de leurs appartemens que ſur le

Sa complaiſance pour ſes femmes.

(36) On a déja fait la deſcription de cette voiture dans l'article de Juida. On en verra d'autres & de pluſieurs formes dans celui de Benin.

dos de leurs Eſclaves. Cependant elles mettoient toute leur gloire à laver le Roi de leurs propres mains & à le parer. Comme elles avoient auſſi quantité de perſonnes à leur ſervice, après avoir travaillé à la parure de leur Maître elles alloient ſe livrer aux mêmes ſoins de la part de leurs Eſclaves. Elles ſe faiſoient ajuſter les cheveux avec beaucoup d'agrément & de propreté. Elles portoient des habits fort riches, & des bijoux d'or en ſi grand nombre, qu'il étoit ſurprenant qu'elles en ſoutinſſent le fardeau (37).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Efforts qu'elles faiſoient pour lui plaire.

Pendant la vie du Roi de Fétu, ſes enfans ſont élevés aux frais du Public. S'ils ſortent du Palais, ils ſont portés par des Eſclaves, au ſon du tambour & de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le Roi leur pere, en les mariant, leur donne le titre de Nobles, & les exempte du tribut. Il feroit beaucoup plus en leur faveur, s'il n'étoit retenu par les craintes dont on a déja parlé. Son revenu, comme celui des autres Rois Négres, conſiſte en fruits, en poiſſon, en huile & en vin de palmier, en millet, en riz, en maïz & en beſtiaux, qu'on apporte chaque

Sort des Princes de Fétu.

Richeſſes du Roi.

(37) Mille exemples précédens doivent faire trouver ici de la vraiſemblance.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

jour au Palais ; mais comme ſes Etats ſont aſſez grands & fort peuplés, l'abondance regne toujours dans ſa maiſon. Il a droit ſur toutes les amendes qui ſont impoſées par ſa Cour de Juſtice, dans les cauſes civiles & criminelles. Son Tréſorier les reçoit, à chaque quartier, des Gouverneurs & des Receveurs particuliers. C'eſt le même Officier qui fait tous les payemens de la Maiſon royale, pour les affaires d'Etat, pour la ſolde des troupes & pour les dépenſes particulieres du Roi. Il achete toutes les étoffes qui ſervent à ſes femmes & à ſes enfans. Il l'accompagne dans toutes ſes marches. Il a ſon logement au Palais. Enfin c'eſt l'Officier du Royaume qui eſt le plus reſpecté après le Roi.

Fêtes royales.

Outre le Sabbat des Négres, que le Roi de Fétu, après ſes dévotions, paſſe ordinairement dans le ſein de ſa famille, l'uſage a fait recevoir pluſieurs fêtes, qu'il célebre auſſi avec ſes Nobles, ſes femmes & ſes enfans, en faiſant acheter tout le vin de palmier & toute la volaille que les Négres de la campagne apportent au Marché. Mais ſa principale ſolemnité eſt l'anniverſaire de ſon Couronnement, qui porte le nom de Fête des Fétiches. Il y invite non-ſeulement toute ſa Nobleſſe, mais

encore les Princes voiſins, & les Européens de ſa Côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conſerver ſes bonnes graces. Il les traite pendant trois jours avec des feſtins & des danſes. Dans ces occaſions, les Négres portent, au pied de quelqu'arbre ou de quelque montagne, des liqueurs & des vivres pour les Fétiches du Roi. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Après la mort des Rois de Fétu, on met une garde au Palais, & les portes ſont fermées, juſqu'à ce que le plus proche héritier ſoit apellé à la ſucceſſion du Trône & du tréſor royal. Le nouveau Roi donne une feſtin public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours. Il choiſit enſuite de nouveaux Fétiches, & l'anniverſaire de ce grand avenement eſt célebre pendant toute ſa vie. Quelquefois il congédie les anciens Officiers de la Couronne, pour mettre à leur place ſes parens ou ſes amis. Mais ſi ceux qu'il trouve employés ſont avancés en âge, il les laiſſe jouir de leurs dignités juſqu'à leur mort; moins par inclination que pour ſe rendre agréable au Peuple (38). Changemens qui arrivent après ſa mort.

Revenons aux Obſervations générales qui ſont tirées de différentes ſources. Les Juges, ou les Chefs des Tribunaux Adminiſtration de la Juſtice ſur la Côte d'Or.

(38) Villault., pag. 235.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

de Juſtice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, ſont choiſis entre les plus riches & les plus notables Perſonnages de l'Etat. Tels ſont les Braſſos, les Cabaſchirs & les Gouverneurs des Villes & Villages, avec l'aſſiſtance des Prêtres, qui paſſent pour leurs Subſtituts. C'eſt à ces Magiſtrats qu'appartient la connoiſſance de toutes les cauſes civiles & criminelles; mais leur déciſion n'eſt pas ſi abſolue qu'on ne puiſſe en appeller à la perſonne même du Roi; quoique ces appels ſoient fort rares. Les Rois, pour s'épargner cette peine, nomment des Commiſſaires, qui prennent le nom d'*Enes*, & qui, revêtus de l'autorité royale, font le tour du Pays, pour appaiſer les différends par des Sentences définitives (39).

Forme des procédures.

Artus rapporte la forme des procedures dans quelques Pays monarchiques. Lorſqu'il s'éleve entre les Négres quelque différend civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils ſe préſentent au Gouverneur de la Place & ſe ſoumettent à ſa déciſion. Si l'accuſateur paroît ſeul, le Gouverneur fait avertir l'accuſé, par un Eſclave, & l'oblige de ſe défendre. Chacun plaide ſa cauſe, ſans qu'il ſoit per-

(39) Barbot, pag. 299. & ſuivantes.

mis à l'un ni à l'autre d'interrompre ſon adverſaire. Après avoir entendu gravement les deux Parties, le Gouverneur prononce la Sentence; & dans les lieux dont parle Artus, elle eſt ſans appel. Mais ſi l'affaire touche le Roi, & que le coupable ſoit condamné à quelqu'amende, il eſt forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de ſe retirer. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Dans les cas difficiles, où le Juge n'oſe ſe fier à ſa propre déciſion, la haine des Parties devient quelquefois ſi mortelle, qu'elle ſe termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adverſaires ſe font accompagner de quelques amis, qui ſont ſpectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du Mort ſe réuniſſent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un aſile dans quelqu'autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échape difficilement; à moins que la fureur de ſes ennemis ne ſe ralentiſſe, ou qu'il n'ait le bonheur de ſe cacher à leurs pourſuites. Il n'y a point de Ville, ni même de Roi, qui ſoit diſpoſé à le proteger; dans la crainte d'offenſer le Prince dont il a tué le Sujet. S'il eſt pris, on le livre à la veuve de ſon ennemi, qui a droit de le gar- Combat entre les Parties, & leur ſort.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

der pour ſon ſervice, ou de le vendre pour l'eſclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une ſomme d'argent avec la femme & les parens du Mort. Mais s'il les trouve inflexibles, il ne peut éviter l'eſclavage.

Ces duels néanmoins arrivent fort rarement ; & ſi l'on excepte quelques occaſions preſſantes, où l'on n'eſpere pas de réconciliation par d'autres voies, les amis n'ont pas plûtôt le moindre ſoupçon d'un défi, qu'ils s'emploient de part & d'autre avec la même ardeur, pour prévenir les cataſtrophes ſanglantes.

Maniere ſinguliere d'arrêter certains coupables.

Ceux qui violent les Ordonnances du Roi doivent payer l'amende établie, ou s'exiler volontairement du Roiaume. Un Négre, après s'être apperçu que ſon voiſin s'eſt rendu coupable de ce crime, diſſimule quelquefois le fait pendant des années entieres, juſqu'à l'occaſion de quelque injure qui le fait penſer à la vengeance. Alors il avertit le Gouverneur, qui fait battre le tambour par un de ſes Eſclaves, pour avertir les Habitans de la Ville, qu'il y a quelque cauſe importante à juger. On s'aſſemble ſur la place publique. Les femmes y ſont aſſiſes dans un lieu ſéparé des hommes. Le Gouverneur paroît avec une eſcorte de gens armés. Si le coupable eſt pré-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſent, il eſt arrêté au milieu de la foule, & conduit à la maiſon du Gouverneur, où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorſque l'accuſation paroît être prouvée, on le met ſeulement ſous la garde d'un autre Négre qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment, juſqu'à la Sentence. Le Gouverneur après avoir examiné toutes les circonſtances, avec les Nobles & les anciens de la Ville, envoie déclarer au Priſonnier le crime & les preuves. Si ſa réponſe ne le juſtifie pas, il eſt condamné à l'amende, qu'il doit payer ſur le champ. Eſt-il inſolvable? Il devient l'Eſclave du Roi; & ſur le champ, il eſt vendu, pour ſatisfaire à l'amende par le prix de ſa liberté.

Punition qui ne l'eſt pas moins.

Méthode de Juſtice dans les Républiques.

On trouve dans Boſman la méthode de Juſtice qui eſt en uſage dans les Républiques. Elle eſt peu différente de celle des Monarchies. Dans le Pays d'Axim, un Négre qui veut en accuſer un autre, s'adreſſe aux Cabaſchirs, avec un préſent d'or & d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cet hommage, il explique le cas en demandant une prompte ſatisfaction. S'ils ſont diſpoſés à le favoriſer, le Conſeil s'aſſemble en peu de jours, on diſcute les preuves, & ſans beaucoup d'égard pour la juſtice, on

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

porte une Sentence qui ſatisfait l'Accuſateur. Mais ſi les Juges ſont mal diſpoſés pour lui, ou que dans l'intervalle, ils aient reçu des préſens plus conſidérables de ſon Adverſaire, la meilleure cauſe n'obtiendra rien de l'équité des Cabaſchirs. Dans un fait de la derniere évidence, où la prévarication ſeroit ſcandaleuſe, ils trouveroient le moien de faire traîner l'affaire en longueur, & de reculer perpetuellement la concluſion. Un malheureux Plaideur, après quantité de ſollicitations inutiles, eſt obligé d'attendre la mort de ſes Juges, dans l'eſpérance de trouver plus de juſtice dans leurs ſucceſſeurs. Il meurt lui-même, & laiſſe à ſes héritiers un Procès, qui ſe réveille quelquefois au bout de trente ans. L'Auteur en vit pluſieurs exemples, avec d'autant plus d'étonnement, que les Négres n'ont pas le ſecours de l'écriture, pour rappeller des faits que le tems doit avoir effacés de leur mémoire.

Combien les plaideurs ont à ſouffrir de leurs Juges.

Souvent, lorſqu'un Plaideur ſe croit injurié par la Sentence ou les délais de ſes Juges, il cherche l'occaſion d'enlever, non ſeulement à ſon Adverſaire, mais au premier Habitant de la même Ville, autant d'or & de marchandiſes, que l'injuſtice lui en a fait perdre. Alors

celui qu'il offenſe, entreprend un Procès contre lui, & contre celui qui eſt la premiere cauſe du tort qu'il reçoit. Nouvelles ſources de chicanes, & d'injuſtices ou d'offenſes, qui produiſent quelquefois des meurtres & des guerres. Au contraire ſi la Sentence eſt juſte, ou ſi la cauſe eſt décidée au Fort Hollandois en préſence du Facteur, on n'entend aucune plainte, & le démêlé finit ſans apparence de reſſentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte au ſerment de l'Accuſé; & s'il refuſe de le prêter, il eſt condamné à payer ce qu'on lui demande (40).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Il arriva, du tems de l'Auteur, qu'un Négre venu d'une Ville éloignée, dans une Ville de la Côte, pour ſe faire payer quelque ſomme qui lui étoit dûë, fut apperçu d'une femme mariée qu'il avoit ſéduite un an auparavant par de fauſſes promeſſes. Cette femme porta auſſi-tôt ſes plaintes au Gouverneur, & demanda que le coupable fut arrêté. Le Conſeil s'étant aſſemblé, elle parut avec audace, elle accuſa l'homme de lui avoir fait violence, & demanda qu'il fut condamné du moins à payer ce qu'il lui avoit promis. Le Négre au contraire

Procès d'un Négre avec une femme.

(40) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 165. & ſuivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

prétendoit qu'elle s'étoit livrée à lui volontairement & ſans condition. Quoiqu'ils fuſſent Etrangers tous deux dans la Ville où ils étoient, on leur fit une prompte juſtice. Après quelques diſcuſſions, le *Fetiſſero*, ou le Prêtre, parut avec un vaſe rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du Gouverneur & des Cabaſchirs. La femme s'en étant approchée ſans crainte avalla une partie de la liqueur, pour confirmer la verité de ſon accuſation. Si le Négre eut bû le premier, il auroit été renvoié libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de ſon impoſture. Auſſi reconnut-il ſa faute, & ſe ſoumit-il à payer trois Bandas ou ſix onces d'or.

Autre procès d'un Négre.

Dans un autre tems, un Négre fut accuſé, devant le Roi, d'avoir tué le frere de ſon Adverſaire, par le moyen d'un Fétiche qu'il (41) avoit compoſé dans cette vue. Le Roi le fit avertir de paroître, & le preſſa d'avouer ſon crime. Mais ſans ſe déconcerter, il proteſta ſolemnellement que dans toute ſa vie, il n'avoit pas eu de querelle avec le Mort. La liqueur lui fut préſentée de la

(41) On a lû dans le Chapitre précédent, que les Négres ſe croient capables de faire périr leurs ennemis par des Fétiches qu'ils jettent ſur leur chemin.

main du Fétiſſero. Il l'avalla d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de ſon innocence (42).

Liqueur qui ſert à purger les accuſés.

Cette liqueur, qui ſe nomme *Enchion Benou*, eſt compoſée des mêmes ſimples & des mêmes ingrédiens que les Idoles du Pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malin en elle-même, les Négres ſont perſuadés que par d'autres vertus qu'elle a reçues des enchantemens des Prêtres, on ne peut en boire pour ſoutenir le menſonge ou l'impoſture, ſans s'expoſer aux plus affreuſes calamités (43).

Cérémonies des ſermens à Fétu.

La cérémonie des ſermens n'eſt pas la même à Fétu que dans la plûpart des autres Cantons du même Pays. Le Prêtre éleve une pile de petits bâtons, en forme d'autel, ſur lequel il place un petit ſac de toile, qu'il arroſe de ſang humain, & qui contient quelques os ſecs d'un cadavre. Il y joint pluſieurs morceaux de pâte, avec une calebaſſe remplie de la liqueur qui ſert au ſerment. Il exorciſe tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de geſtes & de grimaces. Alors il fait jurer l'accuſé ſur la liqueur, par *Oſture*, qui eſt la principale divinité du Pays. Si c'eſt

(42) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 62.

(43) Le même, pag. 63. & Barbot dans ſa deſcription de la Guinée, pag. 300.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

aux Anglois, ou à d'autres Européens, qu'un Négre doit prêter ſerment, ils le font jurer ſur la Bible, avec trop peu de reſpect, peut-être, pour leur propre Religion. Dans cette céremonie, les Négres ſe proſternent devant leurs Prêtres, embraſſent leurs pieds, en levent un, dont ils ſe frottent le viſage, la poitrine & les épaules, répetant pluſieurs fois la ſyllabe *Iou*, *Iou*, faiſant craquer leurs doigts, baiſant les Fétiches, avec des contorſions qui viennent de leur fraieur ou de leur joie : ils avallent enſuite la liqueur. D'autres, pour prêter ſerment aux Européens, mettent deux doigts en croix, & les portant à la bouche, prononcent ces paroles Portugaiſes : *Par eſta cruz de Dios*, c'eſt-à-dire, par cette croix de Dieu (44).

Négres qu'on fait jurer ſur la Bible.

C'eſt ainſi, remarque Boſman, que ſans Conſeil & ſans Procureur, en moins de tems, & peut-être avec autant de juſtice (45) que dans nos Tribunaux, les Négres de Fétu terminent leurs Procès. La punition ordinaire des crimes, ſur toute la Côte d'Or, eſt la mort, l'eſclavage, ou l'amende. Mais la peine de mort eſt très-rare. Quoique la loi l'établiſſe pour l'homicide (46), il

Amendes & punitions.

(44) Barbot, pag. 276.
(45) Boſman, pag. 167.
(46) Des Marchais, Vol. I.[e] pag. 329.

n'arrive jamais qu'un meurtrier ſoit exécuté, s'il a de quoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui ſoient en état de lui rendre ce ſervice. Il y a deux ſortes d'amendes, pour le meurtre des perſonnes libres & pour celui des Eſclaves. Dans le Pays d'Axim, elle eſt de cinq cens écus pour la mort d'un Négre libre. Mais le coupable obtient quelque diminution, ſuivant le degré de chaleur que les parens du Mort ont pour ſa vengeance; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, & c'eſt avec eux qu'il faut compoſer. Artus ſe trompe, lorſqu'il fait tourner ces amendes au profit des Rois. Ils n'y ont pas la moindre part; à moins qu'ils n'ayent aidé la famille du Mort à (47) ſe faire payer : & dans ce cas, ils ne ſont recompenſés que de leur peine. Les cinq cens écus, ſont l'amende ordinaire pour un Négre du commun. Mais ſi le mort eſt un homme de diſtinction, elle monte quelquefois juſqu'à cinq mille écus. L'Auteur obſerve que ſans cette rigueur, quantité de Négres s'expoſeroient volontiers à payer une ſomme de cinq cens écus, pour ſe venger d'un ennemi puiſſant. Mais l'a-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Diſtinction priſe du rang & de la qualité.

(47) Il dit même que le Roi en diſtribue la moitié à ſes courtiſans, pag. 62. Villault l'a copié dans cette erreur, pag. 263.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

mende alors eſt abandonnée à la diſcrétion des Juges. Pour la punition d'un Eſclave elle eſt de trente-ſix écus. Encore admet-elle des réductions; & le Pourſuivant ſe contente ordinairement d'une chaîne d'or de trente-deux écus.

Supplices cruels.

Si le Meurtrier n'eſt point en état de ſatisfaire, il eſt remis au pouvoir des parens du Mort, qui deviennent les maîtres abſolus de ſa vie. Ils peuvent exiger ſang pour ſang. Lorſque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'exécution eſt cruelle. Ils font ſouffrir mille morts au coupable; à moins que les Facteurs Hollandois (48) ne le tirent d'entre leurs mains & ne le faſſent exécuter d'un ſeul coup.

Exécution des criminels, moins dure dans les Monarchies.

Dans les Pays gouvernés par un Roi, le ſupplice eſt plus uniforme & moins barbare. Le Criminel eſt livré à l'Exécuteur, qui lui bande auſſi-tôt les yeux & lui lie les mains derriere le dos. Il le conduit dans quelque champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baiſſer la tête, & le perce d'un coup de zagaye. Enſuite il lui coupe la tête avec ſa hache; & mettant le corps en piéces, il le jette aux oyſeaux de proie. Artus ajoute qu'après l'exécution, les parens du Mort s'aſſemblent avec de grandes

(48) Boſman, pag. 168.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

marques de douleur. Ils prennent ſa tête, & l'ayant fait bouillir dans l'eau juſqu'à ce qu'elle ſoit dépouillée de ſa chair, ils avallent le bouillon, & ſuſpendent le crane à leurs Fétiches. Les femmes pouſſent des cris, & déplorent long-tems la malheureuſe fin du coupable. Perſonne, remarque l'Auteur, n'eſt préſent à l'exécution : mais auſſitôt qu'elle eſt achevée, le Peuple accourt en foule pour voir le corps (49).

Peine pour le vol.

Le vol eſt puni par la reſtitution des biens & par une amende, avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'eſt commis, & au rang de la perſonne offenſée. Par exemple, un voleur ſera condamné à payer cent écus, outre la reſtitution, tandis que pour le même crime (50) un autre ne ſera condamné qu'à vingt écus d'amende. Boſman exhorte les Facteurs Hollandois, qui ſont au nombre des Juges dans le Pays d'Axim, à ne jamais perdre de vûe (51) une ſi ſage inſtitution. Suivant le recit d'Artus, tous les biens d'un homme ſurpris en adultere ſont confiſqués au profit du Roi ; & la femme eſt obligée de

Peine pour l'adultere.

(49) Artus, *ubi ſup.* pag. 64.

(50) Artus dit que l'amende eſt de trois bandas, ou ſix onces d'or.

(51) Boſman, pag. 169.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

payer à ſon mari deux ou trois onces d'or, ſi elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce. Tel eſt le droit des maris. Mais les parens de ſa femme ont celui de brûler la maiſon de l'adultere, & de le pourſuivre lui-même juſqu'à le mettre dans la néceſſité de chercher une rétraite hors du Pays (52).

Uſage de Commendo.

A Commendo, l'uſage eſt de couper une oreille à l'adultere, & de lui faire payer autant d'or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chevres. S'il n'eſt pas en état de ſatisfaire à cette amende, il eſt vendu pour l'eſclavage. Un adultere Eſclave eſt condamné à perdre la partie qui ſert au crime. La femme paye deux onces d'or à ſon mari, ou ſe ſoumet au divorce. Dans d'autres Pays, le châtiment de l'adultere eſt une amende de ſix onces d'or, dont un tiers appartient au Roi, un tiers à ſes principaux Officiers, & l'autre au mari (53).

Villault dit que l'adultere eſt puni fort ſéverement, lorſqu'il eſt commis avec la principale femme. Le coupable eſt condamné pour toute ſa vie à l'eſclavage; ou s'il a le bonheur de ſe dérober au chatiment par la fuite, ſa tête eſt

(52) Artus, pag. 62. (53) Barbot, pag. 300.

miſe

mise à prix pour une somme considérable (54). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Du tems d'Artus, un Négre qui auroit présenté de l'or faux (55) à quelque Marchand auroit perdu la liberté pour toute sa vie. Le vol des enfans, est un crime qu'on punit ordinairement de mort. Celui des bestiaux n'obtient pas plus de grace, parce qu'une créature muette, disent les Négres, n'est pas capable de crier au secours. Dans quelque Pays, la mort est plus sûre pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de son voisin (56). Vol d'hommes & de bestiaux.

Les amendes sont au profit du Roi dans toutes les offenses qui regardent sa personne ou le bien de l'Etat. Les Princes puissans trouvent continuellement l'occasion de punir leurs Sujets par la bourse. Cependant ils observent quelque forme de justice. L'affaire est remise entre les mains des Cabaschirs & soumise à leur décision. Mais, connoissant l'intention du Roi, ils aggravent le crime au lieu de le diminuer; & leur Jugement est toujours (57) conforme à la volonté de leur Maître. Suivant Artus, si le Négre condamné n'est point Amendes au profit du Roi. Maniere de les faire payer.

(54) Voyage de Villauk, pag. 264.

(55) Artus, *ubi sup.* pag. 64.

(56) Bosman, *ubi sup.* pag. 170.

(57) Le même, p. 188.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

en état de payer, & qu'il ait quelques parens ou quelques amis plus riches, qui ſoient Sujets du même Roi, ils ſont appellés en Juſtice & forcés d'acquitter cette dette ; à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le Pays, où ils ne peuvent rentrer ſans avoir ſatisfait le Roi. Lorſque l'amende eſt payée, le coupable rentre dans tous ſes droits, viſite ſes amis, & les prie d'oublier ſa faute. La raiſon qui porte les Rois à rendre une famille entiere reſponſable d'un Particulier, n'eſt que la crainte de ſe voir importunés par des priéres & des inſtances en faveur du coupable (58).

Les peres & les maîtres répondent pour leurs inférieurs.

Dans les cas d'injure, les peres de famille répondent toujours pour leurs enfans, leurs neveux & leurs autres parens. Mais ils font une quête dans la famille; &, ſuivant les circonſtances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui ſauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque Maître eſt reſponſable auſſi pour ſon Eſclave, dans les cas mêmes de vol & d'adultere ; c'eſt-à-dire, qu'il doit payer l'amende impoſée par les Juges ou par la Loi. Il arrive de-là que la multitude des Eſclaves, qui fait la gloire & la richeſſe des Négres, devient quel-

(58) Artus, *ubi ſup.* pag. 63.

quefois la cauſe de leur ruine (59).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

L'égard aux perſonnes ne paſſe point ici pour une injuſtice dans l'adminiſtration, d'autant plus que la connoiſſance des richeſſes ne ſert qu'à rendre le châtiment plus ſévere. Les Négres juſtifient cet uſage par deux raiſons; premierement, parce que dans le cas de fraude un homme riche ne peut pas trouver d'excuſe dans la néceſſité: en ſecond lieu, parce qu'il lui eſt facile de ſatisfaire à la Juſtice. Mais, en général, on n'impoſe point ici d'amende qui ſurpaſſe les forces du coupable; à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'eſclavage. C'eſt une des raiſons qui portent un Négre prudent, lorſqu'il s'eſt enrichi, à garder toujours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ſes parens ſe rendant coupables de quelque crime, les Juges ne tombent ſur lui avec trop de rigueur. Dans le Pays d'Axim, les amendes ſe payent entre les mains du Facteur Hollandois, qui les diſtribue aux Parties offenſées, ſans oublier de prélever ſes droits. Juſqu'à l'année 1700, ces droits étoient conſidérables. Mais ils ont été réduits à huit écus, pour les cas les plus graves

Modération dans les amendes.

Uſurpations des Hollandois.

(59) Boſman, p. 204.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

qui puiſſent être portés à ſon Tribunal. Boſman déclare, avec beaucoup de franchiſe, que c'eſt une injuſtice, & qu'elle étoit quelquefois pouſſée juſqu'à l'excès. Sous prétexte de marquer de la tendreſſe aux Négres, par l'interêt qu'on prenoit à leurs affaires, les Facteurs s'attribuoient juſqu'à cent écus d'une ſeule amende; & cette lâche conduite ne leur attiroit que des imprécations. Malgré le ſoin qu'on a pris de borner leurs prétentions, les droits d'un Facteur Hollandois d'Axim, en qualité de Juge, ſont encore très-conſidérables. Sur une amende impoſée pour crime, ſa part eſt les deux tiers, & le reſte paſſe à l'aſſemblée des Cabaſchirs. Dans le cas de dette, il en tire le quart; & les trois autres parties vont au créancier. Ainſi l'Office de Juge, conclut Boſman, vaut mieux ici qu'en Hollande.

Cauſe ſinguliere plaidée devant Boſman.

Le même Ecrivain rapporte une Cauſe qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il étoit Facteur d'Axim. Deux Cabaſchirs du Pays d'Ankobar, qui étoit alors dépendant de celui d'Axim, avoient depuis pluſieurs années, l'un ſur l'autre, des prétentions fort ſingulieres. Chacun des deux vouloit que l'autre fût ſon eſclave, & fondoit ſa demande ſur un droit d'héritage. Les Cabaſchirs d'An-

kobar ſe trouvant fort embaraſſés pour la déciſion d'une affaire de cette nature, les deux Parties convinrent de s'en rapporter au Facteur Hollandois. Boſman employa un jour entier à la diſcuſſion de cette Cauſe. Mais les témoignages, de part & d'autre, ne portant que ſur des *oui-dire*, parce que les véritables témoins étoient morts, il y trouva tant de contradictions, que dans l'impuiſſance de parvenir à la verité, il propoſa aux deux adverſaires de ſe réconcilier. Les y trouvant aſſez diſpoſés, il exigea d'eux qu'ils ſe reconnuſſent mutuellement pour libres, avant que de ſortir du Fort; & de plus, que celui qui renouvelleroit la querelle fût ſoumis à une groſſe amende. Ils parurent tous deux fort ſatisfaits de cette déciſion. Ils s'embraſſerent, ils ſe promirent une amitié éternelle; & pour ne laiſſer aucun doute de leur ſincerité, ils récompenſerent les bons offices de l'Auteur par un fort bon préſent. Mais deux ou trois mois après, l'un des deux oubliant ſes promeſſes fit aſſaſſiner l'autre dans ſa maiſon.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Boſman ne put apprendre cette perfidie ſans en être vivement irrité. Il la regarda comme un exemple de la plus dangereuſe conſéquence. Quelques Of-

Embarras de Boſman pour faire exécuter ſes ordres.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ficiers Hollandois, chargés de ſes ordres, partirent auſſi-tôt pour Ankobar, & demanderent que le coupable fût livré à la Juſtice. Les Habitans, au lieu de reconnoître la néceſſité de cette punition, repondirent avec audace qu'ils n'étoient pas ſoumis à la Hollande, & que le Facteur pouvoit exercer ſon autorité dans les lieux de ſa juriſdiction.

Révolte d'un corps de Négres.

Comme cette réponſe devenoit un outrage pour la Compagnie Hollandoiſe, Boſman prit le parti de ſe rendre lui-même à Ankobar, accompagné de quelques-uns de ſes gens. Mais à trois milles du Fort d'Axim, il fut ſurpris de rencontrer un corps d'environ cinq cens Négres armés. Ces mutins s'étoient flattés de lui cauſer de l'épouvante. Cependant ils le ſaluerent aſſez civilement, & parurent attendre ce qu'il avoit à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refuſoient de ſe ſoumettre à l'autorité de la Compagnie, qui étoit capable de les exterminer au moindre ſigne de ſa volonté? Leur réponſe fut qu'ils ne penſoient point à manquer d'obéiſſance pour la Compagnie, & qu'ils ne vouloient pas ſe priver d'une protection dont le Pays tiroit tant d'avantage. Boſman demanda que le meurtrier lui fut livré. Ils le refuſerent tous d'une voix,

en disant qu'ils le puniroient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de resister à la Justice, leur dit Bosman, d'un ton ferme; vous êtes les protecteurs du meurtre. C'est en cette qualité que je vous regarderai désormais, & je punirai comme autant de meurtriers tous les Habitans d'Ankobar qui tomberont entre mes mains. Il se tournoit pour les quitter; mais son discours avoit fait tant d'impression qu'ils demanderent du tems pour délibérer; & dans l'espace d'un quart-d'heure ils lui présenterent les Criminels, en demandant pour toute grace de ne les pas faire exécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers sa parole, & retourna au Fort d'Axim très-satisfait de son expédition. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Trois jours après, tous les Chefs d'Ankobar arriverent au Fort, & demanderent comment le Facteur se proposoit de punir les coupables. On leur répondit qu'ils devoient avoir la tête coupée; & pour augmenter la terreur, on fit paroître l'Exécuteur avec tout son appareil. Cette déclaration leur fit pousser des cris lamentables. Ils supplierent Bosman de permettre que, suivant l'usage du Pays, le crime fut expié avec une somme d'argent. Quoiqu'il ne de- Conclusion de ce différend.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

sirât rien de plus, il attendit que les parens du Mort vinſſent lui témoigner eux-mêmes qu'ils ſe bornoient à cette ſatisfaction, & qu'on lui apportât l'amende. Alors pour faire valoir auſſi ſa généroſité, il ſe contenta de prendre la moitié de la ſomme, & leur rendit les criminels. Son but, dit-il, dans ce recit, eſt de faire connoître par quelles voies les Hollandois ſoutiennent leur autorité & ménagent la ſoumiſſion des Négres. La Compagnie eſt ſi reſpectée, que les Cabaſchits n'oſeroient décider la moindre Cauſe ſans la permiſſion du Facteur. Un jour que ſur la demande d'un Négre, Boſman lui avoit fait payer une ſomme qui lui étoit dûe par un autre, le débiteur vint l'informer qu'il avoit contracté cette dette par la Sentence des Cabaſchirs, pour avoir couché avec la femme de ſon adverſaire. Boſman demanda au créancier s'il ignoroit que la ſomme devoit être confiſquée, parce que cette affaire avoit été décidée ſans la participation des Facteurs du Fort. Le Négre en convint de bonne foi, & ſe réduiſit à demander le quart de l'amende. Cette modération lui en fit obtenir la moitié, avec laquelle il s'en retourna fort joyeux. Les Hollandois, ajoute l'Auteur, ſe croient

Empire des Hollandois ſur leurs Négres.

obligés à cette ſéverité, pour prévenir tous les complots que les Négres pourroient former contr'eux dans leurs Aſſemblées. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Dans les Pays où les Hollandois n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes eſt fort odieuſe. Un créancier, au lieu de porter ſa plainte au Tribunal de la Juſtice, enleve à ſon voiſin la premiere choſe dont il peut ſe ſaiſir, quoiquelle ſurpaſſe beaucoup la valeur de ſa dette, & dit au propriétaire qu'il peut ſe faire payer par tel autre Habitant, ſur lequel il lui explique ſes droits. Aucune loi ne s'oppoſant à cette injuſtice, le propriétaire eſt obligé de s'adreſſer au débiteur, & le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait; de ſorte que le premier créancier gagne ſouvent beaucoup plus qu'on ne lui devoit. A la verité cet uſage n'a lieu que pour les petites dettes. Mais un malheureux débiteur ſe trouve ainſi dans la néceſſité de payer quelquefois douze pour un, ſans aucune reſſource pour obtenir plus de juſtice, parce que le Roi & les grands prennent toujours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, & l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichiſſent en peu de tems par ces

Maniere odieuſe de faire payer les dettes.

Hardieſſe des Négres.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

extorſions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un pere de famille, & de ſe plaindre que ſon fils, ou ſon neveu, ou quelqu'un de ſes Eſclaves, leur a cauſé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelqu'Habitant de la Ville, s'ils ne reçoivent une prompte ſatisfaction. Lorſque le ſcélerat qui fait cette menace a le courage de l'exécuter, comme l'Auteur aſſure qu'il en fut deux fois témoin, c'eſt le pere de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui-même (60).

Tribunal ſingulier dans le Pays d'Axim.

Outre l'adminiſtration ordinaire de la Juſtice, le Pays d'Axim en a une fort étrange, ſous la direction des Manſeros. Ce Tribunal, dont on a déja rapporté les fonctions, s'eſt attribué dans chaque Village, le droit de juger les petites cauſes, telles que les imprécations, les combats de main, & les autres querelles d'injures, qui ſont fort fréquentes parmi les Négres. La perſonne outragée s'adreſſe aux Manſeros dans les termes ſuivans : » Un tel m'a injurié » (61) Je vous le vends & vous le li- » vre. Puniſſez-le comme il l'a mérité.

(60) Boſman, page 169. & ſuivantes.

(61) On a vû que les Manſeros ſont les jeunes gens.

Sur cette plainte, les Manſeros font arrêter le coupable. Ils l'examinent avec peu de rigueur & de formalité ; mais ils lui impoſent une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, ſous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ſes défenſes, les Manſeros vont droit au Marché, prennent ſur ſon compte la ſomme en marchandiſes, qu'il eſt forcé de payer ; & comme ils choiſiſſent ordinairement de l'eau-de-vie & du vin de palmier, l'uſage qu'ils en font eſt pour ſe réjouir enſemble. Les offenſes qui reſſortiſſent à cette Cour, ſont en ſi grand nombre & ſi ridicules dans leur eſpece, que l'Auteur a cru devoir éviter le détail : mais il aſſure en géneral que ſi le jour s'eſt paſſé ſans quelque cauſe de cette nature, les Juges ne s'aſſemblent pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, & de ſe procurer des liqueurs par cette voie (62).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

La fierté & l'ambition n'étant pas moins communes parmi les Négres de la Côte d'Or, que la pauvreté & la convoitiſe du bien d'autrui, il s'éleve entr'eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occaſion des plus ſanglantes guerres. Lorſqu'un Roi prend la réſolu-

Guerres des Négres de la Côte d'Or.

Conſeil qui ſe tient, & déclaration de guerre.

(62) Boſman, *ubi ſup.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

tion d'attaquer ſes voiſins, il fait avertir ſes Sujets, par le miniſtere des Gouverneurs (63), de s'aſſembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer. Là, formant un Conſeil de ſes Capitaines & de ſes Nobles, il leur expoſe le ſujet de ſes plaintes & de ſes reſſentimens, il les exhorte à ſoutenir leur réputation de valeur, & leur faiſant eſperer la victoire au nom des Fétiches, il leur promet un butin conſidérable. Après cette Aſſemblée, il fait partir un *Titi*, ou un Héraut, pour déclarer la guerre à ſes ennemis, en leur faiſant aſſigner auſſi le lieu, le jour & l'heure de la bataille. Tous les Capitaines ſe rendent à la tête de leurs troupes, qui ſont compoſées de leurs propres Eſclaves & de tous les hommes du Pays au-deſſus de vingt ans (64).

Pendant qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le Roi & les Grands retournent à la Cour, d'où ils reviennent bien-tôt avec leurs femmes & toutes leurs familles. Si la querelle eſt vive & fait prévoir une guerre ſanglante, ils commencent par détruire leurs propres Villes & leurs Villages, dans la double

(63) Artus, *ubi ſup.* pag. 52.

(64) Des Marchais, Vol. I. pag. 320, & Barbot, pag. 293.

vûe d'ôter à l'ennemi tous les avantages de ſa conquête, s'il eſt victorieux, & de faire perdre à leurs troupes (65) l'envie de quitter les armes avant la fin de la campagne. NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres de la Côte, qui vivent ſous la protection des Forts Européens, demandent aux Facteurs la permiſſion d'y réfugier leurs familles & leurs effets, avec un azile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les Habitans du Pays d'Acra auroient été détruits juſqu'au dernier par les Aquambos, ſi le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur ne les eut reçus dans ſes murs, & n'eut fait tirer ſur l'ennemi pour l'éloigner (66). Aſiles qu'ils trouvent dans les Forts Européens.

Pendant la guerre, les Rois Négres ont toujours une garde nombreuſe autour de leur perſonne, ſoit qu'ils tiennent la campagne, ſoit que ſe fiant à leurs Généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs Palais. Comme l'Auteur ne vit que cette partie de leur milice, il en fait une deſcription fort effraiante. La figure de tous ces Guerriers, dit-il, eſt ſi terrible, qu'on les croiroit prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer des Hideuſe figure des gens de guerre.

(65) Artus, *ubi ſup.* (66) Barbot, pag. 294. pag. 53.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

dents & de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils ſe colorent bizarrement le viſage de raies blanches, rouges & jaunes. Le reſte du corps eſt peint auſſi de diverſes figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables.

Ils n'oublient pas de ſe paſſer, autour des épaules, pluſieurs colliers de verre, chargés de Fétiches, pour leur propre sûreté au milieu des dangers. Mais ils portent, par deſſus, un autre collier de branche, de l'épaiſſeur du bras, qui eſt capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un caſque, de quelque peau de leopard ou de crocodile. Leur pagne, ou l'eſpece de tablier qu'ils portent autour du corps, eſt de la même matiere, avec beaucoup de ſoin de le relever entre leurs jambes. Toute autre ſorte d'habit leur paroît embaraſſante. Ils ont à la ceinture, un poignard; dans la main gauche une rondache (67), qui leur couvre tout le corps; & dans la droite, trois ou quatre dards, ou une zagaie, ſuivant leur rang & leur emploi. Le commun des ſoldats a pour armes des arcs & des fléches, dont ils ſe ſervent fort adroitement. Leurs carquois ſont

Armure des Négres.

(67) Des Marchais leur donne une zagaie dans la même main.

de peau. Les Eſclaves ou les domeſtiques libres battent le tambour, & ſonnent du cornet ou de la trompette, pour commencer la charge (68). NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Pluſieurs Auteurs donnent aux ſimples ſoldats des ſabres, qui ſont ſuſpendus à leur ceinture (69) ou paſſés dans leur pagne : leur bonnet, dit-il, eſt de peau de crocodile, ornée des deux côtés d'une coquille rouge, & par derriere, d'une touffe de crin ou de queue de cheval. Quelques-uns ont autour de la tête une chaîne de fer aſſez peſante. Dans cet équipage, avec les diverſes couleurs dont ils ont ſoin de ſe peindre le corps, on les prendroit moins pour des hommes, que pour autant de diables (70).

Des Marchais, d'accord avec Artus, dit que les Nobles occupent les premiers poſtes de l'armée ; qu'ils portent leur ſabre devant eux, & de larges poignards aux côtés ; que leurs Eſclaves marchent autour d'eux, armés d'arcs, de fléches & de coutelas ; & que les ſoldats ont pour armes, avec l'arc & la fléche, des ſabres & des haches (71). Leurs diverſes armes.

La plûpart néanmoins ont aujour- Ils ont beaucoup d'armes à feu.

(68) Artus, *ubi ſup.*

(69) Des Marchais dit qu'ils le portent devant eux.

(70) Bo'man, p. 185.

(71) Des Marchais, Vol. I. pag. 321.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

d'hui des mouſquets ou des carabines, & s'en ſervent avec beaucoup d'adreſſe. Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandois, qui leur en vendent une quantité preſqu'incroiable; & s'ils ne les recevoient pas des Hollandois, dit Boſman, ils en tireroient abondamment des Anglois, des Danois, & des autres Marchands de l'Europe. C'eſt un préſent funeſte, ajoute-t'il de bonne foi; car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs ſabres.

Leurs ſabres ſont larges & peſans, mais tranchent ordinairement ſi mal, qu'ils ont beſoin de pluſieurs coups pour abbattre une tête. La poignée eſt de bois, avec des gardes de la même matiere, armées d'un côté, & quelquefois des deux, de petits nœuds ronds qui ſont couverts de peau. D'autres ſe contentent, pour gardes, de quelques petites cordes, teintes de ſang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des Négres de qualité eſt garnie d'or. Pour fourreau, ils ont un cuir; mais ſi mal joint, qu'il laiſſe voir une partie de l'épée à nud. Ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge; deux ornemens qui ſont ici fort précieux (72).

(72) Boſman, p. 164. & ſuivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Artus loue beaucoup leurs poignards à deux tranchans. Ils ſont longs de deux pieds, & larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'or, ou de certaines peaux rares, qu'ils eſtiment plus que l'or même. Le fourreau eſt de peau de chien ou de chévre. Au lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne ſont point aſſez riches pour acheter de ſi belles armes, portent un inſtrument fort court, de la forme d'une hache, & qui ne coupe que d'un (73) côté, mais qui ſe rétrecit vers la pointe, comme une épée. La poignée de cette eſpece de couteau eſt ornée d'une tête de ſinge (74).

Leurs poignards.

Il y a deux ſortes de zagaies ou d'aſſagaies. La plus petite, eſt longue d'une aune (75) ou d'une aune & demie. Elle eſt fort menue & ſe lance comme les dards. La grande zagaie eſt trois fois plus longue & plus groſſe. Sa pointe eſt armée de fer, comme une pique; & quelquefois l'arme en eſt couverte, dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les Seigneurs ont toujours près d'eux quelque Eſclave pour la porter. Ils s'en

Leurs zagaies.

(73) Purchas lui donne la forme d'un jambon. *Pilgrims*, Vol. II. p. 949.

(74) Artus, pag. 55.

(75) Boſman, p. 186.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſervent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche. Artus dit que la plûpart des zagaies ſont de fer maſſif, avec un manche de bois (76).

Leurs arcs & leurs fléches.

Les arcs & les fléches ſont aujourd'hui moins en uſage chez les Peuples de la Côte d'or, à l'exception des Aquambos, qui s'en ſervent avec tant d'adreſſe, qu'on les prétend capables, à la chaſſe, de frapper un lievre dans la partie qu'ils veulent choiſir. La tête de leurs fléches eſt aîlée, & la pointe armée de fer. Les Négres du Pays d'*Avina* les empoiſonnent, avec le jus de certaines herbes. Cependant il leur eſt défendu d'en porter pendant la paix, ſous des peines fort rigoureuſes. Sur la Côte, ces odieuſes pratiques ſont inconnues; & les Habitans ignorent ce que c'eſt que le poiſon (77). Artus dit que les arcs ſont compoſés d'un bois dur & raboteux, & la corde d'écorce d'arbre. Les plumes de leurs fléches ne ſont qu'un tiſſu de poil de chien, qui va juſqu'à la moitié de leur longueur. Leurs carquois, qu'ils portent ſuſpendus au col, ſont de peau de bouc (78).

Targettes ou boucliers.

Enfin, leurs boucliers ou leur target-

(76) Artus, *ubi ſup.*

(77) Boſman, *ubi ſup.* mais il ſe contredit dans un autre endroit.

(78) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 180. & ſuivantes.

Armes des Negres de la Côte d'Or tirées de Barbot.

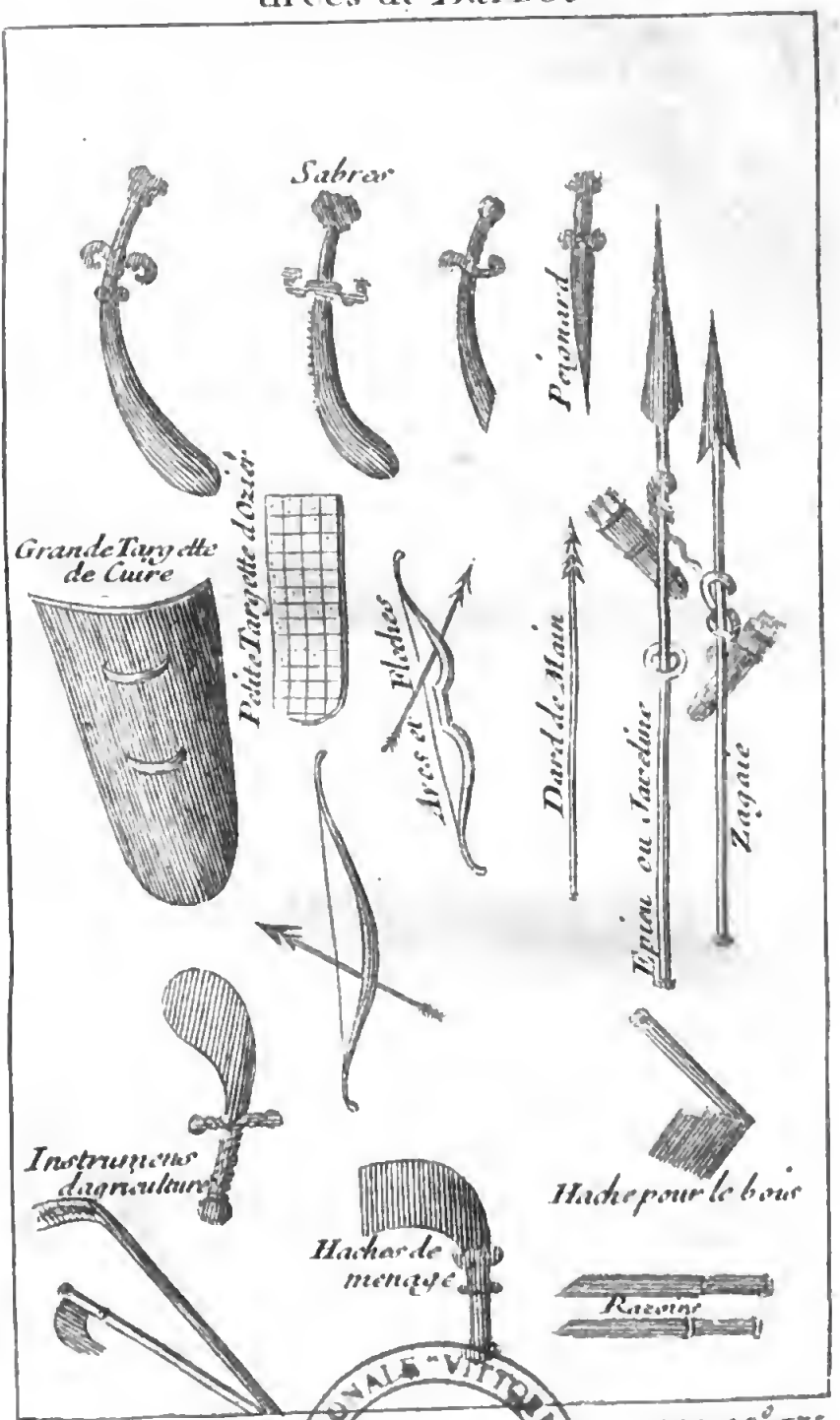

T. II. N.° VI.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
NAPOLI

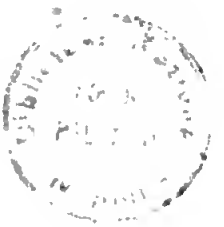

tes ſont une partie conſidérable de leur armure. Ils les portent dans la main gauche ; & tenant leur ſabre de la droite, ils ſecouent ces deux armes & s'en couvrent avec tant d'adreſſe, ils ſe placent ſi habilement derriere, & prennent tant de poſtures différentes, qu'il eſt preſqu'impoſſible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des targettes eſt de quatre ou cinq pieds de long ſur trois de large. Elles ſont d'ozier, mais couvertes de peau & d'autres matieres. Quelques-unes ſont garnies de plaques de cuivre, qui les rendent capables de réſiſter à la pointe des fléches & au tranchant du ſabre, mais qui ne ſont point à l'épreuve des balles (79).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Artus compoſe leurs targettes d'un tiſſu d'écorce d'arbre. Il les repréſente quarrées, & leur donne ſix pieds de long & quatre de large. Elles ſont ſoutenues, dit-il, par un croix de bois qui les traverſe intérieurement, & qui les rend plus fermes. Il ajoute que l'ance ou le manche eſt en dedans ; qu'elles ſont couvertes de peau de bœuf, & que la croix de bois eſt garnie de plaques de fer (80).

Telles ſont les armes des Négres. Il

Artillerie des Négres ; uſage qu'ils en ſont.

(79) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 56.

(80) Boſman, *ubi ſup.* pag. 187.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ſe trouve parmi eux quelques piéces de Canon ; mais ils entendent peu la maniere de s'en ſervir. Le Roi de Sabu en avoit un petit nombre, qu'il faiſoit traîner dans ſes marches, ſans en avoir jamais fait le moindre uſage. D'autres, après les avoir tirées une ſeule fois, les ont abandonnées à l'ennemi, qui n'étant pas plus capable de s'en ſervir, les laiſſoit ſur le champ de bataille. En général l'artillerie des Monarques Négres n'eſt emploiée que dans leurs réjouiſſances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tire au hazard & pour brûler de la poudre. Le bruit amuſe beaucoup les Négres (81).

Trompettes & tambours.

Les inſtrumens de leur muſique militaire ſont le tambour, la trompette, ou plûtôt le cornet, la flute & les chaudrons de cuivre, dont on a déja donné la deſcription. On auroit peine, dit Artus, à s'imaginer le bruit que ces inſtrumens barbares font dans les batailles. Pendant la paix, les tambours repoſent à la porte des Rois, ou Gouverneurs, & des Grands, qui jouiſſent ſeuls de ce glorieux privilege. On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'uſage eſt réſervé pour les grands jours de fête (82).

(81) Artus, *ubi ſup.* pag. 54. & 56.

(82) Barbot, pag. 297.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Ordre & forme de leurs armées.

Les Négres ignorent abſolument la maniere de camper & de ſe retrancher dans un poſte. N'ayant ni tentes, ni bagage, ils couchent (83) en plein air. Ceux qui ont des armes à feu ſe placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, ſuivant la diſpoſition du terrain. Ils combattent tous à la fois; de ſorte qu'une fois enfoncés, il leur eſt impoſſible de ſe rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du vainqueur (84). Leurs mouvemens ſont fort irréguliers dans l'action. Chaque Chef eſt au milieu de ſes gens, qui compoſent un grouppe autour de lui. Ils attaquent ainſi un autre grouppe, qui ſe trouve devant eux dans le même ordre. Au lieu de ſecourir leurs voiſins lorſqu'ils les voient plier, c'eſt ſouvent une raiſon qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effraiés du même ſpectacle, tournent le dos ſans avoir fait uſage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laiſſent dans l'embarras, imitent auſſi-tôt leur exemple. S'ils ſe trouvent tellement mêlés avec l'ennemi, qu'ils ne puiſſent ſe dégager, la néceſſité les force de combattre; & c'eſt malgré eux qu'ils obtien-

Leur maniere de combattre.

(83) Des Marchais, Vol. I. pag. 321.

(84) Boſman, *ubi ſup.* pag. 182.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

nent ainſi la réputation de bons ſoldats. Jamais ils ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille, en ſe courbant le corps & baiſſant la tête, pour laiſſer paſſer les balles. D'autres vont en rampant juſqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent auſſi-tôt vers leur armée en courant de toutes leurs forces. Enfin leurs attitudes, leurs contorſions, leurs cris & leurs mouvemens ridicules, feroient moins prendre ces actions pour une bataille (85) que pour un divertiſſement de ſinges.

Deſcription de leurs batailles.

Des Marchais s'attache un peu plus au détail. Lorſque les armées, dit-il, ſont à la vûe l'une de l'autre, elles pouſſent un horrible cri; après quoi, chacun lance ſa zagaie, dont ils ſont aſſez défendus par leurs targettes; mais lorſque les fléches commencent à pleuvoir ſur leurs corps nuds, l'exécution devient terrible, ſur-tout pour ceux qui n'ont pas de boucliers. Les cris qui ſe renouvellent, joints au bruit des tambours & des trompettes, animent l'action pendant quelques momens. Ils tirent le ſabre & les poignards. S'ils s'approchent aſſez pour s'en ſervir, le carnage eſt d'autant plus ſanglant qu'ils ſont excités par leurs femmes & leurs

(85) Boſman, *ibid.*

enfans, dont les cris ſe font entendre derriere eux. Le Parti qui eſt forcé de plier, ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne ceſſe que par la défaite entiere des vaincus. Alors toute l'attention du vainqueur eſt de faire un grand nombre de priſonniers, & d'enlever beaucoup d'ornemens. C'eſt le principal but de toutes leurs guerres. Il ſe trouve des Négres ſi ſtupides, qu'ils ſe parent dans ces occaſions de tout ce qu'ils ont de précieux, & qu'on les voit chargés d'or juſqu'à devenir incapables de marcher. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Les priſonniers qui ne ſont pas en état de payer leur rançon appartiennent au vainqueur, qui eſt le maître de les vendre pour l'eſclavage. Ceux qui ſont diſtingués par leur rang ou par leurs richeſſes, ſont gardés avec beaucoup de ſoin, & rachetent leur liberté par une groſſe ſomme. Mais un priſonnier de diſtinction, qui eſt ſoupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'or pour ſa rançon. On ſe délivre de lui par la mort ou par l'eſclavage. Priſonniers de guerre, & leur ſort.

Le Négre le plus riche & le plus puiſſant n'eſt pas toujours à couvert d'un ſort miſérable, lorſqu'il tombe entre les mains de l'ennemi. Outre qu'il eſt réduit à la condition d'Eſclave, juſqu'à

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ce que ſa rançon ſoit payée, elle eſt quelquefois miſe à ſi haut prix, que tout ſon bien, joint aux contributions de ſes parens & de ſes amis, ne ſuffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il ſe voit condamné pour toute ſa vie aux offices les plus abjects; & ſouvent, dans le chagrin de ſe voir fruſtrés de leurs eſpérances, les vainqueurs prennent le parti de le faire périr par une mort cruelle.

Sort des Rois priſonniers de guerre.

Des Marchais paroît perſuadé qu'il n'y a point d'eſperance de rançon pour les priſonniers. Il aſſure que de quelque rang qu'ils puiſſent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un Roi, dit-il, eſt rarement expoſé à ce ſort, parce que ſes Sujets le défendent juſqu'à l'extremité, & que s'il périt dans l'action, ils ne font pas moins d'efforts pour ſauver ſon cadavre. Mais s'il a le malheur d'être pris, il ſe donne la mort de ſa propre main avant que de paroître aux yeux du conquerant. Dans toutes ſortes de ſens, un Roi pris à la guerre paſſe pour mort, parce que toutes les richeſſes du monde ne le garantiroient pas du dernier ſupplice, ou d'être vendu aux Européens (86), ſans aucun eſ-

(86) Voyage de Des Marchais, Vol. I. pag. 322. & ſuivantes.

poir

poir de retourner jamais en Afrique.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Suivant Barbot, ſi la haine eſt irréconciliable entre les deux Partis, ils ſe traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivans entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes ſortes de barbaries. Après les avoir long-tems tourmentés, on leur coupe, ou plûtôt on leur déchire & leur arrache la machoire d'enbas; & ſans égard pour leur ſoumiſſion & pour leurs larmes, on les laiſſe périr dans cet état. Un Habitant de Commendo aſſura l'Auteur qu'il avoit traité lui-même, avec cette furie, trente-trois hommes, dans une ſeule bataille. Après leur avoir coupé le viſage, d'une oreille à l'autre, il leur avoit appuyé le genouil contre l'eſtomac, & leur avoit arraché, de toutes ſes forces, la machoire d'enbas, qu'il avoit emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écraſer ſous la tête de ſa mere. Les Nations de Guaſo & d'Akkanez, ſe regardent avec tant d'horreur, que leurs batailles ſont de véritables boucheries, après leſquelles ceux qui ſurvivent n'ont pas d'autre paſſion que de ſe raſſaſier de la chair de

Effets cruels de la haine, entre les Négres.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

leurs ennemis dans un horrible feſtin, & de prendre leurs machoires & les cranes pour en orner leurs tambours & la porte de leurs maiſons (87).

Barbarie des Négres mêmes de la Côte d'Or.

Les Négres mêmes de la Côte d'Or, quoiqu'aſſez civiliſés par le commerce des Européens, ſont ſi cruels dans leurs haines, que ſi l'avarice ne leur faiſoit ſouhaiter de faire des priſonniers pour les vendre, ils feroient la guerre ſans quartier. Ils ont quelquefois pouſſé la rage, juſqu'à manger leurs ennemis ſur le champ de bataille. C'eſt un uſage établi, parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui ſont morts par leurs mains, d'orner leurs caſques de cranes, & leurs portes de machoires. Ils n'ont pas de degré plus sûr pour s'élever à la Nobleſſe. Un Guerrier dont la porte eſt entourée de machoires, & qui a deux ou trois caſques ornés de cranes, eſt sûr d'être admis au rang des Nobles, & n'a plus d'autre embarras que pour les frais de ſa reception (88).

Ils ſurprennent les Villes & les brûlent.

Mais leurs guerres ne ſe font pas toujours en pleine campagne. Ils ſe ſurprennent ſouvent dans les Villes. Ils les détruiſent par le feu, & chaſſent ou

(87) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 291. & 296.

(88) Des Marchais, *ubi ſup.*

prennent les Habitans. C'eſt ainſi que dans une vive querelle entre les Négres d'*Ekki-Tekki*, ou d'*Aldea de Torto*, & ceux de *Jabbe* & de *Kamma*, ceux d'Ekki-Tekki vinrent mettre le feu, dans les ténébres, à ces deux dernieres Villes, dont ils forcerent les Habitans de ſe jetter dans leurs Canots, pour gagner le territoire d'Anta. Ces malheureux fugitifs formerent deux nouvelles Habitations ſur la rive Oueſt de la Riviere S. Georges.

NEGRES DE LA CÔTE D'ORE

Les Négres ne ſont pas moins experts dans les embuſcades. Artus en rapporte un exemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étoient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux Nations de Commendo & de Fétu, avec une puiſſante armée, qui ravagea leur Pays & qui détruiſit une partie de leurs Villes. Les Négres s'étant raſſemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au paſſage, & les ſurprirent avec tant de bonheur & d'habileté, qu'ils leur tuerent plus de trois cens hommes. Les Hollandois, après s'être mis en poſſeſſion de Mina, virent encore cinquante têtes Portugaiſes autour du tombeau d'un Roi du Pays, qui avoit perdu la vie dans cette bataille. La victoire des Négres avoit été ſi com-

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

plette, que le Château même de Mina ſeroit tombé entre leurs mains, ſi le canon qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût ſervi à rallentir leur ardeur (89).

Embuſcades & ſtratagêmes de guerre.

Les frais de la guerre ne ſont pas immenſes entre les Négres, ni même pour les Européens qui ont quelque choſe à démêler avec eux. On a vû qu'une guerre de quatre ans, contre les Commeniens, ne coûta que ſix mille livres ſterling aux Hollandois, quoiqu'ils euſſent entretenu ſucceſſivement cinq Nations à leur ſolde. Quatre mille hommes font une armée conſidérable dans une guerre offenſive; mais la défenſe en demande ordinairement une plus nombreuſe. Quelquefois ce que les Négres appellent une armée ne monte pas (90) à plus de deux mille hommes; d'où l'on peut conclure quelles ſont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux Nations de Fantin & d'Aquambo, dont la premiere eſt capable de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne, & la ſeconde un beaucoup plus grand nom-

(89) Artus, *ubi ſup.* pag. 54.

(90) En 1682, tandis que Barbot ſe trouvoit au Fort d'Acra, les Aquambos & les Akims étoient en guerre à douze lieues de ce Fort, & chacune des deux armées n'étoit que de douze cens hommes, pag. 294.

bre. Cinq ou ſix Monarchies de la contrée d'Axim, n'approcheroient pas de cette puiſſance, avec toutes leurs forces réunies. Mais s'il faut s'en rapporter au récit des Négres, les Roiaumes intérieurs, tels que ceux d'*Akim*, d'Aſiente, &c. ſont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuſes armées. La petiteſſe de celles de la Côte, joint à la lacheté des combattans, ne permet guéres qu'il y ait jamais beaucoup de morts. On regarde la perte de mille hommes comme une journée fort ſanglante. Dans la derniere bataille des Commeniens contre deux ou trois autres Nations, Boſman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes. Cependant les Commeniens chaſſerent leurs ennemis du champ de bataille & remporterent une victoire complette (91). A la vérité toutes leurs guerres ne ſont pas pouſſées avec la même vigueur, parce qu'elles ne ſont point entrepriſes avec la même animoſité. Elles n'ont pas ordinairement d'autre cauſe, que l'ambition, le déſir du pillage, quelque dette Nationale, ou quelque différend entre les Chefs. Boſman rend témoignage, qu'ayant eu le tems d'en voir un fort grand nombre & d'en approfondir

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Pertes ordinaires dans leurs batailles.

Cauſes de leurs guerres.

Guerres d'interêt.

(91) Boſman, pag. 181.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les ſources, la plûpart étoient nées de la maniere ſuivante. Un Négre de quelque diſtinction, dans un Pays, a vendu, dans le Pays voiſin, des marchandiſes dont le payement lui paroît trop differé. Il s'offenſe, & pour obtenir la ſatisfaction qu'il deſire, il fait enlever, dans le Pays de ſon Créancier, aſſez de biens & d'hommes, libres ou Eſclaves, pour ſe payer abondamment par ſes mains. Les Priſonniers qu'il a faits ſont chargés de chaînes, & menacés de l'eſclavage ſi leur rançon n'arrive promptement. Le Débiteur, s'il eſt honnête homme & ſi la dette eſt juſte, s'efforce auſſi-tôt de ſatisfaire ſon Créancier; ou ſi les parens des Priſonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moien de l'y contraindre. Mais lorſque la dette eſt douteuſe, ou lorſque le Débiteur n'eſt pas diſpoſé à payer, il perſuade aiſément à ſes compatriotes, que ſon Créancier eſt un homme injuſte, qui forme des prétentions exceſſives, ou même à qui il n'eſt rédevable de rien. A-t'il fait goûter ſes impoſtures? Il commence de ſon côté à faire des repréſailles, qui aboutiſſent de part & d'autre à ſoulever les deux Nations, & à leur faire chercher toutes les occaſions de ſe ſurprendre. Les deux ennemis s'ef-

forcent d'abord de faire entrer les Cabaſchirs dans leurs interêts. Ils gagnent enſuite les ſoldats. Une bagatelle rompt ainſi les plus ſaintes alliances. On prend les armes. La guerre dure juſqu'à ce qu'un parti ait ſubjugué l'autre, ou ſi les forces ſont égales, juſqu'à ce que les Chefs aient fait la paix à la ſollicitation des ſoldats. Les reconciliations arrivent ordinairement vers le tems où l'uſage eſt d'enſemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paye, & qui commencent leurs campagnes ſans proviſions, ſont bien-tôt preſſés de leurs beſoins, ſur-tout lorſque le pillage ne répond point à leurs eſpérances.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Si c'eſt l'ambition des Gouverneurs d'un Pays qui les fait penſer à la guerre, ou peut-être la jalouſie de voir leurs voiſins dans l'opulence, & l'envie de participer à leurs richeſſes; on aſſemble le Conſeil des Cabaſchirs & des Manſeros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entrepriſes. Ils entrent volontiers dans des vûes qui flattent leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre eſt réſolue. On ſe hâte de prendre les armes, & les hoſtilités commencent ſans aucune déclaration: Le Peuple qu'on attaque eſt quelquefois détruit avant qu'il ait pû ſonger à ſa dé-

Guerres d'ambition.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

fenſe. Mais s'il a quelque ſoupçon du malheur qui le menace, & s'il ſe croit trop foible pour reſiſter à l'invaſion, il implore l'aſſiſtance de ſes voiſins, il loue des troupes auxiliaires, & fait ſouvent retomber ſur ſes ennemis la honte & le dommage d'une injuſte entrepriſe.

Butin & ſon partage.

A l'égard du butin, quoiqu'il doive être emploié principalement aux frais de la guerre, & que ſuivant les loix établies, le reſte doive être partagé avec égalité, chacun ſe ſaiſit ordinairement de tout ce qui tombe entre ſes mains, ſans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les Manſeros ſe dégoûtent bien-tôt d'une expédition infructueuſe, & retournent dans leurs Villes; car ils ſont libres de quitter les armes auſſi-tôt que la guerre commence à les ennuier; & quoiqu'ils ſoient attachés à certaines Enſeignes, les Capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs Eſclaves. Un Négre libre ne reconnoît aucune autorité, & ne ſe ſoumettroit pas même à celle du Roi, s'il n'y étoit contraint par la force. Si le Général de l'armée n'eſt pas moins réſolu de marcher contre l'ennemi, il eſt le maître de ſes réſolutions,

mais il trouve peu de guerriers qui le ſuivent (92).

NÈGRES DE LA CÔTE D'OR.

Des Marchais dit que leurs guerres durent rarement plus d'une campagne, & que la durée de cette campagne n'eſt ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Boſman remarque qu'entre deux Rois deſpotiques, dont l'autorité eſt abſolue ſur leurs troupes, une guerre ſe prolonge quelquefois pendant pluſieurs années, & ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou l'autre parti. Ils demeurent campés des années entieres à la vûe l'un de l'autre, ſans autre combat que des eſcarmouches paſſageres ; & lorſque la ſaiſon des pluies eſt arrivée, ils retournent comme de concert dans leurs Habitations. Cette conduite vient ſouvent de l'influence de leurs Prêtres, qui ne leur conſeillent pas aiſément de s'expoſer au hazard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la Religion ; & prétendant que la volonté des Fétiches ne s'eſt point encore déclarée (93), ils annoncent les plus grands déſaſtres à ceux qui répandront du ſang avant leur déciſion. Mais lorſqu'ils croient leur armée ſuperieure en nombre à celle de

Durée des guerres.

Impoſtures des Prêtres.

(92) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 178. & ſuivantes.

(93) Boſman, p. 182.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

l'ennemi, ou qu'ils remarquent dans le ſoldat une ardeur extraordinaire, ils exhortent les Chefs au combat. Si le ſuccès répond mal à leur attente, ils ſe réſervent toujours quelque excuſe qui les juſtifie. Les Commandans ou les ſoldats ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute. Les Fétiches ſont irrités, & toute l'armée eſt juſtement punie (94).

Occaſion d'une guerre en 1663. Traités de paix.

Pendant le ſéjour que Villault fit ſur la Côte d'Or, en 1663, il s'éleva une guerre fort vive, dont ce Voyageur explique l'occaſion. Le Prédeceſſeur du Roi des Abrambos, qui étoit mort depuis quatre ans, avoit impoſé des droits ſur toutes les marchandiſes qui paſſoient ſur ſes terres, & les Rois voiſins n'avoient oſé s'y oppoſer. Après ſa mort, les Marchands du petit Akanis demanderent à ſon ſucceſſeur la reſtitution de tout ce qu'ils avoient payé malgré eux, pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuoient à la violence; & n'ayant pû l'obtenir, ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du Roi de Fétu, que le hazard avoit alors conduit dans le Pays d'Akanis, entreprit généreuſement de ſoutenir les prétentions des Habitans; mais il eut le malheur

(94) Le même, p. 183.

d'être tué dans la premiere bataille. Son pere, deſeſperé de cette perte, joignit ſes troupes à celles d'Akanis, & fit entrer tous ſes alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans, coûta au Pays plus de ſix mille hommes, & ruina preſqu'entierement le Commerce. Les Anglois, les Danois & les Hollandois firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les eſprits par leur médiation. La fête ſolemnelle qui fut célébrée au Cap-Corſe par le gendre du Roi de Fétu, & dont on a déja vû la deſcription, étoit l'anniverſaire d'une bataille, par laquelle ſon beau-pere avoit terminé cette guerre. La tranquillité du Pays fut troublée dans le même tems par une querelle entre les Rois de Sabu & de Fantin, à l'occaſion d'un Seigneur Fantinois, qui avoit enlevé une Dame de Sabu dont il étoit amoureux (95).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

A la fin d'une guerre, & lorſqu'on parvient à ſe réconcilier par un traité, les deux Rois jurent ſolemnellement de l'obſerver; & pour confirmation de leur bonne foi, ils ſe donnent mutuellement des ôtages, qui ſont pris dans la premiere nobleſſe, ornés de colliers, peints de diverſes couleurs, & portés ſur

(95) Villault, pag. 237. & ſuivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les épaules des Gardes du Roi, dont ils deviennent volontairement les prisonniers. Il les traite honnêtement ; mais il fait veiller soigneusement sur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent (96).

Formalités de la paix.

Des Marchais rapporte les formalités avec lesquelles la paix fut conclue entre le Roi d'Abrambo & l'Empereur d'Axim. Fatigués tous deux d'une longue guerre, ils prêterent enfin l'oreille à la médiation des Européens. Le lieu étoit une grande plaine, sur les frontieres des deux Princes, qui consentoient à se reconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils eussent touché au moment d'une bataille, & suivis chacun de ses Fétiches. Les Prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de cesser les hostilités, d'oublier les injures mutuelles, & de se donner des ôtages pour la sûreté de leurs engagemens. Mais, dans ces occasions, les Prisonniers de guerre sont oubliés, & l'on ne connoît aucune Nation qui ait jamais proposé des échanges. Lorsque les sermens sont finis, le bruit des tambours & des trompettes commence à se faire entendre. De part & d'autre, on jette les armes ; on s'embrasse, on se mêle avec confiance. Le

(96) Artus, *ubi sup.* pag. 54.

jour ſe paſſe à boire & à danſer. Le commerce ſe renouvelle, comme s'il n'avoit jamais été troublé par le moindre différend. L'Auteur ajoûte, que les ôtages ſont ordinairement des enfans de Rois ou leurs principaux Nobles (97).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Barbot obſerve que dans des conjonctures extraordinaires, les Rois ne font point difficulté de ſe livrer eux-mêmes en ôtages, comme il arriva au Cap-Corſe en 1681. Il rapporte les circonſtances de cet incident. Dix-huit Eſclaves s'étant ſauvés du Château dans la Ville, y furent reçus ſous la protection des Habitans, qui refuſerent de les rendre aux Anglois. Le Commandant du Château fit pointer ſes canons vers la Ville, pour effraier les Négres. Mais loin de céder, ils s'avancerent au nombre de ſept ou huit cens, pour attaquer le Château. Les Anglois forcés de penſer à leur défenſe firent jouer ſérieuſement leur artillerie, & leur tuerent dès les premiers coups cinquante ou ſoixante hommes. Ce ne fut pas ſans perdre auſſi quelques-uns de leurs gens, qui furent tués par la mouſqueterie des Négres. A la premiere nouvelle de cette guerre, le Roi de Fétu, qui paſſe pour le plus grand Monarque de la Côte d'or, & qui étoit

Guerre entre les Anglois & les Négres du Cap-Corſe.

Zéle du Roi de Fétu pour l'appaiſer.

(97) Des Marchais, Vol. I, p. 313.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

alors âgé d'environ ſoixante ans, ſe hâta de venir au Cap-Corſe, ſans autre ſuite que dix ou douze Gardes; & s'étant arrêté ſous un arbre conſacré à la Religion du Pays, qui eſt à la vûe du Château, il y paſſa huit jours entiers en prieres, pour engager les Fétiches à lui reveler ce que les Eſclaves fugitifs étoient devenus. En même tems, il fit aſſurer les Anglois qu'il ne prenoit point de part à la révolte; & députant deux de ſes Gardes aux Négres de la Ville, il leur fit déclarer qu'après avoir juré, par ſes Fétiches, de rendre au Comptoir, ſans diſtinction de tems & de lieux, tous les Eſclaves, qui déſerteroient du Château, il étoit réſolu de ne pas quitter l'arbre ſous lequel il étoit comme priſonnier des Anglois, ſans avoir rempli ſes engagemens. Enfin ce différend fut terminé par ſon entremiſe, & l'alliance renouvellée avec les Anglois, qui avoient pris ſoin de ſa ſubſiſtance pendant tout le tems qu'il avoit paſſé ſous l'arbre ſacré. Il étoit vêtu dans cette occaſion, d'un habit de velours noir (98).

(98) Barbot, pag. 344.

Biblioteca Nazionale
CIRCOLO
PALATINO
Napoli

OISEAUX DE GUINEE tires de Bosman

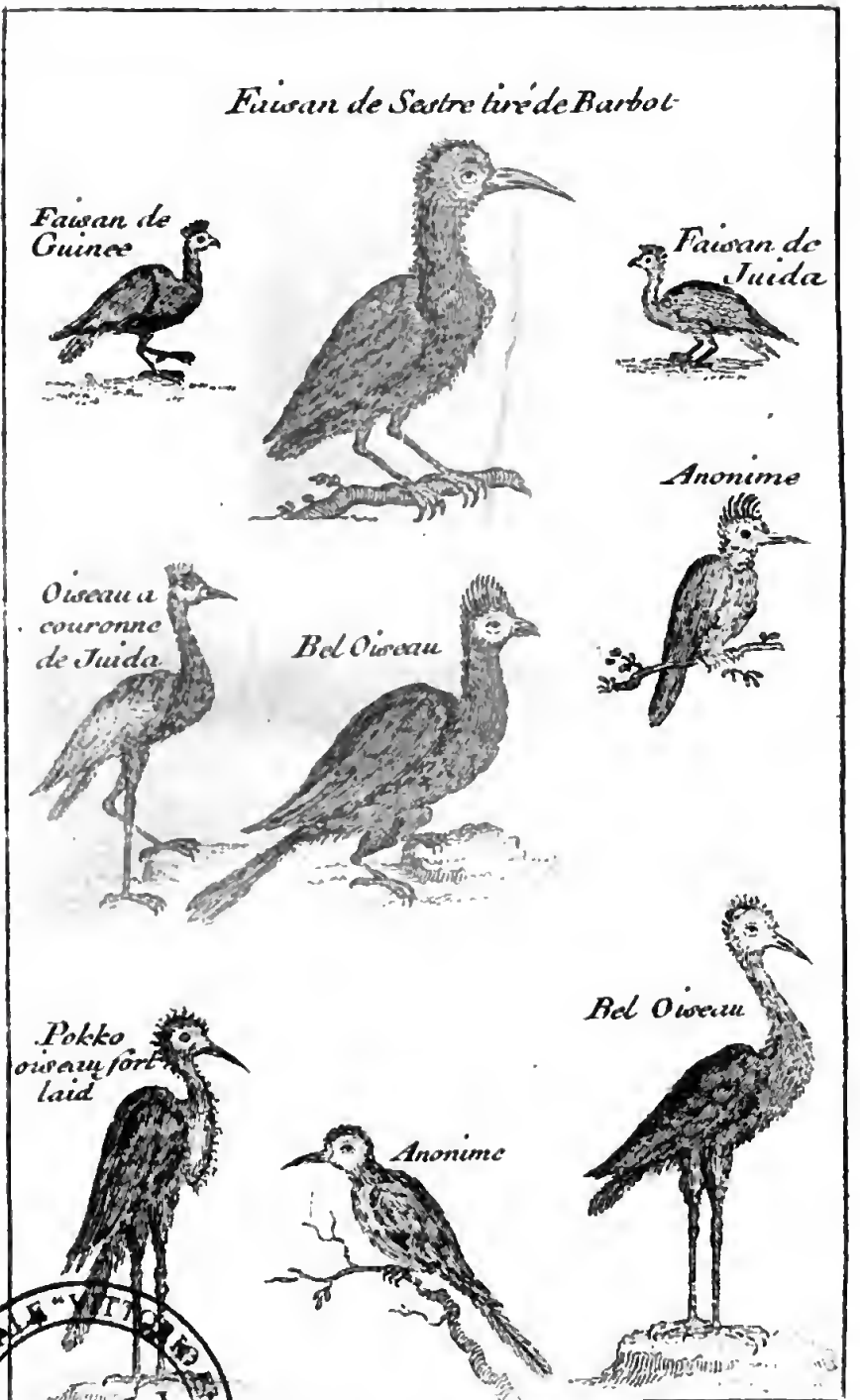

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

Sup. tom. IV. pag. 244. et Suivantes.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

OISEAUX DE GUINÉE tirés de Bosman.

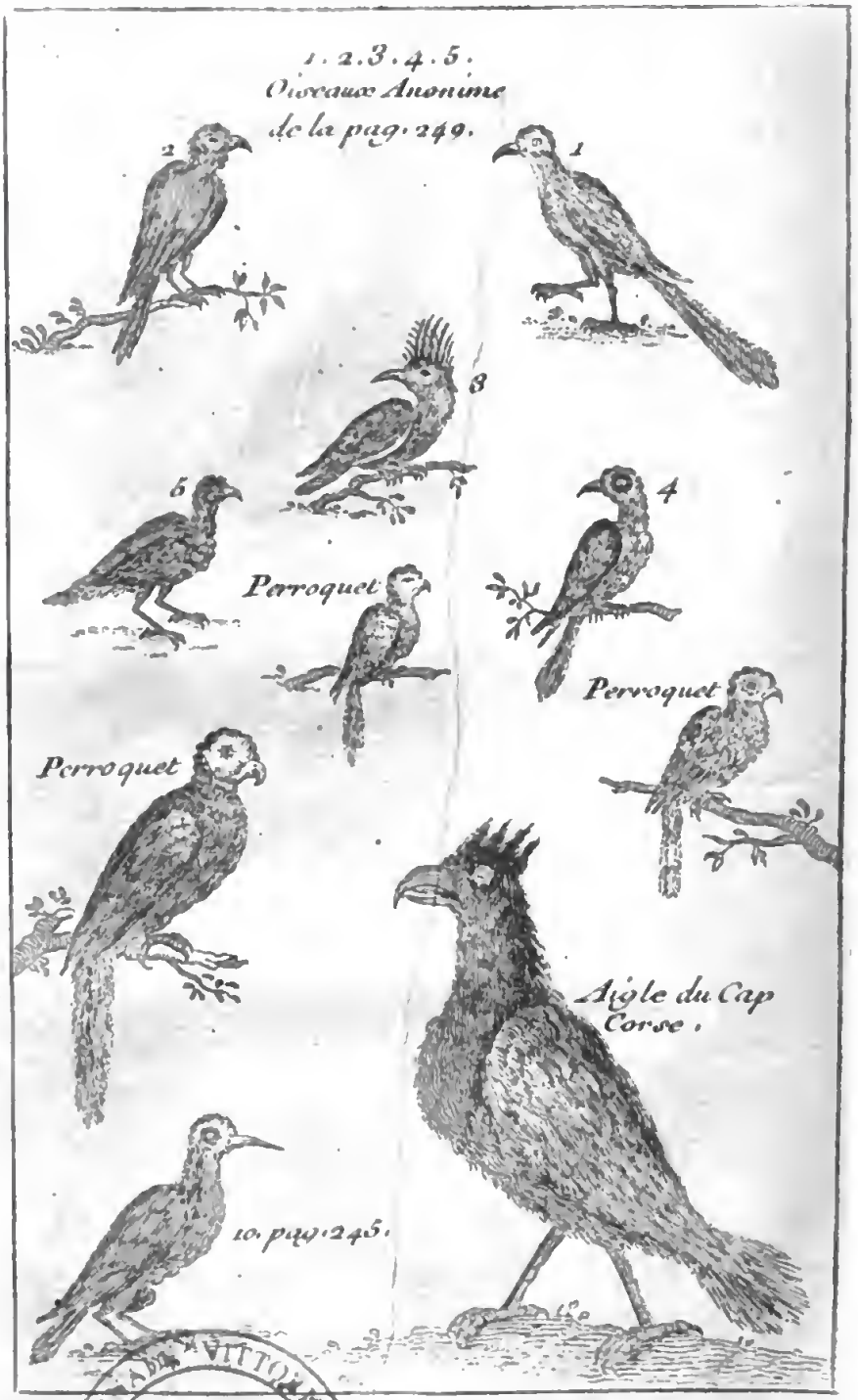

Sup. tom. IV. pag. 249. et Suivantes.

NAPOLI

SINGE D'ANCOLA PRÉSENTÉ
A FREDERIC HENRI PRINCE
D'ORANGE

Sup. T. IV. N.° III.

BIBLIOTECA NOELE LII

Nazionale
PALATINO
Napoli

CHIMPANEZE agé de 21. Mois haut de 2. pieds 4. pouces apporté d'Angola en 1738.

Sup. T. IV. N.° V.

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

Poissons tirés de Barbot.

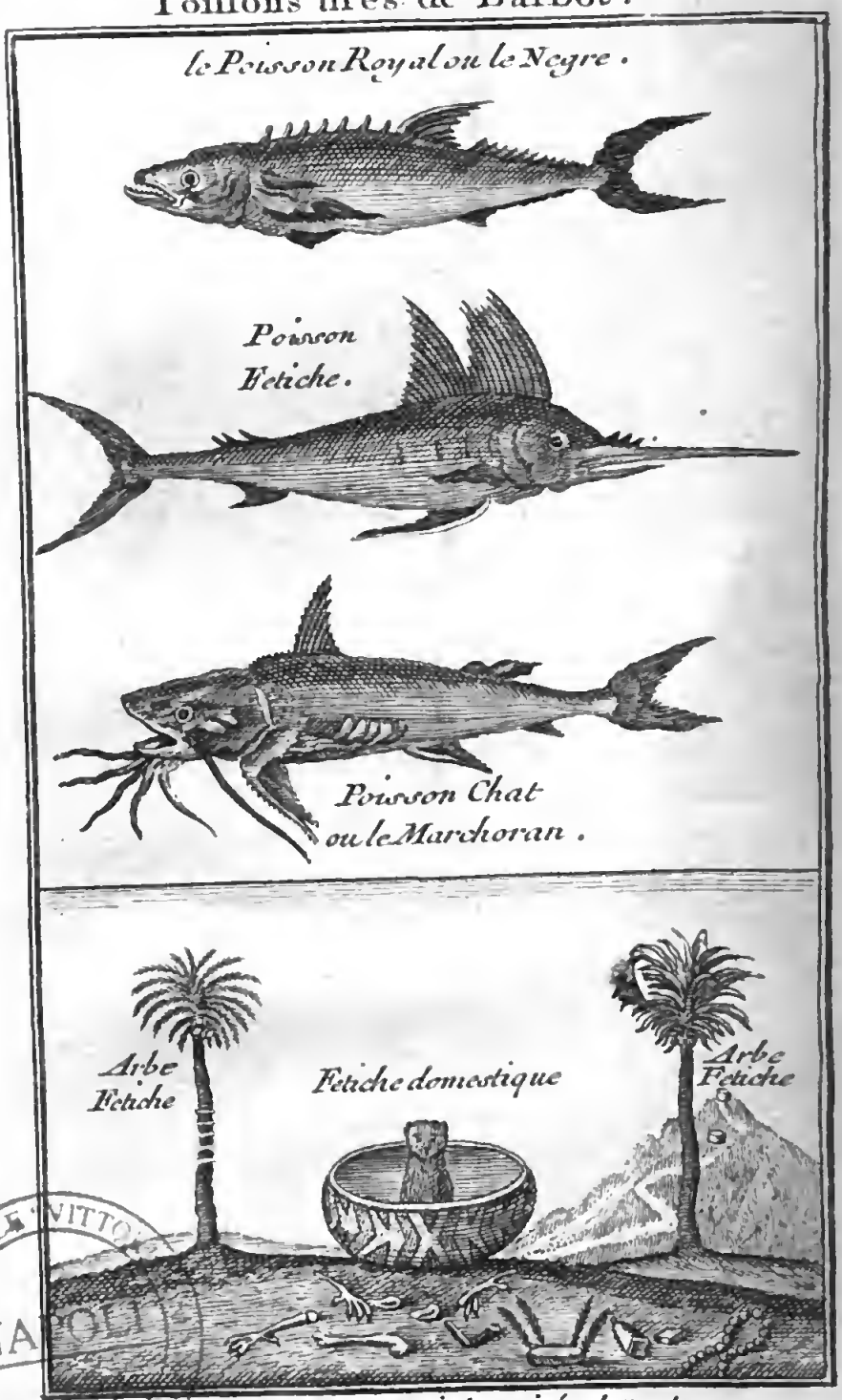

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO

diverses sortes de Fetiches tirés de Barbot.

Sup. T. IV. N.° 11.

CHAPITRE VIII.

Hiſtoire Naturelle de la Côte d'Or.

§. I.

Propriétés du Climat.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Froid & chaud du Pays.

LA ſituation de la Côte d'Or étant au cinquiéme dégré de la Ligne, on doit juger que l'ardeur du ſoleil y eſt extrême; mais le climat n'eſt pas auſſi mal ſain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Au mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent: mais dans tout le cours des autres ſix mois, les Habitans & les Etrangers mêmes n'en reſſentent point d'incommodité. Boſman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de Septembre, le feu preſqu'auſſi néceſſaire qu'en Europe. Dailleurs les jours plus chauds (99) ſont ſuivis d'une ſoirée fraîche. Le même Auteur obſerve qu'il y a beaucoup de différence entre le froid & le chaud d'autrefois, & celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur étoit exceſſive en Eté; mais elle eſt devenue

(99) Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 105.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

fort ſuportable. Le froid, qui étoit très vif auſſi pendant la nuit, juſqu'à laiſſer des traces de frimats, eſt aujourd'hui plus moderé. Un Facteur, qui avoit précedé Boſman, aſſuroit qu'il avoit trouvé pluſieurs fois, le matin, l'encre gelée dans ſon cornet. Quoique Boſman n'ait rien éprouvé de ſemblable, il aſſure que pendant les nuits du mois de Septembre, il a quelquefois ſenti le froid juſqu'à trembler. Actuellement les nuits ſont encore froides, ſans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du Pays, ajoute-t'il, eſt plus long qu'il ne l'a jamais été, & dure deux tiers & demi de l'année. Cependant Artus proteſte de ſon côté, qu'on ne ſent jamais de froid ſur la Côte d'Or. Il ajoute que les jours & les nuits ſont d'une égale longueur. Le ſoleil ſe leve & ſe couche régulierement à ſix heures, quoiqu'il ne paroiſſe qu'une demie-heure après ſon lever; de ſorte que ſon lever & ſon coucher ne peuvent être calculés ſi exactement qu'en Europe (1).

Longueur des jours & des nuits.

Ce que le climat peut avoir de mal ſain, ſuivant Boſman, ne vient que du paſſage ſoudain de la chaleur du jour au froid de la nuit; ſur-tout pour ceux à qui l'envie de ſe rafraîchir fait quitter

(1) Le même, p. 114. & ſuivantes.

trop-tôt leurs habits. Artus en apporte une autre cauſe. La Côte étant aſſez montagneuſe, il s'éleve chaque jour au matin, du fond des vallées, un brouillard épais, puant & ſulphureux, particulierement près des rivieres, & dans les lieux marécageux, qui ſe répandant fort vîte, avant que le ſoleil puiſſe le diſſiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il eſt difficile de ne pas s'en reſſentir, ſur-tout pour les Européens, dont le corps eſt plus ſuſceptible de ces impreſſions, que celui des Habitans naturels. Ce brouillard eſt très-fréquent pendant l'hiver, ſur-tout au mois de Juillet & d'Août, qui ſont auſſi les plus dangereux pour la ſanté. Il reçoit un ſurcroit d'infection du pernicieux uſage qui eſt établi parmi les Négres, de laiſſer pourrir leur poiſſon pendant cinq ou ſix jours, avant que de le manger, & de ſe décharger honteuſement le ventre non-ſeulement (2) autour de leurs maiſons, mais dans tous les lieux publics de leurs Villes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Brouillard infect & dangereux.

La différence eſt ſi grande entre l'air de l'Europe & celui de Guinée, que la plûpart des Européens qui arrivent ſur la Côte d'Or, ſont preſqu'auſſi-tôt ſaiſis d'une maladie, qui en fait perir un

Cauſes des maladies des Européens.

(2) Artus, *ubi ſup.* p. 67. & ſuivantes.

grand nombre. Mais la principale cauſe de leur mort eſt la mauvaiſe qualité des alimens. Les remedes mêmes qu'on apporte de l'Europe, ſe trouvent ordinairement corrompus, & les Médecins ne ſont que des Barbiers ignorans, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature ſeule, avec le ſecours d'une diéte bien entendue & de quelques bons cordiaux, ſauveroit probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poiſſon, des poules ſéches & maigres, du bœuf & du mouton, qui ne valent pas mieux, & qu'on mange à peine ſans dégoût dans la meilleure ſanté. Un malade, qui n'eſt pas riche, n'a pour reſſource que des potages. Le Directeur & les principaux Facteurs ſont bien fournis de toutes ſortes de légumes & d'excellente volaille: mais ces ſecours ne ſont pas à la portée de tout le monde.

La débauche a la plus grande part.

Les maladies ne viennent pas généralement, comme le penſent quelques Ecrivains, de la débauche & des autres excès; puiſqu'avec beaucoup de tempérance & de régularité on ne ſe garantit pas toujours des attaques les plus malignes & les plus mortelles. Cependant tous les Auteurs avouent que la plûpart

des matelots & des ſoldats Européens ſe rendent coupables de leur propre mort, par l'uſage exceſſif du vin de palmier & de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paye, qu'ils l'emploient à ce brutal amuſement; & l'argent leur manquant bien-tôt, pour acheter des alimens qui pourroient ſoutenir leur ſanté, ils ont recours au pain, ou plûtôt aux pâtes du Pays, à l'huile & au ſel, qui ne reparent pas le double épuiſement du travail & de la débauche. Ainſi leurs forces diminuent ſenſiblement, juſqu'à la naiſſance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne ſont plus capables de réſiſter. Leurs ſupérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes & des liqueurs fortes, ne ſont pas plus capables de modération.

Les Négres ſont moins ſujets.

Il n'eſt pas ſurprenant que les Négres du Pays ne ſoient pas ſujets à des maladies extraordinaires. Ils ſont faits au climat par leur naiſſance, & par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques ſont la petite verole & les vers. Le premier de ces deux fleaux en fait périr un nombre incroiable avant l'age de quatorze ans; & l'autre aſſujettit les vivans à d'affreuſes douleurs dans toutes les

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

parties (3) de leur corps, mais particulierement aux jambes. A l'égard des lieux, ceux qui ſont rafraîchis par des vents continuels & où les Négres répandent moins de puanteur, ſont ſans contredit les plus ſains. Tels ſont Boutri & Suckonda, dont le ſéjour eſt préferable par cette raiſon (4).

Comment ils reglent les ſaiſons.

Artus obſerve que les Négres de la Côte d'Or, n'ont pas d'autre regle pour diſtinguer les ſaiſons, que la différence du tems. Ils le partagent ainſi en hiver & été. A la vérité, les arbres ſont toujours verds, & couverts de feuilles. Il s'en trouve même un aſſez grand nombre qui produiſent des fleurs deux fois l'année. Mais, pendant l'été, qui eſt la ſaiſon de la ſéchéreſſe, une chaleur exceſſive ſemble écorcher la terre; au lieu que dans le tems des pluies, qui eſt l'hiver, les champs ſont couverts d'abondantes moiſſons. Ainſi c'eſt dans l'hiver qu'il faut marquer leur automne; c'eſt-a-dire, le tems où ils recueillent leurs grains & leurs fruits, pour remplir leurs magaſins (5).

Varietés dans les ſaiſons de la Côte d'Or.

Boſman fait commencer leur été au mois de Septembre, & le fait durer ſix mois. Il donne le reſte de l'année à l'hi-

(3) Artus, *ubi ſup.* page 67.

(4) Boſman, p. 105. & ſuiv.

(5) Artus, pag. 67.

ver; mais il le diviſe en trois parties, dont il donne deux mois à la pluie, deux au brouillard, & deux au vent. Cependant cet ordre eſt ſujet à tant d'altérations & de variété, que les Hollandois ſe ſont laſſés du calcul. Dans certaines années l'été arrive un mois plûtôt que dans les autres. On a fait la même remarque pour le tems des pluies & du brouillard. Enfin l'incertitude & la confuſion paroiſſent augmenter tous les ans. L'Auteur paſſa dix ans entiers ſur la Côte d'or. A ſon arrivée, la ſucceſſion de l'hiver & de l'été fut réguliere, & l'hiver lui parut beaucoup plus rude que les années ſuivantes. Les pluies furent ſi violentes pendant pluſieurs jours, que le Pays paroiſſoit ménacé d'un effroiable déluge. Mais dans la ſuite il ne les trouva ni ſi impétueuſes ni ſi violentes. Axim, qui n'eſt qu'à vingt lieues de Mina, eſt généralement plus ſujet aux pluies (6) que tous les autres lieux de la Côte. Boſman fut extrêmement ſurpris de leur durée. Il demanda qu'elle en ſeroit la fin. On lui répondit, qu'elle duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours de l'année. C'étoit, dit-il, une exagération; mais il aſſure qu'elles du-

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

(6) On verra dans la ſuite des explications plus curieuſes de cette pluie.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

rent la moitié de l'année, & que par cette raiſon il ne croît dans le Pays que du riz & des arbres (7).

Horreur des Négres pour la pluie.

Les Négres de la Côte évitent la pluie avec des ſoins extrêmes, & la croient fort dangereuſe pour leurs corps nuds. Les Hollandois s'en ſont convaincus par leur propre expérience, ſur-tout dans la ſaiſon, qu'ils nomment Travado, à l'imitation des Portugais, & qui répond à nos mois d'Avril, de Mai & de Juin.

Ses effets pernicieux.

Dans cet intervalle, les pluies qui tombent près de la Ligne ſont tout-à-fait rouges, & d'une qualité ſi pernicieuſe, qu'on ne peut dormir dans des habits mouillés, comme il arrive ſouvent aux matelots, ſans ſe réveiller avec une maladie dangereuſe. On a vérifié que des habits dont on ſe dépouille dans cet état & qu'on renferme ſans les avoir fait ſécher parfaitement, tombent en pourriture auſſi-tôt qu'on y touche. Auſſi les Négres ont-ils tant d'averſion pour la pluie, que s'ils ſont ſurpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix, au-deſſus de leur tête, pour ſe couvrir le corps; ils courent de toutes leurs forces juſqu'à la premiere retraite, & paroiſſent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe ſur eux, quoiqu'elle ſoit ſi

(7) Boſman, p. 111. & ſuivantes.

tiéde qu'à peine en reſſentent-ils l'impreſſion. C'eſt par la même raiſon qu'en dormant ſur leurs nattes, ils tiennent pendant toute la nuit leurs pieds tournés vers le feu, & qu'ils ſe frottent ſi ſoigneuſement le corps d'huile. Ils ſont perſuadés que cette onction leur tient les pores fermés, & que la pluie, qu'ils regardent comme la cauſe de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (8).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les ouragans, que les Portugais ont nommés (9) *Travados* & *Tornados*, & que les Négres appellent *Agambrettous*, ſuivent ordinairement le ſoleil (10), qui paroît les attirer. Ce ſont des tourbillons de vent, qui s'élevent ſubitement de l'Eſt & du Sud-Eſt, & quelquefois du Nord avec quelques points Oueſt. Ils ſont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui cauſent de l'épouvante, de groſſes pluies qui ſemblent tomber en maſſe, & d'une obſcurité extraordinaire, qui dérobe la lumiere du jour en plein midi. La durée de ces Tornados, eſt d'une heure ou deux, & quelquefois davantage; mais auſſi-tôt qu'ils ſont finis, l'air devient

Nature des Tornados.

(8) Artus, pag. 70.

(9) Atkins dit que ce ſont les Eſpagnols qui les appellent *Travados*. Mais les Travados ne ſont accompagnés que du tonnere ſans pluie.

(10) Barbot, pag. 192, & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

clair & ſerein comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne ſaiſon, c'eſt-à-dire, dans celle de l'été, ils n'ont pas la même violence qu'en hiver; cependant ils ſont plus incommodes, parce qu'ils ſont ordinairement ſuivis de pluies froides, qui durent pluſieurs jours avec une abondance qu'il eſt impoſſible de repréſenter.

Signes qui les annoncent.

En hiver, il y a toujours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les Vaiſſeaux qui ſont à la voile. Mais on eſt averti de leur approche par divers ſignes, & l'expérience apprend aux matelots à s'armer de précaution. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaiſſe & fort noire. Si elle eſt marquée de pluſieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si ſa couleur n'eſt pas variée, c'eſt de la pluie qu'elle annonce. Telle eſt du moins l'obſervation des gens de mer; mais les Auteurs prétendent qu'elle n'eſt pas infaillible. Il eſt certain que les Tornados ſont d'un grand ſecours à la navigation, lorſqu'ils favoriſent la courſe d'un vaiſſeau, & que leur violence eſt moderée: mais autrement ils deviennent un obſtacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre remede que d'amarrer avec toutes ſortes de ſoins, ſi l'on peut s'approcher

procher de la Côte, ou de baiſſer voiles & mats & de ſe tenir ferme ſur toutes ſes ancres.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Tornados commencent ordinairement au mois d'Avril, & continuent juſqu'au mois de Juin. Il s'en éleve quelquefois pluſieurs dans le même jour ; mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, & leur grande furie n'a pas plus de quinze ou ſeize minutes. La force du vent eſt ſi exceſſive, qu'elle a quelquefois roulé le plomb des toîts auſſi proprement qu'il pourroit l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de Tornado ou d'ouragan fait ſuppoſer pluſieurs vents oppoſés ; mais le plus fort eſt généralement celui du Sud-Eſt (11).

Leur ſaiſon.

Atkins, qui avoit beaucoup voyagé, rend témoignage qu'il n'y a point de partie du monde où cette eſpéce de tempête ſoit ſi fréquente qu'en Guinée. Elle eſt annoncée, dit-il, pendant quelques heures, par une nuée fort noire, qui s'avance lentement du lieu où elle s'eſt formée. La durée des plus violens Tornados, n'eſt jamais que de trois ou quatre heures. En Guinée le vent le plus impétueux vient toujours du rivage, entre Nord & Nord-Eſt. Il eſt plus Eſt au golfe de Benin, à Kallabar & au Cap-

Témoignage d'Atkins.

(11) Le même, p. 540.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Lopez. La ſeule reſſource d'un vaiſſeau qui ne peut amarrer dans un lieu couvert, eſt d'amener tous les voiles & de s'abandonner au vent.

Le même Voyageur a quelquefois eſſuié deux Tornados dans un ſeul jour; & pour faire comprendre dans quel eſpace ils exercent leur furie, il aſſure, que de deux vaiſſeaux, à dix lieues l'un de l'autre, l'un eſt quelquefois tranquille tandis que l'autre eſt expoſé au plus triſte naufrage. Il ſe ſouvient même d'avoir vû l'air doux & ſerein près d'Anamabo, pendant qu'au Cap-Corſe, qui n'eſt qu'à trois ou quatre lieues, il étoit horriblement agité. Sans examiner, dit-il, s'il eſt vrai comme les Naturaliſtes le conjecturent, que le tonnerre ne ſe faſſe jamais entendre plus loin qu'à dix lieues, il a toujours jugé que dans les Tornados, il doit être fort près. On peut meſurer ſon éloignement par la diſtance qui eſt entre l'éclair & le bruit. L'Auteur parle d'une occaſion, où il crut entendre à trente pieds de ſa tête, un bruit plus affreux & plus éclatant que celui de dix mille coups de fuſil. Son grand mât fut fracaſſé au même inſtant, & l'orage ſe termina par une pluie exceſſive, qui fut ſuivie d'un aſſez long calme. Les éclairs ſont communs en

Comment on peut juger de l'éloignement du tonnerre.

Guinée dans tout autre tems, ſur-tout vers la fin du jour. Leur direction eſt tantôt horizontale & tantôt perpendiculaire. L'Auteur les attribue à la quantité d'exhalaiſons nitreuſes & ſulphureuſes, qui s'élevent des terres, & qui forment un compoſé ſemblable à la poudre, que l'air met en feu par ſon agitation. Il confirme cette explication par une autre remarque : c'eſt que loin du rivage on ne voit aucun de ces Phenomenes. Le vent, dit-il, peut pouſſer ces feux errans à quelque diſtance ; mais à cent lieues de la terre, on n'en apperçoit aucune trace, parce que la matiere de leur compoſition ne ſe peut raſſembler ſi loin.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Quelques Voyageurs ont parlé d'un foudre materiel, qu'on a quelquefois trouvé ſur les Vaiſſeaux ou dans d'autres lieux, tel que celui qui tomba, dit-on, en 1695 ſur la Moſquée d'Adrinople. On en montre auſſi dans les cabinets de pluſieurs Princes. A Coppenhague, par exemple, on conſerve une aſſez groſſe piece de ſubſtance metallique, qu'on honore du nom de pierre de foudre (12).

Pierres de foudre.

Boſman prétend que l'impétuoſité des Tornados étoit fort diminuée de ſon

La violence des Tornados eſt diminuée.

(12) Artus, pag. 147. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

tems, & parle de ce changement avec admiration. Pendant que M. Focquenbrog, dit-il, étoit en Guinée, les orages étoient ſi violens, qu'un vaiſſeau ne pouvoir conſerver ſes voiles tendues ſans s'expoſer à des malheurs infaillibles. Mais aujourd'hui, quoique le tonnerre, les éclairs & le vent ne ſoient pas moins communs, ils ne ſont ni ſi ſubits ni ſi terribles qu'on en puiſſe craindre beaucoup de dommages. Le même Auteur trouva dans quelques papiers du Directeur Walkenburg, qui regardoient l'état de la Côte, qu'en 1651 le tonnerre y avoit cauſé d'affreux ravages & fait croire à tout le monde que la diſſolution de l'univers approchoit. L'or & l'argent ſe trouverent fondus dans les coffres, & les épées dans leurs fourreaux. La principale crainte des Hollandois, étoit pour leur magaſin à poudre. Il ſembloit que tous les tonnerres du Pays fuſſent venus s'y raſſembler. Mais, par une exception fort heureuſe (13), ce fut le ſeul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la ſaiſon.

Autres effets du tonnerre.

En 1691, un tonnerre épouvantable renverſa & mit en pieces, dans le Pays d'Anta, pluſieurs milliers d'arbres & quantité de cabanes. Le pavillon du Fort

(13) Boſman, pag. 112. & ſuivantes.

Hollandois de Boutri fut déchiqueté, comme ſi l'on eut pris plaiſir à le tailler avec cent paires de ciſeaux. Les Négres, auſſi effraiés que les Hollandois apporterent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuoient toutes les découpures du pavillon. Mais l'Auteur eſt perſuadé qu'elles venoient de la violente compreſſion de l'air, quoiqu'il laiſſe, dit-il, l'explication de ce Phenomene aux Naturaliſtes. En 1694, le tonnerre briſa tous les verres de la chambre du Facteur, ſouleva le berceau dans lequel étoit un de ſes enfans, & le jetta même à quelques pieds de diſtance. D'un autre côté, les murs du Fort Anglois d'Acra furent ébranlés & fendus dans pluſieurs endroits, ſans excepter ceux du magaſin à poudre; & la vaiſſelle d'étain ſe trouva réduite en maſſe. Pendant que Boſman commandoit à Mauri, un coup de tonnerre fendit une des tourelles du Château, & ſon Lieutenant reçut au bras une ſecouſſe violente, qui ne lui cauſa pas d'autre mal. Mais, dans l'eſpace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer ſur la Côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (14).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un vent de terre que les Né-

Vent nommé Terreno & Harmattan.

(14) Voyage d'Atkins, pag. 147. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

gres appellent *Harmattan*, & qui eſt ſi fort, dès le moment de ſa naiſſance, qu'il prend auſſi-tôt l'aſcendant ſur les vents de mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme l'Auteur en fit l'expérience à Boutri, au mois de Janvier 1682. Il eſt extrêmement froid & perçant. Le ſoleil demeure caché dans l'intervalle; & l'air eſt ſi obſcur, ſi épais & ſi rude, qu'il affecte ſenſiblement les yeux. La nudité des Négres les expoſe à reſſentir ſi vivement ſon action, que l'Auteur les a vûs trembler comme dans l'accès d'une fiévre violente. Les Européens mêmes, qui ſont nés dans un climat plus froid, le ſupportent à peine, & ſont obligés de ſe tenir renfermés dans leurs chambres, avec le ſecours d'un bon feu & des liqueurs fortes. Ces Harmattans regnent à la fin de Décembre & ſur-tout pendant tout le mois de Janvier. Ils durent quelquefois juſqu'au milieu de Février, mais ils perdent alors une partie de leur violence. Jamais ils ne ſe font ſentir pendant le reſte de l'année (15).

Combien il eſt pernicieux.

Barbot rapporte (16) que pendant

(15) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 112. & ſuivantes.

(16) Barbot, pag. 193. & ſuivantes.

oute la durée des Harmattans, les Blancs
c les Négres ſont également forcés de
lemeurer à couvert dans leurs maiſons,
ou n'en ſortent que pour des beſoins
reſſans. L'air, dit-il, eſt alors ſi ſuffo-
quant, qu'il y a peu de poitrines aſſez
ortes pour y réſiſter. La reſpiration eſt
mbaraſſée. On avalle de l'huile pour
'adoucir. Les Harmattans ne ſont pas
noins pernicieux aux animaux qu'aux
ommes. Auſſi les Négres qui connoiſ-
ent le danger, prennent-ils des pré-
autions pour en garantir leurs beſtiaux.
Deux chévres, que le Commandant du
Cap Corſe fit expoſer à l'air, dans la
eule vûe de s'inſtruire par l'experience,
urent trouvées mortes au bout de qua-
re heures. Les jointures des planchers,
lans les chambres, & celles des ponts
ur les Vaiſſeaux, s'ouvrent preſqu'auſſi-
ôt que le Harmattan commence, & de-
neurent dans cet état juſqu'à ſa fin. En-
uite elles ſe ferment d'elles-mêmes,
omme s'il n'y étoit point arrivé de
hangement. La direction ordinaire de
es vents eſt Eſt-Nord-Eſt. Ils ſont rare-
ent accompagnés de tonnerre, d'é-
lairs & de pluie. Leur force eſt ſi ex-
raordinaire, qu'ils font changer le
ours de la marée; & ce changement eſt
uſſi favorable que les Tornados aux

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il fait changer les marées.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

vaiſſeaux qui font voile de l'Eſt à l'Oueſt de la Côte.

Suivant les Obſervations d'Atkins, les Harmattans, qu'il apelle *Airmattans*, ſont des vents impétueux, qui s'élevent vers Noël, & qui ſont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre & d'éclairs, comme les Tornados. La pluie les fait ceſſer. Ils reſſerrent le papier, le parchemin & le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils ſe faſſent ſentir ſur la Côte d'Or, ils ſont beaucoup plus fréquens ſur celle de Benin. Leur nom paroît venir de *Mattan*, mot Négre, qui ſignifie un ſoufflet (17).

§. II.

Or & Sel de la Côte d'Or.

L'OR paſſe pour le ſeul foſſile de cette Côte; ou du moins les Européens, qui n'y ſont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pouſſer plus loin leurs recherches.

Or le plus fin de la Côte.

Villault, & Labat ſon plagiaire, prétendent que l'Or le plus fin eſt celui d'Axim, & que naturellement on en trouve dans ce Canton à vingt-deux ou vingt-trois carats. Celui d'Acra ou de

(17) Voyage d'Atkins, pag. 149.

Tafore eſt inférieur. Celui d'Akkanez & d'Achem ſuit immédiatement ; & celui de Fétu eſt le pire. Villault ne put apprendre des Négres quelle eſt leur méthode pour le tirer du ſein de la terre. Leurs recits s'accordent ſi peu, qu'il n'y a point de fonds à faire ſur leur témoignage.

D'où les Négres le tirent.

Cependant on ſçait, par la vûe même de leur travail, que ceux d'Axim & d'Achem le tirent du ſable de leurs rivieres. Il eſt probable que s'ils ouvroient la terre aux pieds des montagnes, d'où ces rivieres paroiſſent ſortir, ils le trouveroient avec plus d'abondance. Ils confeſſent, & l'experience n'en laiſſe aucun doute, qu'ils trouvent plus d'or dans le ſable après les grandes pluies. Si l'or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs Fétiches par un redoublement de priéres.

Or de la Montagne de Tafu.

L'or (18) d'Acra vient de la Montagne de *Tafu*, qui eſt à trois journées de la Côte ; c'eſt-à-dire, à trente lieues dans l'interieur des terres. Un Chef des Négres paroiſſoit fort diſpoſé à conduire Villault juſqu'aux Mines, & promettoit de laiſſer ſon fils à bord pour ôtage. Mais la ſaiſon des pluies, qui ſurvint, fit manquer cette partie. Cependant le

(18) Villault, pag. 278. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Capitaine Négre apprit à l'Auteur que la Mine appartenoit au Roi; que le travail ſe réduiſoit à fouir la terre & à recueillir l'or qui s'y trouve mêlé; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, & l'autre au Roi. Il ajouta que ce Prince avoit, devant la porte de ſon Palais, un lingot d'or, qui ſurpaſſoit en groſſeur le plus gros Fétiche du Pays. En effet, un Officier Danois, qui avoit été pluſieurs fois à la Cour de Fétu & d'Akkanez, aſſura Villault qu'il y avoit vû des Fétiches d'or de la groſſeur d'un picotin.

L'or d'Akkanez & de Fétu eſt tiré de la terre, ſans autre fatigue que de l'ouvrir. Mais il ne s'y trouve pas toujours avec la même abondance. Un Négre qui découvre une Mine, ou quelque veine d'or, en a la moitié. Le Roi partage toujours avec égalité. L'or de ce Pays ne paſſe jamais vingt ou vingt-un carats. On le tranſporte ſans le fondre, & les Européens le reçoivent tel qu'il eſt ſorti de la terre.

Le Général Danois avoit un lingot d'or de ſept marcs & un ſeptiéme d'once (19), qui venoit de la Montagne de Tafu. C'étoit un préſent qu'il avoit reçu du Roi d'Acra, lorſque ce Prince s'é-

(19) Cent trente-ſix onces un ſeptiéme.

oit réfugié dans le Fort Danois, après ivoir été défait dans un bataille.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Roi de Fétu avoit un caſque d'or, & une armure complette du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'eſt ſi commun, parmi les Négres, que es braſſelets & les ornemens d'or; mais e ne ſont que des feuilles, auſſi minces que le papier, ou des tiſſus d'un fil l'or, qui n'eſt pas plus gros qu'un cheeu. Leurs filieres ſont plus belles que elles de l'Europe; & l'experience, plûôt que l'art, leur en fait tirer meilleur arti. Leurs Rois ont de la vaiſelle d'or le toutes ſortes de formes. Dans les danes publiques, on voit des femmes charées de deux cens onces d'or, en diers ornemens, & des hommes qui en ortent juſqu'à trois cens. En un mot, it l'Auteur, l'or eſt ſi commun dans ce ays, qu'un Roi ne fait pas difficulté e diſtribuer à ſes Courtiſans deux cens iarcs d'or (20) dans une ſeule fête. Les Négres paroiſſent charmés d'avoir des ois libéraux, parce que la circulation e l'or tourne à l'avantage de tout le ionde (21).

Abondance de l'or.

Ils diſtinguent trois ſortes d'or: le étiche, les lingots & la poudre. L'or

Les Négres en diſtinguent trois ſortes.

(20) Six mille quatre ns livres ſterling.

(21) Villault, pag. 278. & ſuivantes.

Fétiche eſt fondu ou travaillé en différentes formes, pour ſervir de parure aux deux ſexes; mais il s'allie communément avec quelqu'autre métal. Les lingots, ſont des piéces de différends poids, tels, dit-on, qu'ils ſont ſortis de la mine. M. Phips en avoit un qui peſoit trente onces. Cet or eſt auſſi très ſujet à l'alliage. La meilleure poudre d'or eſt celle qui vient des Royaumes intérieurs de Dunkira, d'Akim & d'Akkanez. On prétend qu'elle eſt tirée du du ſable des rivieres. Les Habitans creuſent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, & l'or eſt arrêté par ſon poids. Alors ils tirent le ſable avec des peines incroiables, ils le lavent & le paſſent juſqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'or, qui les paye de leur travail, mais avec aſſez peu d'uſure. L'Auteur eſt perſuadé qu'entre une infinité de récits qui ſe combattent, c'eſt le ſeul qui ait quelque vraiſemblance; car ſi la nature avoit placé des mines ſi près de la Côte, les Anglois & les Hollandois s'en ſeroient ſaiſis depuis long-tems, & ſe garderoient bien d'admettre les Négres au partage. On ajoute que la poudre d'or ne ſe trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même ri-

ière. Lorſqu'elle eſt trop éloignée des premiers flots qui ont traverſé les mines, ſes particules s'enſeveliſſent trop avant dans le ſable, ou ſe diſperſent tellement que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Marchands de l'Europe prennent ordinairement un Négre à leurs gages, pour ſéparer, de l'or véritable, un or faux qui ſe nomme *Krakra*. C'eſt une ſorte d'écume ſéche, ou de pouſſiere de cuivre, qui ſe trouve mêlée dans la poudre d'or, & qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le commerce (22).

Fraudes dans ce commerce.

Après l'or, le principal objet du commerce, ſur cette Côte, eſt le ſel, qui produit des richeſſes incroyables aux Habitans. S'ils étoient capables de vivre dans une paix conſtante, cette ſeule marchandiſe attireroit ſur leur Côte tous les tréſors de l'Afrique; car les Négres des Pays intérieurs ſont obligés d'y venir prendre du ſel, du moins ceux qui ſont en état de le payer. Les Pauvres uſent, au lieu de ſel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques-unes de ſes qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques Royaumes d'où vient la plus grande partie des Eſclaves, deux hommes ſe vendent pour une poignée de ſel.

Sel de la Côte d'Or.

(22) Atkins, pag. 184. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Différentes manieres dont il se fait.

Dans les Cantons où le rivage est fort élevé, la méthode des Négres, pour faire le sel, est de faire bouillir de l'eau de la mer dans des chaudieres de cuivre, jusqu'à sa parfaite congélation. Mais cette opération est ennuieuse & d'une grande dépense. Les Négres qui sont situés plus avantageusement sur une côte basse, creusent des fossés & des trous, dans lesquels ils font entrer l'eau de la mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même salée & nitreuse, les parties fraîches de l'eau s'exhalent bien-tôt à la chaleur du soleil, & laissent de fort bon sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits, on voit des salines régulieres, où la seule peine des Habitans est de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

Dans les lieux hauts, où les chaudieres de cuivre manquent aux Négres, ils se servent de pots de terre, dont ils rangent un certain nombre sur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile ; & par dessous, ils pratiquent une sorte de four, où ils entretiennent continuellement du feu. Cette maniere est non-seulement la plus pénible, mais elle ne produit point de si bon sel, ni si promptement. Le sel de Fantin, où la Côte est

rès-favorable, égale la nége en blanheur (23).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Artus aſſure que dans la plus grande partie de la Côte d'Or, le ſel eſt d'une blancheur & d'une pureté extraordinaire. On le prendroit d'autant plus aiſément pour du ſucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les Néres en font beaucoup d'uſage dans tous eurs alimens, & l'envelopent dans des euilles vertes pour lui conſerver ſa lancheur. Ils ne ſe contentent pas, ſuiant le même Auteur, d'en vendre une uantité incroiable ſur leur Côte; ils le ranſportent dans pluſieurs contrées, & a fatigue du voyage eſt comptée dans e prix. Il ajoute que la meilleure eſpee eſt celle d'Anta & de Chinka; que les Habitans de ces deux Cantons jouiſſent l'une réputation bien établie; que dans e cours de Novembre, Décembre & anvier, ils recueillent aſſez de ſel pour ournir au Commerce pendant tout le eſte de l'année; que le profit qu'ils en irent leur coûte peu de peine, parce ue leur ſel blanchit naturellement; u'après avoir bouilli une ſeule fois, il 'eſt point inférieur au ſel de Hollanle, qui demande des préparations ſi pé-

Sa beauté & ſa blancheur.

Tems où les Négres le font.

(23) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 98. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

nibles : & que ſon unique défaut eſt de ne pouvoir ſoutenir la chaleur du ſoleil (24).

Villault en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur ſel, dit-il, eſt plus blanc & meilleur que le nôtre. Ils en tranſportent la plus grande partie dans l'intérieur des terres ; & cette fatigue leur produit des avantages conſidérables. Mais il n'eſt point à l'épreuve des grandes chaleurs. Elles le rendent trop âcre, & lui donnent une ſorte d'amertume (25).

§. III.

Arbres, Plantes, Racines & Grains.

Erreur de Focquenbroq ſur les Arbres & les Plantes de la Côte d'Or.

BOSMAN blâme Focquenbrog, d'avoir aſſuré, dans ſa Deſcription de la Côte d'Or, qu'on ne trouve ni arbres ni plantes à Mina & aux environs, dans l'eſpace de pluſieurs milles. Il rend témoignage, au contraire, que toute la Côte eſt remplie d'arbres, de diverſes grandeurs ; & que les charmans boſquets, qui ſe préſentent de tous côtés dans l'intérieur des terres, forment des perſpectives aſſez délicieuſes pour faire

(24) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, pag. 105.

(25) Voyage de Villault, pag. 277.

apporter patiemment la malignité de l'air & l'incommodité des chemins. Il ajoute qu'entre les arbres, les uns croissent naturellement avec tant d'ordre, que toutes les comparaisons seroient au désavantage de l'art; tandis que les autres étendent leurs branches & se mêlent avec tant de confusion, que ce désordre même a des charmes surprenans pour les amateurs de la promenade.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les arbres vantés par Olearius, qui étoient capables de couvrir deux mille hommes de leur ombre, & ceux dont parle Kirker, qui pouvoient mettre à l'abri du soleil un berger avec tout son troupeau, n'approchent point, suivant Bosman, des arbres de la Côte d'Or. Il en a vû plusieurs, qui auroient couvert vingt mille hommes de leur feuillage. Il en vû de si larges & de si touffus, qu'une balle de mousquet auroit à peine atteint d'une extrêmité des branches à l'autre. Ceux qui seront tentés de trouver un peu d'exagération dans ce récit, doivent se rappeller ce qu'ils ont déja lû de la grandeur extraordinaire des Canots.

Prodigieuse grosseur de certains arbres.

Ces arbres prodigieux se nomment *Kapots*. Ils tirent ce nom d'une sorte de coton (26) qu'ils produisent, & que

Ils se nomment Kapots.

(26) On en a déja vû la description au second Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les Négres appellent auſſi Kapot, dont l'uſage ordinaire eſt de ſervir de matelas, dans un Pays où l'excès de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois, qui eſt léger & poreux, n'eſt propre qu'à la conſtruction des Canots. Boſman ne doute pas que l'arbre célebre de l'Iſle du Prince, auquel les Hollandois trouverent vingt-quatre braſſes de tour, ne fût un Kapot. On en voit un, près d'Axim que dix hommes pourroient à peine embraſſer.

Bois propres à divers uſages.

Il ſe trouve ici pluſieurs ſortes de bois, qui pourroit être aiſément travaillé. Dans le Pays d'Anta, près du Fort Pruſſien d'*Akoda* ou de *Dorothea*, & dans le Canton d'Apam, derriere le Fort Hollandois de *Lydſamheyd*, il croît un bois jaune dont on fait des chaiſes & des tables. *Rio de Gambon* produit deux eſpeces de bois, l'un jaune & l'autre rouge, qui ſont fort propres au même uſage. On en pourroit faire auſſi des gouvernails, de petits mâts, & d'autres inſtrumens pour la navigation. Les mâts ſuffiroient du moins pour les Barques, les *Yachts*, & d'autres petits Bâtimens (27).

Smith dit que l'arbre nommé *Bois-rouge* eſt ici fort gros, & que le bois en

(27) Boſman, pag 294.

ſt très-dur. Il croit que c'eſt une eſpe- HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.
e de *Magogoni*, qui ne le cede en rien
celui qui nous vient des Indes Occi-
lentales (28).

Le *Papay* croît en abondance au long de la Côte. On lit dans quelques Ecrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne ſurpaſſe pas la hauteur d'un homme. Boſman, pour les réfuter, en donne ici la deſcription. Le tronc, qui a pluſieurs pieds d'épaiſſeur, eſt compoſé d'un bois ſpongieux, qu'on prendroit pour une racine, tant il en a l'apparence. Il eſt creux, & peut être abbattu facilement d'un coup de hache. Son fruit ſort d'abord du ſommet, ſans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorſque l'arbre avance en âge, il pouſſe des branches, qui ſortent vers le ſommet & qui produiſent auſſi des fruits. Entre ces branches & le tronc, il croît d'autres petits rejettons, aſſez ſemblables au roſeau, creux & un peu courbés. L'extrêmité de ces rejettons ſe couronne de larges feuilles, qui ne reſſemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des papays hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte auſſi le nom de papay, eſt à moitié gros comme la noix de coco. Sa forme eſt ovale. Il eſt vert au dehors &

Le Papay.

Sa deſcription.

(28) Smith, pag. 160.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blanc dans l'intérieur. Mais avec le tems, l'intérieur devient rouge & ſe remplit d'un grand nombre de pepins blancs, qui ſont ſa ſémence. On diſtingue deux eſpeces de papays; les mâles & les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit & qu'ils ſont continuellement en fleurs. Ces fleurs ſont longues & blanches. La femelle en porte auſſi, mais moins longues & moins nombreuſes. Quelques Hollandois prétendent avoir obſervé que la fécondité des femelles augmente lorſqu'elles ſont près des mâles. Mais l'Auteur croit qu'on en peut douter ſans crime (29).

Smith dit que le papay s'éleve en un tronc droit, de ſept ou huit pieds de hauteur; & qu'au ſommet il pouſſe de petites branches vertes, qui portent des feuilles ſemblables à celles de la vigne. C'eſt entre ces branches & près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en piéces, dit-il, bouilli avec de la chair ſalée, il fait un mets ſupportable, pourvu que le poivre & le beurre n'y ſoient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les Anglois & les Hollandois y mettent du jus de limon & du ſucre; & le fai-

Qualités de ſon fruit.

(29) Boſman, pag. 290. & ſuiv.

ſant cuire en pâte, ils lui trouvent, dit l'Auteur, la couleur & le goût d'un pâté de pommes. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le cinanome reſſemble aſſez au laurier. Son écorce intérieure eſt la plus forte & celle qui mérite le mieux le nom de canelle. L'Auteur ſe trouvant un jour au Cap-Corſe, goûta de l'écorce d'un cinanome & la trouva fort inſipide. Mais ayant mis dans ſa poche quelques feuilles du même arbre, qu'il apporta ſéches en Europe, il fut ſurpris de leur trouver à (30) Londres plus d'odeur & de goût que l'écorce verte n'en avoit en Afrique. Le Cinanome.

Axim offre une prodigieuſe quantité d'oranges, douces & aigres. Les premieres ſont communément aſſez bonnes; mais dans le jardin de Mina, qui en eſt rempli, elles ne le cedent guéres à celles de la Chine. Dans les autres Cantons de la Côte d'or, on trouve peu d'orangers. La Riviere de Boutri, que l'Auteur viſita pluſieurs fois, n'en préſente pas un ſur ſes bords, quoiqu'on en découvre un petit nombre ſur les collines, près des Forts Hollandois. Orangers.

Les limoniers, qui portent ici le nom de *Brambas*, croiſſent dans toutes les Parties de la Côte, ſur-tout à Mauri, Limoniers.

(30) Voyage de Smith, pag. 160.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

où l'on en tire le jus dans des preſſes. Dans tout autre tems que celui des ſéchereſſes extraordinaires, le Canton donne deux cens tonneaux de ce jus, à vingt ou vingt-cinq ſchellings d'Angleterre par tonneau, & fournit la même quantité de petits limons confits, qui ſont fort recherchés en Hollande (31).

Grenadiers. Les grenadiers ont été tranſplantés ici de l'Europe; mais ils n'y réuſſiſſent pas bien. Boſman vit quelques grenades dans les jardins de Mauri. On l'aſſura qu'elles pourriſſoient preſque toutes avant leur maturité (32).

Autres fruits. Il ſe trouve quantité d'autres fruits ſur la Côte d'Or; mais comme les Européens les connoiſſent peu, parce qu'ils n'oſent s'y fier aſſez pour en manger beaucoup, l'Auteur ne s'arrête point à leur deſcription. Cependant il parle de pluſieurs eſpeces de prunes, bleues & blanches, qui reſſemblent aux nôtres par la forme & la couleur, mais qui ſont d'une douceur fade & trop ſéches (33). Il parle auſſi des vignes de Mauri, auxquelles, dit-il, il peut donner hardiment ce nom, parce qu'il ne s'en

Vignes de la Côte d'Or.

(31) Boſman, *ubi ſup.* pag. 289. & Barbot, pag. 200.

(32) Boſman, *ubi ſup.* pag. 292.

(33) Boſman, pag. 292.

trouve point dans aucun autre lieu de la Côte. Elles produiſent deux fois l'année; mais étant livrées au ſoin d'un Négre ignorant, la plus grande partie des grapes ſéche ou pourrit avant le tems de leur maturité. Le raiſin eſt bleu, gros & de fort bon goût. On ne ſçauroit douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt auſſi bon & peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déja ſur celui de Hollande. L'Auteur admire beaucoup que tous les moyens qu'on a tentés pour le faire croître en divers endroits de la Côte d'Or, n'ayent eu de ſuccès qu'à Mauri; mais il n'entreprend point de rendre raiſon des bizarreries de la Nature. Les premieres vignes, dit-il, y ont été plantées par les Portugais. Il regrette qu'ils n'en aient point apporté davantage; car on ne voit de raiſin qu'à la table du Gouverneur Hollandois, qui croit accorder une faveur extraordinaire aux Etrangers lorſqu'il leur laiſſe la liberté de voir ſes vignes. Tels ſont les arbres fruitiers de la Côte d'Or (34).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Leur origine.

Les Cannes de ſucre y croiſſent de la hauteur de ſept ou huit pieds; c'eſt-à-dire, celles qui ſont cultivées dans le jardin du Gouverneur; car les cannes

Cannes de ſucre.

(34) Arnus, pag. 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

sauvages, qui viennent assez abondamment, sur-tout dans le Pays d'Anta, sont hautes de dix-huit & de vingt pieds. Bosman ne doute pas qu'avec les soins convenables, on ne pût les conduire à leur perfection. Mais il en coûteroit beaucoup de peine, parce que leur maturité est fort lente, & qu'elles ont besoin de deux ans pour arriver à leur pleine grosseur (35).

Calebassier.

Le Calebassier de la Côte d'Or n'est pas différent de celui dont on a déja donné la description. Cependant Smith fait quelques remarques, qui méritent de n'être pas négligées. La feuille du Calebassier, dit-il, ressemble à celle de la Gourde; & le fruit, quand il est verd, ressemble à la gourde aussi. Les Calebassiers que les Négres cultivent près de leurs cabanes, s'élevent au long des murs, en s'y attachant, & couvrent assez les toîts pour leur donner de l'ombre. Lorsque le fruit est mur, les Négres l'exposent au soleil, qui en durcit la peau extérieure, consume tout ce qu'elle renferme, & n'y laisse que la graine. Il suffit alors de la secouer pour la faire sortir. La forme naturelle des Calebasses, est celle des flacons de Florence; mais dans leur jeunesse il est aisé

Leur grandeur.

(35) Artus, pag. 82.

de

de leur faire prendre toutes sortes de figures. Il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la mesure d'une pinte, jusqu'à celle de trente ou quarante (36). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

La Côte d'Or a des palmiers de toutes especes, des guaviers, des tamarins, des mangles, & tous les autres arbres qui se trouvent (37) sur la Côte Occidentale d'Afrique. Elle est aussi pourvue des mêmes légumes & des mêmes racines. Artus, qui s'étend plus que Bosman sur les fruits, dit que les prunes, les poires, les orangers, les citrons & les noix de coco y sont en abondance, mais que les figues n'y croissent pas si bien. Il loue particulierement la pomme de cormatin, les bananes, les ananas, & les melons d'eau. Arbres de la Côte d'Or.

La pomme de cormantin tire son nom de ce Pays, parce qu'elle y est fort commune. Elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque. Sa chair est jaune & tire un peu sur le rouge. Artus a reconnu par expérience qu'elle est non-seulement fort agréable, mais rafraîchissante, & salutaire aux malades, sur-tout à ceux qui sont attaqués de la dissenterie. Elle est fort astringente; & si on la fait cui- Pomme de Cormantin.

(36) Smith, pag 29.

(37) Voyez l'Histoire Naturelle au Tome troisiéme.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

re, dit-il, avec du vin & du ſucre, il la préfere, pour l'utilité & l'agrément, aux meilleurs tamarins (38).

Différentes ſorte d'ananas.

Nous avons déja donné (39) la deſcription de la banane. L'ananas, ſuivant le réçit d'Artus eſt un fruit remarquable par l'excellence de ſon odeur. Il porte différens noms. Aux Canaries, on l'apelle *Ananeſa*; au Breſil, *Mana*, dans l'Iſle d'Hiſpaniole, *Savama*, & dans d'autres lieux *Pinas*. On diſtingue le mâle & la femelle; mais tous deux ſont de la groſſeur du melon. Leur couleur eſt fort belle: C'eſt un mélange de verd, de jaune & d'incarnat, qui dans leur parfaite maturité, ſe change en orangé. Leur qualité eſt chaude. Il faut les manger avec du vin, & ſe garder d'en faire excès, ſi l'on ne veut courir les riſques d'une violente inflammation. La Côte d'Or, & même toute la Guinée, n'en produit qu'une ſeule eſpece, qui s'éleve de trois ou quatre pieds, & dont les feuilles reſſemblent à celles de la *Sempervive*.

Excellence de ce fruit.

L'Ananas coupé en tranches, dans du vin d'Eſpagne, parut ſi délicieux à l'Auteur, qu'il ne ſe laſſoit pas d'en manger. Son jus, dit-il, a quelque choſe de plus doux & de plus char-

(38) Boſman, pag. 292.

(39) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du Tome troiſiéme.

mant que le muſc. Il ajoute que ſi le couteau dont on s'eſt ſervi pour le couper, n'eſt pas eſſuié, il paroit taché dans l'eſpace d'une demie-heure, comme s'il avoit été frotté d'eau forte. L'ananas aime un terrain ſablonneux (40). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Boſman convient de la beauté (41) de ce fruit; mais il n'y trouve pas toute la délicateſſe que d'autres lui attribuent. Sa plante a quelque reſſemblance avec la grande Sempervive (*Houſeleik* en Anglois). Cependant les feuilles ne ſont ni ſi larges ni ſi épaiſſes. D'ailleurs, elles s'élevent davantage; elles ſont armées de pointes; & leur couleur eſt un verd-jaune foncé; au lieu que celle de la Sempervive, eſt d'un très-beau verd.

La plante de l'ananas pouſſe entre ſes feuilles une ſorte de fleur, de la groſſeur du poignet, verte, mais ornée d'une belle couronne rouge, & environnée de petites feuilles fort agréables. Par dégrés, cette fleur ſe change en fruit. Il eſt d'abord verd, & ſes feuilles jauniſſent. Mais en meuriſſant, il devient auſſi parfaitement jaune. Sa couronne lui demeure, quoiqu'elle pren- Sa deſcription.

(40) Artus, *ubi ſup.* p. 84. & ſuivantes.

(41) Il cite à cette occaſion Linſchoten & Simon de Vries.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ne une couleur jaunâtre. Autour de la plante, il s'éleve de petits rejettons, qui ſervent à la propagation de l'eſpece.

Sentiment de Boſman ſur l'ananas.

Lorſque Boſman paroît ſe déclarer contre l'ananas, il ne prétend pas que le goût de ce fruit ſoit déſagréable; mais après l'avoir trouvé délicieux au premier moment, il aſſure qu'on s'en dégoûte bien-tôt. Cependant il ajoute que cette fadeur peut être relevée avec de la canelle, du vin & du ſucre. Il croit même cet aſſaiſonnement néceſſaire, parce que l'ananas eſt trop chaud pour être mangé ſeul. Il blâme Monardus de lui avoir attribué des qualités froides. Enfin il croit ſon jus ſi capable de cauſer des inflammations, qu'il a vû, dit-il, cracher le ſang à ceux qui en mangeoient avec excès. D'un autre côté il a reconnu, par des expériences continuelles, qu'il eſt faux (42) que le jus de l'ananas pénétre & ronge le fer dans l'eſpace d'une demie-heure. A la vérité le couteau dont on s'eſt ſervi paroît un peu taché, & ſon tranchant s'émouſſe. Mais la même choſe arrive en coupant un citron, un limon, une orange, une banane, & d'autres fruits, ſurtout lorſqu'ils ne ſont pas murs. Boſman ajoute encore que Linſchoten s'eſt trom-

(42) Boſman, pag. 302. & ſuivantes.

pé, lorſqu'il donne une braſſe de hauteur à la plante. Elle n'a pas plus d'un pied & demi, & la tige du fruit un demi-pied; ce qui ne ſurpaſſe jamais la hauteur de deux pieds. De grands Voyageurs l'ont aſſuré qu'il n'y a point de différence réelle entre l'ananas d'Afrique, d'Aſie, & d'Amérique (43). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le melon d'eau, ſuivant le même Auteur, eſt un fruit beaucoup plus noble & plus agréable que l'ananas. Avant ſa maturité, il eſt blanc dans l'interieur (44) & verd au dehors. Mais, en meuriſſant, ſon écorce ſe couvre de taches blanches, & ſa chair eſt entremêlée de rouge. Il eſt aqueux, mais d'une ſaveur délicieuſe, & fort rafraîchiſſant. Lorſqu'il eſt verd, il ſe mange en ſalade, comme le concombre, avec lequel il a quelque reſſemblance. Ses pepins, qui ſont les mêmes, deviennent noirs à meſure qu'il meurit, & produiſent, avec peu de ſoin, des fruits de la même eſpece. Le melon d'eau croît comme le concombre; mais ſes feuilles ſont différentes. Sa groſſeur ordinaire eſt le double des melons muſqués de l'Europe. Il croîtroit en abondance ſur la Côte d'Or, ſi les Négres n'étoient trop pa- Melon d'eau.

(43) Le même, p. 304.

(44) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du ſecond Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

reſſeux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à preſent que dans les jardins des Hollandois. Sa ſaiſon eſt le mois de Juillet & le mois d'Août. Mais dans les années abondantes, il porte deux fois du fruit (45).

Serpentine & tabac.

La nature n'a point accordé au Pays les herbes qui ſont communes en Europe; excepté la ſerpentine & le tabac, qui croiſſent ici en abondance. Mais Boſman trouve le tabac de la Côte d'Or d'une puanteur inſuportable, quoique les Négres en faſſent leurs délices. La maniere dont ils le fument eſt capable d'empêcher qu'il ne leur nuiſe. La plûpart ayant des tuiaux de cinq ou ſix pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce paſſage. La tête des pipes eſt un vaiſſeau de pierre ou de terre, qui contient deux ou trois poignées de tabac. Les Négres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Breſil, qui vaut un peu mieux, dit l'Auteur, quoiqu'il ſoit auſſi fort puant. La paſſion des deux ſexes eſt égale pour le tabac. Ils ſe retrancheroient juſqu'au néceſſaire pour ſe procurer cette conſolation dans leur miſere; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une braſſe Por-

(45) Boſman, pag. 304. & Barbot, pag. 204.

tugaiſe, c'eſt-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois juſqu'à cinq ſchellings. La feuille du tabac croît ici ſur une plante de deux pieds de haut. Elle eſt longue de deux ou trois paumes, ſur une de largeur. Sa fleur eſt une petite cloche, qui ſe change en ſemence dans ſa maturité (46)

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Barbot nous apprend qu'on trouve ſur la Côte d'Or plus de trente ſortes d'herbes, toutes fort ſaines, avec quantité de ſimples, de racines & de gommes, qui pourroient être d'une grande utilité dans la médecine, & qui méritent les recherches d'un habile (47) Botaniſte. On y trouve particulierement une plante (48) que les Négres nomment *Fetie*, & qui reſſemble à nos raves par les feuilles & la racine. Le goût en eſt fort agréable & la vertu extrêmement ſtomachique.

Herbes & Simples, Racines & Gommes.

Les légumes & les ſalades des Comptoirs Européens viennent des ſemences qu'on apporte de l'Europe, & croiſſent très-heureuſement; ſur-tout les laitues romaines, les choux & les melons. Le pourpier ſauvage ſe trouve de toutes parts dans les campagnes, & ſert

(46) Boſman, pag. 106.
(47) Barbot, pag. 198.
(48) Barbot l'appelle une eſpece de légume, p. 198.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

aux matelots pour le potage (49).

On voit ici, dans pluſieurs Cantons, une ſorte de gingembre, qui s'éleve de deux ou trois paumes. Le gingembre eſt la racine. Les Négres le recueillent aux mois de Décembre & de Janvier, & le font ſécher dans des vaiſſeaux bien luttés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre ſa force. Ils en ont une autre eſpece, dont la tige eſt un peu plus haute, & dont la racine verte ſe mange en ſalade avec du ſel, de l'huile & du vinaigre. Le gingembre tranſplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il differe en bonté, ſuivant l'expoſition du lieu. Le meilleur vient du Brezil & de Saint-Domingue. On eſtime beaucoup moins celui de Saint-Thomas & du Cap-Verd (50).

Deux eſpeces de gingembre.

Paſſion des Négres pour l'ail.

Les Négres ont tant de paſſion pour l'ail, qu'ils l'achetent à toutes ſortes de prix. Barbot aſſure qu'il y a gagné cinq cens pour cent (51), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus groſſe proviſion.

Ignames.

Les racines de la Côte d'Or ſont les ignames & les patates. Le Pays eſt rem-

(49) Villault, pag. 306.
(50) Artus, pag. 83.
(51) Barbot, pag. 200.

pli d'ignames. Ils ont la forme de nos gros navets, & ſe ſément de la même maniere. Leur peau extérieure eſt griſe ou couleur de cendres, & leur chair auſſi blanche que celle du navet, quoiqu'il y ait beaucoup de différence pour le goût. On les fait bouillir avec de la viande; & les aſſaiſonnant de ſel & d'huile, on en fait (52) une aſſez bonne nourriture. Ils tiennent lieu de pain aux Négres, & font la meilleure partie de leur ſubſiſtance (53). Après le riz du moins, c'eſt le plus grand avantage que le Pays ait reçu de la nature. L'igname croît ſous terre, comme le navet. Il pouſſe au dehors une longue tige verte, aſſez ſemblable à celle des haricots, mais armée de petites pointes. Cette tige s'éleve au long d'une infinité de pieux, que les Négres plantent exprès en forme d'échallas, & ſert à leur faire connoître quand la racine eſt meure. Le goût des ignames, ſuivant Boſman, tire ſur la noiſette. Sabu eſt le Canton qui en produit le plus, & qui en fournit à ceux où la terre eſt moins fertile. A Mauri, ils valent quatorze ſchellings le cent, & ſont encore plus chers

Sa deſcription.

(52) Villault dit qu'il les coupent en piéces & les mangent comme les navets en France.

(53) Artus, *ubi ſupra*, pag. 85.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

dans d'autres lieux (54). Smith obſerve que les ignames reſſemblent aux panets plûtôt qu'aux navets de l'Europe ; mais qu'ils ſont plus gros à proportion de leur longueur. Elle eſt ordinairement d'environ douze pouces ; & leur circonférence eſt à peu près de la même meſure au ſommet. Rotis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte d'Or ne reſſemble à la nôtre que par la forme. Elle eſt d'un goût fade (55), qui n'approche point de celui des ignames. Artus en juge autrement. Il dit que les patates & les ignames different peu pour le goût ; que la patate eſt rouge ; mais que ces deux racines ont également le goût de la noiſette, & qu'elles ſont dans une égale abondance. Suivant Villault, les Négres ont une grande abondance de patates, qui leur viennent des Hollandois, & qu'ils appellent artichaux des champs. Elles ont, dit-il, le même gout que les ignames (56).

Patates & leur deſcription.

Les patates, comme les ignames, pouſſent une tête verte, qui rampe ſur la terre. Les branches qui ſortent de cette tige, n'ont beſoin que d'être cou-

(54) Boſman, pag. 299.

(55) Barbot (p. 197.) dit qu'il s'en trouve de huit & de dix livres, & qu'elles ſont, au dehors, d'un rouge jaunâtre.

(56) Smith, pag. 165.

pées & plantées pour produire d'autres patates; au lieu que les ignames ne viennent que de leur racine. Les patates ſont ovales, & communément de la forme des gros & longs navets de Hollande. La peau exterieure en eſt rouge; mais la chair eſt fort blanche. Roties & bouillies, elles tiennent lieu de pain aux Négres ſur-tout dans le Royaume de Juida; où ils n'ont preſque pas d'autre nourriture. Le plus grand nombre des Voyageurs s'accorde à les trouver beaucoup meilleures que les ignames, & d'un goût qui tire ſur celui de la châteigne bouillie. Anta & Sabu ſont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apporterent le millet en Afrique, les Négres ne ſubſiſtoient que de ces deux racines; ce qui paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'à préſent même le millet y eſt aſſez peu cultivé, & qu'une grande partie des Habitans ſe réduiſent encore à leur aliment primitif (57).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'ORÉ

Ils ont néanmoins des féves & des pois de diverſes couleurs; rouges (58), noirs, violets & gris. On diſtingue une eſpece de pois, qui eſt pourpre ou couleur de roſe, & qui fait un mets délicieux, lorſqu'elle eſt aſſaiſonnée à l'hui-

Féves & pois.

(57) Artus, pag. 85. (58) Villault, pag. 274.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

le. Mais elle n'eſt point aſſez commune pour ſervir de nourriture (59) ordinaire. La meilleure ſorte de féves, eſt celle que les Négres appellent *Kallavances*, de la forme & de la groſſeur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle ſe mange fort bien avec toutes ſortes de viande (60).

Pluſieurs eſpeces de féves.

Boſman parle de pluſieurs eſpéces de féves. Les premieres reſſemblent (61) aux féves hollandoiſes de jardin. Elles en ont à peu près la figure & le goût. La ſeconde eſpece eſt plus groſſe. Sa coſſe eſt longue de trois quarts d'aune, & la féve eſt d'un rouge brillant. La troiſieme a beaucoup de reſſemblance avec les petites féves de Hollande, qui s'appellent féves de Princeſſe, excepté qu'elles ſont d'un rouge foncé. Non-ſeulement elle eſt bonne & nourriſſante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces eſpeces croiſſent comme les haricots, en rampant, ou ſoutenues par des rames. Mais les eſpeces ſuivantes viennent différemment. Boſman nomme d'abord les *Jojoties*, qui ſe répandent ſur la terre, comme les patates, renfermées dans de petites coſſes aſſez

Jojoties.

(59) Boſman, pag. 299.
(60) Villault, *ubi ſup.*
(61) Boſman, pag. 300, & ſuivantes.

longues, & qui ſont fort bonnes, quand elles ſont nouvelles. Il parle d'une ſeconde eſpece ſans la nommer. Elle croît, dit-il, ſur des arbres qui ſont de la grandeur du groſellier. Sa coſſe reſſemble à celle de nos petits pois. Mais chaque coſſe ne contenant qu'une féve, il en faut un grand nombre pour en faire un plat. La troiſiéme eſpece, que Boſman nomme *Gobbegobes*, croît ſous terre, deux féves dans chaque coſſe, & pouſſe au dehors une petite feuille; mais c'eſt la moins eſtimée, quoiqu'elle faſſe la nourriture de quantité de Négres. Enfin la derniere ſorte eſt une féve de terre, que les Hollandois ne connoiſſoient que depuis peu d'années, & qu'ils ont nommée féve d'Angola, parce qu'elle vient originairement de cette région. Elle eſt fort bonne ſous la braiſe, comme les chateignes. C'eſt ſans raiſon qu'on la compte au rang des féves, puiſqu'elle ne croît point dans une coſſe, & qu'elle ne ſe mange point comme les autres. Les Hollandois lui trouvent le goût de la noiſette. Si on l'écraſe, & qu'après l'avoir laiſſée tremper dans l'eau, on la preſſe dans un linge, la liqueur qui en ſort tient lieu de lait avec du riz, & n'en peut être aiſément diſtinguée; ſur-tout ſi l'on y mêle un

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'ORI

Gobbegobes.

Féves d'Angola.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

peu de beurre, avec de la canelle & du ſucre (62).

Maïz & ſes différens noms.

Le grain que les Négres appellent maïz, & qui porte ailleurs le nom de bled de Turquie (63), eſt célébre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apporterent, les premiers, d'Amerique dans l'Iſle de Saint-Thomas; d'où il fut tranſplanté ſur la Côte d'Or. Il avoit été juſqu'alors inconnu aux Négres; mais il a multiplié dans leur Pays (64) avec tant d'abondance, que toutes ces régions en ſont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maïz eſt venu d'Amerique. Les Portugais lui donnent celui de *Milhio-Grande*, c'eſt-à-dire, grand-millet; les Italiens le nomment (65) bled de Turquie, & les François bled d'Eſpagne (66).

Son uſage & ſes qualités.

Le maïz demande un terrain chaud & humide. Il produit deux moiſſons chaque année. On ne le ſeme point comme le bled. Il ſe plante à la main, comme les pois & les féves; & dans un eſpace fort court il s'éleve de la hauteur d'un homme. La tige reſſemble à celle

(62) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 300. & ſuivantes.

(63) On en a deja parlé dans l'Hiſtoire Naturelle du ſecond Volume.

(64) Artus, pag. 69. & Barbot, pag. 196.

(65) Smith dit qu'on l'appelle auſſi bled de Guinée.

(66) Barbot, pag. 197.

des roſeaux de marais. Les Négres s'en ſervent pour couvrir leurs maiſons. Quoiqu'elle ſoit fort mince, & les épis de la groſſeur d'un concombre, elle en porte ſept ou huit, dont chacun renferme quelquefois cinq cens cinquante grains (67).

Ces grains ſont de diverſes couleurs; les uns blancs, d'autres noirs, jaunes, orangés, rouges, violets, pourpres, &c. tous dans le même épi avec cette variété. La grandeur des épis eſt fort inégale; mais les plus grands ſont les meilleurs. En Amérique, la tige ſert à nourrir les troupeaux (68).

La premiere moiſſon du maïz ſe fait au mois d'Août, & l'autre à la fin de l'année. Mais celle-ci eſt toujours moins abondante, parce que les Négres n'eſperant pas beaucoup de pluie dans cette ſaiſon, ne confient à la terre que la moitié de leur ſemence. Ce travail leur coûte peu. Un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une charrue en laboure dans les Pays de l'Europe. Cette eſpece de bled prend racine aiſément; & cette facilité, joint à l'abondance des grains, qui ne ſont ja-

(67) Villault dit que le meilleur croît ſur les lieux élevés.

(68) Artus, *ubi ſupra*.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

mais moins de trois ou (69) quatre cens, le fait multiplier avec une fécondité prodigieuse.

Après la premiere moiſſon, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre; & dans pluſieurs Cantons elles ſont encore à meilleur marché. Le bled qu'on en tire monte à cinq boiſſeaux. Quoique les grains blancs ſoient les plus beaux (70), les rouges paſſent généralement pour les meilleurs.

Millet de la Côte d'Or.

La ſeconde eſpece de grain ſur la Côte d'Or (71), eſt le véritable millet, que les Portugais appellent *Milhio-Piqueno*, ou petit (72) millet. Artus dit que l'épi en eſt fort long, & que les grains reſſemblent par la couleur au chenevi, mais qu'ils ont un peu plus de longueur. Ils ſont renfermés dans des coſſes ſans barbe, comme le bled de Canarie. La farine en (73) eſt blanche. Les Négres avoient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a beſoin que de trois mois pour meurir. Après la moiſſon, l'uſage eſt de le faire ſécher

(69) Barbot dit quatre ou cinq cens; de ſorte qu'une ſeule tige porte mille, quinze cens, & quelquefois deux mille grains.

(70) Boſman, p. 296. & Smith, pag. 164.

(71) Boſman, & Smith après lui, dit que les Portugais nomment la ſeconde orte de millet, maïz; mais c'eſt une erreur.

(72) Le même Auteur l'appelle un grain excellent, pag. 69.

(73) Artus, pag. 67.

au ſoleil pendant l'eſpace d'un mois. Alors on ſépare les épis de la tige; & les mettant en gerbes, on les tranſporte dans les magaſins. Les tiges, ou la paille ſervent à couvrir les cabanes; & dans pluſieurs cantons, à faire les haies qui les environnent (74). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Boſman compare le millet de la Côte d'Or à la graine de coriandre, & prétend y trouver auſſi beaucoup de reſſemblance avec le petit ſeigle de Hollande. Il eſt de bon goût & fort nouriſſant. Il croît comme le grand millet, avec cette différence, que la tige n'eſt pas ſi épaiſſe, & que l'épi n'eſt pas couvert de feuilles. Auſſi eſt-il plus expoſé à ſervir de proie aux oiſeaux; ce qui le rend de la moitié plus cher que l'autre.

On trouve ſur toute la Côte d'Or (75) du millet des deux eſpeces. Mais il eſt moins commun & par conſequent plus cher dans le canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance ſurprenante dans les années fertiles. Boſman acheta le millier de tiges à ſix, ſept, huit & neuf takos (76). Il eſt rare que le ſac monte à plus de deux ſchellings. Ainſi, dans les tems de paix, le bled eſt la Différence de ſon prix.

(74) Villault, pag. 276. dit que le millet aime un terrain bas.

(75) Boſman, pag. 297.

(76) Artus, pag. 69.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

moins chere de toutes les proviſions. Mais pendant la guerre il devient quelquefois d'une cherté incroiable. L'Auteur vit donner pour mille tiges une once d'or, qui revient preſqu'à quatre livres ſterling. Les Négres n'en peuvent accuſer que leur propre pareſſe, qui ne leur permet jamais de porter leurs vûes au-delà du beſoin d'une année. D'ailleurs le grand nombre de Vaiſſeaux qui viennent continuellement pour la traite des Eſclaves, en achetent tous les ans pluſieurs milliers de ſacs (77).

Pâtes & pain des Négres.

Les Négres compoſent une ſorte de pâte, du maïz mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broient le maïz, ſeul, & ſçavent en faire d'excellent pain, qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup d'avantage. Il ſe conſerve pluſieurs mois ſans altération. Les enfans font griller les épis de millet, & les mangent au lieu de pain. Mais l'uſage trop fréquent de cette nourriture échauffe le ſang juſqu'à cauſer le ſcorbut ou la galle, quoiqu'elle ſoit d'ailleurs fort ſaine & qu'elle ait le goût de notre froment.

Le millet ſe broie aiſément, ſur-tout lorſqu'il eſt nouveau, & demande peu de peine pour en faire d'excellent pain.

(77) Boſman, pag. 207. & Villault, pag. 275.

Lorſque la pâte eſt bien paitrie, il reſſemble à notre pain d'orge. Mais comme les Négres ignorent l'uſage des fours & ne connoiſſent pas mieux l'art de paitrir, ils ne font cuire leur pâte que ſous la cendre chaude; ce qui en fait du gâteau plûtôt que du pain. Cependant il n'eſt pas déſagréable au goût, quoique les dents ſe reſſentent quelquefois des reſtes de gravier, qui viennent de la pierre qu'on employe pour broyer le grain (78). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Boſman aſſure que le pain de maïz, lorſqu'on en retranche le ſon, eſt fort peſant, faute de levain; ſans quoi il ſeroit auſſi ſain que le pain commun de l'Europe.

Villault répréſente en peu de mots les qualités de leurs différentes ſortes de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il eſt fort peſant. Leur pain de millet eſt brun & de mauvais goût. Leur pain de maïz eſt amer. Enfin le meilleur & le plus (79) agréable eſt celui qui eſt mêlé de maïz & de millet. Qualités de quatre ſortes de pain.

Artus obſerve que les Indiens de l'Amérique font de leur maïz une ſorte de Liqueur compoſée avec le maïz.

(78) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 69.

(79) Boſman, *ubi ſup.* pag. 297. & Villault, p. 275.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

liqueur qu'ils nomment Chinka, & qui eſt auſſi capable d'enyvrer que le vin. Les Négres de la Côte d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une eſpece de bierre, qu'ils nomment *Pittau*. Mais cet uſage n'eſt établi que dans les Cantons où les Négres ont beaucoup de commerce avec les Portugais (80).

Riz de la Côte d'Or.

Le riz n'eſt pas commun dans toutes les contrées de la Côte d'Or. Il s'en trouve très-peu hors des Cantons d'Axim & d'Anta. Mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la Côte, qu'on l'y trouve, net & préparé, à moins d'un ſol la livre; tandis que dans les autres lieux à peine l'a-t-on, mêlé & chargé de ſa paille, au même prix. Le Canton d'Axim, qui manque de millet, eſt dédommagé fort heureuſement par le riz (81).

Obſervations d'Artus.

Ajoutons à cet article les obſervations d'Artus ſur le riz de la Côte d'Or. Il croît, dit-il, ſur une tige longue & ferme, mais un peu courbée. L'épi eſt environné de barbes fort pointues. La coſſe qui renferme les grains eſt jaune. L'Auteur donne un pied & demi de longueur à la tige. Elle reſſemble à celle de l'orge; mais la racine approche

(80) Artus, *ubi ſup.* & ſuivantes.
(81) Boſman, p. 298.

plus de celle du froment. Dans ſon origine, le riz vient des Indes Occidentales, d'où il s'eſt répandu dans toutes les Parties du Monde. Il demande un climat chaud, & ne meurit guéres qu'à la fin de Septembre. On admire qu'un grain ſi ſec & ſi ferme ne ſe plaiſe que dans un terrain humide, ou que des terres aqueuſes puiſſent produire un grain ſi ſubſtantiel & ſi nourriſſant.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

A l'égard des fleurs, Villault n'en remarqua pas beaucoup ſur la Côte d'Or. Il n'en cite qu'une, qui eſt couleur de flamme, ſans odeur, & dont la tige eſt de la groſſeur du ſenevé. La même fleur eſt fort commune dans l'Iſle de S. Thomas.

Fleurs de la Côte d'Or.

§. IV.

Animaux ſauvages & privés.

ENTRE les animaux privés, le premier rang ſemble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chévres & aux moutons. Dinkira, Aſiante, Axim & d'autres Pays interieurs en ſont remplis; mais ces contrées ſont ſi éloignées de la mer, qu'il en vient peu de bœufs & de vaches ſur la Côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes ſortes de beſtiaux dans les

Taureaux, vaches, chévres, moutons, &c.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Cantons d'Axim, de Pokerſon, de Mina & d'Acra; ſur-tout dans celui d'Akra, parce qu'on les y amene aiſément d'Aquambo & de Lampi.

Dans les autres cantons, il ne ſe trouve que des taureaux & des vaches. Les Négres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Akim, les pâturages ſont aſſez bons, & les beſtiaux peuvent s'y engraiſſer. Mais à Mina, qui eſt un lieu fort ſec, ils participent à la qualité du terroir. C'eſt néanmoins le ſeul endroit (82) où l'on tire du lait des vaches; tant la plûpart des Négres ſont obſtinés dans leur ancienne ignorance. Maigres & décharnés, comme on repréſente les beſtiaux de ce Canton, il n'eſt pas ſurprenant que vingt ou trente vaches ſuffiſent à peine pour fournir du lait à la table du Général. Les plus groſſes ne peſent pas plus de deux cens cinquante livres. En général, tous les animaux du Pays, ſans en excepter les hommes, ſont fort légers pour leur taille; ce que l'Auteur attribue aux mauvaiſes qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle & ſpongieuſe. Auſſi

Les Négres ne tirent pas le lait des vaches.

(82) Artus, après avoir obſervé que les bœufs & les vaches ſont très-petits, ajoute que les Négres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine aſſez de lait pour nourrir leurs veaux, p. 8.

celle des vaches & des bœufs y eſt-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laiſſe pas de coûter douze livres ſterling. Les veaux, qui devroient être beaucoup meilleurs, ont auſſi quelque choſe de déſagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs meres, qu'ils n'ont pas même en abondance. Ainſi les bœufs, les vaches & les veaux de la Côte d'Or ne ſont pas une nourriture fort ſaine (83).

Prix des vaches.

Les chevaux du Pays ſont de la grandeur de nos chevaux du Nord, ſans être auſſi bien faits. On en voit peu ſur la Côte; mais ils ſont en grand nombre dans l'intérieur des terres. Ils portent la tête & le col fort bas. Leur marche eſt ſi chancellante, qu'on les croit toujours prêts à tomber. Ils ne ſe remueroient pas s'ils n'étoient continuellement battus; & la plûpart ſont ſi bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent preſqu'à terre.

Mauvais chevaux du Pays.

Les ânes, qui ſont auſſi en grand nombre, ont quelque choſe de plus vif & de plus agréable que les chevaux. Ils ſont même un peu plus grands. Les Hollandois en avoient autrefois quelque-uns au Fort d'Axim, pour leurs uſages domeſtiques; mais ils les virent périr ſuc-

Aſnes & leur uſage.

(83) Boſman, pag. 235.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ceſſivement, faute de nourriture. Boſman s'imagine que les Négres ne les employent point à porter ni à charier, & qu'ils ne les font ſervir que de monture.

Forme des moutons du Pays.

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons ſur toute la Côte, ils y ſont toujours chers. Leur forme eſt la même qu'en Europe, mais ils ne ſont pas de la moitié ſi gros que les nôtres, & la Nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit l'Auteur, le Monde paroît renverſé; les hommes ont de la laine & les moutons du poil (84).

Leur chair & leur prix.

La chair du mouton eſt ſi ſéche & ſi maigre dans tous les cantons de la Côte d'Or, qu'un Européen délicat n'eſt pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'eſt jamais au-deſſous de vingt-ſept ou vingt-huit ſchellings; ce qui ne permet guéres au gens du commun d'en faire leur nourriture. Le Général & les principaux Facteurs prennent ſoin de les engraiſſer pour leur table, avec de l'orge grillé (85), qui les rend un peu plus ſupportables.

Si l'on en croit Smith (86), les moutons de Guinée ont ſi peu de reſſemblance avec ceux de l'Europe, qu'un Etran-

(84) Artus, pag. 198. dit qu'au bas de la Côte il n'a jamais vû de chiens ni de chevaux.

(85) Boſman, pag. 236.

(86) Smith, p. 147.

ger

ger ne reconnoîtroit pas leur eſpece à la vûe. Il faut les entendre bêler; & l'on eſt ſurpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui eſt couvert aſſez légerement de poil brun & noir comme le chien. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le nombre des chévres eſt prodigieux. Elles ne différent de celles de l'Europe que par la grandeur; car la plûpart ſont fort petites; mais elles ſont beaucoup plus graſſes & plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon chevreau eſt ordinairement de douze ou treize ſchellings. Chévres & leur forme.

Les Négres donnent une explication fort plaiſante à la puanteur des boucs. Ils prétendent qu'au commencement du Monde la Terre étoit gouvernée par une certaine Déeſſe, qui étoit accoûtumée à ſe frotter le corps d'une huile fort odoriférante. Les boucs s'en étant apperçus, la prierent de leur communiquer une ſi précieuſe faveur. Mais choquée de leur préſomption, elle feignit de vouloir les ſatisfaire, & les frotta d'une graiſſe puante dont ils conſervent l'odeur juſqu'aujourd'hui. Les Négres ajoutent que ces vilains animaux prirent cette onction pour la faveur qu'ils avoient demandée, & s'en trouverent ſi contens, qu'ayant toujours élevé leurs Cauſe de la puanteur des boucs.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

chevreaux dans la même opinion, c'eſt cette raiſon qui leur fait chercher à ſe mettre à couvert pendant la moindre pluie, de peur que l'eau ne leur faſſe perdre l'avantage dont ils croient jouir.

Porcs de la Côte d'Or.

Le Pays ne manque point de porcs; mais ceux qui ſont nourris par les Négres ont la chair fade & déſagréable; au lieu que la nourriture qu'ils reçoivent des Hollandois leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du Royaume de Juida, qui ſurpaſſent les porcs mêmes de l'Europe pour la délicateſſe & la fermeté. Un porc du poids de quatre-vingt-dix livres ſe vend *ici* trois livres ſterling. Artus dit que ces animaux ſe nomment *Ebbio* dans le Pays; qu'ils ſont d'une grandeur moyenne, & qu'ils font une fort bonne nourriture.

Chiens & chats.

Ici, comme en Europe, les animaux domeſtiques ſont les chats & les chiens. Mais les chiens n'aboient & ne mordent pas comme les notres. Il s'en trouve de toutes ſortes de couleurs; blancs, rouges, noirs, bruns & jaunes. Les Négres en mangent la chair, & juſqu'aux inteſtins; de ſorte que dans pluſieurs cantons, on les conduit en troupes au Marché comme les moutons & les porcs. Les Négres leur donnent le nom d'*Ekia*,

ou d'après les Portugais celui de *Cabra-de-Matto*, qui ſignifie chevre ſauvage. On en fait tant de cas dans le Pays, qu'un Habitant qui aſpire à la Nobleſſe, eſt obligé de faire au Roi un préſent de quelques chiens. Ceux de l'Europe ſont encore plus eſtimés, à cauſe de leur aboiement. Les Négres s'imaginent qu'ils parlent (87). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, & préferent ſa chair à celle de leurs meilleurs beſtiaux. Les chiens de l'Europe dégenerent beaucoup ici. Leurs oreilles deviennent roides & pointues comme celles du renard. Leur couleur change par dégrés. Dans l'eſpace de trois ou quatre ans, on eſt ſurpris de les trouver fort laids, & de s'appercevoir qu'au lieu d'aboier (88) ils ne font plus que hurler triſtement. C'eſt le cri de ceux du Pays. Barbot, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute qu'ils ſont fort laids, & qu'ils ont les oreilles longues & roides comme le renard; que leur queue eſt longue & pointue ſans aucun poil; qu'ils ont auſſi la peau du corps nue, ordinairement tachetée (89) & quelquefois d'une ſeule couleur; qu'ils ſont déſagréables à la vue & plus en-

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les chiens de l'Europe changent de nature ſur la Côte d'Or.

(87) Artus, pag. 80.
(88) Boſman, pag. 239.
(89) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Négres mangent la chair des chiens.

côte au toucher ; que les Négres ont appris des Portugais à les nommer Cabra-de-Matto, parce qu'ils en aiment la chair & qu'ils la préferent à celle du mouton ; enfin qu'on les conduit au Marché deux à deux, & qu'ils s'y vendent mieux que les beſtiaux (90).

Chats nommés Ambaios.

Les chats ſont auſſi des animaux fort eſtimés ſur la Côte d'Or, ſur-tout lorſqu'ils paroiſſent habiles à la chaſſe des ſouris, vermine dont les Négres ont beaucoup à ſouffrir. Ils ont la peau fort belle & fort douce. Leur nom dans le Pays, eſt *Ambaio*. Les Négres mangent leur chair (91). Cependant Boſman aſſure que c'eſt uniquement dans les cas de néceſſité. Il remarque auſſi que les chats de la Côte d'Or ne ſont pas différens de ceux de l'Europe, & que ceux-ci ne changent point de nature, après avoir paſſé pluſieurs années en Afrique (92).

On a déja vû la deſcription de l'éléphant dans l'Hiſtoire naturelle de l'Afrique Occidentale ; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables, & l'on ne doit pas être ſurpris, qu'un animal ſi gros & ſi curieux donne toujours matiere à de nouvelles obſervations.

(90) Barbot, pag. 215.
(91) Artus, *ubi ſup.*
(92) Boſman, *ubi ſup.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Quoique les éléphans ne ſoient nulle part en ſi grand nombre que ſur la Côte d'Ivoire, il s'en trouve beaucoup auſſi ſur la Côte d'Or, qui s'avancent de l'intérieur des terres juſqu'au rivage de la mer. Anta n'en eſt jamais dépourvû. On en voit moins du côté d'Acra, parce que ce Canton eſt depuis long-tems aſſez bien peuplé; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou ſix ans le Pays de Fétu très-déſert, on y a vu paroître quantité d'éléphans; car moins il y a d'hommes dans une contrée, plus elle ſe remplit ordinairement de bêtes farouches.

Eléphans de la Côte d'Or.

Les éléphans de la Côte d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur, & ſont par conſéquent moins grands que ceux des Indes Orientales, auxquels les Voyageurs donnent le même nombre de coudées. C'eſt la ſeule différence qui mérite d'être remarquée. A l'égard de ce qu'on rapporte de leurs accouplemens, du terme de leur délivrance, de leur âge, du renouvellement de leurs dents, & de quantité d'autres obſervations, vraies ou chimériques, Boſman, qui ne perdit point une occaſion de s'éclaircir là-deſſus dans un long ſéjour en Afrique, ne vit & n'apprit rien qui lui pût faire adopter aucune de ces opinions.

Ce que Boſman penſe des opinions communes ſur l'éléphant.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Quelle apparence, dit-il, que perſonne ait jamais vû deux éléphans s'accoupler, ou qu'on ait pu ſçavoir pendant quel tems ils portent leur fruit, dans quel lieu ils s'en délivrent, & s'il eſt vrai qu'ils jettent leurs dents. Il croit (93) que l'idée que l'on a du renouvellement de leurs dents, eſt entierement détruite par la différence extraordinaire qu'on remarque, pour le poids, entre celles que le hazard fait trouver dans les forêts, & qui ont donné naiſſance à cette opinion. Cependant d'autres Ecrivains apportent diverſes raiſons qui paroiſſent capables de la confirmer.

Opinion d'Atkins.

Atkins remarque que les dents d'éléphans viennent des Négres intérieurs, avec leſquels ceux de la Côte font des échanges pour les marchandiſes de l'Europe. Il ajoute que *Plunket*, ancien Gouverneur de Sierra-Leona, & d'autres Anglois qui avoient acquis en Afrique une expérience de vingt ans, l'avoient aſſuré que les éléphans changent d'habitations & de pâturages; & que pour cette tranſmigration, ils ſe raſſemblent en troupeaux fort nombreux; qu'ils en avoient vû ſur les bords de la Gambra, des légions de mille & quinze cens; que ces monſtrueux animaux ſont d'une har-

(93) Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 241.

dieſſe qui répond à leur groſſeur ; & que marchant en fort bon ordre, ils ſe croient comme ſupérieurs aux attaques des Négres, qui ne peuvent leur faire la guerre ſans en approcher, parce que de loin, la peau d'un éléphant eſt impénétrable aux balles du mouſquet. Or comme l'yvoire étoit le principal Commerce de Guinée, avant l'introduction des armes à feu, & que les Négres apportoient beaucoup moins de groſſes dents que de petites, Atkins conclut qu'ils ne tuoient pas les éléphans ; mais que les groſſes dents étoient celles des éléphans qui mouroient de vieilleſſe ou de maladie ; & que les petites venoient des jeunes, qui en peuvent perdre de tems en tems, comme les enfans dans l'eſpece humaine, ou comme les cerfs & les daims perdent leurs cornes. Dans cette ſuppoſition, l'art des Négres ne conſiſtoit qu'à découvrir les lieux où ils pouvoient trouver cette riche dépouille (94).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Smith eſt perſuadé que les éléphans jettent leurs dents. Il obſerve que les cornes d'une biche ou d'un daim, ne ſont pas moins dures & moins ſolides qu'une dent d'éléphant ; & l'on ſçait

Opinion de Smith.

(94) Voyage d'Atkins, pag. 182. & ſuiv. Il allonge beaucoup ſon raiſonnement.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

bien, dit-il, qu'elles n'ont beſoin que de trois mois pour croître dans toute leur grandeur. Il ajoute, pour confirmer ſon opinion, que ſuivant le témoignage des Négres, on ne trouve jamais qu'une dent au même lieu; ce qui montre aſſez qu'elles ſont jettées par intervalles, & ſans autre regle que le hazard.

L'éléphant ſe nourrit particuliérement d'une ſorte de fruit qui reſſemble au papa, & qui croît ſauvage dans pluſieurs parties de la Guinée. L'Iſle de Teſſo en eſt remplie, & c'eſt apparemment ce qui invite ces animaux à s'y rendre en grand nombre. Ils paſſent le canal à la nage. Un Eſclave de la Compagnie bleſſa un éléphant dans cette Iſle; & n'ignorant pas ce qu'il avoit à craindre de ſa furie, il ſe réfugia auſſitôt dans un bois voiſin. L'élephant s'efforça de le ſuivre; mais ſoit qu'il fût affoibli par ſa bleſſure, ou retardé par l'épaiſſeur des arbres, il abandonna les traces de ſon ennemi pour repaſſer le canal à la nage. Il mourut en chemin, & les Négres profiterent de la marée pour le conduire dans la Baye de Fero, où ils commencerent par lui arracher les dents, & firent enſuite un feſtin de ſa chair. L'Auteur aſſure que le mouve-

ment d'un éléphant dans l'eau, eſt plus prompt que celui d'une Chaloupe à dix rameurs, & qu'à terre il eſt auſſi léger qu'un cheval à la courſe (95).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Barbot met en queſtion ſi les dents ou défenſes d'un éléphant ne doivent pas plûtôt porter le nom de cornes, parce qu'au lieu de ſortir de la machoire, elles ſortent du crane, & qu'elles ne leur ſervent proprement que d'armes défenſives (96).

Si les dents de l'Eléphant doivent être nommées cornes.

On diſtingue pluſieurs eſpeces d'éléphans, le Lybien, l'Indien, l'éléphant de marais, celui de montagne & celui de bois. L'éléphant de marais a les dents bleues & ſpongieuſes, difficiles à tirer, & plus encore à travailler, parce qu'elles ſont remplies de petits nœuds. L'éléphant de montagne eſt farouche & dangereux. Il a les dents plus petites, & la taille mieux formée. L'éléphant qui vit dans les bois eſt le plus doux & le plus docile. Il a les plus groſſes dents & les plus blanches.

Diverſes eſpeces d'éléphans.

On ne voit jamais d'éléphans blancs ſur la Côte d'Or, quoiqu'on liſe dans quelques relations qu'il s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger,

(95) Voyage de Smith, pag. 49. & ſuivantes.

(96) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 207.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

dans l'Abiſſinie & dans le Pays de Zanjibar. Ceux de Guinée ſont ſi prompts qu'ils ſurpaſſent un cheval à la courſe. Les Négres de Mina leur donnent le nom d'*Oſſons*. La partie qui diſtingue les mâles eſt petite, à proportion de la grandeur monſtrueuſe du corps, & ne ſurpaſſe pas celle d'un étalon. Les teſticules ne paroiſſent point, & ſont cachées près des reins; ce qui les rend plus propres à la génération. L'éléphant a le pied rond, comme le ſabot du cheval, mais beaucoup plus grand. Sa peau eſt plus dure & plus épaiſſe ſur le dos que ſous le ventre. Outre ſes défenſes, il a quatre dents qui lui ſervent à mâcher; tortues dans les mâles, & droites dans les femelles.

Les Négres les nomment Oſſons.

La femelle de l'éléphant eſt plus forte, mais moins hardie que le mâle. Elle a deux mamelles. On prétend qu'elle a beaucoup de peine à nourrir ſes petits; & qu'elle eſt obligée alors de s'accroupir. Les uns ne lui donnent qu'un jeune à la fois; d'autres lui en donnent quatre. Les petits éléphans voient clair, dit-on, auſſi-tôt qu'ils ſont nés. Ils ſuccent le lait de leur mere, non avec leur trompe, mais avec la langue & les lévres (97).

Femelle & ſes propriétés.

(97) Tout ce détail a l'air d'autant de conjectures,

Les tigres ſont en fort grand nombre ſur toute la Côte. Ils y portent le nom de Bohen. L'eſpece commune eſt de la groſſeur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes très-fortes, & la peau marquetée de taches rouges & noires. La férocité de ces animaux eſt terrible. Ils cauſent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. Un homme qui ſe hazarde ſeul dans un bois, eſt ménacé à tous momens de leurs inſultes & n'a de reſſource que dans ſon adreſſe & ſon courage. Peu de tems avant l'arrivée de l'Auteur, un domeſtique du Facteur de Sukkonda fut dévoré à cent pas de ſon Comptoir. Dans le même tems & près du même lieu, un Négre, qui alloit couper du bois avec ſa hache, rencontra un tigre, qui fondit ſur lui. Mais après un long combat, le Négre lui ôta la vie d'un coup de hache, & revint couvert de ſang & de bleſſures. En 1693, tandis que l'Auteur commandoit dans le même Fort, il ne ſe paſſoit pas de nuit où les tigres n'enlevaſſent quelques moutons de ſon troupeau, & de celui des Anglois ſes voiſins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénétra dans la loge & dévora deux chévres. Boſman, qui s'en apperçut, ſe hâta de ſortir avec ſon canonier,

Tigres en grand nombre.

Combien ils ſont dangereux.

Avanture d'un tigre.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

deux Anglois & quelques Négres, tous armés de mouſquets. Ils pourſuivirent le monſtre, & le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le Canonier eut la hardieſſe d'y entrer pour découvrir ſon gîte; mais il revint bien-tôt, avec une vive épouvante, après avoir laiſſé derriere lui ſon chapeau, ſon ſabre & ſes ſandales. Le tigre s'étoit jetté ſur lui, l'avoit mordu, & n'avoit laché priſe qu'à l'occaſion d'une branche, que le bonheur du Canonier avoit fait tomber ſur lui & qui l'avoit ſans doute effrayé. Un des Anglois n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, ſon mouſquet en joue; mais le tygre ſe tint aſſis tranquillement pour lui laiſſer la liberté d'approcher, & le ſaiſiſſant tout d'un coup par les épaules, il l'abbattit & l'auroit infailliblement mis en piéces, ſi Boſman & ſes Négres, qui ſuivoient immédiatement, n'euſſent paru aſſez-tôt pour le ſecourir. Si le monſtre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à ſon ennemi la force de ſe relever pendant le reſte du jour. Mais en fuyant hors du bois il cauſa un autre accident, que l'Auteur appelle tragi-comique. Un Facteur du Fort, qui étoit parti après les autres, avec ſon mouſquet, pour aug-

menter le nombre des aſſaillans, s'avançoit d'un air réſolu, au moment que le tygre quittoit ſa retraite. Il le vit venir à lui; & ſon courage l'abandonnant à cette vûe, il ſe mit à courir de toute ſa force pour regagner le Comptoir. Soit frayeur ou laſſitude, il eut le malheur de tomber ſur une pierre. Le tygre s'approcha auſſi-tôt de lui. Boſman & ſes compagnons s'arrêterent tremblans, à quelque diſtance, ſans oſer tirer, parce que le monſtre étoit trop près du Facteur. Ils s'attendoient à le voir déchirer à leurs yeux; lorſque le tygre, abandonnant ſa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuerent ce miracle qu'à leurs cris. Cependant on peut s'imaginer, ajoute l'Auteur, qu'ayant dévoré deux chévres le même jour, ſa faim n'étoit pas aſſez preſſante pour animer ſa cruauté. Quoiqu'il en ſoit, continue-t-il, cette avanture ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, & de tuer quelques moutons. Les Hollandois, après avoir employé ſi malheureuſement la force, eurent recours à l'adreſſe. Ils firent une cage de pluſieurs grands pieux, longue de douze pieds & large de quatre, ſur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils

Maniere dont Boſman prit un tygre.

en mirent une petite, où ils renfermerent deux cochons de lait. L'entrée étoit une trappe, ſoutenue par une corde, qui devoit ſe lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage.

Ce ſtratagême eut tant de ſuccès, que trois jours après, vers minuit, le tygre ſe jetta dans le piége. Au lieu de pouſſer des rugiſſemens, comme on s'y attendoit, il employa d'abord ſes dents pour ſe procurer la liberté. Ses efforts lui auroient ouvert un paſſage, s'il eût pu continuer ce travail une demie-heure de plus; car il avoit déja rongé la moitié d'une paliſſade. Mais l'Auteur parut aſſez-tôt pour l'interrompre; & ſans s'amuſer à tirer pluſieurs coups inutiles, il paſſa le bout de ſon fuſil entre deux pieux. L'animal ſe jetta deſſus avec une extrême furie, & s'offrit ainſi comme de lui-même à trois balles, qui le renverſerent ſans vie. Il étoit de la grandeur d'un veau, & pourvû de dents auſſi terribles que ſes griffes. Cette victoire devint l'occaſion d'une fête, qui dura huit jours, ſuivant l'uſage du Pays, qui accorde à celui qui tue un tygre le droit de prendre, ſans payer, tout le vin de palmier qu'on met en vente au Marché. Boſman, qui avoit tué le mon-

ſtre, réſigna ſon privilege à ſes Négres.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le Pays d'Axim produit plus de tygres que celui d'Anta. Ils pouſſent la hardieſſe juſqu'à ſauter pendant la nuit dans les Forts Hollandois, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; & s'il ſe préſente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'Auteur obſerve qu'ils ne ſont pas auſſi effrayés du feu qu'on ſe l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois viſites, qui lui avoient coûté quelques moutons, il eſpera de s'en délivrer en allumant un grand feu près de ſon parc. Cinq de ſes domeſtiques reçurent ordre de paſſer la nuit au même lieu ſous les armes. Malgré toutes ces précautions, un tygre s'approcha ſans être entendu, tua deux moutons entre deux de ſes gens, qui s'étoient endormis; & lorſque ſe réveillant aux cris des victimes ils ſe préparoient à faire uſage de leurs armes, il eut plus de légereté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le pourſuivre. Cet incident ſemble confirmer une opinion, qui eſt commune à tous les Négres. Ils aſſurent que jamais le tygre ne s'attaque aux hommes lorſqu'il peut ſe ſaiſir d'une bête. Sans cela, dit Boſman, deux domeſtiques endormis au-

Si les tygres craignent le feu.

Ils dévorent plûtôt les bêtes que les hommes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

roient été plus faciles à dévorer que deux moutons (98).

Bufles & leurs qualités.

Les bufles ſont ſi rares ſur la Côte d'Or, qu'à peine en voit-on quelques-uns dans l'eſpace de deux ou trois ans. Mais ils ſont en grand nombre à l'Eſt (99) vers le Golfe de Guinée. Ils ſont de la grandeur d'un bœuf. Leur couleur eſt rougeâtre, leurs cornes ſont droites. Ils ſont très-légers à la courſe. Dans les bons pâturages leur chair eſt un fort bon aliment. Il eſt dangereux de les bleſſer, lorſqu'on ne les tue pas du même coup. Les Négres, inſtruits par l'experience, montent ſur un arbre pour les tirer (1).

Cerfs, daims, gazelles, liévres, &c.

Avec ces animaux farouches, le Pays eſt rempli d'eſpeces plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les liévres, &c. Le nombre des cerfs eſt ſurprenant dans les contrées d'Anta & d'Acra. On les rencontre en grands troupeaux. L'Auteur en a quelquefois compté juſqu'à cent. Si l'on en croit les Négres, ils ſont ſi ſubtils & ſi timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entr'eux, pour faire l'avant-garde & travailler à la ſûreté commune. Mais on diſtingue environ vingt

Diverſes eſpeces de cerfs.

(98) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 312. & ſuivantes.

(99) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du ſecond Tome.

(1) Barbot, p. 209.

sortes de ces animaux ; les uns de la grandeur d'une petite vache, d'autres aussi petits que le mouton, & même que le chat. La plûpart sont rougeâtres, avec une raie noire sur le dos. Il s'en trouve néanmoins de mouchetés. Leur chair est excellente, sur-tout celle de deux principales sortes, que les Hollandois trouvent fort délicate. La couleur de l'une est un souris-pâle. L'Auteur ne distingue pas celle de l'autre. Mais, outre la couleur, elles different encore par la taille, quoiqu'elles aient également deux pieds de longueur. L'une est plus grosse, avec les jambes moins longues.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il parle d'une autre sorte, qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête & les oreilles très-longues, & qui est de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vû de plus beaux cerfs que ceux dont la couleur est rouge, & qui n'ont que la moitié de la grosseur des précedens. Ce sont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes sont petites & d'un noir luisant ; leurs jambes si menues, qu'il les compare au (2) tuyau d'une pipe. C'est l'animal que Smith appelle un admirable Antilope. Il est si léger, qu'il

Cerfs charmans.

(2) Bosman, pag. 248. & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

paroît voltiger au milieu des buiſſons. Cependant les Négres en prennent quelquefois, & la chair en eſt aſſez bonne. Cette eſpece de cerfs ou d'antilopes, n'a pas le corps plus gros qu'un lapin. Les Européens du Pays ſe ſervent de leurs jambes (3) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déja fait remarquer qu'ils ſont trop délicats pour être tranſportés vivans juſqu'en Europe. On l'a tenté pluſieurs fois, en prenant la peine de les couvrir ſoigneuſement de coton; mais à peine ont-ils paſſé la Ligne qu'ils meurent en peu de jours (4). Le même Auteur ajoute qu'on voit beaucoup de gazelles dans le Pays (5) d'Acra, & que la chair en eſt excellente. Cet animal eſt d'une légereté incroyable. Il aime les terres hautes, au-delà des Forts Européens. Leur taille tient le milieu entre la chévre & le cerf. Ils ont les cornes de la chévre ou du bufle (6).

Ils ne peuvent être tranſportés.

Rois des cerfs.

Toutes ces eſpeces de cerfs ſont d'une légereté qu'on auroit peine à s'imaginer, ſur-tout ceux de la derniere eſpece, qu'on nomme communément ga-

(3) Boſman en envoya quelques-unes en Europe.
(4) Smith, pag. 147.
(5) Voyez l'article d'Acra, Tome III.
(6) Smith, *ubi ſup.* pag. 212.

zelles ou antilopes. L'Auteur en a vû ſauter par-deſſus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les Négres les appellent dans leur Langue, *Rois des Cerfs* (7). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Artus dit que les daims, les renards & les liévres ſont en plus grand nombre dans certains cantons que dans d'autres, & qu'ils ſont peu différens de ceux de l'Europe. La méthode que les Négres emploient pour les prendre, eſt de veiller au bord des ruiſſeaux où la ſoif les amene. Ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs piéges. Le Pays d'Anta eſt rempli de liévres, & les Habitans ont une maniere de les tuer qui leur eſt propre. Ils ſe rendent en troupe dans les lieux où ces animaux ſe retirent. Chacun eſt armé d'un bâton de la longueur du bras. Cette arme leur ſert d'abord à faire un cliquetis qui effraie les liévres & qui les fait ſortir de leur retraite. Alors les Négres ſe jettent deſſus avec peu de meſure, & de leurs bâtons ils ne manquent jamais d'en tuer un grand nombre. La chaſſe eſt libre ſur la Côte, en tous tems & pour toutes ſortes d'animaux (8).

Daims & Renards.

Liévres. Maniere de les tuer.

Boſman obſerve que les deux Cantons d'Apam & d'Acra ſont remplis d'une ſorte de liévres qui ne ſont pas fort

Sangliers & bonté de leur chair.

(7) Boſman, p. 249. (8) Artus, *ubi ſup.* p. 79.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

différens de ceux de l'Europe. Les sangliers, qui passent avec raison pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils sont rares sur la Côte d'or. Cependant l'Auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre & délicieuse. La graisse, dit-il, en est extrêmement (9) délicate. Barbot, qui en juge de même, ajoute que tout le Pays à l'Est, vers le Golfe de la Guinée, rassemble un si grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cens. La chasse en est agréable, parce qu'ils sont fort légers à la course. Les Négres de Mina les appellent (10) *Parpor*. Dans d'autres lieux, on les nomme *Kocfokon*.

Jackals, ou chiens sauvages.

Les *Jackals*, que plusieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens sauvages, sont une espece de tigres très-voraces & très-furieux. Leur grandeur est celle d'un mouton; mais ils ont les jambes plus longues & d'une grosseur proportionnée au corps, avec des griffes terribles. Leur poil est court & moucheté, leur tête large & plate, leurs dents très-aigues. ils sont d'une force extrordinaire (11). Smith dit que

(9) Bosman, p. 247.
(10) Barbot, pag. 211.
(11) Barbot, pag. 209.

le jackal ou le chien ſauvage eſt de la taille d'un grand mâtin ; mais qu'il a les jambes plus fortes & plus épaiſſes : que ſa tête eſt courte, plate & large entre les oreilles, ſon nez étroit, ſes dents longues & pointues. Quelques Européens, qui n'avoient jamais vû de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal (12).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Boſman compte ici trois ou quatre ſortes de chats ſauvages, entre leſquels il range le chat-civette, que les Négres ont l'adreſſe de prendre fort jeune, & qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf ſchellings. Il faut beaucoup de ſoins pour l'élever. La nourriture qu'on leur donne eſt de la bouillie de millet, avec un peu de viande & de poiſſon. Dès ſa jeuneſſe il produit de la civette. Mais celle du mâle eſt la meilleure, parce qu'il ſe mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats ſauvages ſont mouchetés comme les tigres, & très-dangereux, ſur-tout pour la volaille (13).

Chats ſauvages.

Suivant Barbot, le chat-civette, que

(12) Smith, p. 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue & moins large ; mais cette différence ne ſuffit-elle pas pour établir celle de l'eſpece, lorſqu'on vient de remarquer à tous momens, que dans les mêmes eſpeces il y a toujours quelque différence des bêtes de la Côte d'Or avec les nôtres ?

(13) Boſman, pag. 251 & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les Négres appellent *Kankan*, & les Portugais, *Gatos de Algalia*, reſſemble au renard pour la (14) grandeur & la forme; mais il a les jambes plus longues, & la queue exactement ſemblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris, marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de muſc. Barbot fait la même obſervation que Boſman ſur le muſc de la femelle. Lorſque cet animal eſt en colere, il pouſſe la furie juſqu'à vouloir exercer ſes griffes entre les barreaux de ſa cage. Il ſe roule ſur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'uſage eſt de le tourmenter & de l'agiter beaucoup avant que de lui faire rendre ſon muſc, parce que le parfum en eſt plus fort & moins ſujet à s'altérer. L'Auteur conſeille d'employer des cuillieres de bois pour le tirer du petit ſac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de bleſſer l'animal avec une ſubſtance plus dure (15).

Chat-civette, nommé Kankan & Gatos de Algalia.

Maniere de leur faire rendre le muſc.

(14) Smith (p. 148.) dit qu'il eſt de la grandeur & de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'a pas exactement la même taille.

(15) Barbot, pag. 211.

On trouve ici des porcs-épis, mais en petit nombre ; ou du moins les Négres en apportent rarement aux Comptoirs de Hollande. Ces animaux ont environ deux pieds & demi de hauteur. Leurs dents ſont ſi tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur réſiſtent. L'Auteur en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyoit fort en ſureté, fut ſurpris de trouver, le lendemain, que dans l'eſpace d'une nuit il s'étoit preſqu'ouvert un paſſage au travers des planches, dans l'endroit même où elles ont le plus d'épaiſſeur. Le porc-épi eſt ſi féroce ou ſi hardi, qu'il attaque les plus dangereux ſerpens. Dans ſa colere, il lance ſes pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il ſe trouve une planche à leur rencontre, elles y pénetrent. Les Négres, & quelques Blancs mêmes, trouvent ſa chair fort délicate (16). Barbot aſſure, contre le témoignage de Boſman, que les porcs-épis ſont fort communs ſur la Côte d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puiſſent bleſſer (17) à une diſtance raiſonnable. Smith donne ſept ou huit pouces de longueur à leurs épines. Elles ſont d'une ſubſtance qui tire ſur la cor-

Porcs-épis & leur férocité.

Nature de leurs épines.

(16) Boſman, p. 249. (17) Barbot, pag. 214.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ne, & qui reſſemble aſſez à l'écaille de la tortue. Le principal uſage qu'ils en font eſt contre les ſerpens, dont ils ſont mortels ennemis (18). Boſman parle d'un autre animal, qui reſſemble beaucoup à l'hériſſon, mais qui n'a pas comme lui, la propriété de ſe rouler (19).

Artus a vû, ſur la Côte d'or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, & non-ſeulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Négres (20).

Potto ou Sluggard.

Il a vû une créature, que les Habitans nomment *Potto*, & les Hollandois, *Sluggard* (21), qui a beſoin d'un jour entier pour avancer l'eſpace de dix pas. Quelques Ecrivains, dit-il, aſſurent que cet animal ne laiſſe pas de grimper ſur les arbres, & qu'il s'y arrête juſqu'à ce qu'il ait dévoré, non-ſeulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il deſcend alors, pour ſe rendre ſur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maigreur extrême; & s'il ne trouve rien dans ſon voyage, qui puiſſe lui ſervir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'Auteur

(18) Smith, pag. 149.
(19) Boſman, *ubi ſup.*
(20) Artus, pag. 80.
(21) Sluggard ſignifie pareſſeux.

ne

ne garantit point la verité de ce recit, quoiqu'il en ait trouvé les Négres aſſez perſuadés. Le potto ou le ſluggard eſt d'une forme ſi affreuſe, que Boſman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant ſur la terre. Ses pieds de devant ſont deux véritables mains. Sa tête eſt d'une groſſeur qui n'a pas de proportion avec le corps. La Figure qu'on a fait graver repréſente un ſluggard, couleur de ſouris-pâle; mais il étoit jeune alors, & ſa peau étoit aſſez douce, car en vieilliſſant il devient rouge, & ſe couvre d'une eſpece de poil auſſi épais que des floccons de laine. L'Auteur ajoute que la ſeule propriété qu'il connoiſſe à cet animal, eſt de ne pouvoir être regardé ſans horreur.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Etrange propriété de cet animal.

Il nomme encore trois ou quatre autres ſortes de petits quadrupedes. Le premier eſt un petit animal, qui paroît de l'eſpece des chats, mais qui a le muzeau plus pointu & le corps plus petit. Il eſt marqueté comme le chat-civette. Les Négres l'appellent *Berbe*, & les Européens *Wine-Bibber*, ou *Buveur de vin*, parce qu'il aime le vin de palmier avec paſſion.

Berbe, ou buveur de vin.

La ſeconde ſorte eſt de la groſſeur d'un rat domeſtique. Sa couleur eſt un mélange de rouge & de gris, avec quel-

Autre eſpece.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ques petites taches blanches. Sa queue, dont le poil eſt fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant ſur le dos, il la fait aiſément toucher à ſa tête. On l'appelle auſſi *Buveur de vin*, quoique le nom d'écureuil paroiſſe lui convenir mieux.

Kokobo. La troiſiéme ſorte eſt de la moitié plus groſſe que la précedente, & de couleur rouge. C'eſt un animal fort dangereux par ſes morſures. Il ſe jette ſur les hommes & ſur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les Négres le nomment *Kokobo*. Il perſécute cruellement la volaille, ſans avoir beſoin de beaucoup de ſubtilité pour cette chaſſe; car il eſt ſi léger, qu'il prend les poules à la courſe; & ſi fort, qu'il les emporte facilement. Boſman rend témoignage qu'il en a vû pluſieurs; mais ayant eu le tems de les examiner, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue (22).

Arompo, ou mangeur d'hommes. On voit ici, dans les bois, un animal long & menu, qui a la queue fort longue, avec une touffe de poil à l'extremité. Sa couleur eſt pâle, & tire un peu ſur le brun. Il a le poil du corps long

(22) On n'a pû donner la figure de tous ces animaux ſur de ſimples deſcriptions hiſtoriques, & l'on ne s'eſt attaché qu'à ceux dont on trouve les Deſſins dans les Voyageurs.

& délié. Les Négres l'appellent *Arompo*, c'eſt-à-dire, *Mangeur d'hommes*, parce qu'il ſe nourrit de cadavres humains, & qu'il n'eſt pas moins habile à les déterrer avec ſes ongles, qu'à découvrir les lieux de leur ſépulture. Les Négres racontent qu'après avoir tiré un corps de ſa foſſe, il ne ſe jette pas deſſus tout d'un coup. Il en fait pluſieurs fois le tour; comme s'il vouloit marquer, diſent les Négres, qu'on ne ſçauroit commettre une mauvaiſe action ſans y ſentir quelque repugnance & ſans étouffer les remords. L'Auteur ſe figure que l'animal eſt ſaiſi d'une frayeur naturelle à toutes les brutes, & qu'il obſerve s'il ne paroît pas quelqu'homme qui veuille lui enlever ſa proie (23). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Mais il n'y a point d'animaux en ſi grande abondance, ſur la Côte d'Or, que les rats & les ſouris; ſur-tout les rats, qui ne ſe rendent (24) pas peu redoutables par leurs ravages & par leur nombre. Les Hollandois appellent *Rats ſauvages*, une autre eſpece de bêtes, qui courent dans les bleds, où ils commettent beaucoup de déſordres, & qui ſont plus gros que les chats. Leur chair paroît extrêmement délicate aux Négres & même à quelques Européens. Elle Rats ſauvages.

(23) Boſman, p. 259. (24) Le même, p. 251.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

l'eſt en effet, dit l'Auteur; mais le nom de l'animal, & ſa figure qui eſt fort choquante, revoltent ceux qui en veulent faire l'eſſai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queue, la tête & les pates avant que de le ſervir à table; & tous les Blancs qui ne le connoiſſent pas, s'accordent à le trouver tendre, délicat & d'excellent goût.

Autre eſpece.

On voit particuliérement, près d'Axim, une autre eſpece de rats ſauvages, qui ſont de la même longueur que les précedens, mais qui ont le corps plus effilé, & qui ſont nommés *Boutis* dans le Pays. Il n'y a que les Négres à qui leur chair paroiſſe agréable. Ils cauſent un dommage incroyable aux magaſins de millet & de riz. Dans l'eſpace d'une ſeule nuit, un ſeul de ces animaux fait dans un champ de bled le même ravage que cent rats. Après avoir beaucoup mangé, il renverſe & détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Souris odoriférantes.

Entre les ſouris, on en diſtingue une eſpece qui rend une odeur de muſc extrêmement agréable. Boſman croit que ce parfum provient de ſa peau (25).

Singes & leur prodigieuſe quantité.

Les ſinges ſont d'autres animaux, dont l'abondance eſt incroyable ſur la Côte d'Or. Smith aſſure qu'on en diſtin-

(25) Voyage de Smith, pag. 147.

gue plus de cinquante ſortes (26), tous capables de cauſer une infinité de déſordres. On auroit peine, dit Artus, à compter les différentes eſpeces de ſinges. Les uns ont la barbe blanche & le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune ſur le dos, les pieds blancs & la queue blanche. Les Hollandois leur donnent le nom de *Singes barbus*. Ils en nomment d'autres *Blancs-nés*, parce que c'eſt la ſeule partie de leur corps qui ſoit de cette couleur. Ils ſont puans & farouches. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Cependant tous les ſinges du Pays peuvent être reduits à deux eſpeces; la premiere, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'apprivoiſer. Cette eſpece multiplie prodigieuſement. Ils ſont en ſi grand nombre, que dans pluſieurs cantons les Négres ſont obligés de faire la garde pour ſe défendre de leurs attaques. En général, tous les ſinges ſont malins & fort portés à l'imitation de tout ce qui ſe préſente devant leurs yeux. Ils ſont paſſionnés pour leurs petits. Jamais on ne les voit tranquilles. La Nature n'a rien qui repréſente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les Négres ſont per- On les reduit à deux eſpeces.

(26) Boſman rapporte la même choſe.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

suadés que c'eſt une race d'hommes (27) maudits, qui pourroient parler, ſi leur malignité ne leur lioit la langue. On tend, ſur les arbres, des reſſorts & d'autres piéges pour les prendre (28).

Sinnges nommés Smitten.

Boſman dit qu'on trouveroit plus de cent mille ſinges ſur la Côte, & qu'il y a tant de varieté dans les eſpeces, qu'il ſeroit impoſſible d'en faire la deſcription. Les plus communs ont reçû des Hollandois le nom de *Smitten.* Leur couleur eſt un ſouris pâle. Ils ſont d'une prodigieuſe grandeur. L'Auteur en a vu de cinq pieds de long, c'eſt-à-dire, d'auſſi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardieſſe & leur méchanceté ſont incroiables. Un Facteur Anglois aſſura Boſman que derriere le Fort de Wimba, ou Wineba, une troupe de ſinges ſe ſaiſit un jour de deux Eſclaves de la Compagnie, & leur auroit crevé les yeux avec des bâtons, qu'ils préparoient déja, ſi d'autres Eſclaves n'étoient venus à leur ſecours.

Autres eſpeces.

Les plus grands, après cette monſtrueuſe eſpece, n'en approche pas pour la hauteur; mais ils ne ſont pas moins laids. Leur meilleure qualité eſt d'ap-

(27) Artus, *ubi ſup.* pag. 78.

(28) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 78.

prendre parfaitement tout ce qu'on leur enſeigne.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

La troiſiéme ſorte de ſinges eſt d'une beauté ſinguliere, & n'a pas plus de hauteur. Leur poil eſt noir & de la longueur du doigt. Ils ont la barbe blanche, & ſi longue, qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbus, ou de *Monkeys*, qui ſignifie petits (29) moines. On les nomme auſſi *Manikins*. Les Négres emploient leur peau à faire des *Fitis*, eſpece de bonnets dont ils ſe couvrent la (30) tête. Elles ſe vendent dix-huit ou vingt ſchellings dans le Pays.

On diſtingue deux ou trois autres ſortes de ſinges, qui ſont de la même beauté, mais petits; le poil court & mêlé de gris, de noir, de blanc & de rouge. La plûpart ont la poitrine & la barbe blanches (31). C'eſt de cette eſpece que parle Barbot, lorſqu'il les compare à ceux que les François appellent Marmots, & qu'il les repréſente noirs, gris, blancs & rouges, d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche ſur le bout du nez & une raie noire autour du front.

(29) *Monkey* eſt un mot Anglois.

(30) Boſman, p. 254.

(31) Barbot, pag. 212.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il en apporta un de Boutri (32), qui fut eſtimé vingt louis d'or.

On en compte vingt ſortes, de la plus petite eſpece.

De la plus petite eſpece, on en compte environ vingt ſortes, toutes fort belles, mais ſi délicates, qu'il eſt difficile de les conſerver long-tems, & plus encore de les tranſporter en Europe.

Adreſſe des ſinges à dérober.

Tous ces ſinges ſont naturellement voleurs. Boſman a vû pluſieurs fois avec quelle ſubtilité ils dérobent le millet. Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant ſous les bras, deux ou trois dans la bouche; & marchant ſur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau. S'ils ſont pourſuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, & laiſſent tomber le reſte, pour ſe ſauver plus légerement. En prenant les tiges, ils examinent ſoigneuſement l'épi; & s'ils ne ſont pas ſatisfaits, ils le jettent pour en choiſir un autre. Ainſi leur friandiſe (33) cauſe plus de dommage que leur larcin.

Atkins obſerve (34) que le prodigieux nombre des ſinges qui habitent la Côte d'Or rend les voyages fort dangereux par terre. Ils attaquent un paſſant lorſqu'ils le voient ſeul, & le forcent de

(32) Boſman, p. 255.
(33) Le même, *ibid.*
(34) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 108. & ſuivantes.

se réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques cantons, on accuse les Négres de se livrer aux plus honteux désordres avec les singes. L'Auteur se rappellant plusieurs exemples de la passion de ces animaux pour les femmes, juge que cet accusation n'est pas sans vraisemblance. Un Officier du Vaisseau qu'il montoit, acheta dans le Pays un singe, qui avoit une parfaite ressemblance avec un enfant. Il avoit le visage plat & uni, avec une petite chevelure. Il étoit sans queue. Il ne vouloit prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie. Il gemissoit continuellement, & ses cris étoient les mêmes que ceux des enfans. Enfin, dit l'Auteur, sa figure & ses pleurs continuels avoient quelque chose de si choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, son maître prit le parti de l'assommer & de le jetter dans les flots (35).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Espece de singes qui ressemblent parfaitement à l'espece humaine.

Il paroît que cette espece est la même dont Smith fait la description. Il raconte que les Habitans de Scherbro l'appellent *Boggo*, & les Blancs *Mandril*; qu'il a veritablement la figure humaine; que dans toute sa grandeur on le prendroit pour un homme de la taille moienne,

Elle se nomme Boggo. Sa description.

(35) Atkins, pag. 108.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que ſes jambes & ſes pieds, ſes bras & ſes mains, ſont d'une juſte proportion: mais que ſa tête eſt fort groſſe, ſon viſage plat & large, ſans autre poil qu'aux ſourcils; qu'il a le nez fort petit, les lévres minces, & la bouche grande; que la peau de ſon viſage eſt blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieilleſſe: que ſes dents ſont larges & fort jaunes, ſes mains blanches & unies, quoique le reſte du corps ſoit couvert d'un poil auſſi long que celui de l'ourſe. Il marche droit & jamais ſur ſes quatre pattes, comme les autres ſinges. S'il reſſent quelque mouvement de colere ou de douleur, il crie comme les enfans. On prétend que les mâles de cette eſpece ſe ſaiſiſſent des femmes, lorſqu'ils les trouvent à l'écart, & les careſſent juſqu'à l'excès. Ils ont généralement le nez morveux, & paroiſſent prendre beaucoup de plaiſir à ſe le frotter avec la langue.

Avanture d'un Boggo.

Tandis que l'Auteur étoit à Scherbro (36) un Facteur Anglois, nommé Cummerbus, lui fit préſent d'un Boggo. C'étoit une femelle, âgée d'environ ſix

(36) C'étoit dans ce Pays que l'animal avoit été pris; ce qui porte à croire qu'il étoit de la même eſpece que le *Quoja-Morrom* dont on a parlé dans l'article de cette Riviere.

mois, mais déja plus grande que cette eſpece de ſinge qu'on appelle *Babons*. Smith chargea du ſoin de la nourrir un Eſclave Négre qui étoit propre à cette commiſſion. Mais lorſqu'elle fut à bord, les matelots ſe firent un amuſement brutal de la tourmenter, pour entendre ſes cris. D'autres prirent ſon nez en averſion. Un jour ils demanderent à l'Eſclave s'il ne penſoitpoint à la prendre pour ſa femme. » Non, leur répondit malignement le Négre. Elle me convient » moins qu'à vous, puiſqu'elle eſt blanche «. Cette raillerie devint apparemment funeſte au malheureux animal: car on le trouva mort le lendemain dans ſa loge (37).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Atkins rapporte que l'*Orang Outang*, qui ſe trouve quelquefois, dans diverſes parties de la Guinée, & plus ſouvent dans l'Iſle Borneo, paſſe dans l'eſprit des Négres & même de pluſieurs Européens, pour homme ſauvage. Le Capitaine Flower en apporta une d'Angola, en 1733 (38), qu'il avoit ſoigneuſement conſervé dans des eſprits de

Orang-Outang, apporté en Angleterre.

(37) Smith, pag. 52.

(38) Cinq ou ſix ans après on en apporta un vivant à Londres, ſous le nom de Champonez; mais il étoit plûtôt ſemblable au Mandril de Guinée qu'à l'Orang-Outang de Borneo, entre leſquels il y a quelque différence pour les traits du viſage & la conformation des membres.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

liqueurs. Il l'avoit eu vivant pendant quelques mois. On admira beaucoup à Londres ſon viſage, ſa petite chevelure & ſes parties naturelles, qui ne différoient pas de l'eſpece humaine. Ses teſticules étoient extérieurs. Flower rendit témoignage, qu'il marchoit ſouvent ſur les deux jambes; qu'il s'aſſeoit ſur une chaiſe pour boire & pour manger; qu'il dormoit aſſis, les mains ſur les épaules; qu'il n'avoit pas la méchanceté des autres ſinges, & que ſes mains, ſes pieds & ſes ongles reſſembloient beaucoup aux nôtres (39).

Lezards de pluſieurs eſpeces.

Le Quoggelo.

Les lezards ſont auſſi fort communs dans toutes ces contrées & ſe diſtinguent en pluſieurs eſpeces. On met au premier rang le Quoggelo, qui habite particulierement les bois, près de la Riviere de Saint-André. Sa longueur eſt d'environ huit pieds; mais ſa queue ſeule en prend plus de quatre (40). Il eſt quadrupede. Ses écailles reſſemblent aux feuilles de l'artichaux, mais elles ſont plus pointues. Elles ſont fort ſerrées, & ſi dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres bêtes. Ses principaux ennemis ſont les tigres & les léopards. Ils le pourſuivent, & ſa

(39) Atkins, pag. 109.
(40) On en a déja parlé dans l'Hiſtoire Naturelle du troiſiéme Tome.

légéreté n'eſt pas ſi grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il ſe roule alors dans ſa cotte de maille, qui le rend invulnérable. Les Négres le tuent par la tête, vendent ſa peau aux Européens, & mangent ſa chair, qui eſt blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmies, & ſe ſert, pour les prendre, de ſa langue, qui eſt extrêmement longue & gluante. Suivant Des Marchais, c'eſt une créature douce & tranquille, qui n'eſt pas (41) capable de nuire. Dapper aſſure au contraire, que c'eſt une bête de proie, qui reſſemble beaucoup au crocodile. Il ajoute que ſes écailles bleſſent dangereuſement les hommes, mais qu'elles ne lui ſervent qu'à ſe défendre, contre les autres créatures; qu'il a ſept ou huit pieds de long; que ſa langue eſt fort longue (42) & qu'il ſe nourrit de fourmies.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

S'il eſt dangereux.

Le Guana eſt un autre animal, qui a la forme d'un crocodile, & qui a rarement plus de quatre pieds de longueur. Il eſt amphibie. Son corps eſt noir & tacheté, ſes yeux ronds & ſa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quanti-

Le Guana.

(41) Des Marchais, Vol. I. pag. 176.

(42) Afrique d'Ogilby, p. 585.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

té d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent ſa chair fort au-deſſus de la meilleure volaille (43).

Villault aſſure qu'il ſe trouve des dragons ſur la Côte d'Or; mais il ne nous apprend pas quelle eſt leur grandeur & leur forme. Il ajoute qu'on y voit de gros lezards, dont la chair eſt une fort bonne nourriture. Ce qu'il dit des cameleons s'accorde avec le témoignage des autres Voyageurs. Ils ſont de la taille des lezards verds de France, & ne changent point de couleurs, comme pluſieurs Naturaliſtes ſe le ſont imaginé. Mais leur peau qui eſt ferme & unie, a (44) l'effet d'un miroir pour reflechir les objets qui en approchent. Smith rapporte, come une expérience averée, qu'ils peuvent vivre long-tems, c'eſt-à-dire, pluſieurs mois, ſans autre nourriture que l'air; mais qu'on leur voit ſouvent darder la langue pour prendre des mouches (45).

Autre eſpece de lezards.

Les lezards communs ſont ici par milliers, ſur-tout le long des murs des Forts Hollandois, où ils viennent chercher, pour nourriture, des araignées, des

(43) Boſman l'appelle *Guaen*, pag. 253.
(44) Villault, pag. 286.
(45) Voyages de Smith, pag. 156. On a parlé ci-deſſus plus au long de cet animal.

vers, des mouches, &c. On en diſtingue de pluſieurs eſpeces. Les uns ont la queue longue d'un pied, & large comme la main, la couleur foncée, & la moitié de la tête rouge. Les autres ſont de la même grandeur & ne different que par la couleur. Ils ſont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux eſpeces qui ſont plus ſupportables. La premiere, n'a que la moitié de la groſſeur ordinaire des autres, & ſa couleur eſt verte. L'autre, qui eſt encore plus petite, paroît d'un fort beau gris. C'eſt la derniere de ces deux eſpeces que les Blancs appellent Salamandres, ſans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantiſſe du feu. Mais ils ſe gliſſent dans les chambres, où ils font la guerre à toutes ſortes de vermine. Boſman s'imagine que l'opinion commune, ſur l'incombuſtibilité des Salamandres, vient de l'averſion que ces animaux ont pour le feu, & de la nature de leur conſtitution qui eſt extrêmement froide (46). Il n'eſt pas plus perſuadé que les lezards avertiſſent l'homme, lorſqu'ils le voient ménacé de la

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Salamandres. Si elles ſont incombuſtibles.

(46) Thevenot en fit l'eſſai. Il remarqua que la ſalamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle ſe décharge, mais qu'enſuite le feu reprend ſa force & l'emporte.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

morſure d'un ſerpent ou de quelque autre animal vénimeux (47).

§ V.

Oiſeaux & Volaille, ſauvages & privés.

Diviſions en trois claſſes.

ON peut diviſer les oiſeaux de la Côte d'Or en trois claſſes : Ceux qui lui ſont communs avec l'Europe ; ceux qui ſont connus en Europe, quoiqu'ils y ſoient étrangers ; & ceux qui n'y ſont pas connus.

Eſpeces communes.

Les eſpeces privées qui ſont communes à la Côte d'Or & à l'Europe, ſe réduiſent à un fort petit nombre ; ce ſont les poules, les canards, les poules d'Indes & les pigeons. Encore les deux dernieres ne ſe trouvent-elles que dans les Comptoirs Hollandois ; car on n'en voit point parmi les Négres (48).

Artus obſerve que leur volaille, auſſi bien que leurs chevres, leurs moutons & leurs porcs, ſont des mêmes eſpeces qui ont été apportées par les Portugais de l'Iſle Saint-Thomas. Il ajoute que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieuſement cette volaille, & qu'elle eſt généralement auſſi graſſe que les chapons de Hollande, quoique plus pe-

(47) Boſman, pag. 256. (48) Le même, p. 240.

tite. Les œufs de poules ſont de la groſſeur de nos œufs de pigeons (49).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Villault rapporte que la volaille de table ſe reduit, ſur la Côte d'Or, aux poules, aux pigeons, aux pintades, aux oies, aux canards, aux mollards, aux faiſans & aux perdrix, qui ſont plus petites que celles de France. Il ajoute les paons, les grues, les pigeons ramiers, les tourterelles, les merles & les grives, qui ſont en fort grand nombre. En un mot, dit-il, tous les oiſeaux de France, s'y trouvent à l'exception des alouettes, dont il ne vit pas une ſeule dans le Pays (50).

Volaille de table.

Smith diviſe ici les volatiles, entre ceux qui ſe mangent, tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moſcovie, les pigeons, les tourterelles, & les perdrix; & ceux qui ne ſe mangent pas, comme les perroquets, les aigles, les milans, les corbeaux, les verdiers, & deux ſortes d'oiſeaux à couronne (51).

Les cocqs & les poules ſont fort nombreux ſur la Côte, dans les tems de la paix. Pendant la guerre, dit Boſman, ces animaux diſparoiſſent, comme s'ils étoient réſolus de ne prendre aucune

Cocqs & poules.

(49) Artus, *ubi ſup.* pag. 80.

(50) Villault, pag. 270.

(51) Smith, pag. 149.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

part à la misere publique. Aussi deviennent-ils beaucoup plus chers. Dans le Pays d'Axim, les poules, quoique petites, sont grasses & de bon goût. Mais aux environs de Mina & dans les autres lieux, elles sont si maigres & si séches, elles ont si peu de chair, qu'un homme de bon appetit ne seroit pas rassasié après en avoir mangé trois (52).

Pintades. Les pintades peuvent passer pour un des meilleurs volatiles privés du Pays; mais il ne s'en trouve que dans le Canton d'Acra, où l'on en nourrit un petit nombre. Elles sont plus grosses que les poules, & font une assez bonne nourriture lorsqu'elles sont bien engraissées (53).

Oyes nommées Apatta. Ce sont les Hollandois qui ont apporté des oies sur la Côte d'Or. Les Négres les apellent *Apatta*, nom qui exprime leur rareté, & le cas qu'ils (54) en font. Ils ont un autre sorte d'oiseau de table, que les Hollandois ne connoissoient point, & qui s'appelle *Portugais*, sans qu'on puisse deviner l'origine de ce nom. Il a le corps aussi gros que l'oie, & sa couleur est ordinairement blanche (55).

Canards. Les canards ne sont connus dans le Pays que depuis quelques années. Bos-

(52) Bosman, *ubi sup.*
(53) Barbot, pag. 217.
(54) Artus, *ubi sup.* p 81.
(55) Bosman, pag. 266.

man ignore de quelle partie de la terre ils y ſont venus; mais ils n'ont aucune reſſemblance avec ceux de l'Europe. Ils ſont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une excreſcence rouge, comme les cocqs d'Inde, avec cette ſeule différence, qu'il eſt plus ferme. Leur chair eſt fort bonne lorſqu'ils ſont jeunes; mais à meſure qu'ils vieilliſſent, elle devient coriace & inſipide (56).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

La Côte d'Or ne manque pas de canards ſauvages. Ils y ſont même délicieux, & ne different de ceux de l'Europe, que parce qu'ils ſont plus petits. On en diſtingue de deux ſortes; mais pendant tout le ſéjour que Boſman fit dans le Pays, il n'en vit que deux de la premiere eſpece, qui furent tués par le Trompette du Gouverneur. Quoiqu'ils ne ſoient pas différens des canards ordinaires (57) par la forme, ils les ſurpaſſent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui eſt un verd charmant, relevé par la rougeur du bec & des pieds. L'Auteur les trouva d'une beauté ſi ſinguliere, que s'il euſſent été vivans, il n'auroit pas fait difficulté d'en donner dix livres ſterling. Il remarque, avec éton-

Belles eſpeces de canards ſauvages.

(56) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Bréſil & des autres Parties de l'Amerique; mais il n'en cite aucun témoignage.

(57) Boſman, pag 253.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

nement, que juſqu'alors on n'en avoit point encore vû de cette eſpece, & qu'il n'en parut plus juſqu'à ſon départ. La ſeconde, dont il ne vit qu'un ſeul, qui avoit été tué auſſi d'un coup de mouſquet, eſt de la même forme que la premiere; mais elle a le bec & les pieds jaunes, le corps mêlé preſqu'également de jaune & de verd; & pour la beauté, elle n'approche point de la premiere (58).

On ne voit pas de cocqs & de poules d'Inde parmi les Négres. Le Directeur Général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'eſt pas excellente (59).

Pigeons & leur origine.

Suivant le témoignage d'Artus, la Côte d'Or eſt redevable de ſes pigeons aux Portugais. Les Négres les ont nommés, par cette raiſon, *Abronoma*, c'eſt-à-dire, dans leur langue, *Oyſeaux apportés par les Blancs.* Ils reſſemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, & ne ſont (60) pas devenus fort communs. Cependant les Hollandois en nourriſſent un aſſez grand nombre dans leurs Forts (61).

Perdrix & Faiſans.

Les perdrix & les faiſans ne reſſem-

(58) Boſman, pag. 240.
(59) Artus, *ubi ſup.* page 81.
(60) Boſman, pag. 241.
(61) Artus, pag. 82.

blent point ici (62) à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix eſt fort grand ſur toute la Côte; ce qui ne les rend pas plus communes ſur la table des Hollandois, parce qu'ils manquent de Chaſſeurs pour les prendre ou les tuer. Mais dans le Royaume de Juida, elles ſont à fort bon marché, & d'un excellent goût dans la ſaiſon. Les faiſans, tels qu'on les voit repréſentés dans la figure, ſont en fort grand nombre aux environs d'Acra & d'Apam, & dans la Province d'Aquambo. Leur grandeur ne ſurpaſſe pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc & de bleu, le col entouré d'un cercle bleu céleſte, de la largeur de deux doigts, & la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'Auteur les regarde comme les plus beaux oyſeaux de la nature, & comme la plus précieuſe rareté que la Guinée produiſe après l'or.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le faiſan de Juida, qui a pris ce nom parce qu'il eſt fort commun dans cette Contrée, quoiqu'il s'en trouve auſſi ſur la Côte d'Or, eſt preſqu'auſſi gros que l'autre, ſans être de la même beauté. Le fond de ſon plumage eſt gris & blanc, avec quelques taches bleues. Il a la tê-

Faiſan de Juida.

(62) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

te chauve & couverte d'une peau dure & calleuſe. Son bec eſt jaune, & revêtu des deux côtés d'une excreſcence rouge.

Tourterelles.

On diſtingue ici deux ou trois ſortes de tourterelles; la premiere, petite & de couleur baye. Elle eſt fort bonne & beaucoup plus tendre que la ſeconde ſorte, qui eſt d'une couleur beaucoup plus vive. La troiſiéme, eſt d'un beau verd, avec le bec & les pieds blancs, quelques plumes rouges autour des yeux, & un grand cercle blanc, pour oreilles, qui eſt tacheté de bleu (63). A deux ou trois portées de mouſquet du Fort Hollandois d'Axim, près d'un grand rocher qui eſt couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux eſpeces de tourterelles. Mais les arbres ſont ſi ſerrés, qu'elles y trouvent des retraites inacceſſibles. Celles qu'on tire à coups de fuſil tombent & ne peuvent être trouvées. Elles ſe rendent chaque jour au ſoir dans cet aſile; & le matin elles en ſortent pour chercher leur nourriture (64).

Leur retraite.

Bécaſſes, bécaſſines & moineaux, &c.

Les cantons marécageux ne ſont pas ſans bécaſſes & ſans bécaſſines; mais le nombre n'en eſt pas infini. Les pigeons-ramiers, les merles & les grives ſont

(63) Artus y ajoute quelques cercles noirs autour du col, pag. 82.

(64) Boſman, pag. 262.

des oiſeaux aſſez communs dans les bois, & different (65) peu des nôtres. Les moineaux, dont la multitude eſt innombrable au long de la Côte, reſſemblent beaucoup auſſi à ceux de l'Europe. Ils ſont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiſeaux, qui mangent les grains; les uns rouges, d'autres noirs, & d'autres parés de diverſes couleurs. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les hirondelles du Pays ſont plus petites & d'un noir plus clair que celles de l'Europe. On y voit auſſi des grues, des buttors, des pies, des cormorans. Les Négres regardent le buttor comme l'avant-coureur des orages (66). Hirondelles.

Smith parlant des hirondelles, qui ſont pendant toute l'année en fort grand nombre ſur la Côte d'Or, raconte qu'à vingt lieues de la terre il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y repoſer, & qu'à la pointe du jour elles retournent à la pourſuite des inſectes, dont elles font leur nourriture.

On trouve ici des bec-figues (67) couleur de ſaffran. Ils ne fréquentent point les champs, dit l'Auteur, dans la crainte des ſerpens & des autres monſtres. Ils font leur nid avec beaucoup d'art, à l'extrêmité des branches, & ſe met- Bec-Figues jaunes.

(65) Artus, *ubi ſup.* p. 82.

(66) Barbot, pag. 218.

(67) Smith, pag. 149.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

tent ainſi à couvert de toutes ſortes de dangers. On trouve une eſpece de petits oiſeaux, qui reſſemblent aux linots, & que les Négres mangent avec (68) leurs plumes. Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cauſe du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu deſquels ils conſtruiſent (69) toujours leurs nids. On trouve des hiboux, des chouettes, des chauves-ſouris, une ſorte d'oiſeaux qui reſſemblent à la cicogne, des paons ſemblables à ceux de l'Europe, des grues (70) & des hérons. Boſman diſtingue deux ſortes de hérons, le bleu & le blanc; il les compte au rang des animaux qui ſe mangent, parce qu'en effet les Blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger.

Oiſeaux qui ſe mangent avec les plumes.

La plûpart des aigles reſſemblent à celles de l'Europe. Cependant il s'en trouve auſſi de différentes, telles que l'aigle à couronne (71), qui fréquente beaucoup le Canton d'Acra. Artus parle d'une eſpece, qui reſſemble par la tête au cocq-d'Inde. C'eſt un animal fier, & qui cauſe tant de mal aux Né-

Aigles. Différentes eſpeces.

(68) Barbot le donne pour un oiſeau très-délicat. Il fait ſon nid comme les *Cubalos*, pag. 218.

(69) Artus, *ubi ſup.* pag. 82.

(70) Barbot, *ubi ſup.* Voyez la Figure.

(71) Artus, *ubi ſup.*

gres,

gres, qu'ils portent ſur les rochers & dans les montagnes du bled & de l'eau pour l'appaiſer. Ils l'appellent *Paſtro de Diegro*, c'eſt-à-dire, oiſeau du diable. Ces animaux ſe plaiſent dans la fange & fréquentent les lieux les plus ſales & les plus infects (72), où ils contractent une puanteur qui ſe communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Artus dans la deſcription de cet aigle; mais il prétend qu'on les nomme *Paſſoros de Dios*, c'eſt-à-dire, oiſeau de Dieu. Il ajoute que les Négres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il ſoit le mortel ennemi de leur volaille (73).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On voit ſur la Côte un autre oiſeau de proie, qui reſſemble beaucoup au faucon, & qui, ſans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les aîles & dans les ſerres, qu'il attaque & qu'il enleve les plus gros poulets.

Autres oiſeaux de proie.

Le milan, troiſiéme oiſeau de proie de la Côte d'Or, enleve non-ſeulement les poulets, mais tout ce qu'il juge propre à lui ſervir de pâture, ſoit chair ou poiſſon. Sa hardieſſe eſt étrange. Il arrache en plein jour, au milieu des Mar-

(72) Barbot, *ubi ſup.* (73) Boſman, pag. 266.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

chés les alimens qu'un Négre (74) porte à la main, mais il s'attaque ſur-tout aux femmes.

Perroquets de diverſes eſpeces.

Entre une infinité d'oiſeaux, les perroquets ſont également remarquables par leur nombre & par leur beauté. L'uſage commun des Négres eſt de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiſer & de leur apprendre pluſieurs mots de leur langue. Mais les perroquets de la Côte d'Or (75) ne parlent pas ſi bien que les verds du (76) Bréſil. Quoiqu'on en trouve ſur toute la Côte, ils n'y ſont pas en ſi grand nombre que dans l'interieur des terres, d'où ils viennent preſque tous. Ceux de Benin, de Kallabar & du Cap-Lopez ſont les plus eſtimés, parce qu'on les apporte de fort loin; mais outre qu'ils ſont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naiſſent ici. Tous les perroquets de la Côte, ceux du Promontoire de Guinée & des lieux qu'on vient de nommer (77), ſont bleus; &, ce qui doit paroître fort étrange, ils ſont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois,

(74) Boſman, *ibid.*
(75) Villault prétend le contraire, pag. 270.
(76) Artus, pag. 81.
(77) Voyez la Figure.

quatre & cinq livres ſterling, pour un perroquet qui ſçait parler (78).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On y voit une eſpece de petits oiſeaux verds, que les Négres appellent *Aburots*, & les Hollandois, *Parrokitos*, qui ſe laiſſent prendre au filet comme les allouetes, & qui aiment à ſe raſſembler en troupes dans les champs de bled. Ils ſe portent entr'eux une ſinguliere affection, comme les tourterelles. Ils ne ſont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage. Ils ont le corps verd & la tête orangée. On en voit une autre ſorte, qui eſt un peu plus groſſe & qui a le plumage rouge, avec une tache noire ſur la tête & la queue noire (79).

Aburots, ou Parrokitos.

On donne aux perroquets le nom de moineaux de Guinée, ſans qu'il ſoit aiſé, dit Boſman, d'en trouver la raiſon, puiſque les moineaux ordinaires (80) ſont ici dans une extrême abondance. Ils ne différent des autres que par la couleur & le bec. Leur couleur (81) eſt un beau verd, mêlé de rouge, & dans quelques-uns, d'un peu de jaune & de noir. Leur bec eſt rouge (82) & un peu

Moineaux de Guinée.

(78) Villault dit néanmoins que les perroquets gris à queue rouge viennent de-là.

(79) Boſman, pag. 276.

(80) Villault, pag. 270. dit qu'ils ſont auſſi petits que les linots.

(81) Artus, *ubi ſup.*

(82) Voyez la Figure.

(83) Villault dit qu'ils ont les pieds & le bec comme les perroquets.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

courbé, comme celui des perroquets. On transporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures. Elles s'y vendent fort bien. Quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine, il en meurt neuf sur dix dans le passage; ce qui n'empêche pas, dit Bosman, qu'un certain Auteur n'ait eu la hardiesse d'assurer qu'ils vivent trente ou quarante ans (84).

Oiseaux à couronne.

L'oiseau à couronne, qui se trouve sur la Côte d'Or (85), n'a pas moins de dix couleurs. Son plumage est un mélange admirable de verd, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, &c. De sa queue, qui est fort longue, les Négres tirent des plumes dont ils se parent la tête. Les Hollandois leur ont donné le nom d'oiseaux à couronne (86), parce qu'ils ont sur la tête une belle touffe, les uns bleue, d'autres couleur d'or. Bosman remarque (87) que Focquenbrock s'est trompé en prenant ces oiseaux, à Boutri, pour des paons; parce qu'il ne se trouve pas, dit-il, de paons sur la Côte d'Or. Mais on a vû, par le témoignage d'Artus, déja cité dans cet article, que les paons n'y sont pas ra-

Erreur de plusieurs Ecrivains.

(84) Bosman, pag. 170.
(85) Voyez la Figure.
(86) On leur a donné en France le nom de *Demoiselles*. Voyez l'Histoire Naturelle du troisiéme Tome.
(87) Bosman, pag. 466.

res ; à moins qu'Artus n'ait pris lui-même les oiſeaux à couronne pour des paons. Au reſte, on ne doit pas être ſurpris qu'avant que les Européens fuſſent convenus des noms, ils ſe ſoient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eue de certains animaux. Il y a beaucoup d'apparence, par exemple (88), que c'eſt ici l'aigle que Villault croit avoir vû dans le Pays d'Acra. Il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cicogne, & le bec d'un héron, avec une couronne de plumes ſur la tête. Il ajoute que le Facteur Danois de ce Canton envoya deux de ces animaux à Frédérickſbourg. L'un, qui étoit mort, avoit la chair excellente : l'autre fut envoyé vivant au Roi de Danemark (89).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Smith diſtingue deux ſortes d'oiſeaux à couronne. La premiere a la tête & le col verds, le corps d'un beau pourpre, les aîles & la queue rouges, & le toupet noir. Elle eſt à peu près de la groſſeur des grands perroquets. L'autre ſorte eſt de la forme du heron, & n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Elle ſe nourrit de poiſſon. Sa couleur eſt un mélan-

Deux ſortes d'oiſeaux à couronne.

(88) Artus, *ubi ſup.*

(89) Barbot, pag. 218. dit qu'il vit un de ces animaux au Cap-Corſe ; mais il eſt évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoute qu'on les compte au rang des aigles, quoiqu'ils n'en aient pas la forme.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ge de blanc & de noir ; & la touffe dont elle eſt couronnée reſſemble moins à des plumes qu'à des ſoyes de porc (90).

L'oiſeau à couronne, dit Atkins, eſt environ de la groſſeur du paon. Celui de la Gambra (91) eſt couronné d'une touffe de plumes roides & mouchetées. Il a les aîles rouges, jaunes, blanches & noires, & un duvet blanc ſur le devant de la tête (92).

Oiſeau d'une beauté ſinguliere. Sa deſcription.

Boſman vit ſur la Côte un oiſeau, d'une rareté égale, dit-il, à ſa beauté. On ne le trouve que dans le Pays d'Apam où il s'imagine qu'il doit être aſſez commun, parce que dans l'eſpace de deux jours on lui en apporta deux ſucceſſivement. Ils avoient été tués à coups de fuſil, car ces animaux ne ſe laiſſent guéres prendre vivans. Ils reſſemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets. Mais l'ordre de leur plumage, & la varieté de leurs couleurs en font des animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine & tout le deſſous du corps, d'un très-beau verd. Le deſſus eſt un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleſte & de bleu foncé. La tête, le col, & la queue

(90) Smith, pag. 149. troiſiéme Tome.

(91) Voyez la Figure, dans l'Hiſtoire Naturelle du

(92) Atkins, pag. 115.

ſont du même verd que la poitrine. Sur la tête, il s'éleve une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux ſont grands & bien ouverts. Au deſſus & au deſſous, ils ſont entourés de deux rayes, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puiſſe ſe repréſenter : enfin, l'Auteur ne connoît point de ſpectacle ſi merveilleux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Il parle encore d'un oiſeau qui habite le bord des lacs & des rivieres, & qui peut paſſer auſſi pour un fort bel animal (93). Sa taille eſt à peu près celle d'un gros poulet. La partie ſupérieure de ſon corps eſt brune & tachetée de blanc. Le deſſous eſt un jaune foncé, qui tire ſur le rouge. Il a ſur la tête une touffe de plumes tachetées, qui s'éleve en forme de crête. Son bec eſt fort long & fort mince à proportion du corps.

Autre oiſeau.

Le Pokko eſt un oiſeau, qui, malgré ſa laideur, eſt en eſtime par ſa rareté. L'Auteur aſſure qu'il n'y a rien au monde (94) qu'on puiſſe lui comparer. Il ajoute qu'avec quelque ſoin qu'on l'ait copié dans la figure, il paroît plus beau qu'il ne l'eſt réellement. Il eſt exactement de la taille d'une oye. Ses aîles ſont d'une grandeur & d'une largeur démeſurées, couvertes de plumes brunes.

Le Pokko. Sa deſcription.

(93) Voyez la Figure. (94) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Tout le deſſous du corps eſt couleur de cendre. L'Auteur n'oſe donner le nom de plumes à l'envelope de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le col, pend une ſorte de bourſe rouge, longue de quatre ou cinq pouces, & de la groſſeur du bras d'un homme. C'eſt dans ce réſervoir que l'animal dépoſe ſa nourriture. Son col, qui eſt aſſez long, & cette eſpece de ſac, ſont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête eſt beaucoup trop groſſe à proportion du corps, & n'eſt couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux ſont grands & noirs, ſon bec fort gros & fort long. Il ſe nourrit de poiſſon, & dans un ſeul repas il dévore ce qui ſuffiroit pour la nourriture de quatre hommes. Il ſe jette avec beaucoup d'avidité ſur le poiſſon qu'on lui préſente, & le cache auſſitôt dans ſon ſac. Il n'aime pas moins les rats, & les avalle entiers. On prend quelquefois plaiſir à lui faire rendre gorge. Les Hollandois avoient un de ces animaux, qu'ils laiſſoient courir dans les ouvrages extérieurs de leur Fort. Ils l'avoient accoutumé à vuider quelquefois devant eux ſon reſervoir, d'où ils voyoient ſortir un rat à demi digeré. Un autre de leurs amuſemens étoit de

Comment il ſervoit à l'amuſement des Hollandois.

lâcher ſur lui un chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la néceſſité de ſe défendre. Ses ſeules armes étoient ſon bec, dont il ſe ſervoit aſſez adroitement pour pincer; mais ſans être capable de nuire beaucoup (95).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Pendant le ſejour de Boſman dans le Pays, on tua ſur la riviere d'Apam un oiſeau aſſez ſemblable au pokko, mais ſi grand, lorſqu'il ſe tient ſur ſes jambes & la tête levée, qu'il ſurpaſſe beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage étoit mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, & de pluſieurs autres couleurs. Il avoit les yeux jaunes & très-grands. L'Auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, & les Négres mêmes ignoroient ſon nom.

Oiſeau extraordinaire.

L'Auteur ne remarqua pas moins particulierement deux oiſeaux (96) qui dévorent les grains. L'un avoit le bec long & pointu, le plumage echiqueté de jaune, & d'un bleu leger, un demi cercle autour du col, une longue queue de plumes jaunes, bleues & noires, & quelques plumes ſur la tête. L'autre étoit de la taille du premier, & vraiſembla-

Oiſeaux qui dévorent les grains.

(95) Comme les Figures ont été tirées d'après celles de Boſman, & qu'on en a conſervé juſqu'aux moindres traits, le Lecteur les diſtinguera aiſément ſur chaque deſcription.

(96) Boſman, p. 265. & ſuivantes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blement de la même eſpece. Mais ſa principale différence étoit dans le bec, qui étoit épais, court & noir; le deſſous du corps, noir; le dos d'un jaune admirable, & les pieds noirs comme le bec.

Un autre oiſeau, ſans être fort différent du dernier, a le plumage mêlé de gris & de jaune, le bec pointu, avec les pieds & les griffes d'une longueur peu proportionnée à ſa taille.

Un autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau. Sa couleur fait toute ſa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les aîles & les pieds gris, & le reſte du corps d'un rouge éclatant. L'Auteur regrete que tous ces animaux ne puiſſent être tranſportés vivans.

Oiſeau extraordinaire.

Mais il n'y en a point d'un éclat plus diſtingué que celui dont Boſman fit tirer le portrait par un Peintre malade, qui n'étoit point en état par conſéquent de bien repréſenter toute la varieté de ſes couleurs. Il en fait la deſcription ſans le nommer. Son penchant l'arrête au long des rivieres, où il s'engraiſſe de petits poiſſons. Il a les aîles & le deſſus du corps entierement bleus. Les plumes du col ſont fort longues & de la même couleur, auſſi bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poi-

trine ſont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge. Son bec & ſes jambes, qui ſont d'un rouge luiſant, ont une longueur extraordinaire, & de la groſſeur à proportion. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

L'Auteur vit encore un oiſeau qui ravage les grains, & dont la poitrine, le ventre & le col ſont d'un jaune rougeâtre. Sa tête eſt entiérement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a ſur le front. Le deſſus du corps & les aîles ſont noirs. La queue eſt un mélange de noir, de jaune & de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précedent, a toutes les parties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les aîles & la queue d'un noir parfait, & la tête d'un jaune brillant. Autre oiſeau.

Enfin l'on trouve ici l'oyſeau qu'on a nommé l'Etoile. Pluſieurs Ecrivains le repréſentent comme un animal merveilleux, qui porte des étoiles ſur ſes aîles. Ils lui donnent une voix auſſi forte que celle du taureau. Si les Négres l'entendent crier du côté gauche dans leurs voyages, ils retournent auſſi-tôt ſur leurs pas. Cet animal eſt deux fois plus gros que le moineau. Mais Boſman ne découvrit aucune figure d'étoiles ſur ſon plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques Etrange oiſeau, nommé l'Etoile.

taches de diverſes couleurs; & dans cette ſuppoſition les bois du Pays ſont remplis d'oiſeaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoute le même Auteur, eſt fort perçante; mais la comparer au mugiſſement du taureau, c'eſt prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même ſon qu'une cloche de mille (97).

§. VI.

Reptiles & Inſectes.

LES reptiles de la Côte d'Or, dont on trouve le nom dans les Voyageurs, ſont les ſerpens, les crapauds, les grenouilles, les crabbes de terre, les ſcorpions, les ſauterelles, les chenilles, les moſquites, les eſcargots, les cerf-volans, les araignées, les abeilles & les fourmies.

Prodigieux nombre d'inſectes.

Boſman reconnoît qu'il eſt impoſſible de décrire toutes les différentes eſpeces d'abeilles, de chenilles, de crillons, de ſauterelles, de vers, de fourmies & d'eſcargots, qui ſe forment & qui ſe renouvellent ſans ceſſe dans le Pays. Le nombre, dit-il, en eſt véritablement infini, & le célébre Leuwenhoeck auroit trouvé ici plus d'exercice

(97) Toutes les figures de ces différens oiſeaux ſont ici copiées d'après Boſman.

Diverses sortes de Serpens

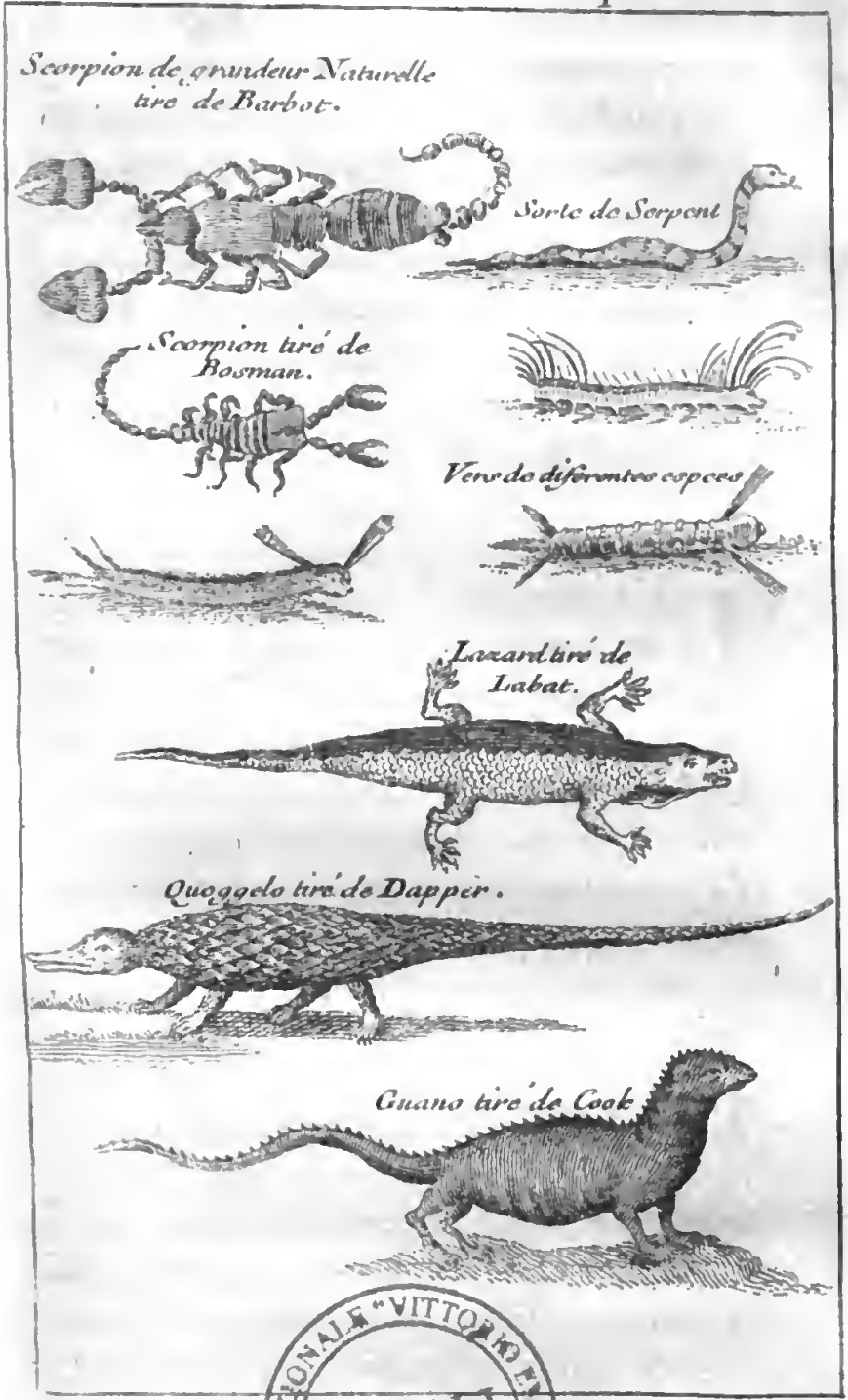

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

T. IV. N.° XIV.

que dans toute autre partie de l'univers. Il ſe fit un amuſement de recueillir une centaine d'eſpeces, des plus rares, qu'il envoya dans une boëte à ſon correſpondant de Hollande (98).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Serpens. Leur grandeur commune.

Artus dit que les ſerpens ont ici communément vingt pieds de longueur, & cinq ou ſix de largeur, mais qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands. Il en vit un, qui, ſans avoir plus de trois pieds de longueur, étoit aſſez gros pour faire la charge de ſix hommes. La plûpart ont la gueule ſi large, qu'ils ſont capables d'avaller des poules & des oies. Ils ſont amphibies. Lorſqu'ils ont dévoré leur proie, ils s'endorment, & deviennent très-faciles à tuer. Les Négres en mangent la chair, & la préferent à la meilleure volaille. Le même Auteur rapporte, mais ſur le témoignage d'autrui, qu'on voit ici des ſerpens aîlés, ou des dragons, qui ont la queue fort longue & les dents aſſez tranchantes pour dévorer les beſtiaux. Leur couleur, dit-il, eſt un mélange de bleu & de verd. Ils paſſent, dans l'eſprit des Négres, pour autant de Fétiches. La haine de ces monſtres eſt ſi déclarée contre les éléphans, qu'ils leur font une guerre continuelle. Ils ont communé-

Serpens aîlés. Leur grandeur paroît fabuleuſe.

(98) Boſman, pag. 75.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ment dix aunes de long; mais dans d'autres Pays, ajoute Artus, il s'en eſt trouvé de cent verges (99), qui étoient capables de voler aſſez haut pour prendre des oyſeaux dans l'air. Il faut répéter, pour l'honneur d'Artus, qu'il parle ici d'après les Négres, & qu'il n'y a par conſéquent qu'un excès de crédulité à lui reprocher.

Boſman s'étend, comme lui, ſur le nombre & la grandeur des ſerpens de la Côte d'Or. Le plus monſtrueux qu'il ait vû, n'avoit pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoute qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'intérieur des terres. Les Hollandois, dit-il, ont ſouvent trouvé dans leurs entrailles, non-ſeulement des animaux, mais des hommes entiers. La plûpart ſont vénimeux; ſur-tout une eſpece qui n'a pas plus d'une verge de long & de deux paumes d'épaiſſeur. Elle eſt mouchetée de blanc, de noir & de jaune. L'Auteur faillit un jour, près d'Axim, d'être mordu par un de ces ſerpens, qui s'étoit approché de lui ſans être apperçû, tandis qu'il étoit aſſis tranquillement ſur un rocher.

On trouve des hommes dans le ventre des ſerpens.

Ces monſtres infectent non-ſeule-

(99) Artus, *ubi ſup.* pag. 79. On ſentira bien ici qu'Artus étoit trop crédule.

ment les bois, mais les cabanes des Négres, & juſqu'aux Forts des Européens, où l'Auteur en tua plus d'un. Il conſerva la peau d'un ſerpent mort, qui avoit deux têtes. Au Fort Hollandois d'Axim, on en voyoit pluſieurs qu'on avoit pris ſoin de faire ſécher, & de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avoit quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queue, on remarquoit encore (1) deux pattes, ſur leſquelles on prétend que ces animaux ſe lévent, & courent plus vîte qu'autrement. Sa tête, qui reſſembloit par la forme à celle d'un brochet, étoit armée de deux terribles rangées de dents. Il y avoit une autre peau, d'un ſerpent long de cinq pieds & de la groſſeur du bras d'un homme, raié de noir, de brun, de jaune & de blanc avec un mélange fort agréable. La plus curieuſe partie de ſon corps étoit la tête, qui paroiſſoit fort large & fort plate. Il n'a pour arme offenſive qu'une fort petite corne (2), ou plûtôt une dent, qui lui ſort de la machoire d'en haut par

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Serpens qui marchent ſur deux pattes.

Ceraſtes ou ſerpent cornu.

(1) Ce ſerpent avoit été pris dans le jardin de Mina, par un Eſclave, qui, ſans employer d'arme ni de bâton, l'avoit ſaiſi avec ſes mains & l'avoit apporté vivant dans le Fort. Boſman, pag. 274.

(2) C'eſt apparemment le *Ceraſtes* ou le ſerpent cornu, dont Pline fait mention.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

le nez. Elle eſt blanche, dure, & pointue comme une aleine. Il arrive ſouvent aux Négres de marcher ſur cet animal, lorſqu'ils vont nuds pieds dans les champs; car ſe rempliſſant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe enſuite dans un ſi profond ſommeil qu'il ne faut pas peu de bruit & de mouvement pour l'éveiller. Il eſt aiſé alors de le prendre ou de le tuer (3).

Vers l'année 1689 les Négres d'Axim tuerent un ſerpent long de vingt-deux pieds, dans le ventre duquel on trouva un daim (4) entier. Vers le même tems, on trouva dans un autre, à Boutri, les reſtes d'un Négre qu'il avoit dévoré (5).

Combat d'un ſerpent contre deux porcs-épis.

Quelques domeſtiques Négres de Boſman apperçurent, près de Mauri, un ſerpent de dix-ſept pieds de long, & d'une groſſeur proportionnée. Il étoit au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux Porcs-épis, avec leſquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomiſſoit ſon venin, tandis que ſes deux adverſaires lui lançoient leurs dards. Mais les Négres terminerent la bataille en tuant les trois champions à coup de fuſil. Ils les apporterent à Mauri, où

(3) Boſman, pag. 273.

(4) Smith, pag. 154. dit qu'ils avalent auſſi des moutons.

(5) Le même, p. 311.

raſſemblant leurs camarades, ils en firent enſemble un feſtin délicieux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

En reparant les murs du Fort Hollandois de Mauri, les Ouvriers découvrirent un grand ſerpent, ſous un monceau de pierres, & reſolurent auſſi-tôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un maſſon Négre voiant paſſer la queue du ſerpent, s'en ſaiſit; mais n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec ſon couteau, & ſe flattant d'avoir mis le monſtre hors d'état de lui nuire, il continua d'écarter le reſte des pierres. Auſſi-tôt que le ſerpent ſe vit à découvert, il s'élança ſur le maſſon, & lui couvrit le viſage d'un venin ſi dangereux, qu'il le rendit aveugle ſur le champ. Cependant ſes yeux ſe rouvrirent, & la vûe lui revint, après avoir été quelques jours dans cette ſituation. L'Auteur obſerva ſouvent parmi les Négres, que la morſure d'un ſerpent les fait d'abord enfler, & leur cauſe de vives douleurs, mais qu'ils reviennent enſuite à leur premier état; d'où il conclut que le poiſon a différens dégrés de force, & que s'il eſt quelquefois mortel, il n'eſt capable ordinairement que de bleſſer (*6*). Dans le Royaume de

Avanture d'un Maſſon Négre.

(6) Le même, p. 154. Voyez l'article des Voyages ſur la Côte de Fida, ou Juida.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Juida, la plûpart des ſerpens ne cauſent aucun mal. Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il ſe trouve de gros ſerpens qui n'ont aucun venin, & que les Habitans honorent d'un culte. Mais il ajoute qu'on y trouve auſſi des ſerpens à ſonnettes.

Serpens ſans venin.

Les crapauds & les grenouilles ſont non-ſeulement auſſi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; & dans quelques Cantons ils ſont d'une groſſeur prodigieuſe. Dans le Village d'*Adja*, entre Mauri & Cormantin, Boſman en vit un de la largeur d'un plat de table. Il le prit d'abord pour une tortue de terre; mais il fut bientôt détrompé en le voiant marcher. Le Facteur Anglois l'aſſura qu'on en voyoit beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils ſont mortels ennemis des ſerpens, & l'Auteur fut quelquefois témoin de leurs combats. Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de Mai, on voit paroître au Cap-Corſe un nombre incroiable de ces hideux animaux, qui diſparoiſſent peu de tems après (7).

Crapauds d'une prodigieuſe groſſeur.

On voit ici des crabbes de terre, qui ſont un fort bon aliment, & qui reſſem-

Crabbes de terre.

(7) Barbot, p. 172.

blent à celles des Iſles ſous-le-vent. Leur retraite eſt dans des trous qu'elles ſe creuſent (8).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les ſcorpions ſont en grand nombre ſur cette Côte; les uns fort petits; d'autres de la groſſeur d'une écreviſſe. Mais la différence de la taille n'en met pas dans le venin de leur picqueure, qui (9) eſt preſque toujours mortel. Boſman nous a donné la figure (10) d'un grand ſcorpion, tirée, dit-il, d'après nature, avec une parfaite exactitude. Mais il aſſure qu'il en a vu de la grandeur d'une écreviſſe de mer, avec des pattes & des pieds de la même forme, & le corps tout couvert d'un poil fort long. Perſonne n'ignore combien cet animal eſt redoutable pour l'eſpece humaine. Il a communément, vers l'extrêmité de ſa ſa queue, une petite bourſe d'un demi-doigt de largeur, remplie d'une liqueur noirâtre qu'il lance indifféremment ſur tout ce qui le bleſſe, & dont l'effet eſt immédiatement funeſte. Celui dont Boſman donne la figure, avoit cette veſſie terrible; mais elle n'étoit pas plus groſſe qu'un pois blanc. Barbot, qui a copié la deſcription de Boſman, aſſure

Scorpions. Leur forme.

Leur venin.

(8) Artus, *ubi ſup.* pag. 155.

(9) Voyages de Smith, pag. 82.

(10) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que ce poiſon eſt toujours mortel, ſi le remede n'eſt pas apporté ſur le champ. L'antidote le plus certain eſt d'écraſer le ſcorpion ſur la bleſſure ; & le premier ſoin du malheureux qui ſe ſent picqué, doit être d'arrêter ſon ennemi, pour le faire ſervir à ſa gueriſon. Un des gens de Barbot fut guéri par cette méthode dans l'Iſle du Prince, où il avoit été bleſſé au talon pendant qu'il étoit à couper du bois. Le même Auteur & Boſman (11) nous apprennent deux autres remedes, dont ils ne vantent pas moins la vertu. L'un eſt de frotter la partie bleſſée avec le *Penis* d'un enfant. La douleur ceſſe auſſi-tôt, & le venin ſe diſſipe. L'autre, eſt d'oindre la même partie avec une ſorte de liqueur, ou d'humidité, qui ſort du bec d'une poule.

Remedes pour la picqûre du ſcorpion.

Araignées monſtrueuſes.

Toutes les parties de la Guinée ſont remplies de grandes & noires araignées, dont la vûe a quelque choſe d'effraiant. Boſman, ſe mettant un jour au lit, fut véritablement allarmé d'appercevoir près de lui un de ces animaux, qui avoit le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derriere & fort large ſur le devant, dix jambes couvertes

(11) Boſman, p. 274. & Barbot, p. 221. On ne comprend point comment deux Voyageurs ſi ſenſés ont pû donner les deux remedes ſuivans pour certains, ſans les avoir éprouvés.

de poil & de la groſſeur du petit doigt. Il n'ajoute pas de quelles armes il ſe ſervit pour tuer le monſtre. Les Habitans ſont perſuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent *Anauſe*. Il n'y a point de raiſonnement qui puiſſe leur faire perdre cette idée. Boſman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance & de leur (12) ſtupidité. Ici Barbot & Smith ſemblent avoir copié juſqu'aux expreſſions de ce Voyageur. Ils ajoutent qu'au Cap-Corſe, dans les mois pluvieux de Juin & de Juillet, on voit une ſorte d'inſecte, de l'eſpece des araignées, qui eſt de la groſſeur d'un eſcargot, & qui reſſemble à la crabbe. On lui diſtingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où ſortent ſes toiles. Smith prenant ici la qualité de témoin oculaire, rapporte que ſe trouvant au Fort Anglois de la Gambra, il vit un de ces animaux qui étoit de la groſſeur d'une crabbe de terre. Il remarqua facilement que c'étoit une femelle. Sous le ventre, il lui pendoit une bourſe blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paroiſſoit remplie d'œufs. Elle avoit le dos & les jambes couverts d'un beau poil couleur de ſouris, auſſi

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Autre araignée.

(12) Boſman, p. 342.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

brillant que le plus beau velours. On prétend que cette monſtrueuſe araignée eſt fort vénimeuſe (13).

Cockroach, ennemi des punaiſes.

Le même Auteur parle d'un inſecte, qu'il nomme *Cockroach*, d'un brun foncé, & de la forme d'un eſcargot. Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils ſont ennemis mortels des punaiſes; & Smith en fut convaincu par l'expérience; ſes vaiſſeaux, dit-il, qui étoient remplis de *Cockroachs*, n'avoient point une punaiſe (14).

Millepedes.

Les *Millepedes*, que les Portugais appellent *Centipes*, ſont ici dans une abondance prodigieuſe; & quoique leur picqueure ne ſoit pas ſi dangereuſe que celle des ſcorpions, elle cauſe pendant quelques heures des douleurs fort aigues, qui ceſſent enſuite ſans qu'il en reſte aucune trace. Boſman dit que dans les Forts Hollandois il n'y a point de lieu qui ſoit exempt de cette vermine.

Leur deſcription.

La longueur des plus grands eſt de trois ou quatre doigts: ils ſont rouges, plats, canelés comme la plûpart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plûtôt deux pattes qui leur ſervent à s'attacher. Leurs pieds ſont rangés des deux côtés du corps, au nombre (15)

(13) Barbot, pag. 171. & 222.

(14) Smith, pag. 157.

(15) Le même, p. 156.

de trente ou quarante. Smith assure qu'ils en ont vingt de chaque côté ; ce qui les a fait nommer par les Anglois *Forty-legs* (16). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Mosquites, ou les cousins, sont un autre fleau de cette Côte, sur-tout pendant la nuit, près des bois & dans les lieux marécageux. Leur aiguillon est si pointu, que pénétrant aussi-tôt la chair, il y cause une enflure fort douloureuse (17). Mosquites.

Les Hollandois trouverent ici, dit Artus, un insecte si brillant dans les ténebres, qu'ils le prirent d'abord pour un vers luisant. Il ressembloit à la cantharide, ou à la mouche d'Espagne, excepté (18) par sa couleur, qui étoit noire comme le jais. Barbot observe qu'outre ces mouches noires, qui sont fort grosses, dit-il, & qui rendent pendant la nuit une sorte de lumiere, on voit sur la Côte quantité de vers luisans (19). Atkins rapporte que la *Mouche de feu*, qui est fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, & répand dans l'air autant de clarté que les vers luisans sur terre (20). Mouches lumineuses.

(16) Bosman, p. 275.

(17) Smith, pag. 155. Voyez la Figure, dont l'Auteur vante l'exactitude.

(18) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, pag. 82.

(19) Barbot, *ubi sup.*

(20) Atkins, pag. 189.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Ici, comme ſur la Côte Occidentale, on voit arriver dans l'intérieur du Pays des légions, ou plûtôt des nuées de ſauterelles, qui font des ravages incroiables, juſqu'à cauſer quelquefois la famine.

Sauterelles.

Les *Sigarras* ſont une ſorte de mouches, à large tête, & ſans bec, qui s'arrêtent ordinairement ſur les arbres, & qui ont nuit & jour un chant fort aigu. L'Auteur, qui ne leur donne pas de bec ni de gueule, ſemble avoir oublié de nous apprendre d'où ſort ce ſon. Mais il ajoute qu'elles ſe nouriſſent de roſée, & qu'elles ont, pour la ſuccer, une langue, longue & pointue, qui eſt placée dans leur eſtomac (21).

Sigarras.

Artus parle avec admiration de la multitude d'abeilles & de fourmies qu'on rencontre ici de toutes parts. On connoît aſſez, dit Boſman, l'excellence du miel de Guinée. Il n'eſt pas moins célébre par ſon extrême abondance, aux environs de Rio de Gabon, du Cap-Lopez, & plus haut dans le Golfe de Guinée. Mais il n'eſt pas ſi commun ſur la Côte d'Or (22).

Abeilles & fourmies.

Les fourmies font leurs nids, ou leurs loges, au milieu des champs & ſur les collines. Ces habitations, qu'elles com-

Nids de fourmies.

(21) Barbot, *ubi ſupra.* (22) Artus, *ubi ſupra.*

poſent

poſent avec un art admirable ſont quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles ſe bâtiſſent auſſi de grands nids ſur des arbres fort élevés ; & ſouvent elles viennent de ces lieux, dans les Forts Hollandois, en ſi grand nombre qu'elles mettent les Facteurs dans la néceſſité de quitter leurs lits. Leur voracité eſt ſurprenante. Il n'y a point d'animal qui puiſſe s'en défendre. Elles ont ſouvent dévoré des moutons & des chevres. Boſman rapporte (23) que dans l'eſpace d'une nuit elles lui ont quelquefois mangé un mouton, avec tant de propreté, que le plus habile Anatomiſte n'en auroit pas fait un ſi beau ſquellete. Un poulet n'eſt pour elles que l'amuſement d'une heure ou deux. Le rat même, quelque léger qu'il ſoit à la courſe, ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une ſeule fourmie l'attaque ; il eſt perdu. Tandis qu'il s'efforce de la ſecouer, il ſe trouve ſaiſi par quantité d'autres ; juſqu'à ce qu'il ſoit accablé par le nombre. Elles le traînent alors dans quelque lieu de ſûreté. Si leurs forces ne ſuffiſent par pour cette opération, elles font venir un renfort, elles ſe ſaiſiſſent de leur proie, & la (24)

Etranges effets de leur voracité.

(23) Boſman, *ubi ſup.*

(24) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce ſpectacle.

conduiſent en bon ordre.

Ces fourmies ſont de pluſieurs ſortes ; grandes, petites, blanches, noires & rouges. L'aiguillon des dernieres cauſe une inflammation très-violente, & plus douloureuſe que celle des millepedes. Les blanches ſont auſſi tranſparentes que le verre, & mordent avec tant de force, que dans l'eſpace d'une nuit elles s'ouvrent le paſſage dans un coffre de bois fort épais, en y faiſant autant de trous que s'il avoit été percé d'une décharge de petit plomb. Mais que ces fourmies aient un Roi de la grandeur d'une écreviſſe, comme Focquenbrog n'a pas fait difficulté de l'écrire, c'eſt ce que Boſman ignore (25).

Barbot obſerve, comme eux, que le nombre des fourmies eſt ſurprenant, ſur-tout aux environs d'Acra, où les terres ſont plates & unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut. La forme (26) en eſt piramidale ; & la compoſition ſi ferme & ſi ſolide, qu'il n'eſt pas aiſé de les détruire. On eſt étonné, en les démoliſſant, de la varieté de loges & de diviſions qu'on y découvre. Les unes ſont remplies de proviſions ; quelques-unes d'excremens, & d'autres ſervent uniquement d'habitations.

(25) Boſman, pag. 276. (26) Voyez la Figure.

Smith, d'accord avec Boſman, diſtingue des fourmies rouges, blanches & noires. La premiere ſorte reſſemble exactement à celles de l'Europe. Les deux autres ſont beaucoup plus groſſes & n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtiſſent quelquefois dans le creux des arbres, & quelquefois ſur terre, en élevant, dit l'Auteur (27), de petits monts de la hauteur de ſept ou huit pieds, mais ſi pleins de trous qu'on les prendroit pour des Gauffres de miel. La circonférence de ces édifices eſt petite, à proportion de leur hauteur. Le ſommet eſt ſi pointu, que le moindre vent paroît capable de l'abbatre. Un jour l'Auteur entreprit d'en briſer un avec ſa canne; mais l'unique effet de pluſieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmies à leurs portes. Il prit auſſi-tôt le parti de la fuite, ſe ſouvenant que ces inſectes avoient ſouvent attaqué des poules, & quelquefois des moutons, avec tant de ſuccès que dans l'eſpace d'une nuit, elles n'y avoient laiſſé que les os. Il ajoute, ſur ſa propre expérience, que la morſure d'une fourmie noire cauſe des douleurs inexprimables, quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'ORE.

Nids des fourmies.

Frayeur de Smith à la vûe d'une troupe de fourmies.

(27) Voyage de Smith, p. 151. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Elles ont des Chefs. Tems de leurs excurſions.

Le même Auteur parle, avec plus de ménagement que Focquenbrog, de certains Chefs qui paroiſſent gouverner les fourmies. On diſtingue aiſément, dit-il, à la tête de leurs bataillons, trente ou quarante guides qui ſurpaſſent les autres en groſſeur, & qui dirigent leur marche. Leurs exécutions ſe font ordinairement la nuit. Elles viſitent ſouvent les Européens dans leurs lits, & les forcent de ſe mettre à couvert dans quelqu'autre lieu. S'ils oublient derriere eux quelques proviſions de bouche, ou d'autres effets comeſtibles, ils doivent être sûrs que tout ſera dévoré avant le jour. L'armée des fourmies ſe retire enſuite avec beaucoup d'ordre, & toujours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Viſite qu'elles font au Cap-Corſe.

Pendant le ſéjour que l'Auteur fit au Cap-Corſe, un grand corps de cette milice vint rendre ſa viſite au Château. Il étoit preſque jour lorſque l'avant-garde entra dans la Chapelle, où quelques domeſtiques Négres étoient endormis ſur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs Hôtes; & l'Auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de ſon étonnement. L'arriere-garde étoit encore à la diſtance d'un quart de mille. Après avoir tenu conſeil ſur cet

incident, on prit le parti de mettre une longue trainée de poudre ſur le ſentier que les fourmies avoient tracé & dans tous les endroits où elles commençoient à ſe diſperſer. On en fit ſauter ainſi pluſieurs millions, qui étoient déja dans la Chapelle. L'arriere garde ayant reconnu le danger, tourna tout d'un coup & regagna directement ſes habitations.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Comment elles furent détruites.

Si les fourmies n'ont point un langage, comme les Négres & pluſieurs Européens ſe le ſont imaginé; on ne peut douter, ajoute l'Auteur, qu'elles n'aient quelque maniere de ſe communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience ſuivante. Ayant découvert, à quelque diſtance des nids, quatre fourmies qui paroiſſoient être à la chaſſe, il tua un Cockroach, & le jetta ſur leur chemin. Elles paſſerent quelques momens à reconnoître ſi c'étoit une proie qui leur convînt. Enſuite une d'entr'elles ſe détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurerent à faire la garde autour du corps mort. Bien-tôt l'Auteur fut ſurpris d'en voir paroître un grand nombre, qui vinrent droit au corps & qui ne tarderent point à l'entraîner. Dans d'autres occaſions, où il prit plaiſir à renouveller la même expérience, il ob-

Preuve qu'elles s'entendent entr'elles.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

ſerva que ſi le premier détachement ne ſuffiſoit pas pour la péſanteur du fardeau, les fourmies renvoioient un ſecond meſſager, qui revenoit avec un renfort (28).

§. VII.

Poiſſon de mer & de rivieres.

Néceſſité du poiſſon ſur la Côte d'Or.

LA diſette ou la mauvaiſe qualité des viandes & des autres proviſions, rend ici les ſecours de la mer fort utiles à la conſervation de la ſanté & de la vie. Il ſeroit impoſſible de ſubſiſter long-tems ſans cette reſſource; car non-ſeulement les Négres, mais la plûpart même des Européens ne vivent que de poiſſon, de pain & d'huile de palmier. Ceux qui aiment le poiſſon peuvent ici s'en raſſaſſier pour cinq ou ſix ſols; & s'ils ne s'attachent point à choiſir le plus rare & le plus beau, ils peuvent ſe ſatisfaire aiſément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'eſt pas heureuſe comme il arrive ſouvent dans la ſaiſon de l'hiver ou dans le mauvais tems, la vie du Peuple eſt fort miſérable.

Poiſſon d'eau douce. Trois

Les rivieres fourniſſent particuliérement trois ſortes de poiſſons, que l'Au-

(28) Smith, *ibid.*

teur appelle d'eau douce, pour les diſtinguer non-ſeulement du poiſſon de mer, mais encore de celui qui vient de la mer dans les rivieres. La premiere eſpece ſe nomme *Carmon*. Dans toute ſa grandeur, elle eſt longue de trois quarts d'aune, & de l'épaiſſeur ordinaire du bras. Sa chair eſt blanche, & ſeroit délicieuſe ſi elle n'avoit quelque choſe de trop gras & de trop huileux. La ſeconde ſorte eſt le mullet. Il n'eſt gueres différent du Carmon que par la tête (29), qui n'eſt pas ſi épaiſſe. Il eſt auſſi moins grand. Mais il ne lui cede en rien pour la bonté. La troiſiéme ſe nomme *Batavia*. Les gros poiſſons de cette eſpece ſont aſſez bons, lorſqu'ils ne ſentent point la bouë. C'eſt leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches; mais Boſman n'y trouve pas la moindre reſſemblance (30).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

eſpeces remarquables dans les Rivieres.

Villault nomme, entre les poiſſons de mer, la dorade, la bonite, les *Jacos*, qui ſont de la groſſeur d'un veau, le brochet de mer, la morue, le thon & la raye. Les petits poiſſons, ſur-tout les ſardines, y ſont dans une extrême abondance. On y voit une ſorte de poiſſon volant, qui eſt d'un fort bon goût,

Poiſſons de mer.

(29) Barbot en a donné la Figure, p. 224.

(30) Boſman, pag. 227.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

& blanc comme la nége. D'autres Auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. Artus prétend que le meilleur poiſſon qu'on trouve dans cette mer eſt la dorade. Elle a le goût du ſaumon. Les Anglois lui donnent le nom de *Dauphin* (31) & les Hollandois, celui de poiſſon d'or. On le regarde comme le plus léger de tous les animaux qui nagent. Il s'en trouve toujours une quantité à la ſuite des Vaiſſeaux. Les dorades ſe laiſſent prendre aiſément lorſquelles ſont preſſées de la faim. Elles ſont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds; & depuis la tête juſqu'à l'extrêmité de la queue, elles ont une nagoire, qui ſert à la vivacité de leur mouvement. Leur peau eſt douce & unie, ſans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'obſervation des matelots Hollandois, lorſque la faim les preſſe & qu'elles ne trouvent pas des poiſſons volans pour pâture, elles ſe mangent les unes les autres. Dans les tems calmes on les voit en troupes ſur les baſſes; &, ſuivant les ſaiſons, elles fréquentent différens lieux. On aſſure que leur foye, ſéché & pulvériſé, guérit de la diſſenterie, s'il eſt pris dans du vin.

Dorade.

(31) C'eſt une erreur, car le dauphin eſt un poiſſon différent. *Voyez* les Figures du Tome I.

La bonite eſt un fort bon poiſſon (32), mais inférieur à la dorade. On la prend dans les lieux où la mer eſt le plus agitée. Elle eſt courte & épaiſſe, avec la tête pointue, & quelques picquans qu'on ne trouve point à la dorade. Ces deux poiſſons font également la guerre aux poiſſons volans, & ſe plaiſent à nâger autour des Vaiſſeaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites eſt unie & couleur de cendre. Celles qui ſe prennent dans le mauvais tems paſſent pour les meilleures. Elles n'approchent guéres du rivage; mais on en trouve un très grand nombre en mer, ſurtout près de la Ligne.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. Bonite.

L'albicore reſſemble aſſez à la bonite, excepté qu'il (33) a la peau blanche & ſans écailles. Ses nâgeoires ſont jaunes & forment un beau ſpectacle dans l'eau. Il eſt beaucoup plus gros que la bonite, car on en voit de cinq pieds de long & de la groſſeur d'un homme. Mais il a la chair ſéche & de mauvais goût (34).

Albicore.

Les Anglois du Cap-Corſe regardent

Le poiſſon royal ou le Négre.

(32) Figure du Tome I.
(33) Figure du Tome I.
(34) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 75. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

le *Poiſſon-royal* comme un des meilleurs & des plus délicats de la Côte. Mais il demande d'être pris dans la ſaiſon qui lui convient. Sa pleine longueur eſt d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuſes au long du rivage. Pluſieurs Ecrivains le nomment *Seffer ;* d'autres, *Négre*, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire eſt entre les rochers ; mais, dans certains tems, il ſe tient ſur les baſſes, & ſi près de la terre, que les Négres le perçent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (35). Boſman dit que le ſeffer, ou le poiſſon-royal, eſt extrêmement gras, & que dans la ſaiſon qui lui eſt propre il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait ſécher comme le ſaumon.

On trouve abondamment, dans cette mer, un poiſſon de la groſſeur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue du Breſil. Il eſt fort gras & d'un excellent goût.

Brochets de mer ou Bekunes.

Les brochets, grands & petits, ſont gras & de bon goût dans (36) leur ſaiſon. C'eſt apparemment le même poiſſon que les François appellent *Bekune*, & qui ſe prend, dit Barbot, au long du rivage avec de grands filets, dans le

(35) Barbot, p. 222. (36) Boſman, p. 277.

cours d'Octobre & de Novembre. Le même Auteur ajoute que la Bekune eſt une ſorte de brochet (37). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les *Carabins*, noirs & blancs, ſont ſi communs, qu'ils ſont la nourriture ordinaire du Peuple. Carabins.

Entre les poiſſons de taille moyenne, on nomme d'abord le *Nez-plat*, qui tire ce nom de la forme de ſon muzeau. Il a le goût de la merluche. Une autre ſorte, mais plus petite, eſt celui que les Hollandois nomment dans leur langue *Petit-Barbu* (38), parce que ſous la machoire il a des poils en forme de barbe. Nez-plats.

On trouve ici des maquereaux, dans quelques ſaiſons; mais (39) différens des nôtres par la forme. Les François leur ont donné le nom de Trezabars. Ils paroiſſent dans l'eau d'un verd d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent ſur le dos. Maquereaux ou Trezabars.

La Raye eſt un poiſſon dont l'abondance ſur toute cette Côte eſt égale à ſa bonté. Les ſoles & les barbues ſont ici fort rares; mais les ſoles ſont plus grandes que celles de Hollande. Raye.

Boſman nomme encore entre les pe- Aboïs.

(37) Barbot, pag. 224. *Voyez* la Figure.

(38) On en verra ci-deſſous la deſcription.

(39) Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

tits poiſſons, les *Aboïs*, qui reſſemblent en quelque choſe à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme & plus délicate. On les prend par milliers.

Breme. La breme eſt ici fort abondante. On en diſtingue de trois ou quatre ſortes, dont les deux plus eſtimées ſe nomment vulgairement *Evertxen* & *Roojeud* (40).

Crapaud de mer. Le crapaud de mer eſt un poiſſon de taille moyenne, dont le Peuple fait ſa nourriture. Ses nâgeoires ſont extrêmement curieuſes (41). Il tire ſon nom de ſa tête, qui reſſemble à celle du crapaud.

Eſpece de Sardines. Aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, on prend ſur les Côtes de Commendo & de Mina une prodigieuſe quantité de petits poiſſons, qui ont le goût de la ſardine, mais qui ſont remplis d'arrêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même eſpece (42).

Limandes, Plies, Carlets. Les limandes & les plies ne ſont pas ici des poiſſons communs; mais les carlets ſont en abondance, quoiqu'ils n'aient ni l'épaiſſeur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils ſont auſſi fort différens pour la forme. Barbot croit que la plie de cette Côte eſt le même poiſ-

(40) Boſman, p. 278.
(41) Voyez la Figure.
(42) Barbot, pag. 223. & ſuivantes.

ſon que les François de Gorée appellent Demie-lune du Cap-Verd (43). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On voit une autre ſorte de poiſſon plat, qui ſurpaſſe tous les autres, & qui ſe trouve nommé *Piſipamphers*, ſans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom. Boſman l'aſſocie avec un autre de la même eſpece, mais plus rond, qui eſt diſtingué, dit-il, par le nom obſcene de *Couvreur*. Il parle auſſi de deux ſortes de melettes, l'une grande, l'autre petite, qui ſont toutes deux fort graſſes dans leur ſaiſon, mais dont la premiere eſt ſi cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre eſt fort agréable, ſoit marinée comme le thon; ſoit ſechée, comme les harangs rouges; & les Hollandois en font de groſſes proviſions (44). Piſipamphers. Couvreurs. Melettes.

Il y a ici deux eſpeces de tortues; l'une, qui vit ſur terre; l'autre, amphibie, qui s'accommode des deux élémens. Celle-ci eſt un animal lourd & pareſſeux, qu'on trouve ſouvent endormi ſur l'eau. Lorſqu'il ſe ſent incommodé de la chaleur du ſoleil, il ſe tourne ſur le dos pour ſe rafraîchir. Au moindre preſſentiment de quelque danger, il deſcend au fond de l'eau; mais Deux eſpeces de tortues.

(43) Boſman & Barbot, *ubi ſup.*

(44) Artus, pag. 76.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

il n'y peut demeurer long-tems (45).

Homars, Crabbes, Langouſtes, &c.

Les homars, les crabbes, les langouſtes, les chevretes & les moules ſont ici fort communs. Barbot dit que les homars ſont peu différens, pour la forme, de ceux du Cap-Verd; mais que les huîtres ſont beaucoup plus grandes. Au contraire, Villault aſſure que les plus grandes huîtres, dont l'abondance eſt extrême ſur la Côte d'Or, ne ſont pas plus groſſes que (46) les petites huîtres de France. Il ajoute qu'elles ſont excellentes.

Outre les poiſſons précédens, qui ſervent de nourriture commune aux Habitans de la Côte, il y en a différentes ſortes, qui paroiſſent fort remarquables par leur grandeur, leur force & leurs autres qualités.

Le Grampus ou le Souffleur.

Le plus monſtrueux eſt le *Grampus*, qui a reçu des Hollandois le nom de *Noord-Kapers*, & des François celui de *Souffleur*, parce qu'en s'élevant ſur la ſurface de la mer il ſouffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les baſſes du Golfe de Guinée ſont couvertes de ces monſtres, qui ſe font voir dans les tems calmes comme autant de maiſons flotantes. On n'en trouve pas moins dans pluſieurs autres endroits,

(45) Barbot, pag. 224. (46) Villault, p. 271.

au Sud de la Ligne. La plûpart ont trente-cinq ou quarante pieds de longueur. C'eſt une eſpece de baleine, quoiqu'ils ſoient moins gros à proportion de leur longueur. Leur vîteſſe eſt ſurprenante, pour une telle maſſe (47). Boſman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, & fut effrayé de l'appercevoir ſi près du Vaiſſeau, qu'on l'auroit aiſément touché avec un long croc. Il en découvrit de plus grands encore dans d'autres lieux. Les vieux ſont ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent auſſi de l'eau en montant ſur la ſurface des flots. Ces jets d'eau naturels s'élevent plus haut, dit l'Auteur, que ceux des maiſons royales de France, & cauſent autant d'agitation dans la mer que le mouvement d'un Navire à pleines voiles. Il eſt fort remarquable que ſi ces ſouffleurs ou ces grampus s'approchent des Côtes, pendant la ſaiſon de la pêche, ils cauſent tant d'épouvante aux autres poiſſons, qu'il n'en paroît pas le jour ſuivant. L'Auteur s'imagine qu'ils les pourſuivent, pour en faire leur proie (48).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le *Marſouin*, dont on a déja donné

Le Marſouin.

(47) Barbot, p. 225.

(48) Boſman, *ubi ſu-pra*, pages 280. & 407.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

la deſcription (49), eſt en fort grand nombre auſſi ſur cette Côte. Sa longueur eſt d'environ cinq pieds. Il a beaucoup de chair, mais trop de graiſſe. Sa tête eſt un fort bon mets, lorſqu'aprés avoir été ſalée durant quelques jours, elle eſt cuite à l'eau & bien aſſaiſonnée. Cependant les eſtomacs foibles la trouvent encore trop graſſe & trop peſante. Sa peau eſt de couleur de poix, comme celle de la baleine. La forme du corps eſt ronde & potelée, le muzeau aſſez long, avec deux rangées de dents fort aigues dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une ſcie. Cependant ces animaux ne ſont pas voraces. Lorſqu'on les jette ſur le tillac, après la pêche, ils pouſſent une ſorte de gémiſſement juſqu'à ce qu'ils expirent. Leur ſang eſt auſſi chaud que celui des animaux terreſtres, & coule en abondance; ce qui eſt contraire à la nature du poiſſon. Les parties qui leur ſervent à la génération paroiſſent diſtinctement dans le mâle & la femelle. Ils s'accouplent comme l'eſpece humaine.

Le Schark ou le Requin.

A la deſcription (50) qu'on a déja donnée du ſchark ou du requin, on ſe

(49) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du troiſiéme Tome.

(50) Voyez l'Hiſtoire Naturelle du Tome troiſiéme.

contentera d'ajouter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds & fort enflammés. Les os de ſa machoire ont un reſſort ſi ſingulier, qu'il peut ouvrir la gueule ſuivant la groſſeur de ſa proie & lui donner une largeur prodigieuſe. On obſerve qu'après avoir manqué l'amorce il y retourne juſqu'à trois fois, quoique déchiré juſqu'au ſang par le croc de fer qui ſert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau & une livre de lard.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Ce monſtre marin ſe trouve en abondance entre les tropiques, particuliérement depuis Arguim, au long de la Côte, juſqu'au Royaume d'Angola. Sa peau eſt d'un brun-foncé dans toutes les parties du corps, excepté ſous le ventre, où elle eſt blanchâtre. Elle n'a point d'écailles, mais elle eſt revêtue d'une ſorte d'enduit, dur, épais, & grenelé comme le chagrin, diviſé par des raies ou des lignes qui ſe croiſent régulierement. Il n'y a point de créature plus difficile à tuer. Après l'avoir coupé en piéces, toutes ſes parties ſe remuent encore. Il a dans la tête une ſorte de moëlle, qu'on fait ſécher au ſoleil & qu'on réduit en poudre. Priſe avec du vin blanc, elle eſt excellente pour la coli-

Propriétés de cet animal.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

que. La chair des petits requins, de huit ou dix pieds de long, n'eſt pas un manger déſagréable, lorſqu'après l'avoir fait cuire à l'eau & l'avoir beaucoup preſſée, on la fait étuver au poivre & au vinaigre. Les Matelots Européens s'en accommodent volontiers dans le beſoin. Le requin eſt ordinairement accompagné d'une eſpece de poiſſons de la groſſeur de la ſardine, mais d'une forme plus ronde, qui marchent devant lui ſans en recevoir le moindre mal. On les a nommés pilotes, & pluſieurs Ecrivains remarquent qu'en prenant un requin, on lui trouve ſouvent quelques-uns de ces petits animaux attachés au dos. On y trouve quelquefois auſſi la Remore que les François nomment *Sucet* ou *Arrete-nef* (51), & les Anglois *Sucking-Fish* & *Lamproie de mer*. La partie ſuperieure de ſa tête eſt tout-à-fait plate, avec douze petites fentes (52) qui vont d'un bout à l'autre, & qui lui ſervent comme de dents pour s'attacher, comme les lamproies, au bois ou à la pierre; de ſorte que le reſte du corps ſe trouve ſuſpendu. Sa machoire d'enbas eſt un peu plus longue que celle d'enhaut. On

Poiſſons nommés Pilotes.

Leurs propriétés.

(51) *Ibid.*

(52) *Ibid.* On y verra auſſi la figure d'une partie de tous ces animaux, ſurtout de ceux dont la différence n'eſt pas aſſez grande pour mériter une nouvelle Planche.

prétend que ſa chair eſt ſupportable lorſqu'elle eſt bien aſſaiſonnée. Il ſe trouve des *Sucets* d'environ trois pieds de longueur. Barbot eſt porté à croire qu'ils ſe multiplient par le même accouplement que les requins. Il ajoute que dans le Golfe de Guinée ils s'attachent à ſuivre les Vaiſſeaux pour recueillir les excremens humains, & que les Bâtimens (53) qui font la traite des Eſclaves en ont toujours un grand nombre à leur ſuite. Villault dit que les Hollandois les nomment dans leur Langue poiſſon d'ordure, parce qu'ils ſe nourriſſent des immondices qu'on jette d'un Vaiſſeau. Leur peau, qui eſt ſans écailles, reſſemble à celle d'une anguille. On les écorche, & leur chair tire auſſi ſur le même goût. Ils s'attachent, ſuivant le même Auteur, à la quille des Bâtimens, par une membrane large de trois doigts & longue de huit, qu'ils ont à la tête. Toutes les forces d'un homme ne peuvent leur faire quitter cette ſituation. On en trouve un grand nombre depuis le Cap-Verd juſqu'à l'Iſle S. Thomas (54).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Le poiſſon qu'on nomme l'*Epée* n'eſt pas rare ſur la Côte d'Or. L'os qui lui ſort du muſeau, & dont il tire ſon nom,

L'Epée & ſa deſcription.

(53) Barbot, pag. 226. (54) Villault, p. 272.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

est long d'une aune & de la largeur de la main. Il est armé, des deux côtés, de dix-sept, dix-neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monstre est long de huit, neuf, ou dix pieds & d'une grosseur proportionnée. On parle de ses combats contre la baleine; mais l'Auteur déclare (55) qu'il ne peut confirmer cette opinion par son témoignage.

Le Machoran.

La *Manatée* & le *Machoran* fréquentent aussi la même Côte. On a déja décrit (56) le premier de ces deux poissons. L'autre qui doit son nom de machoran aux François, a reçu des Anglois celui de *Horn-Fish* ou *Poisson cornu*, & des Hollandois celui de *Baerd-Manetie* ou *Petit homme barbu* (57), à cause de cinq excrescences assez longues, qui lui tombent sous la machoire en forme de barbe. Il en a une aussi des deux côtés de la gueule, immédiatement au dessous des yeux. Ses deux nâgeoires, dont l'une regne au long du dos, & l'autre sous le ventre, sont armées d'une corne dure & pointue, dont la picquure fait enfler les parties bles-

(55) Artus le représente beaucoup plus long.

(56) Bosman, pag 280. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome III.

(57) On en a déja parlé dans ce même article.

ſées, avec une violente douleur. Cette raiſon le fait rejetter comme une nourriture dangereuſe, aux Iſles ſous le Vent, où il ſe trouve en abondance. On y eſt perſuadé auſſi que ſe nourriſſant de manzanilles au long du rivage, cette eſpece de pomme lui communique ſes funeſtes qualités. Mais ſur la Côte d'Afrique, c'eſt un poiſſon fort ſain & de très-bon goût. Il paroît gémir & ſoupirer lorſqu'il eſt pris (58).

La Lune d'Afrique.

La lune-d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque reſſemblance (59) avec un poiſſon qui ſe nomme de même en Amérique, a dix-huit ou vingt pouces de long depuis la tête juſqu'à la queue, douze ou treize pouces de large & deux ou trois d'épaiſſeur. C'eſt un poiſſon plat, qui ſeroit preſqu'ovale ſans ſa queue. Il a la peau blanche & comme argentée, la face plate & la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a ſous les yeux, préſente aſſez l'apparence d'un nez & de deux narines. Le front large & ridé ; les yeux ronds, grands & fort rouges. Il n'a que deux nâgeoires, mais fort grandes, qui commencent à côté des ouies. Sa chair eſt

(58) Barbot, p. 224. Tome III. dans l'Hiſtoire
(59) Voyez la Figure au Naturelle.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blanche, ferme, tendre, nourriſſante & de bon goût. La lune ne mord point à l'hameçon dans les mers de l'Amérique; mais elle ne ſe prend point autrement ſur cette Côte (60).

Les Portugais la nomment Carcovados.

Barbot dit qu'au mois de Décembre on prend ici quantité de lunes, que les Portugais (61) nomment *Carcovados*. Elles ſont, dit-il, de couleur blanchâtre, preſque plates, mais d'une certaine épaiſſeur vers le dos. Leur forme, qui eſt preſque ronde, leur a fait donner le nom de lunes. On les prend avec des cannes de ſucre pour amorce. Dans le cours du même mois, on prend un poiſſon qui ſe nomme *Corango* ou *Carangou*, dont on diſtingue deux eſpeces; l'une qui a les yeux fort grands, & l'autre petits (62).

Le Poiſſon Fétiche.

Le Poiſſon-Fétiche (63) a tiré ce nom du reſpect ou de l'eſpece de culte que les Négres lui rendent. C'eſt un poiſſon d'une rare beauté. Sa peau, qui eſt brune ſur le dos, devient plus claire & plus brillante près de l'eſtomac & du ventre. Il a le muſeau droit & terminé par une eſpece de corne dure & pointue, de trois paumes de longueur. Ses yeux

(60) Des Marchais, Vol. II. pag. 19. & ſuiv.

(61) Ils en nomment d'autres *Corcobados*, & les Anglois, *Gilt-Fish* ou poiſſon doré.

(62) Voyez la Figure.

(63) Barbot, p. 224.

ſont grands & vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouies, on découvre quatre ouvertures en longueur, dont on ignore l'uſage. Celui dont Barbot a donné la figure, avoit ſept pieds de long. Il ne lui fut pas poſſible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les Négres à le vendre; mais ils lui permirent de le tirer au crayon (64). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Pendant le ſéjour qu'Atkins fit dans la baye du Cap *Tres-Puntas*, il vit réguliérement, vers le ſoir, un affreux poiſſon qui ſe remuoit peſamment autour du Vaiſſeau. Ce monſtre étoit diviſé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avoit l'apparence d'une grande Raie. Les Matelots le nomment Diable. Il s'enfonçoit dans les flots chaque fois qu'on lui jettoit l'amorce (65). Le Diable.

(64) Voyez la Figure. (65) Atkins, p. 189.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XV Siécle.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE DIXIÉME.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES COSTES, DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO (1).

CHAPITRE PREMIER.

CÔTE DES ESCLAVES, Royaumes de Koto & de Poto.

CÔTE DES ESCLAVES. Etendue & forme de cette Côte.

LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Eſclaves depuis *Rio da Volta*, où finit la Côte d'Or, juſqu'à Rio Lagos dans le Royaume de Benin.

(1) Barbot met Lopez-Conſalvez, mais c'eſt une erreur. Deſcription de la Guinée, pag. 319.

La

La Côte ſuivante prend le nom de Grand-Benin. Celle d'après porte celui de *Douarre*, & s'étend vers le Sud juſqu'au Cap-Formoſe. De-là elle tourne à l'Eſt juſqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud juſqu'au Cap-Conſalvo, au-delà de l'Equateur, & forme le Golfe de Guinée. Ainſi dans toute ſon étendue, qui eſt de trois cens cinquante lieues, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins juſqu'à la Riviere de Kamarones qui eſt au fond du Golfe, pourroit être compriſe dans la Côte des Eſclaves, puiſqu'elle en fournit un grand nombre, ſur-tout au vieux & au nouveau *Kalabar* juſqu'à *Rio del Rey*. Mais du tems d'Artus, l'ivoire étoit le ſeul Commerce des Rivieres de Volta, d'Ardra & de Lay. Il y étoit même en ſi petite quantité, qu'il ne valoit pas la peine & le danger de toucher au rivage (2).

CÔTE DES ESCLAVES.

L'Europe n'a que trois établiſſemens ſur cette Côte. Le premier, qui ſe nomme *Quita*, eſt un Comptoir Anglois de la Compagnie Royale d'Afrique, éloigné de quinze lieues à l'Eſt de *Lay* ou d'*Alampo* ſur la Côte d'Or. Le ſecond, ſe nomme *Fida* ou *Juida;* les Anglois, les François & les Hollandois y ont des

Etabliſſemens Européens ſur cette Côte.

(2) Barbot, pag. 319.

CÔTE DES ESCLAVES.

Comptoirs, & des Forts. Le troiſiéme établiſſement, qui s'appelle *Jakin*, eſt un Comptoir Anglois, trois lieues à l'Eſt de Juida. Mais diverſes raiſons l'ont fait abandonner, ſans qu'on ait penſé depuis à le rétablir (3).

La Côte des Eſclaves comprend les Côtes de *Koto*, de *Poto*, de *Juida* & d'*Ardra*; quatre Royaumes qui ſe ſuivent immédiatement.

Diſtance & poſition des lieux.

Suivant le recit de Boſman, *Koto* eſt nommé par la plûpart des Négres *Terre de Lampi*. Il le fait commencer à l'Eſt de Rio de Volta (4), & Des Marchais ſuit la même opinion. Barbot marque ſes bornes à l'Oueſt de cette riviere (5), avec d'autant plus de vraiſemblance que le Pays de Lampi eſt effectivement ſitué ſur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce Pays qui eſt à l'Oueſt porte proprement le nom de *Ladinghur*, comme on le voit dans notre Carte.

Koto s'étend l'eſpace de ſeize ou dix-ſept lieues depuis cette riviere, juſqu'au Cap de Monte, ſur les bords du Royaume de Popo. Barbot lui donne ſeize lieues d'étendue, depuis le lieu où il le fait commencer à l'Oueſt de Vol-

(3) Voyez le diſcours déja cité ſur l'importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30.

(4) Boſman, p. 329.

(5) Barbot, p. 321.

ta, juſqu'à la Ville de *Koto* ou de *Verhu*; & Boſman compte quatorze milles de Hollande, qui reviennent à dix lieues, (6) depuis la riviere de Volta juſqu'à la même Ville, mais ſans prétendre que cette Ville ſoit l'extrêmité du Royaume. CÔTE DES ESCLAVES.

Les Hollandois donnent à la Côte d'Or, depuis Lay juſqu'à Rio-Volta, Nord-Eſt & Nord-Eſt quart d'Eſt, environ (7) douze milles de Hollande. Mais Barbot aſſure qu'elle s'étend Eſt quart Nord-Eſt, & quelquefois Eſt quart Sud-Eſt, l'eſpace de dix-ſept ou dix-huit lieues. Il eut l'occaſion d'acquerir cette connoiſſance en faiſant voile au long de la même Côte dans un Yach, à ſept ou huit braſſes du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay juſqu'à Rio de Volta, parce qu'on étoit alors dans la ſaiſon des ſemences.

Depuis la pointe Eſt de Rio-Volta juſqu'au Cap *Montego* ou *Monte da Raposa*, la Côte s'étend Eſt-Sud-Eſt environ quatre lieues. Le Village ou l'Habitation des Négres eſt ſitué ici ſur le rivage, une lieue & demie à l'Oueſt du mont, & ſe fait reconnoître par un Village des Négres du Cap Montego.

(6) Des Marchais, qui ſemble copier ici Boſman, dit treize ou quatorze.

(7) Boſman, *ubi ſup.* pag. 329.

CÔTE DES ESCLAVES.

bois fort grand & fort épais qu'il a vers le Nord-Eſt. Le ſable des ſondes eſt auſſi fin que la pouſſiere.

Côte fort agitée.

Depuis le Cap-Montego, à l'Eſt, la Côte eſt fort agitée pendant l'eſpace de dix lieues, juſqu'au Cap *Saint-Paul*, près duquel eſt le Village de *Quilla*, qu'on reconnoît par un petit bois, & par trois palmiſtes qui s'y élevent. Le ſable eſt extrêmement fin dans toutes ces ſondes, & les vagues ſi enflées ſur le rivage, qu'elles empêchent les Habitans de ſe hazarder dans leurs Canots. La Côte paroît briſée dans pluſieurs endroits, & la terre marécageuſe, comme elle ne ceſſe pas de l'être depuis Rio-Volta juſqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feroient prendre pour un lac continuel. Au milieu de cette côte on découvre une petite riviere, qui ne coule pas juſqu'à la mer, mais qu'on diſtingue aux arbres qu'elle a ſur ſes deux rives, & à quelques petites Iſles qu'elle paroit former.

Côte du Cap Paolo ou S. Paul.

La Côte de Koto, depuis le Cap Paolo ou Saint Paul, juſqu'au (8) Cap-Monte, s'étend Eſt-Nord-Eſt. C'eſt une terre baſſe, plate, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buiſſons.

(8) Barbot étend ce Royaume juſqu'au Cap-Monte.

Près de ce Cap, on apperçoit, au rivage, une ſéparation qui a l'apparence d'une riviere. L'un des deux bords eſt bas & ouvert, l'autre élevé, avec quantité de hutes ou de maiſons qui ſemblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun Canot, & les Habitans n'entretiennent point de Commerce avec les Européens. Le Village de *Beguo* n'eſt pas éloigné de ce lieu (9). CÔTE DES ESCLAVES.

La Ville de Koto ou de Verhu, qu'on a déja nommée, étoit autrefois la réſidence du Roi de Koto. Boſman y vit ce Prince en 1698; & Des Marchais nous apprend que c'étoit encore la Ville Royale en 1725. Ville de Koto ou Verhu.

Le Pays de Koto eſt d'une nature entierement oppoſée à celle de la Côte d'Or. On n'y trouve pas la moindre colline. C'eſt un terroir plat, ſabloneux, ſec, ſterile, & ſans autres arbres que des palmiers & des cocotiers ſauvages, qui y croiſſent en abondance. Il s'y trouve néanmoins aſſez de beſtiaux (10) pour la ſubſiſtance des Habitans. Le poiſſon d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la Côte, en écarte le poiſſon de mer. Le Commerce du Propriétés du Pays de Koto.

(9) Barbot, pag. 321. la même choſe.
(10) Des Marchais dit

CÔTE DES ESCLAVES.

Pays ſe reduit à la traite des Eſclaves, quoiqu'on n'y en trouve jamais un aſſez grand nombre pour charger un Vaiſſeau. L'uſage des Habitans eſt de les voler dans les Pays intérieurs, & de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette Côte que tous les autres Marchands de l'Europe. Cependant comme ce Commerce eſt incertain, & qu'il n'y a point de Comptoir Européen dans le Pays, il ſe paſſe quelquefois des années entieres ſans qu'on en puiſſe tirer un Eſclave (11). Boſman trouva ici des Négres d'un fort bon naturel, & vante les civilités (12) qu'il en reçut. S'étant ouvert à leur Roi ſur le deſſein qu'il avoit de retourner par terre à Juida, ce Prince lui offrit de le conduire avec toutes ſes forces juſqu'à la frontiere de ſes Etats pour le garantir de l'inſulte des brigands. Mais les Négres du petit Popo qui s'étoient engagés auſſi à l'eſcorter au travers de leur Pays, le diſſuaderent de ce dangereux voyage, en lui faiſant repréſenter par un Ambaſſadeur qu'il auroit le tems d'être inſulté ou pillé avant qu'ils puſſent le joindre. Il perdit ainſi l'occaſion d'acquerir des connoiſſan-

Boſman veut traverſer le Pays par terre.

(11) Boſman, pag. 330. Barbot, *ub' ſup.* Des Marchais, Vol. II. pag. 4.

(12) Suivant Des Marchais, on peut ſe louer de leurs manieres, mais ſans y prendre trop de confiance.

ces utiles & curieuſes. Entre celles qu'il put ſe procurer à Koto, il remarqua que pour la religion, la politique & l'œconomie, les Habitans différent peu de ceux de la Côte d'Or. Il ne leur trouva de plus, qu'une prodigieuſe quantité de Fétiches (13). Des Marchais rend témoignage auſſi qu'ils font conſiſter leurs richeſſes dans la multitude de ces idoles, & qu'un Négre paſſe pour extrêmement pauvre lorſqu'il n'en a pas du moins une douzaine. Leurs maiſons, les grands chemins, & les moindres ſentiers en ſont couverts; ſans qu'on puiſſe juger, dit l'Auteur, en quoi cette profuſion de Fétiches contribue à leur fortune & à leur bonheur. Ils ont le même langage que les Négres d'Acra, avec peu d'altération. Leur Commerce étant ſi borné, il ſe trouve peu de perſonnes riches dans la Nation. Le profit qu'ils tirent par intervalle, de la vente de quelques Eſclaves, ne change preſque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne ſont pas plus forts que riches, ſur-tout depuis les guerres qu'ils ont ſoutenues pendant pluſieurs années contre le Royaume de Popo. Ces deux Etats ſont diviſés ſi continuellement, qu'étant d'ailleurs de la même force, il n'y a que

Côte des Esclaves.

Superſtition des Habitans.

Guerres entre Koto & Popo.

(13) Boſman, pag. 330.

CÔTE DES ESCLAVES.

la ruine de l'un ou de l'autre, qui puiſſe terminer leurs querelles. Juſqu'à préſent, la Nation des Aquambos, qui a quelque interêt à tenir la balance égale, s'eſt fait une loi d'arrêter les ſuites de chaque victoire, en ſe déclarant auſſitôt pour le parti vaincu. Cependant lorſqu'Aquambo étoit gouverné par deux maîtres, comme on l'a déja rapporté, le vieux Monarque embraſſa la cauſe de Popo & le jeune celle de Koto. Ce fut dans cette occaſion (14) que l'armée du petit Popo ayant ſurpris celle de Koto, la mit dans la néceſſité d'abandonner ſon propre Pays. Il étoit encore dans cette eſpece d'éxil à l'arrivée de Boſman ſur cette Côte. Mais Boſman ne douta point que les Aquambos ne fiſſent bientôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (15).

Politique des Aquambos.

Des Marchais rapporte, à peu près dans les mêmes termes, que le Royaume de Koto auroit été entierement conquis, ſi la politique, plûtôt que l'amitié, n'eut porté les Aquambos à le ſecourir. Il ajoute que cette derniere Nation étant riche en mines d'or, craint également les Peuples de Koto & de Popo, & qu'elle s'efforce par cette raiſon

(14) En 1700.
(15) Boſman, pages 330. & ſuivantes.

de les tenir ſans ceſſe aux mains, en nourriſſant leur haine mutuelle (16); mais qu'elle prend ſoin de fournir du ſecours aux plus foibles, ſuivant les divers ſuccès de leurs armes. CÔTE DES ESCLAVES.

Le Royaume de *Popo* ou de *Papa* s'étend depuis le Cap-Monte juſqu'au Royaume de Juida. On lui donne dix lieues dans cet eſpace. Il eſt diviſé en deux parties, le grand & le petit Popo; celui-ci à l'Oueſt du premier. Barbot aſſure que depuis le Cap-Monte dans le Pays de Koto, juſqu'au petit Popo, la Côte s'étend au Nord-Eſt l'eſpace d'environ cinq lieues, & que cette terre eſt plate, ſabloneuſe & ſterile. Il ajoute que le petit Popo eſt une fort petite contrée, qui porte le nom de Royaume, & qui eſt ſitué entre Koto & le grand Popo ſur le bord de la mer. Cependant il confeſſe qu'on ne connoît pas ſon étendue dans les terres (17). Etendue du Royaume de Popo ou Papa.

Boſman compte dix milles depuis Koto juſqu'au petit Popo. Il repreſente auſſi le terroir, plat & ſec, ſans aucune apparence d'arbres & de collines, & ſi ſabloneux que les alimens mêmes s'en reſſentent. Il en fit l'expérience, lorſ- Effet de l'abondance du ſable dans ce Pays.

(16) Boſman donne le nom d'Abrambours à cette Nation. Mais on a fait remarquer mille fois que tous les Voyageurs écrivent ſes noms différemment.

(17) Des Marchais, Vol. II, pag. 3. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

qu'ayant reçu quelques proviſions de bouche de la part du Roi, il les trouva mêlées de tant de ſable, qu'il fut obligé de ſe faire apporter des vivres de ſon Vaiſſeau. Cette abondance de ſable rend le Pays ſterile, & met les Habitans dans la néceſſité de tirer la plus grande partie de leurs proviſions (18) du Pays de Juida. Ils ſont tourmentés auſſi par une prodigieuſe quantité de rats.

Ville du petit Popo & ſes Habitans.

La Ville du *petit Popo* eſt ſituée ſur le rivage de la mer, quatre lieues à l'Oueſt du grand Popo (19), près d'une petite riviere ou d'une Anſe (20). Les Habitans ſont un reſte du Royaume d'Acra, dans cette partie qui eſt derriere le Fort Hollandois. Ils vinrent ici chercher un aſile, après avoir été chaſſés par le Roi d'Aquambo, & les apparences ne promettent pas qu'ils aient jamais la liberté de retourner dans leur Patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrêmement guerriers. *Aforri*, frere & prédéceſſeur du Roi (21) étoit un Prince belliqueux, qui s'étoit fait craindre & reſpecter par ſa valeur.

Valeur du Roi Aforri, & ſes guerres.

(18) Deſcription de Guinée par Barbot, p. 329. & ſuivantes.

(19) Boſman, pag. 332. & Barbot, *ubi ſup.*

(20) Suivant notre Carte, elle eſt ſur la rive Oueſt de l'Euphrate, Riviere qui traverſe les Royaumes d'Ardra & de Juida.

(21) En 1700.

La plus belle occaſion qu'il eut de ſe ſignaler fut contre le Fidalgo (22) d'*Offra* (23), qui ayant ſecoué le joug du Roi d'Ardra, porta l'inſolence juſqu'à maſſacrer le Facteur Hollandois nommé *Hollwerf.* Aforri, ſollicité par le Roi d'Acra de marcher contre le rebelle avec toutes ſes forces, battit les troupes d'Offra, ravagea le Pays, & ſe ſaiſit du coupable, qu'il remit entre les mains de ſon maître. Après cette victoire, il ſe laiſſa perſuader par les mêmes ſollicitations, d'attaquer le Pays de Juida. Il y fit entrer ſon armée; & s'étant campé à la vûe de la Capitale, il n'attendoit qu'une proviſion de poudre qu'il avoit demandée au Roi d'Ardra, & que ce Prince lui envoioit ſous une bonne eſcorte. Mais les Généraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détacherent ſécrettement un parti conſidérable qui défit l'eſcorte & ſe ſaiſit de la poudre. Aforri n'eut pas d'autre reſſource qu'une prompte retraite. Il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; & ſes ennemis, aſſez contens de ſe voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardieſſe de le pourſuivre.

CÔTE DES ESCLAVES.

(22) Mot Portugais qui ſignifie Gentil-homme, & que les Négres ont pris de de cette Nation.

(23) Offra eſt une Ville & un Canton près de Jakin.

CÔTE DES ESCLAVES.

Il périt glorieuſement dans une bataille.

A ſon retour, ayant appris que les Peuples de Koto, ſes voiſins, s'étoient propoſé de ſecourir ceux de Juida s'il eut fait un plus long ſéjour dans leur Pays, ſon reſſentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contr'eux, malgré la ſupériorité de leurs forces, & leur livra bataille. Mais ils ſoutinrent ſon attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la pouſſiere à la plus grande partie de ſes gens. Le déſeſpoir de ſon malheur le précipita dans la plus épaiſſe mêlée, où il périt lui-même, après avoir vendu ſa vie bien cher. Son frere, qui lui ſucceda ſur le trône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement & de valeur. Il attendit, pour attaquer ſes voiſins, qu'ils fuſſent affoiblis par d'autres pertes; & ménageant par dégrés ſes avantages, il réuſſit enfin à les chaſſer de leur Pays (24).

Boſman, de qui ce recit eſt tiré, ajoute que la Nation du petit Popo n'a pas d'autre exercice que le pillage & le Commerce des Eſclaves. Elle l'empor-

(24) Des Marchais raconte le même événement; mais il fait mal-à-propos *Aſorri* Roi de Koto, & change ainſi les noms. Il paroît qu'ayant ainſi pillé Boſman, il n'a fait que le corrompre. Vol. II. pag. 6. & ſuiv.

te des deux côtés ſur celle de Koto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur, elle eſt plus heureuſe ordinairement dans ſes brigandages. Cependant la cargaiſon d'un Vaiſſeau demande un ſéjour de pluſieurs mois ſur la Côte. En 1697, l'Auteur ne put s'y procurer trois Eſclaves, dans l'eſpace de trois jours. Mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cens. Il n'oſa ſe fier à cette promeſſe. Cependant il apprit en arrivant à Juida que les Négres du petit Popo avoient ramené de leurs incurſions plus de deux cens Eſclaves, & que faute d'autres Marchands, ils avoient été obligés de les vendre aux Portugais. Cette Nation, ajoute l'Auteur, ſurpaſſe toutes les autres pour le vol & la fraude. Elle vous dira qu'elle a des Eſclaves en grand nombre, dans la ſeule vûe de vous attirer au rivage, & de vous y retenir pendant pluſieurs mois, par divers prétextes. Les Portugais y ſont plus ſouvent trompés que toute autre Nation : mais ils ne ſe rebutent pas d'y porter leur Commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres Négres qui veuillent recevoir leurs miſérables marchandiſes.

Côte des Esclaves.

Penchant des Négres de Popo au vol.

En 1698, Boſman trouva ſur cette Côte un Vaiſſeau Danois, qui attendit

CÔTE DES ESCLAVES.

plus long-tems, pour ſe procurer cinq cens Eſclaves, qu'il n'auroit fait à Juida pour deux mille; & dans cet intervalle, il eſſuia tant d'injuſtices & de tromperies, qu'au jugement de l'Auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant les Négres du petit Popo avoient traité de même un Vaiſſeau Anglois. Mais le Capitaine chercha l'occaſion de ſe venger, & la trouva fort heureuſement. Etant retourné ſur la Côte, du tems de Boſman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des Habitans. En effet leur avidité en amena bien-tôt pluſieurs à bord. Il y avoit parmi eux quelques Chefs de la Nation, & le fils même du Roi. Le Capitaine Anglois les fit arrêter, & les tint renfermés à fond de calle, juſqu'à ce qu'il fut non-ſeulement rembourſé de ſes pertes, mais dédommagé de ſon tems & des outrages qu'il avoit eſſuiés. Pendant le regne du frere d'Aforri, le Commerce étoit plus aiſé avec cette Nation, parce que ce Prince ne permettoit à ſes ſujets de tromper les Européens qu'après avoir terminé avec eux ſes propres affaires. Comme il étoit lui-même d'aſſez bonne foi, on pouvoit s'accorder promptement avec lui, & quitter le rivage ſans

Vengeance d'un Capitaine Anglois.

ſe laiſſer ſéduire par d'autres eſpérances. Ce fut ainſi que du tems de Boſman, un Vaiſſeau de la Compagnie Hollandoiſe ſe procura plus de cinq cens Eſclaves dans l'eſpace d'onze jours. Mais aujourdhui les Marchands ſe flatteroient en vain du même bonheur; & quiconque aura quelque choſe à démêler avec cette trompeuſe Nation, doit s'attendre à quelque perte ou à quelque outrage. Il ſeroit d'ailleurs inutile de s'étendre ſur ſes loix & ſes uſages, parce qu'étant originaire d'Acra, elle a conſervé la Religion & le gouvernement de ſon ancienne Patrie (25). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Royaume du grand Popo touche du Côté de l'Eſt à celui du petit Popo. On y trouve beaucoup de fruits, de racines, de beſtiaux & de volailles dans l'intérieur des terres; mais, vers la mer, le Pays eſt marécageux, & par conſéquent fort bas, comme on l'a déja fait obſerver (26). Cette Côte eſt preſqu'inacceſſible. La mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que (27) les Canots & les Chaloupes n'oſent en approcher. Du Port qu'on a nommé *Petit-Popo*, juſqu'à celui du grand Popo à l'Eſt, on Etendue & propriété du Royaume de Popo.

(25) Boſman, p. 332.
(26) Barbot, pag. 323.
(27) Voyage de Des Marchais, Vol. I. p. VI.

CÔTE DES ESCLAVES.

compte environ cinq lieues. En arrivant de l'Oueſt, on reconnoit aiſément *le* dernier de ces deux Ports à deux drapeaux ou deux pavillons, qui ſont conſtamment déployés (28) ſur les deux pointes de la Riviere de *Tari* ou de *Torri*. Celui de la pointe Eſt appartient au Comptoir ou à la Loge Hollandoiſe. L'autre, qui eſt un drapeau blanc, vient des Négres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe Oueſt, lorſqu'ils voient quelque Navire approcher du même côté. La Ville de Popo eſt ſituée près de l'embouchure, dans une Iſle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'apparence d'un grand lac & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra-Anegada*, c'eſt-à-dire, terre noiée. D'autres l'appellent *Terra-Gazella*. La Ville eſt diviſée en trois parties, ſéparées diſtinctement l'une de l'autre. L'entrée de la Riviere de Tari, que les Portugais nomment *Rio-de-Poupou*, eſt bouchée par une barre, que les Canots paſſent facilement. Les maiſons ou les cabanes ſont de la même forme que celles du Cap-Verd (29).

Ville de Popo & ſa ſituation.

Des Marchais fait conſiſter toute la force de cette Ville dans ſa ſituation.

(28) Barbot, pag. 322. & ſuivantes.

(29) Barbot, pag. 322.

Elle eſt à dix lieues de Koto; & c'eſt la ſeule place du Pays qui mérite le nom de Ville ou de Village. Toutes les autres ne ſont que des Hameaux de dix ou douze maiſons, dont les Habitans ſe retirent à Popo dans les moindres dangers (30). Le Palais Royal eſt d'une fort grande étendue. Il eſt compoſé d'une infinité de petites Hutes, qui environnent le principal appartement. On traverſe trois cours pour y arriver. Elles ſont gardées par autant de Compagnies armées; & la derniere, où ſont les logemens du Roi, eſt ornée d'un grand ſallon, qui ſert à ce Prince pour ſes audiences, & pour ſes entretiens familiers avec les Seigneurs ou les Officiers de ſa Cour. Mais il mange toujours ſeul. Ses femmes ſont en grand nombre. Il en a toujours deux près de lui, qui le rafraîchiſſent avec une ſorte d'éventail. Ses occupations ou ſes amuſemens pendant la plus grande partie du jour conſiſtent à fumer du tabac, à badiner avec ſes femmes, & à s'entretenir avec ſes Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de ſon affection ſont nourries au Palais, avec autant d'abondance que de varieté dans leurs alimens (31).

CÔTE DES ESCLAVES.

Palais du Roi.

Ses femmes.

(30) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 5.

(31) Barbot, pag. 323.

CÔTE DES ESCLAVES.

Suivant le récit de Boſman, toute la Nation du grand Popo n'a preſque pas d'autre habitation que la Ville Royale, & l'Iſle où elle eſt ſituée. Le Pays eſt ſi mal peuplé, & troublé ſi continuellement par les incurſions des Négres de Juida, que les terres y demeurent ſans culture. Auſſi les Habitans manquent-ils ſouvent de proviſions. Ils mourroient de faim, dit l'Auteur, s'ils ne tiroient leur ſubſiſtance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait riſquer leur vie dans ce commerce illicite (32).

Le Pays eſt mal peuplé.

Barbot aſſure au contraire (33) que ce Pays n'eſt pas dépourvû d'habitations fixes; & s'expliquant avec la certitude d'un Voyageur qui a vérifié ſon récit par ſes propres yeux, il obſerve que ſur les bords du Tari on rencontre le Village de Koulain-Ba, & pluſieurs Hameaux; que cette riviere deſcendant de la contrée d'Ardra paſſe dans celle de Juida pour ſe rendre à la mer, ſans s'éloigner, dans cette courſe, à plus d'un quart de mille de la Côte; qu'elle a ſi peu de profondeur qu'on peut la paſſer continuellement à gué, & que débordant ſur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'eſpace de pluſieurs lieues, & qui s'étendent juſques dans le Royaume de Juida.

Témoignage oppoſé.

(32) Boſman, p. 336. (33) *Ubi ſuprà.*

Au deſſus de Koulain-Ba, on trouve *la* Ville de Jackain (34), ſur le bord d'une autre riviere, qui coule dans le Pays d'Ardra, mais pour y perdre ſes eaux par dégrés, juſqu'à diſparoître preſque entiérement dans le ſable. Toutes ces Villes ou ces Villages ne s'apperçoivent pas facilement de la mer, ſi l'on ne monte au ſommet des mats en faiſant voile au long du rivage (35). CÔTE DES ESCLAVES.

Quelques Voyageurs rapportent que le Royaume du Grand Popo étoit autrefois ſi puiſſant, qu'il avoit forcé Juida même de lui payer un tribut. Mais c'eſt une erreur ſans fondement. Il eſt certain au contraire que les Royaumes de Juida, de Popo & de Koto, ſont des démembremens de celui d'Ardra, contre lequel ils ſont fort ſouvent en guerre, mais plus ſouvent encore les uns contre les autres, avec une varieté de ſuccès qui ne ſert qu'à les affoiblir (36). Celui de Popo particuliérement ne doit ſa conſervation & ſa ſureté qu'à la ſituation avantageuſe de ſa Capitale. Elle eſt dans une Iſle, formée par une riviere que ſes ennemis ne peuvent paſſer que Démembrement du Royaume d'Ardra.

(34) On prendroit cette Ville pour celle de *Jakin*, ſi la ſituation n'en étoit différente. Mais l'Auteur recueillant ici ce qu'il a trouvé dans pluſieurs autres, eſt fort éloigné d'être exact.

(35) Barbot, *ubi ſup.*

(36) Des Marchais, Vol. II. pag. 7.

CÔTE DES ESCLAVES.

dans leurs Canots, & la plûpart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (37).

Popo attaqué par le Roi d'Ardra.

Boſman, d'accord avec Des Marchais, ſi l'on n'aime mieux penſer que Des Marchais eſt ici ſon copiſte, nous apprend, ſur de bonnes informations, que le petit Royaume du Grand Popo, nommé *Poupou* par les Portugais, étoit autrefois ſoumis, comme celui de Juida, au puiſſant Monarque d'Ardra. Mais ce Prince ayant établi ſur le Trône de Popo le Roi qui regne aujourd'hui, à la place de ſon frere, dont il avoit reçu quelque offenſe, ne trouva qu'un ingrat & un rebelle dans un vaſſal qu'il avoit comblé de bienfaits. Il fit marcher contre lui une armée nombreuſe; & ſecondé par quelques Vaiſſeaux François qui lui fournirent de la poudre & d'autres munitions, il ne ſe propoſoit rien moins que d'exterminer ſon ennemi. Mais la Capitale de Popo étant ſituée au milieu d'une riviere, il falloit une Flotte de Canots pour l'attaquer. Les Habitans ſe défendirent avec tant de vigueur, & profiterent ſi bien de l'avantage qu'ils avoient de pouvoir tirer ſur la Flotte ſans ſortir de leurs maiſons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes

Il eſt forcé de ſe retirer.

(37) Barbot, pag. 323.

aux Aſſiegeans, ils les forcerent de ſe retirer. Pluſieurs François qui s'étoient joints au Roi d'Ardra périrent dans cette occaſion; & l'Auteur ajoute qu'étant moins legers que les Négres à la fuite ou à la nage, tous les autres auroient eu le même ſort, ſi les Rebelles n'euſſent manqué de hardieſſe pour les ſuivre. Depuis cette diſgrace, le Roi d'Ardra n'ayant pas jugé à propos de renouveller ſon entrepriſe s'eſt contenté d'engager, à force d'argent, d'autres Nations dans ſa querelle, Mais après avoir reconnu qu'il étoit la dupe de ceux qu'il employoit, il s'eſt déterminé à laiſſer le Roi de Popo tranquille dans la poſſeſſion de ſon Iſle (38). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Prince qui regnoit à Popo, tandis que Barbot ſe trouvoit ſur cette Côte, étoit un homme de haute taille & fort bien fait, dont la phiſionomie avoit quelque choſe de plus relevée que celle du commun des Négres. Il portoit ordinairement une longue robbe de Brocatelle, avec un bonnet d'ozier ſur la tête. Ses peuples n'avoient pas pour lui moins d'affection que de reſpect. En 1682 il ſoutint la guerre contre les Négres réunis de Koto & de Juida. Mais dans la crainte de ne pouvoir réſiſter à Portrait du Roi de Popo.

(38) Boſman, pag. 335. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

cette double Puiſſance, il fit la paix avec les derniers, & ſe joignit avec eux pour attaquer le Roi de Koto (39).

Commerce des Habitans.

Les Habitans du Grand Popo font le commerce des Eſclaves; & s'il ne leur vient aucun Vaiſſeau de l'Europe, ils les vendent à leurs voiſins du petit Popo. Mais le principal commerce eſt celui du poiſſon qu'ils prennent dans leur riviere (40) & qu'ils vendent aux Négres intérieurs. Lorſqu'ils étoient dépendans d'Ardra, ils avoient peu de relation avec les Européens, parce que le Roi les obligeoit de lui amener tous leurs Eſclaves, pour aſſurer le paiement de ſes droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la ſource de leur révolte. Auſſi n'ont-ils pas ceſſé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce aſſez avantageux. Les échanges qu'ils prennent pour leurs Eſclaves ſont des toiles, du fer, des colliers de verre, & d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux François & aux Anglois l'envie de former des établiſſemens dans leur Pays. Les Hollandois ſont les ſeuls qui en ayent voulu courir les riſques; mais avec la précaution d'exiger du Roi, qu'il ſe chargeât de ré-

Comptoir Hollandois abandonné.

(39) Barbot, p. 323. (40) Boſman, p. 337.

gler tous les différends qui pourroient naître entr'eux & ſes Sujets (41), & qu'il ſe rendît caution pour toutes leurs dettes. Ce Traité même n'a point empêché qu'à l'occaſion des troubles de Juida ils n'ayent pris le parti, après la mort de leur Facteur, d'abandonner (42) entiérement le Pays. Depuis ce tems-là, le beſoin d'Eſclaves y a conduit les François. Des Marchais rend témoignage qu'il y laiſſa deux Agens, & quelques Domeſtiques Négres, ſubordonnés à leur Directeur General de Juida, de qui ils reçoivent des marchandiſes, & à qui ils envoyent les eſclaves. Mais ce commerce ſe fait par terre, avec beaucoup de meſures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus ſûr moyen qu'ils ayent imaginé eſt d'obliger les Négres mêmes qui vendent ou qui achetent, de lui ſervir d'eſcorte juſqu'aux frontieres de Juida, où leurs perſonnes & les marchandiſes ſont en ſureté (43).

CÔTE DES ESCLAVES.

Les François s'y établiſſent avec des précautions.

Les Négres de Popo, comme les autres Habitans de toutes ces Régions, ont une aveugle confiance pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom latin qu'ils ont ſans doute emprunté de

Confiance des Négres de Popo pour leurs Prêtres.

(41) Barbot, *ubi ſup.*
(42) Boſman, *ubi ſup.*
(43) Des Marchais, Vol. II. pag. 6.

CÔTE DES ESCLAVES.

quelque nation de l'Europe. Ces Prélats Afriquains ſont ordinairement vêtus d'une longue robbe blanche, & portent toujours à la main une ſorte de croſſe Epiſcopale. Tous les Vaiſſeaux de commerce leur payent un certain droit, ſous le nom de préſent, pour encourager les Négres du Pays, par ce témoignage du reſpect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriſer la cargaiſon. En effet, ces imbécilles humains, perſuadés que l'intérêt de leurs Prêtres eſt d'obtenir la protection de leurs Divinités pour ceux qui les traitent ſi bien, ne refuſent aucun ſecours aux Marchands de l'Europe. Ils les aident à tranſporter les marchandiſes & les Eſclaves. Pendant cet exercice, ils ont au rivage, un Prêtre, qui leur jette quelques poignées de ſable ſur la tête, comme un préſervatif infaillible pour la ſureté de leurs Canots au paſſage de la Barre (44).

Langage du Pays.

Popo eſt proprement le premier canton de la Côte qui appartienne au Pays d'Ardra. On y parle la même langue, avec peu d'altération; & la forme du Gouvernement y eſt auſſi la même (45).

(44) Barbot, p. 323. (45) Boſman, *ubi ſup.*

CHAPITRE

quelque nation de l'Europe. Ces Prélats

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO Napoli

CHAPITRE II.

Royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

CÔTE DES ESCLAVES.

Divers noms de ce Royaume.

DES Marchais observe (46) que ce Pays est nommé *Whida* par les Anglois, par les Portugais, & par les Habitans; *Juda* par les François, & *Fida* par les Hollandois. Phillips prétend que son véritable nom est *Whida* ou *Queda*. Les Voyageurs mêmes qui s'accordent pour Whida l'écrivent différemment. Phillips & Snelgrave mettent *Whidaw*; Atkins & Smith *Whidah*, & quelques François *Ouida*. Cependant Barbot dit que les François appellent ce Royaume (47) *Juida*. Dans le doute où ce partage m'a laissé, il est naturel qu'écrivant en François je me détermine ici pour *Ouida*, ou *Juda* ou *Juida*, puisque la différence des François n'est qu'entre ces trois prononciations; & je m'attache à Juida, parce qu'il a plus de rapport avec le Whida des Habitans & des Anglois. Il est clair d'ailleurs que le nom de Juda n'est qu'une mauvaise corruption, ou peut-être une plaisanterie fondée sur l'allusion.

(46) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 149.

(47) Barbot, p. 327.

CÔTE DES ESCLAVES.

Son étendue & ſes limites.

Boſman, qui paſſa trois mois entiers dans ce Royaume, employa tous ſes ſoins pour découvrir quelle eſt ſon étendue. Mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'eſpace de neuf ou dix lieues au long du rivage, & qu'au centre il a ſix ou ſept lieues de largeur; après quoi, dit-il, il ſe diviſe en deux bras, qui, dans quelques endroits, ſont larges de dix ou douze lieues, & beaucoup plus étroits dans d'autres (48).

Suivant Des Marchais, il commence à cinq ou ſix lieues du Village de Popo, & s'étend quinze ou ſeize lieues au long de la Côte. Sa largeur eſt de huit ou neuf lieues dans les terres. Il eſt à ſix dégrés (49) vingt minutes de latitude du Nord. Ses bornes ſont le Royaume de Popo (50) au Nord-Oueſt, & celui d'Ardra au Sud-Eſt (51).

D'autres ne donnent au Pays de Juida, que ſeize lieues de circonférence; & d'autres encore lui donnent dix lieues d'étendue au long de la Côte, en y comprenant le canton de Torri (52).

Quelques Voyageurs repréſentent Jui-

(48) Boſman, p. 339.

(49) Phillips (p. 214.) met ſix degrés dix minutes; mais il parle de la rade de Juida.

(50) Suivant la Carte, Popo eſt au Sud-Oueſt & Ardra au Nord-Oueſt.

(51) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 10.

(52) Barbot, pag. 327.

da comme une partie du Royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontiere de Benin à l'Eſt, juſqu'au grand Popo à l'Oueſt; mais l'erreur eſt manifeſte; car le Royaume de Juida & de Torri ſont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Oueſt le grand Popo, s'étend au long du rivage juſqu'à celui de Torri du côté de l'Eſt (53). Depuis le grand Popo juſqu'au Port de Juida, la Côte s'étend l'eſpace d'environ cinq lieues à l'Eſt-Nord-Eſt. Dans cet intervalle on trouve ſur le rivage la petite Ville d'Oy, un quart de lieue à l'Eſt d'une petite riviere qui vient ſe décharger dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend ſans ceſſe toute cette Côte inacceſſible (54). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Pays eſt arroſé par deux ruiſſeaux, qui meritent néanmoins le nom de rivieres, & qui deſcendent tous deux du Royaume d'Ardra. Celui qui eſt le plus au Sud coule à la diſtance d'une lieue & demie de la mer, & porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une Ville du Royaume d'Ardra. L'eau en eſt jaunâtre. Il n'eſt navigable que pour les Canots. A peine a-t'il trois pieds de profondeur; & dans pluſieurs endroits, il en a beaucoup moins. Deux Rivieres. Le Jakin.

(53) Le même, *ibid.* (54) Le même, p. 323.

CÔTE DES ESCLAVES.

L'Eufrates.

Le ſecond, qui ſe nomme *Eufrates*, arroſe la Ville d'Ardra, & va paſſer à la diſtance d'une lieue de *Sabi* ou *Xavier*, Capitale du Royaume de Juida. Il eſt plus large & plus profond que le premier. Son eau eſt excellente; & s'il n'étoit pas bouché par quelques bancs de ſable, il ſeroit navigable. Les Rois de Juida ont établi depuis long-tems à tous ces gués une ſorte de Douane, où tous les Paſſans ſont obligés de payer deux *Bugis* ou *Kowris*. Les Grands du Pays, & les Européens mêmes ne ſont pas exempts de ce Droit (55).

Situation du Pays.

Vers la mer, le terrain eſt fort marécageux. C'eſt une plaine d'environ trois lieues de largeur, ſans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'eſpace de quinze lieues au long de la Côte. Mais les terres s'élévent inſenſiblement vers l'intérieur du Pays; & ſi l'on fait cinq ou ſix lieues, on ſe trouve au pied d'une chaîne de montagnes, qui le bornent au Nord-Eſt. Elles le ſéparent de pluſieurs Etats voiſins, ſur-tout du Royaume d'Ardra, qui regne au long de Juida, de Popo, & de Koto, juſqu'à Rio de Volta. Cette étendue eſt aſſez conſidérable (56).

(55) Des Marchais, *ubi ſup.*

(56) Voyage de Phillips en Guinée, pag. 214.

CÔTE DES ESCLAVES.

Son incomparable beauté.

Tous les Européens qui ont fait le voyage de Juida, conviennent que c'eſt une des plus délicieuſes Contrées de l'Univers. Les arbres y ſont d'une grandeur & d'une beauté admirable, ſans être offuſqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buiſſons & de mauvaiſes plantes. La verdure des campagnes, qui ne ſont diviſées, que par des boſquets, ou par des ſentiers fort agréables, & la multitude des Villages qui ſe préſentent dans un ſi bel eſpace, forment la plus charmante perſpective (57) qu'on puiſſe imaginer. Il n'y a ni montagnes, ni collines, qui arrêtent la vûe. Tout le Pays s'éleve doucement juſqu'au trente ou quarante milles de la Côte, comme un large & magnifique amphithéâtre; où, de chaque point les yeux ſe promenent juſqu'à la mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé. C'eſt la véritable image des Champs Eliſés, quoiqu'il ne produiſe point d'or, & qu'on n'y en voye pas d'autre que celui des Portugais du Breſil, qui l'apportent pour la traite des Eſclaves (58.)

Phillips déclare avec admiration que le Royaume de Juida eſt le plus déli-

(57) Des Marchais, Vol. II. pag. 14.

(58) Boſman eſt perſuadé que l'Univers n'a point de canton qui l'égale. Tous les Voyageurs tiennent le même langage & font à peu près le même tableau.

CÔTE DES ESCLAVES.

cieux Pays qu'il ait vû dans toute la Guinée. Il n'eſt compoſé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente inſenſible, qui ſont ornées de boſquets toujours verds, d'orangers, de limoniers, & d'autres arbres; arroſés de (59) pluſieurs rivieres, & de quantité de ruiſſeaux, où le poiſſon eſt en abondance (60). A ceux qui viennent de la mer, cette contrée, dit Des Marchais (61), préſente un ſpectacle charmant. C'eſt un mélange de petits bois & de grands arbres. Ce ſont des grouppes de bananiers, de figuiers, d'orangers, &c. au travers deſquels on découvre les toîts d'un nombre infini de Villages, dont les maiſons couvertes de paille & couronnées de cannes, forment un païſage admirable.

Culture & fécondité du Pays de Juida.

Ce Pays, dit Boſman, eſt ſans ceſſe orné d'une belle verdure, autant par ſes plantes & ſes grains, que par ſes arbres. On y voit croître en abondance trois ſortes de bled, des pois, des féves, des patates, & toutes ſortes de fruits. Les richeſſes de la terre ſont ſi ſerrées, que dans la plûpart des champs, il ne reſte qu'un petit ſentier ſans culture. Les Né-

(59) Boſman*, p. 339. & Des Marchais, Vol. II, pag. 194.

(60) Phillips, p. 214.

(61) Des Marchais, pag. 16.

gres de Juida ſont fort induſtrieux. Ils n'abandonnent que les terres abſolument ſtériles. Tout eſt cultivé, ſemé, planté, juſqu'aux enclos de leurs Villages & de leurs maiſons. Leur avidité va ſi loin, que le jour d'après leur moiſſon, ils recommencent à ſemer (62), ſans laiſſer à la terre un moment de repos. Auſſi leur terroir eſt-il ſi fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois ſuccedent au riz. Le millet vient après les pois; le bled de Turquie après le millet; les patates & les ignames après le bled de Turquie. Les bords des foſſés, des hayes, & des enclos ſont plantés de melons & de légumes. Il ne reſte pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne ſont que des ſentiers. La méthode commune pour la culture des terres, eſt de l'ouvrir en ſillons. La roſée, qui ſe raſſemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du Soleil, qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs ſemences que dans un terroir plat (63).

Côte des Esclaves.

Avec ſi peu d'étendue, le Royaume de Juida eſt diviſé en vingt-ſix Provinces, ou Gouvernemens, qui tirent leurs

Diviſion des Provinces.

(62) Boſman, *ubi ſupra*.

(63) Des Marchais, p. 13. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

noms des principales Villes. Ces petits Etats ſont diſtribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi, qui n'eſt que leur Chef, gouverne particuliérement la Province de *Sabi* ou *Xavier*, c'eſt-à-dire celle qui paſſe pour la premiere du Royaume, comme la Ville du même nom eſt la Capitale. Des Marchais nous apprend les noms & les titres de toutes les autres (64) :

Noms des Provinces & de leurs Villes capitales, & qualités de leurs Gouverneurs.

Nom des Provinces & titres des Gouverneurs.

1.	Xavier ou Sabi,	le Roi.
2.	Xavier-Goga,	un Prince Vice-roi.
3.	Beti,	le Grand-Prêtre.
4.	Aploga,	un Prince.
5.	Niapou,	un Prince.
6.	Xavier-Zante,	un Prince.
7.	Gregoué-Zante,	un Seigneur.
8.	Abinga,	un Seigneur.
9.	Gourga,	un Seigneur.
10.	Doboé,	un Seigneur.
11.	Abingeto,	un Seigneur.
12.	Karté,	un Seigneur.
13.	Agou,	l'Interpréte-royal.
14.	Aſſou,	un Prince.

(64) Le même, *ibid.*

15. Vaſſaga,	un Seigneur.
16. Pague,	le premier Valét-de-chambre du Roi.
17. Walonga,	un Seigneur.
18. Danio,	un Seigneur.
19. Zingha,	un Seigneur.
20. Koulaſoute,	un Seigneur.
21. Zoga,	un Seigneur.
22. Hamar,	le Général des troupes.
23. Agrikoquou,	le Tambour-Major.
24. Kouagouga,	le Commandant des Gardes du Roi.
25. Ghiaga,	l'Exécuteur de la Juſtice.
26. Babo,	les oncles du Roi.

Combien le Pays eſt peuplé.

Chacun de ces vingt-ſix Cantons a pluſieurs Villages, qui dépendent de la principale Ville. Quoique le Royaume ſoit auſſi petit qu'on l'a repréſenté, & que par conſéquent chaque Province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le Pays eſt néanmoins ſi rempli de Villages, & ſi peuplé, qu'il ne paroît compoſer qu'une ſeule Ville, diviſée en autant de quartiers, & partagée ſeulement par des terres cultivées, qu'on

CÔTE DES ESCLAVES.

prendroit pour des jardins. (65).

Boſman repréſente le Royaume de Juida ſi peuplé, que chaque Capitale, dit-il, contient autant d'Habitans que les Royaumes ordinaires de la Côte d'Or. Il ajoute qu'outre ces grandes Villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits Villages, qui ne ſont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mouſquet (66), parce que les Habitans des Villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaiſent. Ainſi chaque famille peut former un Village, qui augmente en grandeur à meſure qu'elle ſe multiplie.

Rade & Port de Juida.

Les Européens connoiſſent peu les parties intérieures du Royaume de Juida. La plûpart bornent leur curioſité à la rade, qui eſt ſituée entre le Port du Pays & la Capitale. Tous les Voyageurs conviennent que cette rade (67) a le fond excellent, & que les ſondes y diminuent par dégrés. Le mouillage le plus sûr eſt par huit braſſes, vis-à-vis une grande touffe d'arbres, qui ſe préſente à un mille & demi du rivage.

Dangers du débarquement.

Mais l'agitation des vagues y eſt toujours ſi violente (68), que le débarque-

(65) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 11.

(66) Boſman p. 339.

(67) Barbot dit que les François l'appellent *le Praye*, nom qui vient du Portugais *la Praya*, c'eſt-à-dire, gréve ou rivage.

(68) Phillips, pag. 228.

ment n'eſt jamais ſans danger. Boſman obſerve que ſur-tout aux mois d'Avril, de May & de Juillet, le péril eſt ſi grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en riſquer une. Les flots s'élevent & s'entrepouſſent avec tant de furie, qu'un Canot eſt renverſé & briſé dans l'eſpace d'une minute. Alors les marchandiſes & les Paſſans ſont perdus ſans reſſource. Heureux les Rameurs mêmes, s'ils peuvent ſe ſauver à la nage. Ces funeſtes accidens ſe renouvellent tous les jours. En 1698, l'Auteur vit périr, avec pluſieurs Eſclaves, un Capitaine Portugais, un Ecrivain de Vaiſſeau, & trois Matelots Anglois. Deux autres Capitaines, qui furent rapportés vivans au rivage, y expirerent au même inſtant. Ce Port a coûté des ſommes conſidérables à l'Auteur, ou plûtôt à la Compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux François, & aux Anglois, qui n'ont pas ordinairement de ſi bons Rameurs. Mais auſſi-tôt qu'on a gagné la terre, on ſe croit tranſporté de l'enfer dans un lieu de délices, parce qu'on trouve le plus beau Pays du monde à cent pas du rivage (69).

CÔTE DES ESCLAVES.

Des Marchais dit que le débarquement eſt ici d'autant plus difficile que la

Marques de terre.

(69) Boſman, p. 337.

CÔTE DES ESCLAVES.

rade eſt ouverte; & que pour marque de terre on n'y apperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du Fort François de *Gregoué*, ſur un baſtion. L'Auteur ajoute que la meilleure direction eſt celle des Bâtimens, qui ſont amarrés dans la rade. Il eſt rare qu'il ne s'y en trouve pas pluſieurs, vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieue du rivage, ſur un fond d'argile de douze braſſes. On amarre également du côté de l'Eſt & de l'Oueſt; mais les Bâtimens de chaque Nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entr'aider mutuellement dans le beſoin (70).

Marque de terre obſervée par Barbot.

A l'Eſt de la touffe d'arbres, on découvre, ſuivant Barbot, une petite maiſon ſur le rivage, & près d'elle un étendart ou un pavillon, au ſommet d'un poteau. On voit ordinairement pluſieurs Canots à ſec, aux environs de cette maiſon. L'Auteur conſeille de mouiller au Nord du poteau, comme ſur le meilleur fond; parce qu'un peu plus loin à l'Eſt on trouve quantité de pierres & de rocs cachés ſous l'eau, qui endommagent beaucoup les cables. Les Vaiſſeaux François, qui font voile à Jui-

(70) Des Marchais, Vol. II. pag. 17.

da, tirent ordinairement un coup de canon, lorſqu'ils arrivent trois lieues à l'Eſt de Popo. C'eſt un ſignal pour leur Facteur de Juida, qui fait planter auſſitôt ſon pavillon ſur le rivage. Les Facteurs Anglois ont imité cet exemple à l'arrivée des Vaiſſeaux de leur Nation, & l'uſage du poteau eſt commun aux deux Comptoirs (71). CÔTE DES ESCLAVES.

Auſſi-tôt que les Négres voyent entrer dans la Rade un Vaiſſeau de l'Europe, ils mépriſent tous les dangers pour apporter à bord du poiſſon & des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, & d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par deſſus. C'eſt par ces Canots que les Capitaines de chaque Nation écrivent aux Directeurs Généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le Chevalier Des Marchais, après avoir reglé les ſignaux de mer & de terre, & fait dreſſer des tentes ſur le rivage, ſe mit dans ſa Chaloupe pour s'avancer à cent pas de la barre, c'eſt-à-dire, juſqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues. Il y trouva un Canot qui l'attendoit. Les perſonnes ſenſées ſe dépouillent de leurs habits, juſqu'à la chemiſe, parce que le moindre tous les maux qu'on peut craindre, Empreſſement des Négres à l'arrivée des Vaiſſeaux. Comment Des Marchais paſſa la Barre.

(71) Barbot, p. 324.

CÔTE DES ESCLAVES.

eſt d'être bien mouillé de la troiſiéme vague; toute l'adreſſe des Rameurs ne put garantir le Canot d'être couvert d'eau, & le Chevalier fut mouillé depuis la tête juſqu'aux pieds. Heureuſement le Canot ne fut pas renverſé. On gagna la terre. Les Négres ſauterent dehors; & ſecondés par ceux qui les attendoient au rivage (72), ils mirent le Canot & tous les Paſſans ſur le ſable. La barre de Juida, ſuivant Barbot, eſt partout auſſi périlleuſe que celle du petit Ardra, ſur-tout dans la haute ſaiſon, & pendant la pleine Lune, lorſque le mouvement des vagues eſt ſi impétueux, que le paſſage eſt impratiquable pendant douze ou quinze jours (73).

Il ne ſera point inutile ici d'expliquer ce que c'eſt que cette Barre qui regne au long de toute la Côte de Guinée (74), & qui eſt plus ou moins dangereuſe, ſuivant la poſition des Côtes, & ſuivant la nature des vents auſquels elle eſt expoſée.

Ce que c'eſt que la Barre en Guinée.

Par le terme de Barre, on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent ſe briſer ſucceſſivement contre la Côte, & dont la derniere eſt toujours la

(72) Des Marchais, Vol. II. p. 23. & ſuivantes.

(73) Barbot, p. 346

(74) Le même Auteur dit qu'elle regne depuis Rio da Volta juſqu'au petit Ardra.

plus dangereuſe, parce qu'elle forme une ſorte d'arcade, aſſez haute & d'un aſſez grand diamêtre pour couvrir entierement un Canot, le remplir d'eau, & l'abîmer avant qu'il puiſſe toucher au rivage. Les deux premieres vagues ne s'enflent pas tant, & ne forment point d'arche en approchant du rivage; la premiere, parce qu'elle n'eſt pas repouſſée par une vague précedente, qui ait eu le tems de ſe briſer avant qu'elle arrive; la ſeconde, parce que le retour ſeul de la premiere n'a pas aſſez de force pour repouſſer fort impétueuſement celle qui la ſuit. Mais la troiſiéme, qui trouve le repouſſement de la ſeconde, augmenté par celui de la premiere, forme cette arche terrible, qui porte proprement le nom de Barre, & qui a cauſé la perte de tant de Malheureux. CÔTE DES ESCLAVES.

Ces vagues commencent à une portée de fuſil de la Côte, parce que la mer trouve dans ce lieu un banc plat, mais élevé, après lequel il ne reſte rien à craindre, & les Canots au contraire ſont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adreſſe des Rameurs Négres conſiſte ici à ſauter promptement dans l'eau, & à ſoutenir le Canot des deux côtés, pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre En quoi conſiſte l'habileté des Rameurs Négres.

CÔTE DES ESCLAVES.

en un moment, avec autant de sûreté pour les Paſſagers, que pour les marchandiſes. Depuis que les Européens exercent le Commerce à Juida, les Nègres du Pays ont eu le tems de ſe familiariſer avec ce dangereux paſſage. Il eſt rare à préſent qu'un Canot y périſſe. Il arrive encore plus rarement que les Rameurs ayent quelque riſque à courir, parce qu'ils ſont excellens Nageurs, & qu'étant nuds, ils comptent pour rien d'être un peu ſecoués par les flots. Leur hardieſſe eſt ſi tranquille, qu'ils profitent ſouvent de l'occaſion pour dérober de l'eau-de-vie ou des kowris. S'ils n'ont pas quelque Européen qui les obſerve, ils ceſſent quelque tems d'avancer, en ſoutenant le Canot avec leurs rames, tandis qu'un des plus adroits perce les barils, & ſert de l'eau-de-vie à tous les autres; enſuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces; & lorſqu'ils arrivent au rivage, ils racontent froidement pour excuſer leur lenteur, que le Canot a fait une voie d'eau, & qu'ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à ſurmonter les difficultés.

Friponneries qu'ils exercent au paſſage.

Matiere & diſpoſition de leurs Canots.

On a déja fait remarquer que les Canots ſont d'une ſeule piece, & compoſés d'un tronc d'arbre, aſſez légérement

creuſé. Leur longueur ordinaire eſt de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou quatre, ſur autant de profondeur. Ils ſont conduits par dix Négres, avec une ſorte de rames qui reſſemblent à nos pelles de four, & qui ſont longues de quatre ou cinq pieds. La partie la plus large a quinze pouces de longueur, ſur huit de largeur. Les Rameurs ſont aſſis deux à deux, le viſage tourné vers le terme de leur courſe. Celui qui gouverne l'arriere, s'entend avec le Pilote, qui eſt aſſis à l'avant, & c'eſt ordinairement le plus habile de l'Equipage. Ceux qui rament, ont pour ſiége des bambous, ou des cannes fort groſſes, qui traverſant le Canot, y ſont attachées par les deux bouts. Le Pilote regle de la voix tous les mouvemens des Rameurs, & preſſe ou retarde leur courſe. C'eſt un ſpectacle agréable que de leur voir doubler la meſure, pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vîteſſe dont nos Chaloupes ne peuvent approcher. CÔTE DES ESCLAVES.

Lorſqu'ils ont des Européens à tranſporter au rivage, ils les font aſſeoir au fond du Canot, du côté de l'avant, l'un derriere l'autre. Si c'eſt à bord qu'ils les conduiſent, ils les placent de même, mais à l'avant. Cette méthode eſt pru- Maniere d'y tranſporter les Européens.

CÔTE DES ESCLAVES.

dente, parce qu'en allant au rivage elle expoſe moins les Paſſans aux vagues, qui prennent alors le Canot par derriere. Ils n'y ſont pas plus expoſés au retour, parce que dans ces occaſions elles prennent le Canot pardevant. Les Négres prennent beaucoup de ſoin des Etrangers; & lorſqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive preſque jamais de fâcheux accidens. Mais au contraire, avec quelque attention qu'on puiſſe veiller ſur les marchandiſes, il eſt preſque impoſſible de ſe garantir de leurs larcins. Ils donneroient des leçons d'effronterie & de ſubtilité à nos plus habiles Voleurs. S'ils ſont obſervés de ſi près qu'ils ne puiſſent tromper, ils ont l'art de renverſer le Canot dans quelque lieu où les bariis & les caiſſes coulent à fond; & la nuit ſuivante ils reviennent les pêcher.

Signaux du rivage.

Après avoir débarqué les marchandiſes, on les place dans des tentes, que les Capitaines font dreſſer ſur le rivage. Au ſommet de ces tentes, on éleve des pavillons, qui ſervent à donner les ſignaux reglés entre les Marchands qui ſont à terre, & les Barques qui demeurent à l'ancre au-delà de la Barre; car, à ſi peu de diſtance, il n'en eſt pas moins impoſſible de ſe faire entendre

en criant, & même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui ſe briſent inceſſamment contre la rade, l'emporte ſur celui du tonnerre (75). CÔTE DES ESCLAVES.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient ſeuls en poſſeſſion du Commerce de Juida. Mais les François obtinrent par degrés la liberté d'y bâtir un Fort; & l'adreſſe des Habitans a fait ouvrir enfin leur Port à toutes les Nations. Il en réſulte un effet très-déſavantageux pour la Compagnie Angloiſe d'Afrique: Le prix des Eſclaves, qui étoit anciennement reglé pour elle, à trois livres ſterling par tête, eſt monté dans ces derniers tems juſqu'à vingt (76). Le Port eſt ouvert à toutes les Nations.

§. II.

Marchés, Commerce & Voitures de Juida.

IL ſe tient tous les quatre jours un grand Marché à *Sabi* ou *Xavier*, dans différens endroits de cette Ville. Il s'en tient un autre dans la Province d'*Aploga*, où le concours eſt ſi grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou ſix mille Marchands (77). Marchés de Sabi & d'Aploga.

Phillips (78) ajoute au témoignage Foire champêtre & ſes circonſtances.

(75) Des Marchais, Vol. II. p. 24. & ſuivantes.

(76) Importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30. & ſuiv.

(77) Des Marchais, Vol. I. pag. 162.

(78) Phillips, p. 222.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Des Marchais, qu'entre pluſieurs Foires qui ſe tiennent à Sabi, il n'y en a pas de plus célébre que celle du Mercredi & du Samedi. Mais au lieu de la placer dans la Ville, il la met à la diſtance d'un mille, au Nord-Eſt, en pleine campagne, ſous des arbres épais, où il s'aſſemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans. Les femmes mêmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains. Ces Marchés ou ces Foires ſont reglés avec tant d'ordre & de ſageſſe, qu'il ne s'y paſſe jamais rien contre les loix. Chaque eſpece de Marchands & de marchandiſes a ſa place aſſignée. Il eſt permis à ceux qui achetent, de marchander auſſi long-tems qu'il leur plaît, mais ſans tumulte & ſans fraude. Le Roi nomme un Juge, aſſiſté de quatre Officiers, bien armés, qui a non-ſeulement le droit d'inſpection ſur toutes ſortes de Commerce, mais celui d'écouter les plaintes & de les terminer par une courte déciſion, en vendant pour l'Eſclavage ceux qui ſont convaincus de vol, ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce Magiſtrat, un Grand du Royaume, nommé le *Konagongla*, eſt chargé du ſoin de la Monnoie ou des Bujis. Il en

faut quarante pour faire un *Toqua*. Cet Officier examine les cordons; & s'il y trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du Roi. CÔTE DES ESCLAVES.

Les Marchés sont environnés de petites barraques qui sont occupées par des Cuisiniers ou des Traiteurs, pour la commodité du Public. Mais ils ne peuvent vendre que certaines sortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chévre ou de chien. Ce sont des femmes qui ont le privilege de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïz & du kuskus. D'autres vendent du *Pito*, qui est une espece de bierre rafraîchissante & de fort bon goût. Le vin de palmier & l'eau-de-vie se vendent aussi par d'autres mains. Ceux que l'appetit presse, sont obligés de payer d'avance les liqueurs & les alimens qu'ils achetent. Il ne manque aucune provision dans tous ces Marchés. On y vend des Esclaves de tous les âges & des deux sexes; des bœufs & des vaches, des moutons, des chévres, des chiens, de la volaille & des oiseaux de toutes especes; des singes & d'autres animaux; des draps de l'Europe, des toiles, de la laine & du cotton, des calicos ou toiles des Indes, des étoffes de soie; des épices, des merceries, de la

Alimens, denrées & marchandises qui s'y vendent.

CÔTE DES ESCLAVES.

porcelaine de la Chine, de l'or en poudre & en lingots, du fer en barre & en œuvre, enfin toutes sortes de marchandises de l'Europe, d'Asie & d'Afrique, à des prix fort raisonnables. Cette abondance est d'autant plus surprenante, qu'une partie de tous ces biens est achetée de la seconde ou de la troisiéme main, par des Marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cens lieues du même Pays (79).

Marchandises du Pays.

Les principales marchandises du Royaume de Juida sont les étoffes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, les calebasses de toutes sortes de grandeur, les plats & les tasses de bois, le papier (80) rouge & bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le Kanki & d'autres denrées (81).

Par qui le Commerce est exercé.

Le Commerce des Esclaves est exercé par les hommes, & celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins Marchands pourroient recevoir des leçons de ces habiles Négresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes se

(79) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 165.

(80) Les Compilateurs Anglois croient que c'est une faute, au lieu de *Perpetuane.*

(81) Phillips, *ubi sup.*

repoſent-ils (82) entiérement ſur leur conduite. CÔTE DES ESCLAVES.

La monnoye courante dans tous les Marchés eſt de la poudre d'or ou des bùjis. Comme on ne connoît pas l'uſage du crédit, les Marchands n'ont pas l'embarras des Livres de compte (83).

Les *Bujis* ou les *Kowris*, que la plûpart des François appellent *Bauges*, par corruption, ſont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Les Habitans des Maldives les employent pour leſter leurs Bâtimens, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, & dans d'autres lieux, d'où les Européens, ſur-tout les Hollandois, les apportent en Europe, & s'en ſervent fort avantageuſement pour le Commerce de Guinée & d'Angola. Le prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue en Angleterre & en Hollande, ſuivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'Auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente ſe fait au poids plûtôt qu'à la meſure. Monnoie courante.

Ces bujis ſont de différentes grandeurs. Les plus petits ne ſont pas plus gros qu'un pois commun. Les plus grands ont la groſſeur d'une noix; mais Groſſeur des bujis.

(82) Des Marchais, p. 166. (83) Le même, *ibid.*

CÔTE DES ESCLAVES.

ils ſont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands & les petits ſont mêlés. On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés; mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du tranſport en Guinée (84).

Uſage qu'on en fait dans le Pays.

Dans les Contrées de Juida & d'Ardra, les bujis ſervent également de parure & de monnoie. Les Habitans percent chaque coquille avec un fer propre à cet uſage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (85), qu'ils appellent *Senre*, & les Portugais (86) *Toquos*. Cinq de ces cordons de quarante bujis font ce que les Portugais nomment *Gallinha* (87), & les Négres *Fore*. Deux cens ſenres ou cinquante fores compoſent un *Alkove*, & dans le langage des Négres de Juida, un guinbatton. Chaque alkove peſe ordinairement ſoixante livres, & contient quatre mille bujis.

(84) Barbot, p. 339.

(85) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des joncs.

(86) Phillips les appelle *Toggys*, Atkins, *Toccies*; Des Marchais, *Toques*.

(87) Les mêmes Auteurs écrivent *Gallinas*, & font l'évaluation ſuivante: quarante bugis font une toque: cinq toques une gallina; & vingt gallinas un grand kobeche, qu'Atkins appelle quibesh, & qui revient à l'alkove de Barbot; c'eſt-à-dire, à quatre mille bujis.

Avec

Avec ces toques ou ces ſenres de quarante bujis, les Négres achetent & vendent entr'eux toutes ſortes de marchandiſes, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent, & le cuivre. Ils ont tant d'eſtime pour ces coquilles, que dans le commerce, & pour leurs parures ils les préferent à l'or. Ils évaluent leurs richeſſes par le nombre d'Eſclaves & de bujis qu'ils poſſedent. Le prix d'un Eſclave eſt un alkove ou un guinbatton de bujis (88). Des Marchais rapporte que ſuivant le prix du Marché, un Eſclave ſe vend depuis dix-huit juſqu'à vingt *Kabaſches*, c'eſt-à-dire, entre ſoixante-dix & quatre-vingt mille bujis, qui péſent environ cent quatre-vingt livres du poids de Paris (89). CÔTE DES ESCLAVES.

Les Européens, les Seigneurs de Juida, & les Négres riches ſe font porter dans des Hamacs (90) ſur les épaules de (91) leurs Eſclaves. C'eſt du Breſil que viennent les plus beaux hamacs. Ils ſont de cotton. Les uns ſont d'une étoffe continue, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire eſt de ſept pieds, ſur dix, douze, & quatorze de Hamacs ou voitures de Juida. Leur deſcription.

(88) Barbot, p. 326. & 339. & Phillips, p. 228.

(89) Des Marchais, Vol. II. p. 32.

(90) Hamak eſt un mot Breſilien, qui ſignifie un filet. Atkins, p. 112.

(91) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

largeur. Aux deux extrémités, il y a cinquante ou ſoixante nœuds, d'un tiſſu de ſoie, de cotton, ou de pitte, que les Négres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'uniſſent pour compoſer une chaîne, au travers de laquelle on paſſe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou ſeize pieds; de ſorte que le hamac ſuſpendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux Eſclaves portent les deux extrémités de la canne ſur leur tête. La perſonne qui ſe fait porter, s'aſſied ou ſe couche de toute ſa longueur dans le hamac; mais elle ne ſe met pas en ligne directe, parce que dans cette ſituation elle auroit le corps plié, & les pieds auſſi hauts que la tête. Sa poſition eſt diagonale, c'eſt-à-dire, qu'ayant la tête & les pieds d'un coin à l'autre, elle eſt auſſi commodément que dans un lit. Les perſonnes de diſtinction ſe ſervent d'un oreiller qui leur ſoutient la tête.

Ils viennent du Breſil.

Les hamacs (92) qu'on apporte du

(92) L'uſage de la Côte d'Or eſt très-différent. Le Voyageur y eſt aſſis avec les jambes pendantes d'un côté, & les bras paſſés ſur la canne ou le pieu qui ſoutient le hamac. Ses Eſclaves marchent à côté & portent des paraſols pour le garantir du ſoleil, *Smith*, p. 158.

eſil ſont de différentes couleurs, & rt bien travaillés, avec des ſoûpentes des franges de la même étoffe, qui mbent des deux côtés, & qui leur nnent fort bonne grace. On s'y ſert ordinairement d'un paraſol, qu'on tient la main. Si l'on voyage pendant la uit, on paſſe ſur la canne une toile ciée, pour ſe garantir de la roſée, qui eſt langereuſe dans le Pays. Il n'y a point le litiere où l'on dorme ſi commodément que dans cette voiture. CÔTE DES ESCLAVES.

Les directeurs Européens, & quelques Seigneurs du Pays ont des hamacs de la forme des ſerpentines du Breſil, dont Frazier nous a donné la deſcription (93), & que Durret confond mal-à-propos avec les Palanquins des Indes Orientales. La ſerpentine ne differe du hamac que parce qu'elle eſt couverte d'une ſorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, ſur environ quatre pieds de largeur. Cette eſpece de toît eſt compoſée de petites planches d'un bois fort leger, & couverte d'une belle étoffe de ſoie ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui ſe tirent de deux côtés. Lorſque les Directeurs ſortent du Comptoir, pour la promenade ou pour quelque voyage, Voitures & marches des Directeurs Européens.

(93) Voyage de Frazier à la Mer du Sud.

CÔTE DES ESCLAVES.

ils ſont toujours eſcortés d'un Capitaine Négre, ou d'un Seigneur qui protege leur Nation, & qui ſuit immédiatement leur ſerpentine dans ſon hamac. A la tête du convoi, un Négre porte l'enſeigne de la Nation. Il eſt ſuivi d'une garde de cent ou deux cens Négres, avec leurs tambours & les trompettes. Ceux qui ont des fuſils, tirent continuellement. Les Tambours battent, les Trompettes ſonnent, & la marche n'eſt qu'une danſe continuelle. Le Pavillon & le Directeur François jouiſſent ici du premier rang dans toutes ſortes d'occaſions. C'eſt un droit dont ils ſont en poſſeſſion, depuis un tems immémorial (94).

Deſcription des hamacs, par Phillips.

Phillips s'étend encore plus particuliérement ſur la maniere de voyager. Les hamacs, dit-il, ſont ordinairement d'étoffe de coton; mais les Facteurs en ont de ſoie, ou du plus beau drap. Leur longueur eſt d'environ neuf pieds, ſur ſix ou ſept de large. Ils ont aux deux extrêmités de petites cordes, ou des rubans, qui les reſſerrent comme une bourſe, & par leſquels ils ſont ſuſpendus aux deux bouts d'une piéce de la même longueur. Le Voyageur, aſſis, ou couché de ſon long, ſuivant la poſture

(94) Des Marchais, Vol. II. p. 212. & ſuivantes.

'il choiſit, eſt porté entre deux Né- Côte des Esclaves.
es, qui ſoutiennent les deux bouts du
eu, ſur un petit pacquet de toile ou
étoffe qu'ils ont ſur la tête. Avec ce
rdeau, ils marchent auſſi vîte qu'un
ieval puiſſe trotter, chantant de con-
ert & comme en partie. Lorſqu'ils ſe
ouvent fatigués, deux autres Négres
eur ſuccedent. Un hamac en a toujours
ix à ſa ſuite. On loue à fort bon marché Porteurs de hamac et porteurs gages.
les Négres de cette profeſſion. Mais les
ſeigneurs & les riches Particuliers en
ont habituellement à leurs gages, & les
offrent quelquefois aux Facteurs Euro-
péens pour les conduire du Palais Royal
à leurs Comptoirs. Il en coute beaucoup
moins de les louer au prix commun,
parce que ces Porteurs prêtés exigent,
avec des ſollicitations fort importunes,
de l'eau-de-vie & d'autres préſens. Ils
ne s'en trouvent pas beaucoup mieux,
ajoute l'Auteur; car leurs Maîtres ne
font pas difficulté, à leur retour; de
leur enlever tout ce qu'ils ont reçu.

La qualité du climat ne laiſſe point Néceſſité des hamacs pour les Européens.
aux Européens le choix d'une autre voi-
ture. Un Anglois, dit Phillips, ne pour-
roit faire un mille à pied dans l'eſpace
d'un jour, ſans être affoibli très-dange-
reuſement par l'excès de la chaleur; au
lieu qu'il eſt fort ſoulagé dans un hamac

CÔTE DES ESCLAVES.

par la toile qui le couvre, & par le mouvement de l'air que ſes Porteurs agitent continuellement. L'Auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ſes voyages, & que le plus ſouvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorſqu'un Seigneur Négre eſt en voyage, il ſe fait accompagner de dix ou douze Négres armés de fuſils, qui environnent ſon hamac, & qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zele & de gaieté. En arrivant au terme, l'uſage eſt de faire une décharge génerale; & cette cérémonie paſſe pour une marque de grandeur (95).

Commodités de la ſerpentine.

Atkins dit que la voiture la plus commode, dans le Royaume de Juida, eſt la ſerpentine, avec des rideaux qui garantiſſent un Voyageur de la chaleur & des mouches. Elle eſt portée, dit-il, par deux hommes, & ſuivie de deux autres qui ſont prêts à leur ſuccéder. Le prix du loyer eſt de ſix ſchellings par jour (96).

Viteſſe des porteurs.

Snelgrave, dans ſon voyage de Jakin au Canton d'Aſſem, avoit ſix Porteurs, qui ſe relevoient ſucceſſivement. Quoique la diſtance fût d'environ quarante milles, il en fut quitte, pour trois jours

(95) Phillips, p. 214. (96) Atkins, p. 112. & ſuivantes.

de marche, à quatre milles par heure. Mais à ſon retour, la diligence de ſes Porteurs fut prodigieuſe. Ils firent le même chemin entre neuf heures du matin & cinq heures après midi (97). CÔTE DES ESCLAVES.

CHAPITRE III.

Négres du Royaume de Juida.

Leur figure, leur habillement, leur caractere & leur nourriture.

LES Habitans naturels de cette contrée ſont généralement de haute taille, bien faits & robuſtes. Leur couleur n'eſt pas d'un noir de jais ſi luiſant que ſur la Côte d'Or, & l'eſt encore moins que ſur le Senégal & ſur la Gambra. Mais ils ſont beaucoup plus induſtrieux (98) & plus capables de travail. Au reſte, ils ne ſont pas moins ignorans. Ils n'ont aucune diſtinction de tems, aucune fête, aucune diviſion d'heures, de jours, de ſemaines, de mois & d'années. Ils comptent le tems de leurs ſemences par les Lunes; & tous les (99) trois jours ils ſçavent qu'ils ont un grand

Taille & couleur des Négres de Juida.

Leur ignorance.

(97) Snelgrave, p. 24, 26 & 81.

(98) Barbot, p. 330.

(99) C'eſt plûtôt le quatriéme jour, comme on l'a vû dans l'article précédent.

CÔTE DES ESCLAVES.

jour de marché. Sans plume & ſans encre, ils calculent les plus groſſes ſommes avec autant d'exactitude que les Européens (1). Le Commerce en eſt plus facile avec eux. Des Marchais groſſit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raiſonnables, dit-il, ignorent juſqu'à leur âge. Si vous leur demandez quel eſt celui d'un de leurs enfans, ils répondent qu'il eſt venu au monde lorſque tel Directeur eſt arrivé de France, ou lorſqu'il eſt parti. Voulez-vous ſçavoir dans quel tems de l'année ? C'eſt dans la ſaiſon des ſemences ou dans celle de la moiſſon. Telles ſont les époques du Pays, & leurs connoiſſances ne s'étendent pas plus loin (2).

Politeſſe admirable de cette Nation.

Avec ſi peu de lumieres, les Négres de Juida ſont plus civiliſés & plus polis que la plûpart des autres Nations du Monde, ſans en excepter les Européens. Boſman les met fort au-deſſus de tous les autres Négres, autant pour les mauvaiſes que pour les bonnes qualités. Il obſerve d'abord qu'ils traitent ſa Nation avec les manieres les plus engageantes; qu'au lieu de les importuner ſans ceſſe, comme tous les autres Négres, pour en obtenir des préſens, ils

(1) Boſman, p. 352. II. p. 161. & ſuivantes.
(2) Des Marchais, Vol.

ſe contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie ; qu'ils prennent plus de plaiſir à donner qu'à recevoir, & qu'ils ſentent avec beaucoup de reconnoiſſance les avantages qu'ils tirent du Commerce des Hollandois. Mais Boſman ajoute que leur attachement eſt fort opiniâtre (3) pour leurs anciennes coutumes & pour leurs opinions. CÔTE DES ESCLAVES.

Les devoirs mutuels de la civilité ſont ſi bien établis entr'eux, & leur reſpect va ſi loin pour leurs ſupérieurs que dans les viſites qu'ils leur rendent, ou dans une ſimple rencontre, l'inférieur ſe jette à genoux, baiſe trois fois la terre, en frappant des mains, ſouhaite le bon jour à celui qu'il ſe croit obligé d'honorer, & le félicite ſur ſa ſanté, ou ſur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté, le ſuperieur, ſans changer de poſture, fait une réponſe obligeante, bat doucement des mains, & ſouhaite auſſi le bon jour. L'inferieur ne ceſſe pas de demeurer aſſis à terre ou proſterné, juſqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'eſt aſſez. Si c'eſt l'inferieur que ſes affaires obligent Comment ils en uſent avec leurs ſuperieurs.

(3) Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du Pays, qui vit avec un Européen, en qualité de *Kouſa* ou de maîtreſſe, ſuivant l'uſage commun des Facteurs, n'en demeure pas moins fidelle au culte de ſes Dieux ; pag. 116.

CÔTE DES ESCLAVES.

de partir le premier, il en demande la permiſſion, & ſe retire en rampant; car on regarderoit comme un crime, dans la Nation, de paroître debout, ou de s'aſſeoir ſur un banc, devant ſes ſupérieurs. Les enfans ne ſont pas moins reſpectueux pour leur pere, & les femmes pour leur mari. Ils ne leur préſentent & ne reçoivent rien d'eux, ſans ſe mettre à genoux, & ſans employer les deux mains; ce qui paſſe encore pour une plus grande marque de ſoumiſſion. S'ils leur parlent, c'eſt en ſe couvrant la bouche de leur main, dans la crainte de de les incommoder par leur haleine.

Reſpect des enfans pour leurs peres, & des femmes pour leurs maris.

Civilités entre les égaux.

Deux perſonnes d'égale condition, qui ſe rencontrent, commencent par ſe mettre à genoux & frappent des mains; après quoi ils ſe ſaluent, en faiſant des vœux pour leur bonheur & leur ſanté mutuelle. Cette cérémonie s'exécute de ſi bonne grace, que le ſpectacle en eſt fort agréable. Qu'une perſonne de diſtinction éternue, tous les aſſiſtans tombent à genoux, baiſent la terre, frappent des mains, & lui ſouhaitent toutes toutes ſortes de proſperités. Un Négre, qui reçoit quelque préſent de ſon ſupérieur, frappe des mains, baiſe la terre & fait un remercimeńt fort affectueux. Enfin les diſtinctions de rang & les pro-

portions de reſpect ſont auſſi bien obſervées entre les Négres de Juida que dans aucun autre endroit du Monde; bien différens, ajoute l'Auteur, de ceux de la Côte d'Or, qui vivent enſemble comme des brutes, ſans aucune idée de bienſéance & de politeſſe (4). CÔTE DES ESCLAVES.

Suivant Des Marchais, les mêmes cérémonies ſe répetent ſcrupuleuſement chaque fois qu'on ſe rencontre, fût-ce vingt fois le jour; & la négligence, dans ces uſages, eſt punie par une amende (5). Toute la Nation, dit le même Auteur (6), marque une complaiſance & une conſidération ſinguliere pour les François. Le dernier Roi de Juida portoit ſi loin ce ſentiment, qu'un de ſes principaux Officiers ayant inſulté un François & levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête ſur le champ, ſans ſe laiſſer fléchir par les ardentes ſollicitations du Directeur François en faveur du Coupable. Egards ſinguliers pour la Nation Françoiſe.

Les Chinois mêmes, aſſure le même Auteur, ne portent pas plus loin les for- Les Négres de Juida comparés aux Chinois.

(4) Boſman, p. 341. & Barbot, p. 330.

(5) Des Marchais, Vol. II. p. 184.

(6) Les Auteurs Anglois de ce Recueil remarquent ici, avec beaucoup de politeſſe, que cette prédilection pour les François n'eſt pas ſurprenante, parce qu'ils ſont la Nation la plus civile de l'Europe: *It is true, they may like the French beſt, as being the moſt polite of all the European Nations.*

CÔTE DES ESCLAVES.

malités du céremonial, & ne les obſervent pas avec plus de rigueur. Un Négre de Juida, qui ſe propoſe de rendre viſite à ſon ſuperieur, envoye d'abord chez lui pour faire demander ſa (7) permiſſion, & l'heure qui lui convient. Après avoir reçû ſa réponſe, il ſort accompagné de tous ſes Domeſtiques & de ſes inſtrumens muſicaux, ſi ſa condition lui permet d'en avoir. Ce corrége marche devant lui, lentement & en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux Eſclaves ſur ſon hamac. Lorſqu'il eſt arrivé à quelques pas du terme, il deſcend & s'avance à la premiere porte, où il trouve les Domeſtiques du Maître de la maiſon. Alors il fait ceſſer ſa muſique, & ſe proſterne à terre avec tout ſon train. Les Domeſtiques qui ſont venus pour le recevoir, ſe mettent dans la même poſture. On diſpute long-tems qui ſe levera le premier. Il entre enfin dans la premiere cour, il y laiſſe le gros de ſes gens, & n'en prend qu'un petit nombre à ſa ſuite.

Cérémonies d'une viſite.

Les Domeſtiques de la maiſon l'ayant introduit dans la ſalle d'audience, il y trouve le Maître, aſſis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter ſa ſi-

(7) Cet uſage reſſemble aux billets de viſite des Chinois.

tuation. Il ſe met à genoux devant lui, baiſe la terre, frappe des mains, & ſouhaite à ſon Seigneur une longue vie, avec toutes ſortes de proſperités. Il répete trois fois cette cérémonie ; après quoi, l'autre, ſans ſe remuer, lui dit de s'aſſeoir, & le fait placer vis-à-vis de lui, ſur une natte ou ſur une chaiſe, ſuivant la maniere dont il eſt aſſis lui-même. Il commence alors la converſation. Lorſqu'elle a duré quelque-tems, il fait ſigne à ſes gens d'apporter des liqueurs, & les préſente à ſon Hôte. C'eſt le ſignal de la retraite, comme le caffé & les parfums en Turquie. L'Etranger recommence alors ſes génuflexions avec les mêmes complimens, & ſe retire. Les Domeſtiques de la maiſon le conduiſent juſqu'à la porte, & le preſſent de remonter dans ſon hamac. Mais il s'en défend ; & de part & d'autre on ſe proſterne comme à l'arrivée (8). Il monte enſuite dans le hamac, ſes inſtrumens recommencent à jouer, & le convoi ſe remet en marche dans le même ordre qu'il eſt venu (9).

CÔTE DES ESCLAVES.

Atkins fait obſerver, comme une grande marque de politeſſe, que les

Etrange marque de politeſſe.

(8) On s'imagineroit que tous ces uſages ſont copiés de la Chine.

(9) Des Marchais, Vol. II. p. 182.

CÔTE DES ESCLAVES.

deux ſexes s'accroupiſſent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui ſe découvriroit avec indécence pour ſatisfaire à ſes beſoins naturels (10).

Induſtrie & diligence des Négres de Juida.

Les Négres de Juida ne l'emportent pas moins par l'induſtrie que par la politeſſe ſur toutes les autres Nations des mêmes Pays. La pareſſe & le goût de l'oiſiveté ſont la paſſion favorite des Habitans de la Côte d'Or; au lieu qu'ici l'ardeur du travail regne dans les deux ſexes. On n'y voit perſonne qui abandonne ſes occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer, pour gagner de l'argent & pour augmenter ſon bien. La diligence eſt une vertu ſi commune à Juida, que les Européens mêmes en ſont ſurpris. Ce n'eſt pas, remarque Des Marchais (11), que ce Peuple aime proprement la fatigue du travail; mais lorſqu'il entreprend quelqu'ouvrage, il le pouſſe avec une ardeur incroyable; & l'on eſt étonné de voir dix mille arpens de terre cultivés, qui étoient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le Roi & quelques Seigneurs ſont ſeuls exemts, leurs ouvrages ma-

Leurs occupations.

(10) Atkins, p. 112. *ſup.* pag. 207.
(11) Des Marchais, *ubi*

nuels conſiſtent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebaſſes, des uſtenciles de bois, des zagaies, des inſtrumens de fer, & pluſieurs autres ſortes de marchandiſes, les unes beaucoup plus parfaitement que ſur la Côte d'Or, d'autres qui n'y ſont pas même connues. Tandis que les hommes s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oiſives. Elles braſſent de la biere, elles préparent des alimens, ſoit pour la ſubſiſtance de leur famille, ſoit pour les vendre au Marché avec les fruits du travail des maris. L'émulation ſemble animer les deux ſexes. Auſſi vivent-ils ſplendidement, & ne ſe refuſent-ils rien; pendant que les Négres de la Côte d'Or n'oſent manger un morceau qui leur coûte quelque choſe (12). CÔTE DES ESCLAVES.

Phillips obſerve que les femmes s'occupent particuliérement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, & à planter ou ſemer leur bled, leurs ignames, leurs patates, &c. L'étoffe, ou le drap de Juida, eſt longue d'environ deux aunes & large d'un quart. L'uſage eſt d'en joindre trois pieces enſemble. On en fait de diverſes couleurs; mais ordinairement il eſt à raies blanches & Occupations des femmes.

(12) Boſman, *ubi ſup.* pag 342.

CÔTE DES ESCLAVES.

bleues. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'Auteur achetoit une meſure de cette étoffe, qui auroit coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenoit la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenoient qu'à vingt-quatre ſols la douzaine (13).

Salaire des ouvriers.

Les gages des ouvriers ſont fort médiocres; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal ſervice qu'ils rendent aux Hollandois, conſiſte à tranſporter leurs marchandiſes du rivage à la Ville royale, où la Compagnie de Hollande a ſon Comptoir. La diſtance eſt de trois lieues; & le prix, pour chaque fardeau, eſt depuis huit juſqu'à douze ſols, ſuivant ſa peſanteur. On ne ſçauroit ſe plaindre de la cherté; mais les porteurs ſe dédommagent en pillant, comme on l'a déja fait obſerver. Avec un poids de huit cens ſur la tête, ils marchent ſi légerement, que les Hollandois, ſans aucune charge, ont peine à les ſuivre.

Ceux qui ont acquis des richeſſes conſidérables, ne ſe bornent point à l'agriculture, dont ils laiſſent le ſoin à leurs femmes & à leurs domeſtiques. Ils exercent le commerce des Eſclaves & de diverſes ſortes de marchandiſes (14).

(13) Phillips, p. 220. (14) Boſman, p. 343.

Biblioteca Nazionale
Napoli

Mais si les Habitans de Juida surpassent tous les autres Négres en industrie comme en politesse, ils l'emportent beaucoup aussi par le goût & la subtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Bosman dans ce Comptoir, le Roi lui déclara que ses Sujets ne ressembloient point à ceux d'Ardra & des autres Pays voisins, qui étoient capables, au moindre mécontentement, d'empoisonner les Européens. C'est, lui dit (15) le Prince, ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandises, car mon Peuple est fort exercé au vol, & ne vous laissera que ce qu'il ne pourra prendre. Bosman, charmé de cette franchise, résolut d'être si attentif qu'on ne pût le tromper aisément. Mais il éprouva bien-tôt, confesse-t'il lui-même, *qu'il avoit compté sans son Hôte*, & que l'adresse des Habitans surpassoit toutes ses précautions (16). Il ajoute qu'à l'exception de deux ou trois des principaux Seigneurs du Pays, toute la Nation de Juida n'est qu'une troupe de voleurs, d'une expérience si consommée dans leur profession, que de l'aveu des François, ils entendent mieux cet art que les plus habiles filoux de Paris. A son

CÔTE DES ESCLAVES.

Inclination de ce Peuple au vol.

Exemples des larcins de Juida.

(15) Le même, *ibid.* (16) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

départ, dit-il encore, il avoit fait ſes pacquets avec beaucoup de ſoin, & les avoit enfermés juſqu'au jour ſuivant dans le magaſin du Comptoir; & s'étant pourvû auſſi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenoit au même lieu dans des cages. Mais le lendemain il ne retrouva ni ſes poulets ni ſes marchandiſes, quoique le Magaſin fut un édifice ſolide & bien fermé. Toutes ſes recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les Négres avoient employée pour ce vol. Ils lui avoient pris dans une autre occaſion la valeur de ſoixante livres ſterling en marchandiſes; mais il avoit découvert au toît du Magazin, qui n'étoit que de roſeaux couverts d'argile, un trou, par lequel ils avoient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le Magaſin François fut volé de même, & le trou étoit aſſez grand pour le paſſage d'un homme. Les Anglois ayant une groſſe quantité de bujis à faire tranſporter du rivage à la Ville, s'étoient aviſés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des ſacs. Mais cette précaution fut inutile. Les Négres trouverent le moyen d'ouvrir les ſacs & d'enfoncer les barils avec des ciſeaux de fer. Ils ont mille voies, dont il eſt impoſſible de ſe défier, & qui trompent la vigilance des

Gardes. S'ils ſont pris quelquefois ſur le fait, ils demandent avec une effronterie ſurprenante ſi l'on les croit capables de travailler pour un ſi petit ſalaire, ſans l'eſperance qu'ils ont de piller. Il ſert peu de porter ſes plaintes au Roi. On n'obtient ni juſtice ni reſtitution. Si ce Prince ordonne qu'on faſſe quelque recherche, perſonne n'oſe l'entreprendre, parce qu'on a toujours à redouter quelque Seigneur qui participe au vol, & qui protege les voleurs (17).

CÔTE DES ESCLAVES.

On n'obtient ni juſtice ni reſtitution.

Atkins leur a vû pouſſer l'effronterie juſqu'à dérober les pagnes des Eſclaves qu'on amene de l'intérieur des Terres (18).

Les Négres de Juida ſont généralement mieux vêtus que ceux de la Côte d'Or, mais ils n'ont pas d'ornemens d'or & d'argent. Leur Pays ne produit aucun de ces précieux métaux, & les Habitans n'en connoiſſent pas même le prix. Ils portent, l'un ſur l'autre, cinq ou ſix habits de différentes ſortes. Celui qu'ils ont par-deſſus n'a pas moins de ſept ou huit aunes de long, & ſert à les envelopper fort décemment. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la

Habillemens de cette Nation.

(17) Le même, p. 348. & ſuivantes.

(18) Voyage d'Atkins, pag. 112 On a déja vû d'autres détails dans ſa Relation, Tome III.

CÔTE DES ESCLAVES.

famille Royale. Les femmes portent auſſi pluſieurs robbes, ou pluſieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur uſage eſt de les fermer ſur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les Négres mêmes badinent ſur cette mode, qui eſt de l'invention de leurs femmes, & pour laquelle il faut ſuppoſer, diſent-ils, qu'elles ont de bonnes raiſons.

Nudité des filles & des garçons.

Les hommes, les femmes, & les enfans ont la tête razée dans tout le Pays de Juida, & ne ſe la couvrent jamais, malgré la différence des ſaiſons. Ils en ont la barbe (19) beaucoup plus forte. Phillips dit que les filles ſont nues juſqu'au tems du mariage, & que c'eſt la preuve de leur virginité. L'habitude les rend ſi peu ſenſibles à cette indécence, qu'il en a vû plus de deux cens dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de meſures. L'Auteur s'imagine que cet uſage eſt inſtitué dans quelque vûe ſérieuſe; telle, dit-il, que d'aſſurer la paix & la durée des mariages, par la connoiſſance que les deux Parties ont de leurs perfections mutuelles (20).

Habits du Roi & des Seigneurs.

Des Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec Boſman ſur l'habillement des

(19) Boſman, p. 350, & ſuivantes.

(20) Phillips, p. 222.

1. Femmes de qualité 2 Femmes du commun 3 Esclaves

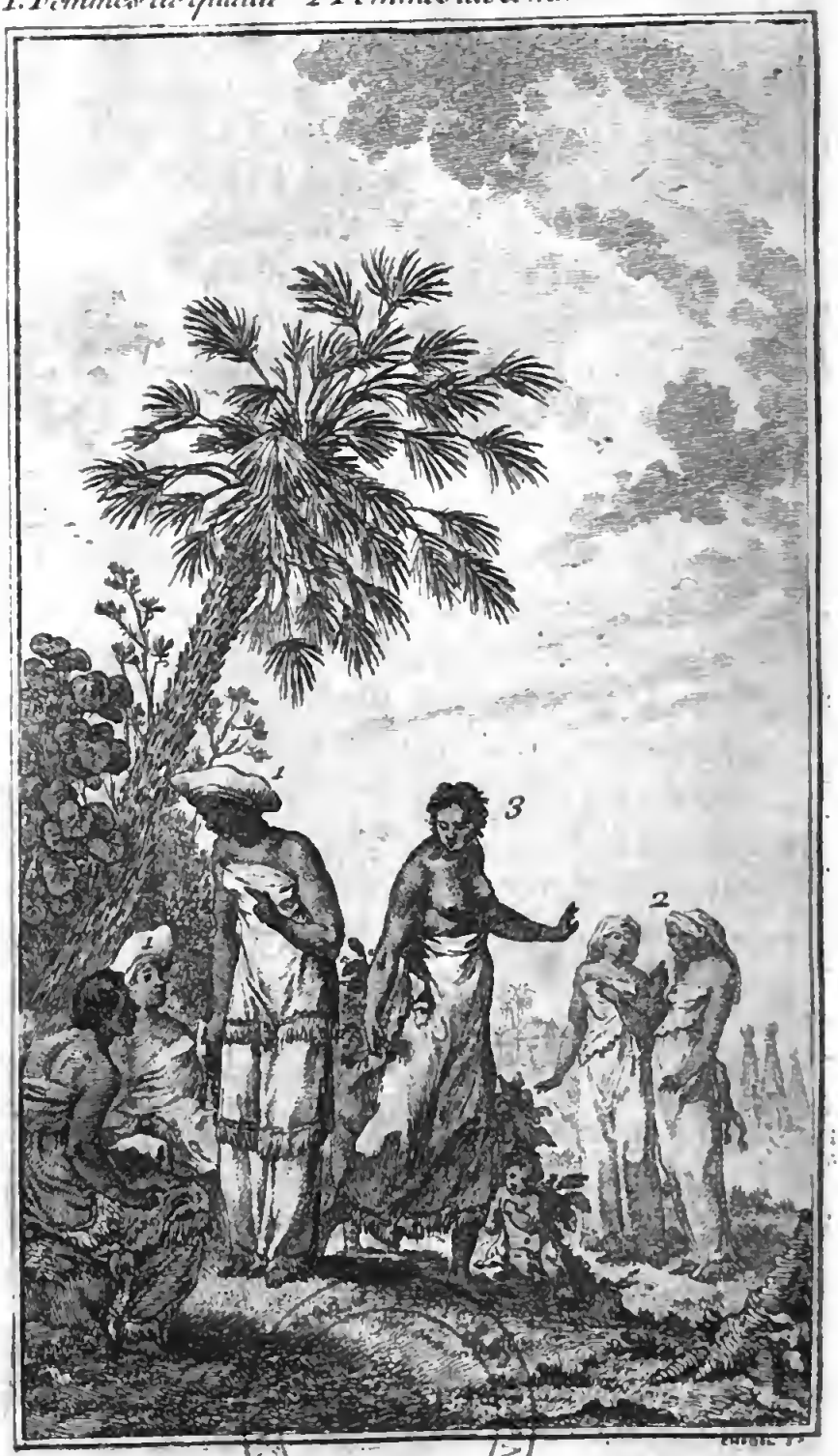

NOBLE III... BIBLIOTEC

T. IV. N.° XXIV.

Négres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du Roi & celui des Grands, dit-il, eſt preſque le même. Il conſiſte dans une piece d'étoffe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils ſe paſſent autour de la ceinture, & qu'ils laiſſent tomber juſqu'aux pieds, en forme de juppon. Ils mettent par-deſſus une piece d'étoffe de ſoye, qui tombe de même; & par-deſſus celle-ci une autre piece plus riche, & longue de ſix ou ſept aunes, qu'ils croiſent par les deux bouts autour de leur ceinture; de maniere, qu'un des bouts tombe ſur le genoux droit, & l'autre deſcend juſqu'à terre, où elle traîne en forme de queue. Ils portent des bracelets & des colliers de perles, d'or & de corail, des chaînes d'or, & d'autres joyaux. La plûpart ont la tête nue. Mais quelques-uns ſe la couvrent d'un chapeau à la Françoiſe, avec un plumet, & portent une canne à la main (21). La plus grande partie eſt nue, à l'exception de la ceinture, qui eſt environnée d'un pagne groſſier d'étoffe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos ſerviettes. Les

Côte des Esclaves.

(21) Barbot dit que le Roi eſt vêtu à la Moreſque, d'une longue robbe de ſoie, qui eſt quelquefois enrichie d'or, & de couleur violette; p. 334.

CÔTE DES ESCLAVES.

femmes de distinction ont autour de la ceinture cinq ou six pagnes l'un sur l'autre, mais disposés de maniere que ceux de dessus sont les plus courts, & laissent voir celui de dessous qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'Auteur remarque, je ne sçai sur quel fondement, que la même mode regnoit autrefois en France, & qu'elle y étoit venue apparemment des Dames de Juida. Les femmes du Roi, & celles des Grands, sont nues, comme les autres, jusqu'à la ceinture. Mais leurs pagnes sont d'une étoffe plus précieuse, & celui de dessous leur tombe jusqu'à la cheville du pied. Tous ces pagnes sont fort larges. Ils forment autour des reins une sorte de coussin ou de bourlet qui leur donne assez l'air des paniers, dont l'usage est si géneral en France. Elles portent aussi des chaînes & des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénegal, & plusieurs rangs de colliers & de bracelets au poignet & aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'ozier ou de roseaux, travaillée & peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure est à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la thiare du Pape. Leurs cheveux sont rangés avec beau-

Habits des femmes de distinction.

coup d'art (22), & les boucles entremêlées de paillettes d'or, & de petits morceaux de verre ou corail. CÔTE DES ESCLAVES.

Les Négres, ſur toute la Côte, ſont beaucoup plus ſobres que les Anglois, dans l'uſage de la chair des animaux. Ils ont peu de moutons & de chévres. Le bled d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poiſſon puant, & quelques pieces de volaille, ſont leur principale nourriture (23). Ils n'ont aucune ſorte de Boucherie pour la viande. Nourriture ordinaire des Négres de Juida.

Juida eſt le Pays de toute la Côte où les proviſions ſoient en plus grande abondance. Cependant elles n'y ſont point à bon marché (24), & les beſtiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la groſſeur. Une vache du poids de trois cens livres, y paſſe pour un bel animal, & ſe vend deux grands *Cabeches* ou *Quibeſches*. Le prix d'un veau de vingt-quatre livres eſt un cabeche, & celui d'un mouton de douze livres, huit *Gallinas*. Cinq poules valent un écu. Une douzaine d'oiſeaux ſauvages & un porc re- Prix des proviſions.

(22) Des Marchais, Vol. II. p. 47. & ſuivantes.

(23) Voyage d'Atkins, p. 130. & ſuiv.

(24) Phillips dit (pag. 221.) qu'elles ſont bonnes & à bon marché; mais on conçoit que les prix peuvent varier.

CÔTE DES ESCLAVES.

viennent au même prix. Mais il ne faut pas oublier, dans le voyage de Juida, de ſe pourvoir de bujis ou de koris, qui ne coutent qu'un ſchelling la livre, & qui ſe revendent ici deux ſchellings & demi. C'eſt la monnoye la plus commode pour le trafic des denrées; d'autant plus qu'à cette diſtance de l'Europe, l'or ou l'argent monnoyé ne fait jamais un Commerce avantageux (25).

Conſeil pour les Voyageurs.

Goût que les Négres ont pour la chair de chien.

Phillips dit que les Négres de Juida préferent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, & qu'il en vit de fort gras, qu'on expoſoit en vente (26) au Marché. Des Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les Marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les Marchands de cette profeſſion engraiſſent pour la table des Grands. Ils ne reſſemblent pas moins aux Chinois ſur cet article que ſur celui de la civilité. Les Sauvages du Nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occaſion, que celui qui refuſeroit de manger de la chair de chien, lorſqu'il a bon appétit, meriteroit beaucoup de mourir de faim; & que lui-même, excité ſouvent par la vûe

(25) Atkins, p. 112. *pra*, pag. 221.
(26) Phillips, *ubi ſu-*

&

& l'odeur d'un chien bouilli ou rôti, il en auroit mangé avec plaiſir, s'il n'avoit été retenu par la crainte des réflexions. Cependant comme les chiens (27), dit-il, ſont de fidéles animaux domeſtiques, il conſeille de les épargner. CÔTE DES ESCLAVES.

Le pain des Négres de Juida eſt de bled d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent *Pierres de Kanki*, à peu près comme les Peintres broient leurs couleurs. De la farine, paitrie avec un peu d'eau, ils compoſent des pieces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu ſur un fer ou une pierre. Cette eſpece de pain, qu'ils appellent *Kanki*, ſe mange avec un peu d'huile de palmier. Une calebaſſe de pito, & quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, ſont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (28). Pain de Juida.

(27) Ce ſont des réflexions que Labat mêle dans le texte d'autrui. *Voyez* Des Marchais, Vol. II. p. 164.

(28) Voyage Snelgrave, p. 3. & 79.

CÔTE DES ESCLAVES.

CHAPITRE IV.

Mariages, Amuſemens, Maladies & Funérailles du Royaume de Juida.

LA plûpart des uſages de Juida ont beaucoup de reſſemblance avec ceux de la Côte d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux & le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les Habitans de la Côte d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, & que les plus diſtingués ne vont guéres au-delà de vingt, le commun des Négres de Juida en prend quarante ou cinquante; les Chefs en ont trois ou quatre cens, quelquefois le double; & le Roi n'en a pas moins de quatre (29) ou cinq mille. Phillips rapporte, ſur le témoignage du Capitaine *Tom*, ſon Interprête, que de ſon tems, ce Prince avoit trois mille femmes; & loin d'en douter, il ajoute que ce récit lui parut vraiſemblable à la vûe de celles des Cabaſchirs, ou des Seigneurs du Pays, qui ſont (30) en auſſi grand nombre qu'ils ſont capables d'en nourrir (31).

Excès de polygamie.

(29) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 344.

(30) Phillips, p. 219.

(31) Le même Auteur obſerve que le Général du Roi de Daſomé, qui fit la conquête de Juida & d'Ardra, avoit cinq cens femmes.

Snelgrave assure qu'il est fort ordinaire pour un Seigneur de Juida, d'entretenir plusieurs centaines de femmes, ou de concubines, & que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ses forces (32). CÔTE DES ESCLAVES.

Il y a d'ailleurs très-peu de Pays où les mariages se fassent à moins de frais & avec moins de cérémonies. On n'y connoît point les contrats, les douaires, les rentes établies, ni les présens mutuels. Les Négres de la Côte Occidentale d'Afrique achetent leurs femmes assez cher, en bestiaux & en marchandises. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils sont libres de les congédier & de reprendre leurs présens. Ici les idées sont tout-à-fait différentes. Comme la fécondité n'est pas trop ordinaire dans le Pays, une fille qui a fait ses preuves avant le mariage est toujours préferée par les hommes; mais il ne leur en coute rien pour l'obtenir de ses parens. Des Marchais nous apprend la forme de ces mariages (33). Simplicité des mariages de Juida.

Lorsqu'un homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familierement au pere, qui ne refuse guéres son consentement si sa fille est en âge Maniere dont un Négre se choisit une femme.

(32) Voyage de Snelgrave, p. 3. & 79.

(33) Des Marchais, Vol. II. p. 177. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

d'être mariée. Les parens ſont chargés ; par l'uſage, de la conduire à la maiſon du mari. A ſon arrivée, il lui préſente un pagne neuf. C'eſt ordinairement le premier qu'elle ait porté ; car elle n'a pas d'autre fortune que ſes qualités perſonnelles ; & ſi par ſes épargnes elle avoit acquis quelque bien, elle eſt obligée de le laiſſer à la maiſon paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parens de ſa femme. L'uſage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a ſoin de lui envoyer une portion de ce feſtin. Les parens, après avoir bû avec lui quelques flacons de liqueurs fortes, ſe retirent tranquillement, & lui abandonnent leur empire ſur leur fille. Lorſqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile, ſon mari la laiſſe entre les mains de ſes parens, ſans fournir le moindre ſecours pour ſon entretien ; & l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de diſpoſer d'elle s'il ſe préſente un meilleur parti.

Phillips compare les mariages du Royaume de Juida à ceux des premiers âges du Monde. Un homme, dit-il, qui prend du goût pour une jeune femme, la demande, l'obtient, lui fait préſent de quelques colliers de rangos, mêlés de corail, invite les amis des deux fa-

milles, qu'il traite avec du pito; & le mariage ſe trouve accompli ſans autre formalité (34). CÔTE DES ESCLAVES.

Cette diſpenſe de toutes ſortes de frais & de cérémonies ſomptueuſes paroît un uſage fort prudent. Sans une loi ſi favorable (35), au lieu de trois ou quatre cens femmes, les Grands ſeroient réduits, comme ſur la Côte d'Or, à ſe contenter d'une douzaine, ou ſe ruineroient preſque tous par des excès de dépenſe. Des Marchais, qui fait cette réflexion, ajoute que les Négres de Juida ne ſont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes, à moins qu'elles ne ſoient du nombre des *Betas*, c'eſt-à-dire, des Prêtreſſes du Serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre. Prudence des Négres.

Un Eſclave qui veut épouſer une fille de la même condition, s'adreſſe à ſon Maître, ſans être obligé d'obtenir l'approbation de ſes parens. Les enfans mâles qui naiſſent de ces mariages, appartiennent au Maître de la femme, & les filles au Maître du mari (36). Mariage des Eſclaves.

Les Négres ſont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du Roi ſont ſi reſ- Jalouſie ordinaire à Juida.

(34) Voyages de Phillips, pag. 220.

(35) Des Marchais, Vol. II. p. 179. & ſuiv.

(36) Voyez ci-deſſous l'article des Rois.

CÔTE DES ESCLAVES.

pectées, qu'il eſt défendu ſous de rigoureuſes peines de les toucher, & de (37) lever même les yeux ſur elles. Celles des Grands ſont conſiderées à proportion. Un Négre du commun, qui entre dans la maiſon d'un Grand, eſt obligé de crier *Ago*, terme qui ſert d'avis aux femmes pour ſe retirer à l'écart. Les Grands ont droit de punir par la baſtonade ceux qui manquent à cette loi. Mais ſi quelqu'un rencontre & touche une de leurs femmes, ils portent leurs plaintes au Roi, qui leur accorde une prompte juſtice (38).

Partage du travail entre les hommes & les femmes.

Tous les profits que les hommes tirent de leur Commerce & de leur induſtrie, ſont employés à ſe pourvoir d'habits, eux & leur famille. Ce ſoin eſt leur unique partage. Tous les autres embarras d'une maiſon tombent ſur leurs femmes. Elles s'employent ſi conſtamment au travail, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent réſiſter à tant de fatigues (39). En un mot, la condition d'une femme n'eſt guéres différente ici de l'eſclavage. La plûpart ſont obligées, ſuivant Boſman, de cultiver la terre, ſans en excepter celles du Roi. Si les

(37) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 179.
(38) Le même, p. 181.
(39) Boſman, p. 344. & Des Marchais, *ubi ſupra.*

plus belles demeurent reſſerrées dans leurs maiſons, ce n'eſt pas pour y vivre dans l'oiſiveté. Elles s'occupent des travaux domeſtiques, ſans compter les ſervices qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de Négre un peu diſtingué qui permette l'entrée (40) de ſa maiſon à d'autres hommes. Sur le moindre ſoupçon d'infidélité, chacun eſt en droit de vendre ſes femmes pour l'eſclavage, quand le reproche de galanterie tomberoit ſur le Roi même. Ici les droits du mariage ſont ſi reſpectés, que le Voiſin d'un homme riche, qui auroit ſéduit une de ſes femmes, ſe verroit expoſé non-ſeulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute ſa famille dans l'eſclavage (41).

CÔTE DES ESCLAVES.

Cependant les maris ſont toujours libres de quitter leurs femmes par le divorce. Mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. Les femmes ſont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont auſſi de quitter leur mari, ſans autre obligation pour les parens que de lui reſtituer la dépenſe qu'il a faite le jour de ſa nôce (42).

Liberté mutuelle pour le divorce.

(40) Boſman, *ubi ſup.* *ſup.* pag. 179.
(41) Des Marchais, *ubi* (42) Boſman, p. 353.

CÔTE DES ESCLAVES.

Une autre loi, qui n'eſt pas moins rigoureuſe pour les femmes, c'eſt celle qui leur défend ſous peine de mort, ou d'eſclavage, pendant le tems de leurs mois, d'entrer au Palais Royal, & dans les maiſons des Grands (43).

Séparation légale des femmes.

Des Marchais paroît perſuadé que les Négres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de ſéparation qu'ils font obſerver aux femmes dans ces tems périodiques. Dès qu'elles s'apperçoivent de leur état, elles ſont obligées de quitter la maiſon de leurs peres ou de leurs maris, & de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indiſpoſition. Chaque Famille a, vers l'extrémité de ſon enclos, une ou pluſieurs maiſons, où elles paſſent le tems ſous la conduite de quelque vieille Matrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées & ſoigneuſement purifiées (44). Qui s'imagineroit que malgré tant d'obſtacles & de ſeveres châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir tous les riſques, que de vivre ſans galanterie? Ce Pays, dit l'Auteur, fourniroit une riche matiere pour des Annales Galantes.

Leur penchant à la galanterie.

(43) Le même, *ibid.* *ſuprà*, page 180.
(44) Des Marchais, *ubi*

Les jeunes filles ont la liberté de disposer d'elles-mêmes. Leurs parens mêmes n'ont pas droit de les blâmer, lorsqu'ils les surprennent avec un galant. Loin d'être deshonorées, comme on l'a déja fait remarquer, par une grossesse qui précederoit leur mariage, c'est une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuse famille va de pair ici avec les richesses. Cependant il est rare que les femmes de Juida ayent plus de deux ou trois enfans. Celles qui en ont eu cinq ou six obtiennent une considération fort distinguée. Elles cessent ordinairement (45) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans.

CÔTE DES ESCLAVES.

Liberté des filles.

Le même Auteur observe dans un autre endroit (46) que la condition laborieuse & pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent disposer absolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parens pour vivre en liberté, & se prostituent à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune tache. Les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida, &

Elle se change en libertinage.

Femmes de débauche.

(45) Le même, p. 70. (46) Le même, p. 181.

CÔTE DES ESCLAVES.

moins cheres que ſur la Côte d'Or. L'Auteur a vû, ſur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix pieds de longueur, & larges de ſix, où elles ſont obligées de ſe trouver à leur tour, certains jours de la ſemaine, pour ſe livrer aux Paſſans. Comme le Pays eſt fort peuplé, que le nombre des Eſclaves eſt très-grand, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces miſérables Créatures ne manquent pas d'exercice. On aſſura l'Auteur que les plus accréditées recevoient juſqu'à trente hommes par jour (47).

Le prix ordinaire, & comme établi, eſt de trois bujis, qui reviennent à moins d'un liard; ſur quoi elles ſont obligées de pourvoir à leur ſubſiſtance. Mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de perſonne, elles ne ſont pas initiées ſolemnellement, comme ſur la Côte d'Or. Cependant c'eſt un uſage aſſez commun parmi les femmes de diſtinction, quand elles ſont au lit de la mort, d'acheter quelques Eſclaves femelles, pour en faire préſent au Public. Cette libéralité paſſe pour une action ſainte, dont les Négres croyent fermement qu'elles ſeront récompenſées. La fin de

(47) Boſman, p. 315.

toutes ces malheureuſes victimes de l'incontinence publique (48) eſt encore plus miſérable que ſur la Côte d'Or, parce qu'érant ſujettes à plus de fatigue, elles ſont ſi-tôt infectées qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (49). CÔTE DES ESCLAVES.

D'un ſi grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfans, car ſans être extrémement fécondes, elles ſont fort éloignées d'être ſtériles; & non-ſeulement les hommes ſont ſanguins, robuſtes, & de bon appetit, mais ils emploient divers ingrédiens pour exciter la nature. L'Auteur a vû des Négres qui ſe glorifioient d'avoir plus de deux cens enfans. Ayant demandé, un jour, au Capitaine *Agoci*, qui ſervoit depuis pluſieurs années d'Interpréte aux Hollandois, ſi ſa famille étoit nombreuſe, parce qu'il étoit toujours ſuivi de quantité d'enfans, le Négre répondit avec un ſoupir, qu'il n'en avoit que ſoixante-dix, & qu'il lui en étoit mort le même nombre. Le Roi, qui étoit témoin de cette converſation, aſſura l'Auteur qu'un de ſes Vicerois avoit repouſſé un puiſſant Ennemi, ſans autre ſecours que ſes fils & ſes petits-fils avec tous ſes Eſclaves; & que cette famille Nombre des enfans dans les familles.

(48) Le même, p. 347. (49) Boſman, p. 315.

CÔTE DES ESCLAVES.

avoit été compoſée de deux mille hommes, au nombre deſquels il ne comptoit ni les filles ni pluſieurs enfans morts. On ne doit pas être ſurpris, conclud Boſman, que le Pays ſoit ſi peuplé, & qu'il en ſorte annuellement un ſi grand nombre d'Eſclaves (50).

Motifs dont les Négres autoriſent la polygamie.

Smith obſerve qu'il eſt ici fort commun de voir dans une famille deux cens enfans pleins de ſanté & de force. Il ajoute qu'un homme ſe trouve ſouvent pere d'une douzaine d'enfans dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'elles ſont groſſes, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette ſeule raiſon eſt un grand motif pour la polygamie. D'ailleurs, les richeſſes conſiſtent ici dans la multitude des enfans; mais les peres en diſpoſent à leur gré; & ne réſervant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reſte pour l'Eſclavage. Un Royaume de ſi peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'Eſclaves au Marché (51).

Les Négres de Juida ne vendent point leurs enfans. Ils peuvent vendre leurs femmes.

Cependant Des Marchais, ou ſon Editeur, ne fait pas difficulté de donner ſur cet article (52) un démenti for-

(50) Le même, p. 347.
(51) Voyages de Smith, pag. 202.
(52) Il ſemble même que ſa réflexion s'étende à tous les Négres de l'Afrique, &

mel aux Voyageurs qu'on a cités. Il n'y a point, dit-il, de Nation ſur la terre qui ait pour ſes enfans plus de tendreſſe & des ſentimens plus paternels que les Négres. A la verité, ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes & leurs enfans. Les premieres ne ſont proprement que leurs Eſclaves. Ils ne ſont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les tiennent ſous le joug par la crainte du châtiment; & lorſqu'ils ſe trouvent fatigués d'une femme vieille & ſtérile, ils ſont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de ſa vente à la moindre faute, de pouvoir ſe procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, ſoumiſes, & laborieuſes, qui augmentent leurs richeſſes & leur famille. Ils vendent auſſi les enfans de leurs Eſclaves, parce qu'ils ont le même droit ſur eux que ſur leurs peres. Mais pour leurs propres enfans, fuſſent-ils venus d'une mere eſclave, ils les regardent comme libres, & ne mettent pas de différence entre ceux qui naiſſent de leurs ſimples concubines, ou de leurs épouſes légitimes. La loi de Juida, con-

CÔTE DES ESCLAVES.

dans cette ſuppoſition elle contredit tous les autres Voyageurs. Mais on doit l'attribuer vraiſemblablement à Labat ſon Editeur, dont on a déja fait remarquer les déciſions hazardées ſur mille choſes qu'il n'avoit pas vûes.

CÔTE DES ESCLAVES.

tinue le même Auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, & ne lie pas moins le Prince que le dernier de ſes Sujets. D'un autre côté, le reſpect des enfans eſt extrême pour leur pere. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes ſont aſſujetties à la même humiliation, excepté les Betas ou les Prêtreſſes; car la loi eſt renverſée en faveur de celles-ci, & leur conſécration les met en droit d'exiger de leurs maris les mêmes marques de reſpect & de ſoumiſſion.

Reſpects qu'ils en reçoivent.

Les cadets des deux ſexes ſont obligés de rendre auſſi cette ſorte d'hommage à leur frere aîné, ſous peine d'une amende qu'il regle à ſon gré. Mais il ne paroît pas que les enfans ayent le même reſpect pour leur mere que pour leur pere. Entre les femmes, les formalités de la politeſſe ſont les mêmes qu'entre les hommes; & comme ce ſexe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilités ſont encore pouſſés plus loin. Ce qu'il y a de plus triſte, ſuivant Des Marchais, pour les Dames de Juida, c'eſt que les hommes n'ont pas pour elles les mêmes complaiſances qu'en Europe (53).

Soumiſſion des cadets pour leur frere aîné.

(53) Des Marchais, Vol. II. p. 185. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

La Circonciſion des enfans eſt une pratique établie dans cette Contrée, ſans que les Habitans en puiſſent apporter d'autre raiſon que l'uſage de leurs peres, dont ils en ont reçu l'exemple. On ſoumet même quelques filles à cette cérémonie ſanglante; ſur quoi Boſman renvoie ſes Lecteurs aux Obſervations d'Arnold van Overbeck ſur les Hottentots du Cap de bonne Eſpérance. Il n'y a point d'uniformité entre les Négres pour le tems de l'opération. Les uns la ſouffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à ſix, à huit, & même à dix ans (54).

Circonciſion des mâles & de quelques filles.

A la mort d'un pere, l'ainé des fils hérite, non-ſeulement de tous ſes biens & de ſes beſtiaux, mais même de ſes femmes, avec leſquelles il commence auſſi-tôt à vivre en qualité de mari. Sa mere ſeule eſt exceptée (55). Elle devient maîtreſſe d'elle-même, dans un logement ſéparé, avec un fond reglé pour ſa ſubſiſtance. Cet uſage n'eſt pas moins établi pour (56) le peuple que pour le Roi & les Seigneurs. Mais un Sujet n'eſt pas le maître de brûler la maiſon de ſon pere, ni d'honorer ſes funérailles par le ſacrifice de ſes fem-

L'aîné des fils hérite des biens & des femmes de ſon pere.

(54) Boſman, p. 353. Atkins le cite à la même occaſion.

(55) Des Marchais excepte auſſi ſa grand-mere paternelle.

(56) Boſman, *ubi ſup.* pag. 346.

CÔTE DES ESCLAVES.

mes & de ſes Eſclaves, ſuivant l'uſage qui ſe pratique encore à la mort des Rois. Il eſt obligé d'obtenir le conſentement du Roi, qui ne l'accorde preſque jamais (57).

Le Roi hérite des Seigneurs.

Phillips obſerve qu'après la mort du Roi, toutes ſes femmes paſſent au ſucceſſeur qu'on lui donne par la voie de l'élection; & que les femmes & tous les biens d'un Cabaſchir qui meurt, appartiennent au Roi. Ainſi les enfans des Rois & des Seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent ſans autre bien que ce qu'ils ont pû enlever ſecretement pendant la maladie de leur pere (58).

Paſſion des Négres de Juida pour le jeu.

L'application extraordinaire que les Négres de Juida apportent au commerce & au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaiſir & de l'amuſement. Leur principale paſſion, dans ce genre, eſt pour le jeu. Boſman rapporte qu'ils y riſquent volontiers tout ce qu'ils poſſedent; & qu'après avoir perdu leur argent & leurs marchandiſes, ils ſont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, & de finir par ſe jouer eux-mêmes (59).

(57) Des Marchais, *ubi ſup.* p 168.

(58) Voyage de Phillips, pag. 219.

(59) Boſman, p. 354. Il les compare aux Chinois, comme le Voyageur ſuivant.

Des Marchais obſerve qu'avec autant de paſſion pour le jeu que les Chinois, ils ſe diſpenſent de les imiter ſur un ſeul point; c'eſt qu'au lieu de ſe pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, & ſont vendus par celui que la fortune favoriſe. Ce déſordre avoit obligé le dernier Roi de défendre tous les jeux de hazard, ſous peine de l'eſclavage. Il tint la main pendant tout ſon regne à l'exécution de cette Loi. Mais ſon ſucceſſeur ferma les yeux ſur le renouvellement du mal; quoiqu'on ſe flattât, dit l'Auteur, qu'il feroit revivre la défenſe auſſi-tôt que ſa nouvelle autorité ſeroit mieux établie (60). CÔTE DES ESCLAVES.

Les Habitans ont pluſieurs jeux de hazard & d'autres de ſimple exercice. Le plus célébre, de la premiere eſpece, eſt celui qu'ils appellent *Atropoé*, c'eſt-à-dire, *Jeu des ſix bujis*. Ils s'aſſemblent douze ou quinze, & prenant ſéance autour d'une grande natte, qui eſt étendue à terre, chacun tient à la main trois bujis, qui portent ſa marque. On convient de la valeur du jeu : ce n'eſt jamais moins de cinq gallinas de bujis, qui font environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois bujis de ſon voi- Jeux de hazard des Négres.

(60) Des Marchais, Vol. II. pag. 172. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

ſin, & les ayant ſecoués dans la main avec les ſiens, il les jette tous ſix ſur la natte. Si les trois ſiens ſe trouvent oppoſés à ceux de ſon adverſaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup paſſe pour nul & l'on recommence, en doublant le fonds du jeu. Si le coup eſt encore nul, on triple le jeu, & l'on continue de même juſqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table juſqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, & ne la reprend qu'à ſon tour.

Autre jeu.

Un autre jeu de hazard eſt avec quatre bujis. Il eſt peu différent du premier; excepté que pour gagner il faut que deux bujis ſe trouvent d'un côté & deux de l'autre; ſans quoi le coup eſt nul & le prix du jeu double. Ce jeu eſt plus aiſé que le premier. L'Auteur eſt ſurpris que les Européens n'aient point introduit ici l'uſage des dez, qui préviendroit, dit-il, mille tromperies inévitables avec les bujis.

Troiſiéme jeu de hazard.

Les Négres ont un troiſiéme jeu de hazard, avec des cailloux ronds, de la groſſeur d'une œuf, ou avec de la graine de palmier, marqués comme les bujis. Le nombre des joueurs peut être de trois, ou ſix, ou neuf. Chacun a ſon

argent devant ſoi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, ſur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au *Toton*. Si l'une des balles, en tournant, pouſſe les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ſes deux adverſaires. Si ſa balle n'en pouſſe qu'une, il n'en gagne qu'une; & ſi elle n'en pouſſe aucune des deux, le jeu recommence & double toujours. Le vainqueur joue enſuite contre deux adverſaires, juſqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, & les joueurs gardent un ſilence, qui peut être comparé à celui des Ridotti de Veniſe. CÔTE DES ESCLAVES.

Des Marchais parle d'un autre jeu, qui n'eſt pas défendu, parce qu'il eſt de ſimple exercice & qu'il dépend de l'adreſſe. On plante un pieu, à quarante ou cinquante pas du lieu où ſe tiennent les acteurs. Sur le ſommet, on fixe une boule de bois tendre & léger, d'un pouce & demi de diametre. On propoſe des paris. Il eſt queſtion d'emporter la boule, en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque ſon but, dans le nombre de coups dont on eſt convenu, perd le jeu, qui n'eſt jamais moins de quatre ou cinq écus d'or en bujis. Jeu d'exercice & d'adreſſe.

CÔTE DES ESCLAVES.

Tels ſont les jeux des Négres de Juida. Ils y riſquoient ſi ſouvent leur fortune & leur liberté, que le dernier Roi eut recours aux châtimens les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuſe paſſion.

Autres amuſemens.

Ceux qui ont aſſez de ſageſſe & de modération pour ſe borner à des amuſemens moins dangereux, s'aſſemblent ſous des arbres, & forment ce qu'ils appellent un (61) *Kaldé*, où ils paſſent les jours entiers à s'entretenir, à fumer & à boire du vin de palmier ou de l'eau-de-vie (62). Dans certains tems, leurs divertiſſemens ſont le chant & la danſe. Ils ſont auſſi paſſionnés que tous les autres Négres pour ces exercices, & les regardent comme un délaſſement (63) après le travail. Phillips dit que leur danſe eſt fort groteſque. Ce ſont des ſauts continuels, avec des geſtes & des mouvemens bizarres.

Muſique de Juida.

Leur muſique reſſemble à celle de la Côte d'Or; mais elle eſt plus réguliere & mieux entendue. Ils s'en ſervent auſſi avec plus de retenue, car dans leurs tems de deuil on n'eſt pas fatigué du ſon continuel de leurs inſtrumens (64). Ils ont

(61) C'eſt le nom du lieu où ils s'aſſemblent, dont ils ont fait celui de l'Aſſemblée même.

(62) Des Marchais, Vol. II. p. 172.

(63) Le même, p. 205.

(64) Phillips, p. 223.

des tambours, des tymbales, des trompettes & des flutes. Leurs tambours ne ſont que des troncs d'arbres creuſés, qu'ils ouvrent d'un côté, & qu'ils bouchent de l'autre (65) avec une piece du même bois. Le diametre eſt de douze ou treize pouces, ſur environ deux pieds de longueur. On choiſit le bois le plus doux & le plus léger. Du côté qu'ils ſont ouverts, on les couvre d'une peau de chévre ou de mouton, bien préparée & liée avec des cordes de jonc. Ils ſont entourés d'une petite piece de coton, ou d'autre étoffe, comme nos tymbales, avec une bande de coton roulé (66) pour les ſuſpendre au col. On ne ſe ſert que d'une baguette, qui eſt d'un bois fort dur, & qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oiſive. Elle bat des doigts, & quelquefois du poing. Le ſon de ces tambours eſt ſourd & peſant. Ceux de l'Europe plaiſent beaucoup plus aux Négres; mais ils ne peuvent s'accoutumer à manier les baguettes des deux mains. Le Roi ſe ſert, dans ſa muſique, d'une ſorte de tymbale, qui differe peu des tambours pour la forme, mais qui eſt beaucoup plus groſſe & plus longue.

CÔTE DES ESCLAVES.

Tambours & leur forme.

Les trompettes ſont d'ivoire & de

Trompettes.

(65) Boſman, p. 254. (66) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

différentes grandeurs. On leur donneroit plus juſtement le nom de cornet, car leur ſon n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces Inſtrumens demande beaucoup de tems & de travail. Ils rendent différens ſons; mais il n'y en a pas d'aſſez harmonieux pour mériter le nom de ſon muſical.

Flutes.

Les flutes ſont des canes, compoſées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un ſeul trou. Le ſon en eſt proportionné à la grandeur de leur diametre. Elles ſont limées avec beaucoup de propreté; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un Négre.

Le Roi & les Grands ont un autre Inſtrument de muſique; c'eſt un panier d'oſier, de la forme d'une groſſe bouteille, & de ſept ou huit pouces de diametre ſur dix de hauteur, ſans y comprendre le col, qui eſt long d'environ cinq pouces & qui ſert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui ſont apparemment des bujis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet Inſtrument, & ſecoue les coquilles en meſure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le ſon eſt tel qu'on peut ſe l'imaginer.

Armes et Instrumens de Musique du Royaume de Juida.

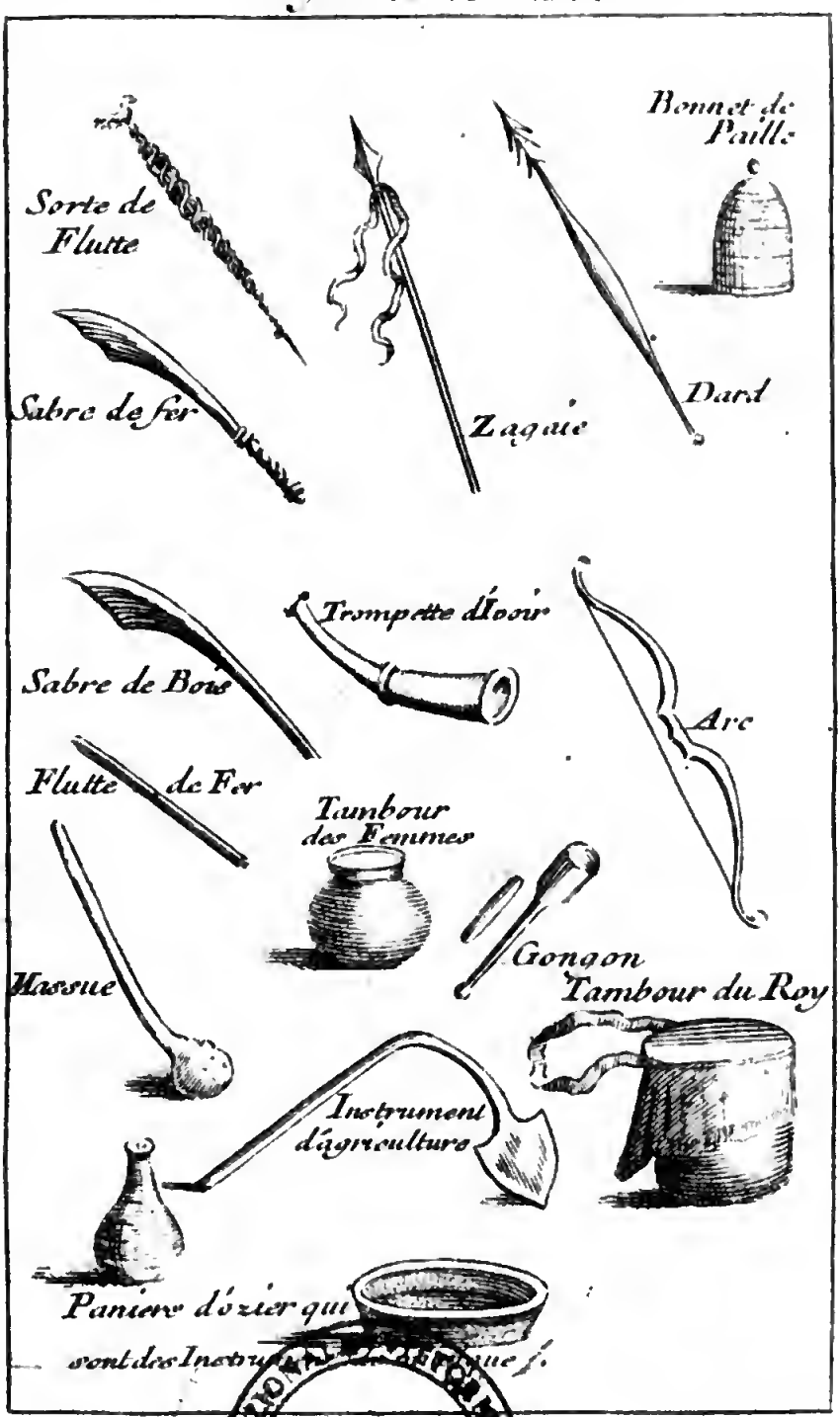

NAPOLI

T. IV. N.° VIII.

Un autre inſtrument de Juida eſt un cylindre de fer, d'un pouce de diametre, qui tourne en ſpirale autour d'un bâton, & qui eſt ouvert à l'extrêmité. Le ſommet du bâton a pour ornement un cocq de cuivre. L'embouchure de l'Inſtrument eſt du côté oppoſé, & l'on s'en ſert comme d'une flute.

CÔTE DES ESCLAVES.

Autres inſtrumens de muſique.

Les Négres de Juida ont une ſorte de tambour, dont le corps eſt un pot de terre rond, d'un pied de diametre, avec une ouverture de ſix pouces de largeur, qui eſt bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, eſt couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'uſage de cet Inſtrument eſt réſervé aux femmes. Elles s'accroupiſſent à terre, & le tenant devant elles, une baguette qu'elles ont à la main leur ſert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de leur main gauche agiſſent ſur le parchemin ou ſur la peau. Mais cet Inſtrument n'eſt pas plus agréable que les precédens. L'Auteur admire que les Européens établis à Juida, particuliérement les François, qui ont introduit dans cette Contrée le luxe de la table & des ameublemens, n'aient point mis leur muſique à la mode parmi les Habitans. Cette en-

Tambour des femmes.

CÔTE DES ESCLAVES.

trepriſe ſeroit aiſée, dit-il; car ils ont le goût fort bon & l'oreille délicate (67).

Harmonie barbare.

Phillips n'en donne pas une idée ſi favorable. Il repréſente quatre ou cinq Négres, qui ſoufflent dans une dent creuſe d'éléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, ſur une piece de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paroît ſemblable aux mugiſſemens d'une troupe de bœufs (68).

Maladies du Royaume de Juida.

Ce Royaume a des maladies qui lui ſont propres, comme des jeux & des plaiſirs. Les Blancs ne s'en reſſentent que trop, ſur-tout de celle des vers, dont ils guériſſent moins facilement que les Négres. Outre ceux qui en ſont attaqués dans le Pays, il eſt arrivé à pluſieurs Hollandois d'en rapporter de fatales ſemences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (69).

Malignité de l'air.

Smith attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, ſur-tout depuis que le Pays ayant été dépeuplé par les ravages du Roi de Dahomay, & les terres étant demeurées ſans culture, il en eſt ſorti quantité d'herbes (70) empoiſonnées. Suivant Des Marchais, on re-

Fiévres chaudes.

(67) Des Marchais, Vol. II. pag. 197.

(68) Phillips, p. 223.

(69) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 121.

(70) Smith, p. 199.

connoît

connoît la malignité de l'air à la roſée qui tombe ſur le tillac d'un Vaiſſeau avant le lever du ſoleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits inſectes, qui reſſemblent aux lézards, aux crapauds & aux ſerpens. A la verité, dit-il, l'ardeur du ſoleil les ſéche & les diſſipe preſqu'auſſi-tôt. Cependant une ſi mauvaiſe diſpoſition de l'air doit produire des effets très-pernicieux ſur les Européens qui ont l'imprudence de s'y expoſer, en cherchant le frais pendant la nuit ſur le tillac. Le plus sûr préſervatif eſt de ſe tenir ſoigneuſement renfermé, de ſe bien couvrir la tête & la poitrine, de mener une vie ſobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour, & ſur-tout d'uſer avec modération des liqueurs fortes, des femmes & des fruits du Pays. Les Négres ſont accoutumés à recevoir les rayons du ſoleil à tête nue; mais l'effet en eſt ſi dangereux pour les Européens, qu'ils tombent dans des fiévres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels en trois jours. Un Capitaine, qui veut conſerver ſes gens, ne peut veiller avec trop de ſoin ſur leur conduite. CÔTE DES ESCLAVES.

Ces fiévres empeſtées cauſent leurs plus grands déſordres aux mois de Juin, Leur ſaiſon & leurs remedes.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Juillet & d'Août. Elles ſe déclarent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des ſaignemens de nez, & des ſechereſſes de langue qui vont juſqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des Marchais nous donne le plus heureux des remedes dont il fit l'experience. Il commençoit par purger le Malade avec une infuſion de ſenné, ſix grains de tartre ſtibié & une once de ſirop roſat. Enſuite il leur faiſoit prendre des lavemens rafraîchiſſans, qui doivent être continués juſqu'à la diminution de la fiévre. Dans l'intervalle, il ordonnoit la ſaignée du pied, pour prévenir le délire, qui arrive ordinairement le troiſiéme jour. Quelquefois il eſt néceſſaire d'appliquer les ventouſes. La diéte du Malade doit être conſtamment de l'eau d'orge, avec un peu de nitre purifié. Lorſque le danger paroît fini, il faut ſe purger avec de la manne & du ſirop de roſes, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure.

Diſſenterie commune. Son remede.

Outre ces fiévres chaudes, qui ſont toujours malignes & intermittentes, la diſſenterie eſt ici fort commune, & paroît devoir être attribuée aux fruits & à l'eau du Pays. Labat eſt perſuadé néanmoins qu'elle vient uniquement de l'ex-

cès de l'eau-de vie & des liqueurs fortes. Cette maladie eſt d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les Etrangers dans toutes les ſaiſons de l'année. Elle naît même quelquefois à la ſuite d'une fiévre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, eſt de purger le Malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure, & de ne pas ceſſer juſqu'à la diminution des humeurs qui cauſent le mal. Lorſqu'on s'apperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe ſix grains de catholicon, ſans oublier chaque jour l'uſage des clyſteres aſtringens. On ſe ſert auſſi avec beaucoup de ſuccès, contre cette maladie, de la racine de ſimarouba, qui ſe nomme bois-amer dans les Iſles ſous-le-Vent, & que les Sauvages de la Cayenne employent comme un ſpécifique contre le même mal. Un Jéſuite François en ayant envoyé au Collége de Paris, le célebre Frere *du Soleil*, qui étoit chargé de la Pharmacie de cette Maiſon, la garda long-tems comme un ſecret, avec lequel il fit des cures merveilleuſes (71). CÔTE DES ESCLAVES.

Mais ce n'eſt pas dans les lumieres de la Médecine que les Négres cherchent du ſecours contre leurs maladies. Ils s'a- Reſſource des Négres dans leurs maladies.

(71) Des Marchais, Vol. II. p. 121. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

dreſſent à leurs Fétiches (72), avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte d'Or; & les jours entiers s'emploient à des opérations ſuperſtitieuſes. Leurs remedes ſont les mêmes que ſur la Côte d'Or; mais leurs offrandes ſont différentes. Chaque Négre choiſit, en plein air, une place, qu'il entoure de roſeaux & d'autres plantes. C'eſt dans ce lieu conſacré qu'ils font des ſacrifices continuels pour obtenir la ſanté & la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter ſon arrivée en prononçant ſon nom. C'eſt un crime capital de la nommer devant le Roi & les Grands. Boſman ſe diſpoſant à partir, dans ſon premier voyage, demanda au Roi, qui lui devoit environ cent livres ſterling, de qui il recevroit cette ſomme à ſon retour en cas de mort. Tous les Aſſiſtans parurent extrêmement ſurpris à cette queſtion. Mais le Roi, qui entendoit un peu la Langue Portugaiſe, conſidérant que l'Auteur ignoroit les uſages du Pays, lui répondit avec un ſourire; Soyez là-deſſus ſans inquiétude: Vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toujours. Boſman s'apperçut fort bien qu'il avoit commis une impru-

Défenſe de parler de mort devant le Roi de Juida.

(72) Boſman, p. 250. & ſuivantes.

dence. Lorſqu'il fut retourné au Comptoir, ſon Interprete lui apprit qu'il étoit défendu, ſous peine de la vie, de parler de mort en préſence du Roi, & bien plus de parler de la ſienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce Prince, dans ſon ſecond & dans ſon troiſiéme voyage, il prit la liberté de railler ſouvent les Seigneurs de ſa Cour, ſur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre foibleſſe; & le Roi même prenoit plaiſir à l'entendre. Mais les Négres n'en étoient pas moins réſervés, & n'oſoient ouvrir la bouche ſur le même ſujet (73). Côte des Esclaves.

La ſépulture des Grands du Royaume eſt dans une galerie que les enfans font conſtruire exprès pour leur pere. On place le corps au milieu, & l'on met ſur la foſſe le bouclier, l'arc, les fléches, & le ſabre du Mort, entourés de ſes Fétiches & de ceux de ſa famille. Le Mauſolée a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes & de Fétiches. Mais quoique les fuſils & les piſtolets ſoient en uſage dans le Pays, on n'en place jamais ſur les tombeaux. Un uſage inviolable de l'héritier, après la mort de ſon pere, c'eſt de paſſer une année entiere ſans habiter ſa maiſon, & d'attendre la Sépulture des Grands. Deuil de l'héritier.

(73) Boſman, p. 250. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

fin de ce deuil pour entrer en poſſeſſion de ſes femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervalle, quitter ſa parure ordinaire & ne porter ni colliers, ni bagues, ni bracelets. La loi, ou l'uſage, ne lui accorde qu'un pagne de natte, qui eſt comme le ſymbole de l'infortune & de la douleur (74).

CHAPITRE V.

Religion, Culte, Opinions des Négres de Juida.

BOSMAN croit avoir vérifié que la Religion du Royaume de Juida n'eſt fondée que ſur un principe d'intérêt & de ſuperſtition; & plus, dit-il, qu'aucune autre idolâtrie : car ſi les Payens des autres Pays ont trente mille Divinités, le Peuple de cette Région a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'Auteur ne ſe croit pas moins certain que les Négres de Juida ont quelque foible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la toute-puiſſance & l'ubiquité. Ils ſont perſuadés qu'il exiſte un Etre, dont l'Univers eſt l'ouvrage, & qui mérite par conſéquent d'être (75) préferé aux Fétiches, qui

Ils ont quelqu'idée d'un Souverain Etre.

Divers témoignages ſur ce point.

(74) Des Marchais, p. 168.

(75) Boſman emploie toujours les termes de Dieux & d'Idoles, pour ſignifier les Fétiches.

ſont eux-mêmes ſes créatures. Mais ils ne le prient point & ne lui offrent point de ſacrifices. Ce grand Dieu, diſent-ils, eſt trop élevé au-deſſus d'eux pour s'occuper de leur ſituation. Il a confié le gouvernement du Monde aux Fétiches, qui ſont des Puiſſances ſubordonnées (76), auſquelles les Négres doivent s'adreſſer. Enfin il paroît clairement, comme Loyer l'obſerve auſſi avec plus d'étendue (77), qu'ils ne prennent les Fétiches que pour des ſubſtances matérielles, revêtues, par l'Etre Suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre humain. CÔTE DES ESCLAVES.

Des Marchais prétend que les Négres les plus ſenſés de Juida, du moins entre les Grands, ont une idée confuſe de l'exiſtence d'un ſeul Dieu, qu'ils placent dans le Ciel. Ils lui attribuent le ſoin de punir le mal, & de récompenſer le bien. Ils croyent que le Tonnerre vient de lui. Ils reconnoiſſent, ſuivant le même Auteur, que les Blancs, qui lui adreſſent leur culte, ſont beaucoup plus heureux que les Négres, dont le partage eſt de ſervir le Diable, méchante & pernicieuſe Puiſſance, qu'ils n'ont pas la hardieſſe d'abandonner, parce qu'ils Opinion des Grands du Pays.

(76) Boſman, p. 367. & ſuivantes.

(77) Voyez le Tome III. de cette Collection, article d'*Iſſini*.

CÔTE DES ESCLAVES.

redoutent les fureurs de la populace. On peut juger ſur ces idées, conclut Des Marchais, que le zéle des Miſſionnaires ſeroit ici fort inutile (78). Dans un autre endroit, paroiſſant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Boſman (79). Ces Négres, dit-il, reconnoiſſent un Souverain Etre, Créateur de l'Univers, qui réſide au Ciel, d'où il gouverne le monde, & dont la juſtice & la bonté ſont infinies. Il aſſure auſſi qu'ils ont recours à ſa puiſſance dans les calamités publiques; mais c'eſt après s'être adreſſés en vain à celle du ſerpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu ſupérieur. Ils employent les jours & les nuits aux danſes & aux chants qu'ils font à ſon honneur. Ils lui ſacrifient, non-ſeulement des animaux, mais de jeunes perſonnes des deux ſexes. *Aſſou*, Capitaine Négre, qui vivoit encore du tems de l'Auteur, avoit offert au Dieu du Ciel un ſacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la guériſon de ſon pere (80).

Opinions des Négres de Juida ſur l'enfer.

Les Habitans de Juida ont quelques notions de l'enfer, du diable, & de l'apparition des eſprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu ſouterrain, où les mé-

(78) Des Marchais, Vol. I. p. 129.

(79) Loyer, *ubi ſup.*

(80) Des Marchais, *ubi ſup.* p. 215.

chans ſont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille ſorciere, qui faiſoit des récits fort étranges de l'enfer. Elle y avoit vû, diſoit-elle, pluſieurs perſonnes de ſa connoiſſance, & particuliérement l'ancien (81) Miniſtre du Roi, qui y étoit cruellement tourmenté (82). CÔTE DES ESCLAVES.

Quoique les Négres de Juida ne ſoient ni Juifs ni Mahométans, on a fait remarquer qu'ils ont l'uſage de la circonciſion; mais c'eſt avec la moitié moins de céremonies que les Négres du Sénegal. Lorſque leurs enfans paroiſſent aſſez forts pour ſupporter l'opération, ils les conduiſent chez un Chirurgien Négre, le pere prend ſon fils ſur ſes genoux, lui tire le prépuce, que le Chirurgien coupe, & n'employe que de l'eau fraîche pour arrêter le ſang. Dans l'eſpace de trois jours, la playe eſt guérie ſans autre remede. Loin de regarder cet uſage comme une pratique de Religion, les Négres reconnoiſſent qu'ils en ignorent l'origine, & qu'ils n'ont pas d'autre raiſon pour l'obſerver, que l'exemple de leurs Ancêtres (83). Maniere dont ils circonciſent leurs enfans.

(81) L'Auteur l'appelle le premier Capitaine du Roi.

(82) Boſman, p. 385.

(83) Des Marchais, Vol. I. pag. 127.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Fétiches de Juida peuvent être diviſés en deux claſſes; celle des grands & celle des petits. La premiere claſſe eſt celle des Fétiches publics, que Des Marchais réduit à quatre; le *Serpent*, les *Arbres*, la *Mer* & l'*Agoye*. Il croit néanmoins qu'on peut en ajouter un cinquiéme, qui eſt la principale Riviere du Pays, nommée l'*Eufrates*. Atkins & Boſman ne comptent que quatre grands Fétiches, & ne parlent point de l'agoye.

Diviſion des Fétiches en deux claſſes.

Premier Fétiche.

Le ſerpent eſt ſans contredit le plus célébre & le plus honoré; mais comme on ſe propoſe d'en parler avec étendue dans les articles ſuivans, il ſuffira ici de l'avoir nommé (84).

Second Fétiche.

Pourquoi les Négres l'invoquent, & de quelle maniere.

Le ſecond Fétiche public conſiſte dans quelques grands Arbres, qu'il ſemble que la nature ait pris plaiſir à former. On ne leur adreſſe des prieres & des offrandes que dans le tems des maladies, & pour le rétabliſſement de la ſanté. Les Négres croyent que l'empire de ce Fétiche s'étend particuliérement ſur toutes ſortes de fiévres. Ils n'oublient pas néanmoins le ſerpent; car dans les cas mêmes où ſon pouvoir eſt borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'ayent recours à

(84) On parlera de ſon Culte & de ſes Temples.

d'autres remedes imaginaires pour la guériſon de leurs maladies. Ils font divers ſacrifices aux Fétiches inférieurs. Quelquefois, ils tuent un Eſclave & mangent une partie de ſa chair. Boſman rend témoignage que ce barbare remede fut tenté deux fois de ſon tems, à l'occaſion d'une maladie du Roi. Ils ont d'autres méthodes auſſi extravagantes, dont la répétition ſeroit ennuyeuſe (85). Les offrandes que les Malades font aux arbres, ſont, ſuivant Des Marchais, des pâtes de millet, de maïz, & de riz. C'eſt au Prêtre qu'appartient le droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du Malade; après quoi, il peut les emporter pour ſon propre uſage, à moins que le Malade ne le paye pour les laiſſer au même lieu juſqu'à ce que les chiens, les porcs, & les oiſeaux les ayent dévorées (86).

CÔTE DES ESCLAVES.

Atkins rapporte que les boſquets ont part dans certaines occaſions aux offrandes & aux vœux des Négres, ou plûtôt, qu'ils appartiennent au ſerpent par une conſécration particuliere. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, pluſieurs Grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une Tour quarrée, où

Les boſquets ſont auſſi révérés.

(85) Boſman, p. 368. & 383.

(86) Des Marchais, Vol. II. p. 131.

CÔTE DES ESCLAVES.

ils portent leurs Daſchis & leurs préſens. On en découvre une fort élevée, dans le voiſinage de Sabi, où le Roi & le Peuple font tous les ans de riches offrandes (87).

Troiſiéme Fétiche.

Le troiſiéme Fétiche de la premiere claſſe eſt la mer. Il a ſon département particulier, comme les arbres. Mais ces deux Fétiches n'ont rien à démêler avec le ſerpent, qui a droit au contraire de les corriger lorſqu'on ſe plaint de leur pareſſe & de leur négligence (88).

Sacrifices qu'on fait à la mer.

Dans la ſaiſon des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppoſe à la pêche, & au débarquement des marchandiſes de l'Europe; dans les tems où les Vaiſſeaux ſont attendus & tardent long-tems à paroître; les Négres font de grandes offrandes à la mer, en y jettant des biens de toutes les eſpeces. Mais les Prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces ſacrifices, parce qu'il n'en reſte rien qui puiſſe tourner à leur avantage. Le dernier Roi du grand Ardra ayant fait un jour des préſens conſidérables à la mer, fut ſi chocqué d'apprendre qu'elle ne répondoit point à ſes eſperances, qu'il devint furieux comme Xerxès, & ſe vengea par divers outrages (89). Cepen-

(87) Voyage d'Atkins, pag. 118.

(88) Boſman, p. 368.

(89) Le même, p. 383. C'eſt lui qui emploie la comparaiſon de Xerxès.

dant la Nation n'en eſt pas moins conſtante dans ſon culte. Si le tems s'obſtine à demeurer contraire au Commerce, on conſulte le Grand Sacrificateur; & ſuivant ſa réponſe, on fait une proceſſion ſolemnelle, qui ſe termine par le ſacrifice d'un bœuf ſur le rivage. On fait couler le ſang dans les flots & l'on y jette, auſſi loin qu'il eſt poſſible, un anneau d'or, pour appaiſer la mer. L'anneau n'eſt pas aſſez gros pour être regretté. Mais la victime appartient au grand Sacrificateur, qui en diſpoſe à ſon gré. CÔTE DES ESCLAVES.

On fait chaque année une autre proceſſion ſur les bords de l'Eufrates, principale riviere du Royaume de (90) Juida, qui paſſe auſſi pour un Fétiche. Mais elle n'approche point de celle du ſerpent, dont on lira bien-tôt la deſcription. Elle commence par un Corps de quarante Mouſquetaires de la garde Royale, qui ſont ſuivis de dix-huit femmes du Roi, chargées des préſens de ce Prince. Après les femmes, on voit paroître ſeul le Grand Maître des cérémonies, environné de vingt Tambours, de vingt Trompettes, & de vingt Flutes de la muſique du Roi. Ce convoi eſt attendu au bord de la riviere par le grand Proceſſion qu'on fait à l'honneur de la riviere.

(90) Boſman lui donne le nom de Divinité.

CÔTE DES ESCLAVES.

Sacrificateur avec ſes Prêtres. Ils y reçoivent les préſens, & jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui eſt deſtinée au Fétiche : c'eſt ordinairement quelques poignées de riz, de maïz, & de millet (91); mais ils ont la prudence de garder le reſte pour eux-mêmes.

Agoye, Divinité des Conſeils. Sa figure.

L'*Agoye*, qui eſt le quatriéme Fétiche de la premiere claſſe, eſt une hideuſe figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud (92) plus que celle d'un homme. Elle eſt placée, ou plûtôt accroupie ſur un piedeſtal d'argile rouge, vêtue d'une piece de drap rouge, qui eſt bordé de bujis. Sa tête eſt couronnée de lézards & de ſerpens, entremêlés de plumes rouges; & l'on voit ſortir, au ſommet, le fer, ou la pointe d'une jagaie, qui traverſe un gros lézard, au-deſſous duquel eſt un croiſſant d'argent. Le col de la figure eſt entouré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette Idole eſt ſur une table, dans la maiſon du grand Sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demies-calebaſſes, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

(91) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 160. & ſuivantes.

(92) Voyez la Figure.

1. Habit des Femmes du Roy.
2. Habit des Grands.
3. Femmes favorite du Roy.
4. Agoye Dieu des Conseils
5. Tombeau du Roy.

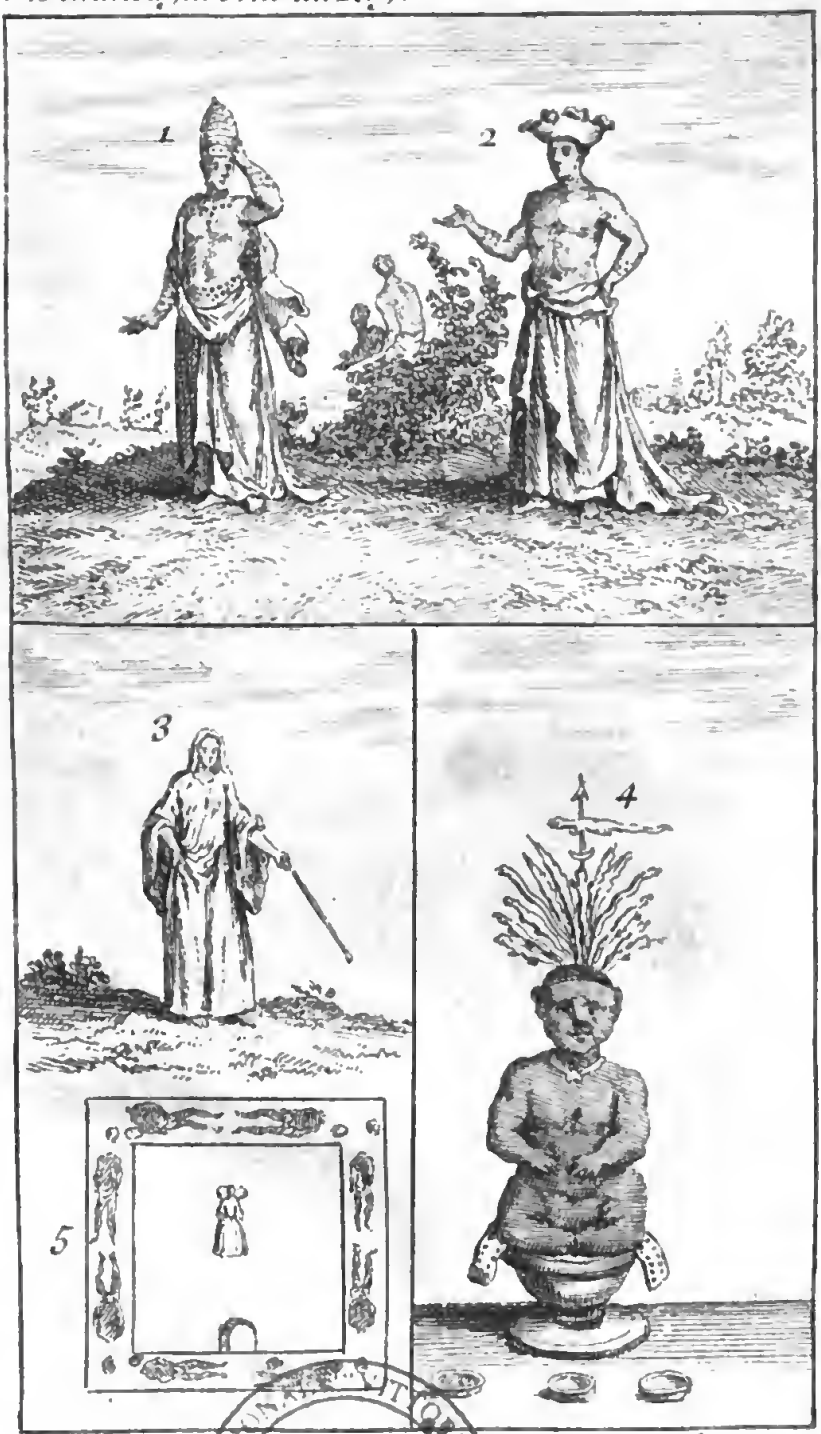

T. VI. N.° XXVI.

NAPOLI

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO
Napoli

CÔTE DES ESCLAVES.

Son culte & ſon office.

L'Agoye eſt la divinité (93) qui préſide aux Conſeils. L'uſage eſt de la conſulter avant que de former une entrepriſe. Ceux qui ont beſoin de ſes inſpirations, s'adreſſent d'abord au Sacrificateur, & lui expliquent le ſujet qui les amene. Enſuite, ils offrent leur préſent à l'Agoye, ſans oublier de payer les droits du Prêtre, qui doit lui ſervir d'Interpréte. S'il eſt ſatisfait, il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le Suppliant regarde avec beaucoup de reſpect, il jette les balles au hazard, d'un plat dans l'autre, juſqu'à ce que le nombre ſe trouve impair dans chaque plat. Il répete pluſieurs fois cette opération; & ſi le nombre continue d'être impair, il déclare que l'entrepriſe eſt heureuſe. La prévention des Négres eſt ſi forte, que ſi leurs eſperances ſont trompées, comme il arrive ſouvent, ils en rejettent la faute ſur eux-mêmes, ſans accuſer jamais l'Agoye. Les femmes, ſur-tout, ne ceſſent pas de conſulter l'Oracle, & d'enrichir le Prêtre par leurs préſens. L'Auteur donne à cette ſtatue environ dix-huit pouces de hauteur, un pied à ſa couronne, & la même grandeur au piedeſtal (94). On ne

(93) L'Auteur l'appelle Dieu des conſeils.

(94) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 161.

CÔTE DES ESCLAVES.

fait pas de proceſſion publique à l'honneur de l'Agoye. C'eſt un culte ſecret, qui n'a pour témoins que le Prêtre & la Divinité (95).

Fétiches de la ſeconde claſſe.

Mais le reſpect qu'on porte aux grands Fétiches eſt extrêmement partagé, par la multitude innombrable de petites Idoles que chaque Particulier choiſit à ſon gré. Les plus communes, ſuivant Barbot, ſont de terre graſſe, parce qu'il eſt aiſé de faire prendre toutes ſortes de formes à cette terre. Les maiſons & les chambres des Négres, les champs, les ſentiers, dans toutes les parties du Pays, ſont remplis de ces figures, qu'on prend ſoin de placer religieuſement ſous des hutes de terre, ou dans des nîches. Avec cette eſpece de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui ſont deſtinées à ſervir de repoſoir aux Serpens, lorſque le hazard en fait rencontrer. Les Négres donnent à ces hutes le nom de *Caſas de Dios*, à l'imitation des Portugais (96).

Autres Fétiches inférieurs.

Les autres Fétiches, d'un rang inférieur, ſont de pierre, d'os, de bois, &c. Mais la dévotion eſt moins aveugle ici

(95) Labat badine ici ſur l'adreſſe des Prêtres Négres, ſans faire attention que cette matiere eſt fort délicate.

(96) Des Marchais dit que ces Idoles ſont de petits marmouſets de figure groteſque, hauts de cinq ou ſix pouces, Vol. II. pag. 153.

pour ces petites Idoles. Quoique le premier ſoin des Habitans ſoit de les conſulter dans leurs moindres entrepriſes, ils les traitent ſuivant le ſuccès; c'eſt-à-dire, que ſi la fortune répond à leurs déſirs, ils les comblent d'honneur & de préſens; mais autrement, ils les chaſſent de leur maiſon (97). Boſman raconte, d'après un Négre fort ſenſé, que leur uſage commun, en commençant une affaire d'importance, eſt de chercher quelque nouveau Fétiche qui puiſſe leur attirer du bonheur. Ils prennent la premiere créature qu'ils rencontrent; un chien, un chat, ou le plus vil animal; & s'il ne s'en préſente aucun, leur choix tombe ſur une pierre, une piece de bois, enfin ſur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau Fétiche eſt d'abord comblé de préſens, avec une promeſſe ſolemnelle de l'honorer comme un Patron cheri, s'il répond à l'opinion qu'on a de ſa puiſſance. En effet, ſi le hazard fait tourner heureuſement l'entrepriſe, on lui prodigue les careſſes & les préſens. Mais ſi le contraire arrive, il eſt regardé comme une machine inutile, & replongé dans ſon premier ſort (98).

CÔTE DES ESCLAVES.

Maniere de les choiſir.

(97) Boſman, p. 341.
(98) Atkins, p. 118. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

Des Marchais prétend avoir obſervé, dans les différens voyages qu'il fit au Royaume de Juida, que les Habitans, malgré leur ignorance, & leur paſſion effrenée pour les femmes, ſont bien diſpoſés pour le Chriſtianiſme. Au contraire, Boſman déclare que la polygamie eſt pour eux un obſtacle inſurmontable, & qu'en ſuppoſant que toutes les autres difficultés puſſent être vaincues, il ne faudroit jamais eſperer de les réduire à l'uſage d'une (99) ſeule femme. L'idée confuſe qu'ils ont d'un premier Etre, avoit fait concevoir tant d'eſperance aux François qui s'établirent dans le Pays en 1666, que M. du Caſſe ſe fit accompagner de deux Capucins (1) dans le Vaiſſeau la *Tempête*. Ces deux Miſſionnaires apprirent la Langue du Pays, & prêcherent d'abord avec des marques ſi viſibles de la bénédiction du Ciel, qu'ils diſpoſerent le Roi même à recevoir le Batême. On ne ſauroit douter, ſuivant Des Marchais, ou Labat ſon Editeur, que la converſion de ce Prince n'eût été ſuivie de celle du Peuple. Mais les Proteſtans, établis ſur la même Côte, ſe perſuaderent qu'un événement de cette nature cauſeroit infailliblement la

Tentatives des François pour convertir les Négres de Juida.

Obſtacles qu'ils trouvent de la part des Proteſtans.

(99) Boſman, p. 367. & ſuivantes.

(1) Des Marchais, *ubi ſup.* p. 215.

ruine de leur Commerce. Ils cabalerent avec tant de force, & gagnerent les Prêtres Négres par des préſens ſi conſidérables, qu'ils ſuſciterent un ſoulévement contre les deux Capucins. La veille même du jour où le Roi devoit être baptiſé, le Peuple excité à la ſédition, mit le feu à la chapelle Catholique, environna le Palais Royal, & n'auroit pas ménagé la vie des Miſſionnaires, ſi le Roi ne les eût mis à couvert de ce furieux emportement. Il conçut ſui-même que la ſienne n'étoit pas en ſûreté; & cédant à ſa frayeur, il promit aux Prêtres Négres de demeurer fidéle à la Religion de ſes peres. Des deux Capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poiſon, au bout de quelques jours. L'autre fut obligé de s'embarquer, & ſon départ fit renaître la tranquillité. CÔTE DES ESCLAVES.

En 1670, la Compagnie Françoiſe de 1664 fit partir deux Jacobins pour renouveller la même entrepriſe. Ils reçurent tout ce qui étoit néceſſaire à leur deſſein; ils apprirent la langue du Pays, & les apparences ſembloient promettre beaucoup. Mais les mêmes Européens recommencerent leurs oppoſitions. Il fut impoſſible aux Miſſionnaires d'obtenir la moindre audience du Roy & des Grands. Le peuple refuſa de

CÔTE DES ESCLAVES.

les écouter, lorſqu'ils voulurent prêcher l'Evangile. Ils moururent tous deux, & on ne douta point que le poiſon n'eut abregé leur vie, comme celle du Capucin. Les François n'ont rien tenté depuis, & leur Comptoir n'a qu'un ſeul Chapelain (2) pour le ſervice ordinaire de la Religion.

Tentative des Portugais.

On ne doute pas que les Portugais n'ayent eu le même zéle. Boſman rapporte qu'étant ſur la Côte de Juida, en 1698 & 1699, il y vint un Moine Auguſtin de l'Iſle S. Thomas, pour convertir les Négres, & que les mêmes raiſons firent échoüer ſon entrepriſe. Ce Miſſionnaire propoſa au Roi d'écouter ſes inſtructions. Mais dans la premiere viſite que l'Auteur rendit à ce Prince, il lui demanda ce qu'il penſoit de cette propoſition. Je la loue, lui dit le Roi, & ce Miſſionaire me paroît fort honnête homme, mais je ſuis réſolu de m'en tenir à mes Fétiches. Le même Religieux ſe trouvant avec Boſman dans la compagnie d'un Seigneur, qui paſſoit pour homme d'eſprit, déclara d'un ton ménaçant, » que ſi le peuple de » Juida perſiſtoit dans ſes fauſſes opi- » nions, & dans ſes mœurs déreglées, » il ne pouvoit éviter de tomber dans

Réponſe d'un Grand du Pays à un Miſſionaire.

(2) Des Marchais, Vol. II. p. 216. & ſuivantes.

» les flâmes de l'enfer, pour y brûler » éternellement avec le diable. Le Seigneur Négre repondit froidement. » Nous ne valons pas mieux que nos » ancêtres. Ils ont mené la même vie, » & profeſſé le même culte. Si nous » ſommes condamnés à brûler, notre » conſolation ſera de brûler avec eux. Cette réponſe fit perdre toute eſpérance au Miſſionnaire. Il pria Boſman de lui obtenir du Roi ſon audience de congé; & quelque tems après, il remit à la voile (3). CÔTE DES ESCLAVES.

§ II.

Le Serpent de Juida & ſon culte.

DES Marchais donne une deſcription fort exacte du ſerpent, qui fait le principal objet de la Religion de Juida. Cette eſpece a la tête groſſe & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorſqu'elle attaque un ſerpent vénimeux. Elle a la queue petite & pointue, la peau fort belle. Le fond de ſa couleur eſt un blanc ſale, avec un mélange agréable de raies & de taches jaunes, bleues & brunes. Ces ſerpens ſont d'une douceur ſurprenante. On Deſcription du Serpent Fétiche.

(3) Boſman, pag. 385. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

peut marcher ſur eux ſans crainte. Ils ſe retirent ſans aucune marque de colere (4).

Boſman dit qu'ils ſont raiés de blanc, de jaune & de brun. Le plus grand qu'il eût vû, dans un long ſéjour ſur la Côte, n'avoit qu'une braſſe de longueur, & n'étoit pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, & qu'il a pris ſouvent plaiſir à cette chaſſe. Mais lorſqu'ils ont ſaiſi leur proie, ils ont beſoin d'une heure pour l'avaler. Leur gozier, qui eſt naturellement fort étroit, paroît encore ſe reſſerrer dans ces occaſions.

Lorſqu'un de ces ſerpens eſt ſous le toît d'une maiſon, il ne peut ſe dégorger aſſez vîte pour ſurprendre un rat. Il ſemble que ces petites bêtes, s'en apperçoivent; & l'Auteur aſſure qu'il en a quelquefois vû paſſer pluſieurs devant leur ennemi, qui ſe trouvoit dans cet embarras, y repaſſer cent fois, le railler même par leurs ſauts & leur poſture, tandis que ſiflant, & s'efforçant en vain d'avancer plus vîte, il arrivoit toujours trop tard (5).

Douceur naturelle des ſerpens Fétiches.

Les ſerpens Fétiches ne nuiſent à per-

(4) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 236.

(5) Boſman, p. 380.

ſonne. Ils ſont ſi privés, qu'ils ſe laiſſent prendre & manier. Leur unique antipathie eſt contre les ſerpens vénimeux, dont la morſure eſt dangéreuſe. Ils les attaquent, dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, & ſemblent prendre plaiſir à délivrer les hommes de leur poiſon. Les Blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, & badinent avec elles ſans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'eſpece des ſerpens vénimeux eſt noire, longue de deux braſſes, & d'un pouce & demi de diamétre. Ils ont la tête plate, & deux dents crochues. Ils rampent toujours la tête levée, & la gueule ouverte, attaquant furieuſement tout ce qui ſe préſente. L'Auteur les croit du genre vipere, comme ceux de la Martinique, de Sainte Lucie, & de Begnia.

CÔTE DES ESCLAVES. Serpens-Fétiches.

Le ſerpent ſacré a moins de longueur. Il n'a point ordinairement plus de ſept pieds & demi; mais il eſt auſſi gros que la cuiſſe d'un homme. Les Négres aſſurent que le premier pere de cette race eſt encore vivant, & qu'il eſt d'une prodigieuſe groſſeur (*6*).

Leur grandeur.

Boſman prétend avoir obſervé que ces ſerpens ne peuvent mordre ni pic-

Leurs combats contre d'autres ſerpens.

(6) Des Marchais, Vol. II. p. 135. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

quer. Il traite de chimere l'opinion des Négres, qui regardent leur morſure comme un préſervatif contre celle des autres ſerpens. Il aſſure au contraire qu'ils ne peuvent ſe défendre eux-mêmes du poiſon des autres ; & que dans les combats qu'ils leur livrent ſouvent, quoique beaucoup plus gros & plus vigoureux, ils ſeroient rarement vainqueurs, ſi ces rencontres n'arrivoient ordinairement près des Villes & des Villages, où le ſecours de leurs Adorateurs les fait triompher de leur ennemi (7). Snelgrave dit qu'une des principales raiſons qui les a fait choiſir aux Négres pour l'objet de leur culte, eſt la bonté de leur naturel. C'eſt un crime capital de leur nuire, ou de les outrager volontairement ; mais s'il arrive par hazard qu'on marche deſſus, ils ſe retirent avec plus de frayeur que de colere ; ou s'ils ſe ſervent de leur dents pour mordre (8), la bleſſure eſt toujours ſans danger.

Origine de cette ſuperſtition.

Les Négres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur ſerpent ſacré depuis un grand nombre d'années. Il avoit quitté, diſent-ils, une autre région, dont les Habitans faiſoient auſſi profeſſion de l'adorer, mais s'étoient rendus indignes d'une protection ſi ſainte, par

(7) Boſman, p. 379. (8) Snelgrave, p. 47.

leur

leur méchanceté & par leurs crimes. Ceux de Juida, charmés dela préférence que le ſerpent leur accordoit, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie & de reſpect, & le portérent ſur un tapis de ſoye (9) dans le Temple, où il eſt actuellement. Des Marchais confirme le récit de Boſman par un détail encore plus particulier. Il eſt certain, dit-il, (10), que ce ſerpent vient d'Ardra dans ſon origine, quoiqu'on ignore à quel tems il faut rapporter ici l'introduction de ſon culte. L'armée de Juida étant prête, ſuivant cet Auteur, à livrer bataille à celle d'Ardra, il ſortit de celle-ci un gros ſerpent, qui ſe retira dans l'autre. Non-ſeulement ſa forme n'avoit rien d'effrayant, mais il parut ſi doux & ſi privé, que tout le monde fut porté à le careſſer. Le grand Sacrificateur le prit dans ſes bras, & le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vûe de ce prodige fit tomber tous les Négres à genoux. Ils adorerent leur nouvelle Divinité; & fondant ſur leurs ennemis, avec un redoublement de courage, ils remportérent une victoire complette. Toute la Nation ne

Côte des Esclaves.

Hiſtoire du premier Serpent-Fétiche.

(9) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 370.

(10) Des Marchais, *ubi ſup.* p. 133.

CÔTE DES ESCLAVES.

manqua point d'attribuer un ſuccès ſi mémorable à la vertu du ſerpent. Il fut rapporté avec toutes ſortes d'honneurs. On lui bâtit un Temple, on aſſigna un fond pour ſa ſubſiſtance; & bien-tôt ce nouveau Fétiche prit l'aſcendant ſur toutes les anciennes Divinités. Son culte ne fit enſuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on ſe crut redevable à ſa protection. Les trois anciens Fétiches avoient leur département ſéparé: On s'adreſſoit à la mer pour obtenir une heureuſe pêche, aux Arbres pour la ſanté, & à l'Agoye pour les conſeils; mais le ſerpent préſide au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la ſtérilité, &c. Le premier édifice qu'on avoit bâti pour le recevoir, parut bien-tôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau Temple, avec de grandes cours, & des appartemens ſpacieux. On établit un grand Pontife, & des Prêtres pour le ſervir. Tous les ans on choiſit quelques belles filles, qui lui ſont conſacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que les Négres de Juida ſont perſuadés que le ſerpent qu'ils adorent aujourd'hui eſt le même qui fut apporté par leurs ancêtres, & qui leur fit gagner une glorieuſe victoire. La poſterité de ce noble ani-

Quelles ſont ſes vertus & ſes fonctions.

Son Temple & ſes Prêtres.

mal eſt devenue fort nombreuſe, & n'a pas dégeneré des bonnes qualités de ſon premier pere. Quoiqu'elle ſoit moins honorée que le chef, il n'y a pas de Négre qui ne ſe croye fort heureux de rencontrer des ſerpens de cette eſpece, & qui ne les loge ou les nourriſſe avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'eſt une femelle, & qu'ils s'apperçoivent qu'elle ſoit pleine, ils lui conſtruiſent un nid pour mettre ſes petits au monde, & prennent ſoin de les élever, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de chercher leur nourriture. Comme ils ſont incapables de nuire, perſonne n'eſt porté à les inſulter. Mais s'il arrivoit à quelqu'un, Négre ou Blanc, d'en tuer ou d'en bleſſer un, toute la Nation ſeroit ardente à ſe ſoulever. Le coupable, s'il étoit Négre, ſetoit aſſommé ou brûlé ſur le champ, & tous ſes biens confiſqués. Si c'étoit un Blanc, & qu'il eût le bonheur de ſe dérober à la furie du peuple, il en couteroit une bonne ſomme à ſa Nation pour lui procurer la liberté de reparoître (11).

Côte des Esclaves.

Sort de ſa poſtérité.

La force de cette ſuperſtition fit naître un accident fort tragique, qui eſt

Accident tragique arrivé aux Anglois.

(11) Le même, *ibid.* Boſman dit (pag. 376.) qu'un Négre qui toucheroit un de ces ſerpens du bout d'un bâton, pour l'offenſer, ſeroit condamné au ſupplice du feu.

CÔTE DES ESCLAVES.

confirmé par le témoignage réuni de Boſman & de Barbot. Lorſque les Anglois commencerent à s'établir dans le Royaume de Juida, un Capitaine de leur Nation ayant débarqué ſes marchandiſes ſur le rivage, ſes gens trouverent la nuit, dans le magazin, un ſerpent Fétiche, qu'ils tuerent innocemment, & qu'ils jetterent devant leur porte, ſans ſe défier des conſéquences. Le lendemain, quelques Négres, qui reconnurent le ſacrilege, & qui en apprirent les auteurs, par la confeſſion mêmes des Anglois, ne tarderent point à répandre cette funeſte nouvelle dans la Nation. Tous les Habitans du canton s'aſſemblerent. Ils fondirent ſur le Comptoir naiſſant, maſſacrerent les Anglois juſqu'au dernier, & détruiſirent, par le feu, l'édifice & les marchandiſes (12).

Parti à prendre pour un blanc qui auroit tué un ſerpent.

Cette barbarie éloigna pendant quelque tems les Anglois de la Côte. Dans l'intervalle, les Négres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivoient dans leur Pays, quelques-uns de leurs ſerpens Fétiches, & les ſupplioient de les reſpecter, parce-qu'ils

(12) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 376, & Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 341.

étoient ſacrés. Une précaution ſi néceſſaire a garanti les Etrangers de toutes ſortes d'accidens. Mais un Blanc, qui tueroit aujourd'hui quelque ſerpent Fétiche, n'auroit pas d'autre reſſource que de s'adreſſer promptement au Roi, & de lui proteſter qu'il l'a fait ſans deſſein. Son crime paroîtroit expié par le répentir, & par une amende qu'on l'obligeroit de payer aux Prêtres. Encore l'Auteur ne lui conſeille-t'il pas de s'expoſer dans ces circonſtances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes ſortes d'outrages, lorſqu'elle eſt excitée par les Prêtres. CÔTE DES ESCLAVES.

Vers le même tems, un Négre d'Aquambo, qui ſe trouvoit dans le Pays de Juida, prit un ſerpent ſur ſon bâton, parce qu'il n'oſoit y toucher de la main, & le porta dans ſa cabane, ſans lui avoir cauſé le moindre mal. Il fut apperçu par deux Négres du Pays, qui pouſſerent auſſi-tôt des cris affreux, & capables de ſoulever tout le Canton. On vit courir à la place publique un grand nombre d'Habitans, armés de maſſues, d'épées, & de zagaies, qui auroient maſſacré ſur le champ le malheureux Aquambo, ſi le Roi, informé de ſon innocence, n'eût envoyé quelques Seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux. Danger d'un Négre d'Aquambo.

CÔTE DES ESCLAVES.

Familiarité des ſerpens dans les maiſons.

Quoique les ſerpens ne ſoient pas capables de nuire, ils ne laiſſent pas d'être fort incommodes, par l'excès de familiarité à laquelle ils s'accoûtument. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou ſix enſemble, juſqu'au fond des maiſons; ils ſe gliſſent ſur les chaiſes, ſur les bancs, ſur les tables, & même dans les lits. Sils trouvent dans un lit, qui n'eſt pas bien remué quelque place où ils puiſſent ſe nicher, ils y demeurent cinq ou ſix jours entiers, & ſouvent ils y font leurs petits. A la verité, l'embarras n'eſt pas grand pour s'en défaire. On appelle un Négre, qui prend doucement ſes Fétiches & qui les met à la porte. Mais s'ils ſe trouvent placés ſur quelque ſolive, ou dans quelque lieu élevé des maiſons, quoiqu'elles ne ſoient ici que d'un ſeul étage, il n'eſt pas aiſé d'engager le Négre à les en chaſſer. On eſt obligé fort ſouvent de les y laiſſer tranquilles, juſqu'à ce qu'ils en ſortent d'eux-mêmes (13). Suivant Barbot, lorſqu'un Negre eſt fatigué de voir trop longtems quelques-uns de ces Dieux dans ſa maiſon, il appelle le Prêtre voiſin, qui doit les porter au Temple du grand Serpent. Mais en ſuppoſant, avec Boſman, qu'il

(13) Boſman, *ubi ſup.* pag. 377.

ſoit permis aux Négres de les tirer de la maiſon d'un Blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'auroit pas la même liberté dans la ſienne. CÔTE DES ESCLAVES.

Un ſerpent ſe plaça un jour au deſſus de la table, où Boſman étoit accoutumé à prendre ſes repas; & quoiqu'il fût à la portée de la main, il ne ſe trouva perſonne qui eût la hardieſſe d'y toucher. Pluſieurs jours après, Boſman eut à dîner chez lui quelques Seigneurs du Pays. On parla du ſerpent. Il leva les yeux ſur celui qui étoit au-deſſus de ſa tête; & le faiſant remarquer à ſes Hôtes, il leur dit que ce pauvre Fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, étoit menacé de mourir de faim, s'il ne changeoit de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyoient plus ſenſé, & qu'il ne falloit pas douter qu'en ſecret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas pouſſée plus loin. Mais le jour ſuivant, Boſman ſe plaignit au Roi, devant les mêmes Seigneurs, qu'un de ſes Fétiches eût pris la hardieſſe de manger depuis quinze jours à ſa table ſans en être invité. Il ajouta que ſi cet effronté paraſite ne payoit pas quelque choſe pour ſa penſion & ſon logement, les Hollandois ſeroient forcés de le congédier. Le Aventure de Boſman.

CÔTE DES ESCLAVES.

Roi, qui aimoit cette eſpece de badinage, le pria de laiſſer le Fétiche tranquille, & promit de contribuer à ſa ſubſiſtance. Dès le ſoir, il envoya un bœuf gras à Boſman (14).

Sentence de mort contre tous les porcs de Juida, pour avoir tué un Fétiche.

Les animaux, qui tueroient ou bleſſeroient un ſerpent, ne ſeroient pas plus à couvert du châtiment que les hommes. En 1697, un porc, qui avoit été tourmenté par un ſerpent, ſe jetta deſſus & le dévora. Nicolas Pell, Facteur Hollandois, qui fut témoin de cette ſcêne, ne put être aſſez prompt pour l'empêcher. Les Prêtres porterent leurs plaintes au Roi, & perſonne n'oſant prendre la défenſe des porcs, ils obtinrent de ce Prince une Sentence qui condamnoit à mort tous les porcs de ſon Royaume. Des milliers de Négres, armés d'épées & de maſſues, commencerent auſſi-tôt cette ſanglante exécution. En vain les maîtres repréſenterent l'innocence de leurs troupeaux. Toute la race eût été détruite, ſi le Roi, qui n'avoit pas l'humeur ſanguinaire, n'eût arrêté le maſſacre par un contre-ordre. Le motif qu'il apporta aux Prêtres, pour juſtifier ſon indulgence, fut qu'il y avoit aſſez de ſang innocent répandu,

(14) Boſman, pag. 381, copié par Des Marchais, Vol. II. p. 143.

& que le Fétiche devoit être ſatisfait d'un ſi beau ſacrifice. Boſman, dans ſon ſecond voyage (15), vit un autre carnage de porcs à la même occaſion. Auſſitôt que le maïz commence à verdir, & qu'il eſt de la hauteur d'un pied, il eſt ordonné de tenir les porcs renfermés, ſous peine de confiſcation. C'eſt dans cette ſaiſon que les ſerpens mettent bas leurs petits; & le lieu qu'ils choiſiſſent eſt ordinairement quelque champ de verdure. Les Gardes & les domeſtiques du Roi, parcourent alors tout le Pays. Ils font main-baſſe ſur les porcs, avec d'autant plus de rigueur, que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les ſerpens noirs détruiſent encore plus de Fétiches que les Porcs; ſans quoi, dit l'Auteur, ces ridicules divinités multiplieroient tant, que tout le Royaume en ſeroit couvert (16).

CÔTE DES ESCLAVES.

Précaution contre les porcs en faveur des ſerpens.

Malgré les exemples continuels, qui devroient convaincre les Négres que ces animaux peuvent être tués comme des créatures, l'ignorance & la ſuperſtition les diſpoſe à croire certaines hiſtoires, que leurs Prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé de-

Un Portugais enleve un ſerpent Juida.

(15) Des Marchais, *ibid.* pag. 141.
(16) Le même, p. 337.

CÔTE DES ESCLAVES.

puis peu ſur la Côte, eut la curioſité d'emporter un ſerpent au Breſil. Lorſque ſon Vaiſſeau fut prêt à partir, il ſe procura ſecrettement un de ces animaux, qu'il renferma dans une boëte; & s'étant mis dans un Canot avec ſa proie, il comptoit de ſe rendre droit à bord. La mer étoit calme. Cependant le Canot fut renverſé, & le Portugais ſe noya. Les Rameurs Négres ayant rétabli leur Canot, retournerent au rivage, & négligerent d'autant moins la boëte, qu'ils avoient vû le Portugais fort attentif à la garder. Ils l'ouvrirent avec de grandes eſpérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs Fétiches! Leurs cris attirerent un grand nombre d'Habitans, qui furent informés auſſi-tôt de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable étoit mort, les Prêtres & la populace fondirent ſur tous les Marchands de ſa Nation qui étoient dans le Pays, les maſſacrerent & pillerent leurs magazins. Ce ne fut qu'aprés de longues difficultés, & même à force de preſens, qu'ils ſe laiſſerent engager à permettre que les Portugais continuaſſent leur commerce.

Embarras d'un Anglois pour avoir tué un ſerpent.

La ſeconde hiſtoire n'eſt pas moins ſurprenante. Un Anglois, nouvellement débarqué, trouva un de ces ſerpens dans

ſon lit. Il ignoroit qu'ils ne ſont pas redoutables; & n'étant pas mieux informé du reſpect qu'on leur porte dans le Pays, il tua celui qui venoit troubler ſon repos. La nuit étoit fort ſombre, & perſonne n'avoit été témoin de ſon avanture. Cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs autour du Comptoir. La populace menaçoit d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avoit eu l'audace de tuer leur Fétiche. Le Directeur allarmé prit d'abord le parti de faire paſſer ſecretement ſon Anglois au Comptoir de France; il donna ordre en même-tems que le Fétiche fut enterré; & ſe préſentant enſuite à la troupe furieuſe, il promit de punir le coupable, ſi l'on pouvoit prouver que quelque Fétiche eût été tué. Deux ou trois Prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La ſurpriſe du Directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la foſſe qu'on avoit creuſée pour l'animal, & l'en tirer, comme s'il y eut été mis de leurs propres mains. Il ſe vit dans la néceſſité d'employer les préſens pour les engager au ſilence, en attendant qu'il eût fait avertir le Roi, & le Capitaine, Protecteur de ſa Nation. Le peuple reçut ordre de

CÔTE DES ESCLAVES.

se retirer. Mais lorsque le tumulte fut appaisé, les Prêtres emporterent le serpent, & l'enterrerent avec les cérémonies ordinaire (17).

Etranges effets de la superstition.

Enfin, rien n'approche du respect des Négres pour les serpens. Si la pluie manque dans la saison des semences, ou le beau tems dans celle de la moisson, on ne voit sortir personne après la fin du jour, parce qu'on suppose le serpent irrité, & qu'on croit sa colere encore (18) plus redoutable dans les ténébres. Lorsqu'on veut écarter des Négres incommodes, il suffit de parler mal du serpent. Ils se bouchent les oreilles, & fuient aussi-tot vers la porte. Cependant, pour user de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un Blanc qu'ils n'aimeroient pas seroit exposé à des suites funestes. Dans l'incendie de quelque maison, s'il arrive que le feu consume un serpent, tous les Négres qui apprennent ce malheur donnent de l'argent aux Prêtres, pour les réconcilier avec le Fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils sont persuadés qu'il doit revenir bientôt, & qu'il ne manquera pas de ven-

(17) Le même, *ibid.* & suivantes.
(18) Atkins, p. 114.

ger ſa mort ſur ceux qui en ont été l'occaſion (19). CÔTE DES ESCLAVES.

Barbot nous apprend que dans toutes les parties du Royaume, il y a des loges ou des Temples pour l'habitation & l'entretien des ſerpens. C'eſt apparemment l'explication qu'il faut donner aux termes d'Atkins, lorſqu'il dit que les ſerpens ſont chéris dans leurs maiſons, qui s'appellent (20) *Derboys*. Barbot aſſure (21) que perſonne ne paſſe près de leurs loges, ſans s'y arrêter pour leur rendre un culte, & pour leur demander leurs ordres. Il ajoute que chacune de ces loges a ſa Prêtreſſe, qui eſt une vieille femme, entretenue des proviſions qu'on offre aux ſerpens, & qui répond à voix baſſe aux queſtions des adorateurs. Elle conſeille aux uns de s'abſtenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton; aux autres, de ne pas boire du vin de palmier, ni de la biere. Ces avis ſont obſervés religieuſement, avec une crainte continuelle de s'expoſer à la vengeance du ſerpent par la moindre négligence (22). Temples dédiés aux ſerpens dans tout le Pays.

Mais la principale loge, ou le Temple Cathédral, eſt ſitué à deux milles Temple principal du ſerpent.

(19) Boſman, p. 381.
(20) Atkins, pag. 113.
(21) Barbot, p. 342.
(22) Barbot, *ibid.*

CÔTE DES ESCLAVES.

(23) de la Ville Royale de *Sabi*, ou de Xavier, ſous un grand & bel arbre. C'eſt dans ce ſanctuaire que le chef & le plus gros des ſerpens fait ſa réſidence. Il doit être fort vieux, ſuivant le recit des Négres, qui le regardent comme le premier pere de tous les autres. On aſſure qu'il eſt de la groſſeur d'un homme, & d'une longueur incroyable (24).

Chemin qui y conduit.

Des Marchais dit que le Temple & le Palais du grand ſerpent ne ſont point à plus d'une demie-lieue à l'Oueſt de Xavier ou Sabi, Capitale du Royaume de Juida; que la route qui y conduit eſt la plus large du Royaume, quoiqu'elle le ſoit beaucoup moins que les grands chemins de France; que ſi elle étoit pavée de grandes pierres, elle reſſembleroit beaucoup aux reſtes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle eſt tout à la fois droite & étroite : Que le Pays n'ayant point d'autres voitures, que des hamacs, portés par deux Négres, il ſeroit inutile qu'elle eût plus de largeur (25).

Vœux & offrandes qu'on adreſſe au grand ſerpent.

Les Habitans de Juida invoquent le grand ſerpent dans les pluies, & dans les ſéchereſſes exceſſives, pour la ſer-

(23) Ce ſont des milles Hollandois, qui en valent ſept ou huit d'Angleterre. DesMarchais ſe trompe ici. *Voi.* quelques lig. plus bas.

(24) Boſman, p. 370.

(25) Des Marchais, Vol. II. pag. 155.

tilité des terres & l'heureux ſuccès de leurs moiſſons ; dans les affaires qui concernent le bien public & le gouvernement ; dans les maladies de leurs beſtiaux, ou pour obtenir qu'ils en ſoient préſervés ; enfin, dans toutes les néceſſités & les peines qui leur paroiſſent ſurpaſſer le pouvoir de leurs Fétiches ordinaires. Avec une ſi haute opinion du ſien, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils lui faſſent des offrandes conſidérables. Le Roy ſur-tout, à la ſollicitation des Prêtres & des Grands, lui envoie de riches préſens, dont les Prêtres profitent. C'eſt ordinairement des bujis, des étoffes de coton & de ſoye, des commodités de l'Europe & de l'Afrique, des beſtiaux, des vivres, & des liqueurs. Mais ces demandes ſont ſi ſouvent répetées, que le Roi s'en laſſe quelquefois, & les rejette. L'Auteur en rapporte un exemple, dont il fut témoin. Un jour qu'il avoit trouvé ce Prince de fort mauvaiſe humeur, il lui demanda ce qui pouvoit le chagriner. Sa réponſe fut qu'il avoit envoyé au ſerpent, dans le cours de l'année, des préſens fort riches, pour obtenir une abondante récolte, & qu'un de ſes Grands ne laiſſoit pas de lui en demander d'autres de la part des Prêtres, en le menaçant d'une année ſtéri-

CÔTE DES ESCLAVES.

Plaintes du Roi contre les Prêtres.

CÔTE DES ESCLAVES.

le, s'il les refuſoit. Il ajouta qu'il en arriveroit tout ce qu'il plairoit au ſerpent, mais qu'il étoit réſolu de ne pas donner davantage; d'autant plus, que la moitié de ſes grains étant déja pourrie dans les champs, il ne pouvoit guéres être plus maltraité (26).

Les préſens qu'on fait aux ſerpens ſont beaucoup plus conſidérables que ceux qu'on offre aux autres Fétiches. Ils ne ſe bornent point à des beſtiaux, de la volaille, & des fruits. Le grand Sacrificateur exige ſouvent une groſſe quantité de marchandiſes précieuſes, telles que des barils de bujis, de la poudre, de l'eau-de-vie, avec des hecatombes de bœufs, de moutons, & de chévres. Ces demandes ſont toujours proportionnées aux caprices, aux beſoins, & à l'avarice du Grand Prêtre, qui les tourne uniquement à ſon uſage, car le ſerpent eſt fort ſatisfait d'un mouton, ou de quelque piece de volaille qu'on lui ſert pour ſes repas. Quelquefois le Grand Prêtre demande un ſacrifice de quelques hommes, ou de quelques femmes. Comme perſonne n'oſe entrer dans le Temple avec lui & ſes Mi-

(26) Snelgrave dit que ſuivant leur tradition, ils ont toujours été délivrés de toutes ſortes de maux en invoquant le ſerpent, pag. 47.

niſtres, il leur eſt toujours fort aiſé d'emporter les offrandes des Fidéles, & de les appliquer à leurs beſoins. D'ailleurs, la ſuperſtition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (27). CÔTE DES ESCLAVES.

Les plus grandes Fêtes qu'on célébre à l'honneur du ſerpent, ſont deux proceſſions ſolemnelles, qui ſuivent immédiatement le couronnement du Roi. C'eſt la mere de ce Prince qui préſide à la premiere, & trois mois après, il conduit lui-même la ſeconde. Chaque année il s'en fait une autre, qui a le Grand Maître de la Maiſon du Roi pour guide. A l'exception des événemens extraordinaires, telles que les pluies & les ſéchereſſes exceſſives, une peſte, une famine, ou d'autres calamités publiques, le ſerpent ſe contente du culte journalier de ſes Prêtres, qui conſiſte en chants & en danſes, dont ils accompagnent les offrandes & les préſens du peuple. Des Marchais ayant été témoin de la proceſſion qui ſe fit le 16 d'Avril 1725, après le couronnement du Roi, nous en a laiſſé la deſcription ſuivante (28). Fêtes ſolemnelles à l'honneur du ſerpent.

Auſſi-tôt que ces proceſſions ſont an- Ordre & détail d'une proceſſion.

(27) Des Marchais, Vol. II. p. 144.

(28) Le même Voyageur remarque que toute la différence, lorſque le Roi s'y trouve en perſonne, c'eſt qu'il marche à la même place que ſa mere, environné de cinq Princes. *Ibid.* pag. 153.

CÔTE DES ESCLAVES.

noncées dans les Provinces, la preſſe eſt ſi grande aux environs de la Ville Capitale, qu'il ſeroit impoſſible de paſſer entre la Ville & le Temple, ſi la Cour ne donnoit des ordres pour faire ranger le Peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher d'abord un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, armés de longues gaules, qui ſont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire regner l'ordre, & de forcer le peuple à s'aſſeoir en ſilence ſur les talons. Ces Archers ſont ſuivis d'un Corps régulier de Mouſquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs Officiers à leur tête. On voit paroître après eux le Trompette Major du Roi, environné de vingt autres Trompettes. Le Tambour Major ſuit immédiatement, avec vingt autres Tambours, & les Flutes continuent de ſuivre en même nombre. Ces trois bandes d'inſtrumens, qui compoſent la muſique ordinaire du Roi, font tout le bruit dont ils ſont capables, en ſe faiſant entendre alternativement, ou tous enſemble. Enſuite, on voit venir douze des femmes du Roi, qui portent, deux à deux, les préſens de Sa Majeſté au ſerpent, c'eſt-à-dire, des bujis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicos, & des étoffes de ſoye. Le Valet de Chambre du

Roi ſuit ſeul, une canne à la main, la tête nue, & couvert, comme les Grands, d'un pagne qui traîne à terre. Vingt Trompettes viennent après lui, marchant deux à deux. Ils ſont ſuivis de quarante Soldats, qui marchent quatre à quatre; ceux-ci de vingt Flutes, deux à deux, & de vingt Tambours dans le même ordre. Douze femmes du Roi paroiſſent enſuite avec de grands paniers de roſeaux ſur la tête, dans leſquels ſont les vivres que le Roi préſente au ſerpent. Trois Nains du Roi leur ſuccedent, vêtus richement, avec des pagnes fort longs, qui ſervent encore à les faire paroître plus petits. Après eux, vient le Grand Maître des cérémonies, tête nue, la canne à la main, comme les autres Grands. Quarante Mouſquetaires, quatre à quatre, vingt Tambours, vingt Trompettes, & vingt Flutes rempliſſent l'intervalle ſuivant. Douze femmes du Roi s'avancent enſuite, chargées des préſens de la Reine Mere. Trois Valets de Chambre de la Reine Mere paroiſſent avec ſon fauteuil. Le dos de cette chaiſe eſt attaché aux épaules d'un des trois Valets, & les pieds ſont ſoutenus par les deux autres. Ils ſont ſuivis par trois Nains du Roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la Reine Mere pa-

CÔTE DES ESCLAVES.

CÔTE DES ESCLAVES.

roît ſeule, avec une canne à la main. Elle eſt vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derriere. Sa tête eſt couverte d'un bonnet rouge, travaillé avec beaucoup d'art & de propreté. Trois Dames du Palais la ſuivent, en habits fort riches, mais la tête nue. Douze Trompettes, douze Tambours, & douze Flutes du même ſexe marchent deux à deux après elles. Le grand Sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, & vêtu comme les Grands. Cette proceſſion eſt fermée par un Corps de quarante Mouſquetaires, & par un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, qui contiennent le peuple. L'Auteur compta deux cens ſoixante-ſix hommes, & cent ſoixante-ſeize femmes, qui formoient en tout un cortege de quatre cens quarante-deux perſonnes.

Hommages rendus au ſerpent.

Tous ces différens Corps arriverent au Palais du ſerpent, où ſans entrer dans la cour, ils ſe proſternerent à la porte, le viſage contre terre, frappant des mains, ſe couvrant la tête de pouſſiere, & pouſſant des cris de joie. Les Muſiciens des deux ſexes ſe rangerent des deux côtés, & redoublerent le bruit de leurs inſtrumens. Tandis que les Soldats firent un feu continuel de leurs

mousquets. Les femmes, qui étoient chargées des présens du Roi, & de ceux de la Reine Mere, entrerent ensuite dans la cour extérieure, & se rangerent sur deux lignes pour attendre la Princesse. Elle entra aussi, & délivra les présens au grand Sacrificateur. L'Auteur vit entrer avec elle le Valet de Chambre du Roi, le Maître des cérémonies, & les trois Dames du Palais. Mais cette Princesse même ne fut pas admise à l'honneur de voir le serpent. C'est une faveur que les Prêtres n'accordent pas même au Roi. Il ne lui est pas permis d'entrer dans l'édifice. Il rend ses adorations par la bouche du Grand Prêtre, qui lui apporte les réponses de la Divinité. Ensuite la procession retourne à Sabi dans le même ordre.

CÔTE DES ESCLAVES.

Personne n'entre dans le Temple.

A l'égard de celle qui se fait annuellement, Bosman observe que les Rois de Juida célébroient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence. Non-seulement ils envoyoient des offrandes considérables au serpent; mais ils distribuoient de riches présens aux Seigneurs de leur Cour, & l'usage les engageoit ainsi dans des dépenses excessives. Le Roi, qui occupoit le Trône, du tems de ce Voyageur, se lassa d'un joug si pesant; & l'interruption d'une année devint com-

Diminution de ferveur dans le Roi.

CÔTE DES ESCLAVES.

me une regle pour les années ſuivantes. Dans la derniere proceſſion que ce Prince avoit faite au Temple du ſerpent, l'Auteur apprit qu'au ſcandale des Européens, il avoit été accompagné d'un Capitaine François, nommé *Ducas*, qui n'avoit pas fait difficulté de ſe revêtir d'une peau de tygre, & d'autres ornemens du Pays, pour ſuivre le Roi dans ce pélérinage. Aujourd'hui ce Prince laiſſe le ſoin des cérémonies à ſes femmes; ce qui le diſpenſe d'une infinité de frais, qu'il ne pouvoit éviter, lorſqu'il s'y trouvoit lui-même.

Revenu que le Roi tire du culte du ſerpent.

Cependant le revenu qu'il tire de ce culte n'eſt pas tout-à-fait mépriſable. Tous les ans, depuis le tems où l'on ſéme le maïz, juſqu'à ce qu'il ſoit élevé de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres, dit le même Auteur, profitent ſucceſſivement de la ſuperſtition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le ſerpent ſe fait une occupation, tous les ſoirs, & pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour leſquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inſpire une eſpece de fureur, qui demande de grands ſoins pour leur guériſon. Alors les parens ſont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on

Filles aimées par le ſerpent.

bâtit près du Temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé. Ils leur fourniſſent pendant cette retraite toutes les proviſions néceſſaires à leur ſubſiſtance; & le zéle eſt ſi grand pour cette contribution, que les Prêtres n'ont pas beſoin alors d'autre ſecours pour leur entretien. Lorſque le tems des remedes eſt expiré, & que les filles ſe croyent guéries d'un mal, dont elles n'ont pas reſſenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de ſortir; mais ce n'eſt qu'après avoir payé les frais prétendus du logement, & des autres ſoins. L'une portant l'autre, cette dépenſe monte à la valeur de cinq livres ſterlings; & comme le nombre des priſonnieres eſt toujours fort grand (29), la ſomme totale doit être conſidérable. Chaque Village a ſon édifice particulier pour cet uſage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple eſt que toutes ces ſommes appartiennent au ſerpent; mais l'Auteur aſſure que le Roi en tire la meilleure part (30).

CÔTE DES ESCLAVES.

Elles ſont renfermées dans un édifice particulier.

Dans le premier voyage que Boſman fit ſur cette Côte, on lui raconta qu'une

(29) Boſman, *ubi ſup.* pag. 371.

(30) Des Marchais raconte la même choſe, avec quelques circonſtances différentes, Vol. II. p. 171.

CÔTE DES ESCLAVES.

fille n'avoit pas été plûtôt touchée du ſerpent, qu'elle devenoit furieuſe. Il compare cette fureur à celle des anciennes Bacchantes, ou des Prêtreſſes qui rendoient les Oracles. On l'aſſura que dans leurs tranſports elles briſoient tout ce qui tomboit ſous leurs mains, & que juſqu'au moment qu'elles étoient renfermées, elles commettoient mille actions diaboliques. Aux doutes qu'il témoignoit ſur la vérité de ces récits, on répondoit qu'il ignoroit toute la puiſſance du ſerpent, & que ce grand Fétiche étoit capable de faire venir une fille à lui, avec quelque ſoin qu'on pût la lier ou l'enchaîner dans ſa maiſon. Mais un Négre aſſez ſenſé, dont l'Auteur s'attira la confiance & l'amitié, lui découvrit naturellement le fond du myſtere. Les Prêtres ont l'adreſſe d'engager, par des préſens ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le ſerpent, à pouſſer des cris affreux dans les rues, pour feindre enſuite qu'il les a touchées, & qu'il leur a commandé de ſe rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pû venir au ſecours, elles ſont menacées d'être brûlées vives, ſi elles révelent le ſecret. La plûpart s'en trouvent aſſez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; & celles mêmes qui

Explication du myſtere.

qui auroient eu quelque ſujet de mécontentement, ſont perſuadées que les Prêtres ſont aſſez puiſſans pour exécuter leurs menaces. CÔTE DES ESCLAVES.

Le même Négre apprit à l'Auteur ce qui lui étoit arrivé avec une de ſes propres femmes. Elle étoit jolie ; & s'étant laiſſée ſéduire par quelque Prêtre, elle s'étoit miſe à crier pendant la nuit, à faire la furieuſe, & à briſer tout ce qui ſe préſentoit autour d'elle. Mais le Négre, qui n'ignoroit pas la cauſe de ſa maladie, la prit par la main, comme s'il eût été réſolu de la mener au Temple du ſerpent, & la conduiſit au contraire à quelques Marchands Brendebourgeois, qui faiſoient alors leur cargaiſon d'Eſclaves ſur la Côte. Lorſqu'elle s'apperçut qu'il étoit diſpoſé ſérieuſement à la vendre, ſa folie l'abandonna au même inſtant. Elle ſe jetta aux pieds de ſon mari, elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes, & lui ayant promis ſolemnellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grace pour la premiere. Le Négre convenoit que cette démarche avoit été fort hardie, & que ſi les Prêtres en avoient eu le moindre ſoupçon, elle lui auroit peut-être couté la vie. Avanture d'un Négre avec ſa femme.

Pendant que l'Auteur étoit à Juida, Une fille du

CÔTE DES ESCLAVES.

le Roi fit enfermer une de ſes filles dans l'édifice du ſerpent. Elle avoit donné auſſi des ſignes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'auſſi long-tems que l'uſage le demande, & toutes les autres filles qui s'y trouverent avec elle, obtinrent la liberté à ſon occaſion. Le jour qu'on lui accorda celle de ſortir, elle fut ramenée au Palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étoient ſorties dans le même tems. L'Auteur la vit dans ſa marche. Elle étoit nue, & ſans autre pagne qu'une écharpe de ſoye, paſſée entre les jambes. Sa tête & ſes bras étoient fort ornés de bijoux. S'étant arrêtée avec ſes Compagnes dans la premiere cour du Palais, elle y fit toutes ſortes d'extravagances, au bruit de pluſieurs inſtrumens de muſique. Quelques Négres firent remarquer à l'Auteur que c'étoit un reſte de ſa premiere folie, dont il ne ſeroit pas aiſé de la guérir, parce qu'elle étoit ſortie du Temple avant le terme. Tous les Habitans de quelque diſtinction s'empreſſerent de lui apporter des préſens; & la foule fut ſi grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durerent pendant trois jours. Ainſi, de quelque maniere qu'on veuille expliquer cette avanture, la Princeſſe

Roi eſt aimée du ſerpent.

But de cet artifice.

reçut des ſommes conſidérables pour ſa guériſon, tandis que les autres filles étoient obligées d'acheter la même faveur à grand prix. CÔTE DES ESCLAVES.

S'il ſe trouve quelques Négres aſſez raiſonnables pour reconnoître l'impoſture, le deſir de plaire au Roi & la crainte des Prêtres les forcent au ſilence. L'Auteur en fut témoin dans ſon dernier voyage. La femme du Capitaine Thom, Négre de la Côte d'Or, que ſa conduite avoit fait choiſir par les Anglois pour leur Interpréte, avec la qualité de Capitaine, devint furieuſe ou folle, & rejetta ſur le ſerpent la cauſe de ſa maladie. Thom, pour qui la Religion du Pays étoit étrangere, au lieu d'envoyer ſa femme au Temple du ſerpent, la chargea de chaînes, & la tint renfermée. Elle en conçut une fureur ſi réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ſes plaintes juſqu'aux Prêtres. La qualité d'Etranger, & la différence des Religions ne leur permirent point de ſe venger ouvertement du mari, mais ils l'empoiſonnerent ſécretement; & ſi le poiſon n'eût pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une paralyſie, qui lui ôta l'uſage de la langue & de tous les membres. Boſman, qui le laiſſa dans cette triſte ſituation à

Avanture du Capitaine Thom.

CÔTE DES ESCLAVES.

son départ, ignora toujours s'il s'étoit rétabli (31).

Diviſion du ſacerdoce entre les deux ſexes.

Le miniſtere de la Religion eſt partagé ici entre les deux ſexes. Les Prêtres & les Prêtreſſes ſont ſi reſpectés, que ce ſeul titre les met à couvert du dernier ſupplice pour toutes ſortes de crimes. Cependant le dernier Roi ne fit pas difficulté de violer cet uſage, du conſentement de tous les Grands. Un Prêtre s'étant engagé dans une conſpiration contre l'Etat, & contre la perſonne (32) du Roi, ce Prince le fit punir de mort, avec pluſieurs autres coupables.

Grand-Prêtre du ſerpent.

Les *Féticheres* ou les Prêtres ont, ſuivant Atkins, un Chef qui les gouverne, & qui n'eſt pas moins conſideré que le Roi. Son pouvoir balance même aſſez ſouvent l'autorité royale, parce que dans l'opinion qu'il converſe familierement avec le grand Fétiche, tous les Habitans le croyent capable de leur cauſer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le Roi, & pour forcer également le Maître & les Sujets de fournir à tous ſes beſoins (33).

Des Marchais obſerve que ce grand

(31) Boſman, *ubi ſup.* pag. 371. & ſuivantes.

(32) Le même p. 384.

(33) Atkins, pag. 113, & ſuivantes.

Prêtre, ou ce grand Sacrificateur, eſt le ſeul qui puiſſe entrer dans l'appartement ſecret du ſerpent, & que le Roi même ne voit cette Idole redoutée qu'une fois dans le cours de ſon régne, lorſqu'il lui préſente les offrandes, trois mois après ſon couronnement. Suivant le même Auteur, le grand Sacerdoce eſt héréditaire dans une même famille, dont le Chef joint cette dignité ſuprême à celle de Grand du Royaume, & de Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres ſont dépendans de lui, & ſoumis à ſes ordres (34). Leur Tribu eſt fort nombreuſe. Les mâles (35) ſe trouvent Prêtres, par le droit de leur naiſſance. Il eſt aiſé de les reconnoître aux marques & aux cicatrices qu'on leur fait ſur le corps dès leur premiere jeuneſſe. Leur habit ordinaire n'eſt pas différent de celui du peuple; mais ils ont le droit de ſe vêtir comme les Grands, lorſqu'ils ſont capables de cette dépenſe.

CÔTE DES ESCLAVES.

Cette dignité eſt héréditaire.

Les Prêtres du Royaume de Juida, & le grand Sacrificateur même (36), n'ont aucun revenu fixe. Ils exercent le trafic, comme le commun des Négres. Si le ha-

Occupations des Prêtres.

(34) Le Grand-Prêtre s'appelle Beti, apparemment parce qu'il eſt Gouverneur de la Province de ce nom.

(35) Des Marchais, Vol. I pag. 236.

(36) Le même, Vol. II. pag. 151.

COTE DES ESCLAVES.

zard les favoriſe, & que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfans, & de leurs Eſclaves, ils puiſſent cultiver une grande étendue de terres, nourrir beaucoup de beſtiaux, acheter des Eſclaves, & les revendre avec avantage; la conſidération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune. Mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes ſortes d'artifices. On voit des familles entieres, ruinées par leurs extorſions. La plûpart des Grands, qui font les eſprits forts, ou plûtôt qui n'ont aucun principe de Religion, regardent leurs Prêtres comme autant d'impoſteurs & de fripons. Ils en font l'aveu aux Blancs, qui s'attirent leur confiance. Mais leur conduite eſt fort oppoſée à leurs ſentimens. La crainte du peuple, qui eſt le jouet continuel de l'adreſſe des Prêtres & l'inſtrument de leur malignité, les force de ſe couvrir en public d'un maſque de Religion.

Prêtreſſes nommées Bétas.

Les femmes, qui ſont élevées à l'Ordre de Bétas ou de Prêtreſſes, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles ſoient nées ſouvent d'une concubine Eſclave. Elles ſe qualifient particulierement du titre d'*Enfans de Dieu*. Tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs

maris des hommages ſervils, les Bétas exercent un empire abſolu ſur eux & ſur leurs biens. Elles ſont en droit d'exiger qu'ils les ſervent, & qu'ils leur parlent à genoux. Auſſi les plus ſenſés d'entre les Négres n'épouſent-ils guéres de Prêtreſſes, & conſentent-ils encore moins que leurs femmes ſoient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles ſoient choiſies ſans leur participation, la loi leur défend de s'y oppoſer, ſous peine d'une rigoureuſe cenſure, & de paſſer pour gens irréligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (37). CÔTE DES ESCLAVES.

Des Marchais rapporte les formalités qui s'obſervent dans l'élection des Prêtreſſes. On choiſit, chaque année, un certain nombre de jeunes vierges, qui ſont ſéparées des autres femmes, & conſacrées au ſerpent. Les vieilles Prêtreſſes ſont chargées de ce ſoin. Elles prennent le tems où le maïz commence à verdir; & ſortant de leurs maiſons, qui ſont à peu de diſtance de la Ville, armées de groſſes maſſues, elles entrent dans les rues en pluſieurs bandes de trente ou quarante, elles y courent comme des furieuſes, depuis huit heures du ſoir juſqu'à minuit, en criant *Nigo bodina-* Etranges formalités de leur élection.

(37) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 384. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

me, c'eſt-à-dire dans leur langue, *Arrêtez*, *prenez*. Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans juſqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervalle, leur appartiennent de droit; & pourvû qu'elles n'entrent point dans les cours ou dans les maiſons, il n'eſt permis à perſonne de leur réſiſter. Elles ſeroient ſoutenues par les Prêtres, qui acheveroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déja tués de leurs maſſues.

Sort des jeunes filles qui ſont choiſies.

Ces vieilles Furies conduiſent dans leurs cabanes les jeunes perſonnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartemens qui ne ſont deſtinés qu'à cet uſage, où elles les tiennent renfermées pour les inſtruire, & pour leur donner la marque du ſerpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où ſont leurs filles; & loin de s'en affliger, la plûpart ſe croyent fort honorés de voir tomber le choix ſur leur ſang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au ſervice du ſerpent. Les Prêtreſſes parcourent ainſi toutes les parties du Royaume. Elles employent ordinairement quinze jours à cette courſe; à moins que le nombre des filles qui leur manque ne ſoit rempli plûtôt. S'il ne l'eſt pas, dans l'eſpace

même de quinze jours, elles continuent leurs enlevemens nocturnes.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les jeunes filles ſont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître. On leur fait apprendre les danſes & les chants ſacrés qui ſervent au culte du ſerpent. Mais la derniere partie de ce noviciat eſt très-ſanglante. Elle conſiſte à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux, & ſur-tout de ſerpens. Comme cette opération ne ſe fait point ſans de vives douleurs, & ſans une grande effuſion de ſang, elle eſt ſuivie fort ſouvent de fiévres dangereuſes. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; & perſonne n'oſant approcher de leurs maiſons, elles ſont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle aprés la guériſon de tant de bleſſures. On la prendroit pour un ſatin noir à fleurs. Mais ſa principale beauté, aux yeux des Négres, eſt de marquer une conſécration perpétuelle au ſervice du ſerpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le reſpect du peuple, & leur donne quantité de privileges, dont le principal eſt de tenir dans une profonde ſoumiſſion les hommes qui ſont la folie de les épouſer.

Leur éducation.

CÔTE DES ESCLAVES.

Un mari qui entreprendroit de corriger ou de répudier une femme de cette classe, s'exposeroit à la fureur de tout le Corps des Prêtresses. Aussi-tôt que l'instruction est achevée, & les blessures parfaitement guéries, on assure les jeunes Bétas que c'est le serpent qui les a marquées. Quelque idée qu'elles ayent de leur sort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit; sur-tout, lorsqu'on leur répete avec beaucoup de force, que si elles répondent mal à leur élection, ou si elles révelent les mysteres qu'on leur a communiqués, elles seront emportées & brûlées vives par le serpent. Alors, leurs Maîtresses prennent l'occasion de quelque nuit fort obscure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laissent à la porte, avec ordre d'appeller leurs parens, qui ne manquent guéres de les recevoir avec joie, & d'aller rendre graces au serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens le prix qu'elles jugent à propos d'exiger pour le logement & le maintien de leurs Eleves. Il n'en faut rien rabattre, si l'on ne veut qu'il soit doublé ou triplé, sans aucune esperance de diminution. Ces contributions se divisent en trois parts,

Maniere dont elles retournent dans leur famille.

dont l'une appartient au grand Sacrificateur, l'autre aux Prêtres, & la troiſiéme aux Prêtreſſes. CÔTE DES ESCLAVES.

Les jeunes filles rentrent dans l'ordre de leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur conſécration, pour y répeter les inſtructions qu'elles ont reçues. Lorſqu'elles deviennent nubiles, c'eſt-à-dire, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célébre la cérémonie de leurs nôces avec le ſerpent. Les parens, fiers d'une ſi belle alliance, leur donne les plus beaux pagnes, & la plus riche parure qu'ils puiſſent ſe procurer dans leur condition. Elles ſont menées au Temple. Dès la nuit ſuivante, on les fait deſcendre dans un un caveau bien vouté, où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois ſerpens qui les épouſent par commiſſion. Pendant que le myſtere s'accomplit, leurs Compagnes, & les autres Prêtreſſes, danſent & chantent au ſon des inſtrumens, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y paſſe. Une heure après, elles ſont rappellées, ſous le nom de femmes du grand ſerpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne ſçauroit douter, remarque l'Auteur, que ces Commiſſaires du ſerpent ne ſoient des créatures plus propres au mariage que les

Leur mariage avec le ſerpent.

Explication de leur impoſture.

CÔTE DES ESCLAVES.

Reptiles; d'autant plus que les fruits de cette avanture ſont toujours de l'eſpece humaine. Le jour ſuivant, on reconduit les jeunes Prêtreſſes dans leur famille; & du même jour elles participent à toutes les offrandes qui ſont préſentées au ſerpent leur mari. S'il ſe préſente quelque Négre pour les épouſer, il les obtient auſſi facilement qu'une fille ordinaire; mais c'eſt à condition de les reſpecter, comme le ſerpent même, dont elles portent l'empreinte. Il eſt obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles déſirent, & de ſe ſoumettre conſtamment à leur autorité. Ces femmes ſont diſtinguées par le nom de Bétas. Elles demeurent rarement ſans maris, ſur-tout lorſqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occaſion de ſe marier vendent leurs faveurs au Public (38).

Infâme trafic des vieilles Prêtreſſes.

Les vieilles Prêtreſſes ſont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, ſe retirent dans des habitations particulieres, qui peuvent être comparées à nos Couvents. Atkins les regarde comme autant de vieilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent ſous leur

(38) Des Marchais, Vol. II. p. 144. & ſuiv.

conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches Cabaſchirs ſont ordinairement les premiers qui compoſent avec elles pour la ſéduction de ces jeunes victimes. Elles perſuadent ſans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le ſerpent, il leur a déclaré ſes intentions & ſes ordres. Après leur avoir fait connoître celui qui doit être favoriſé, elles leur montrent l'art de ſe rendre plus aimables à ſes yeux, pour ſe mettre en droit d'augmenter le prix, à meſure qu'elles échauffent ſes déſirs. Elles font enviſager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaiſance, des récompenſes extraordinaires dans le Pays du ſerpent, qu'elles leur repréſentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le ſerpent même y paroîtra beaucoup plus aimable, & qu'il ne prend ici ſa plus laide forme, que pour donner plus de mérite à leur obéiſſance. La moindre indiſcrétion d'une fille, continue le même Auteur, ſeroit punie de mort; & perſonne n'oſeroit accuſer une Prêtreſſe, ou ſoutenir quelque choſe en Juſtice contre ſon témoignage (39).

CÔTE DES ESCLAVES.

Leur habileté à ſéduire les jeunes.

Il eſt à propos d'obſerver que Boſman parle des filles qui ſont renfermées à titre de furieuſes, & qu'il les diſtingue

(39) Voyage d'Atkins pag. 114. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

de celles qu'on arrête pour le Sacerdoce. Atkins fait la même distinction ; au lieu que Des Marchais les confond toutes sous le nom de Prêtresses, sans dire un seul mot de celles qui ne sont que furieuses. Cette différence ne peut venir que d'un peu plus ou moins d'exactitude dans les informations ; car leurs récits sont les mêmes, à l'exception de quelques circonstances. Ainsi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuses devenoient Prêtresses ; & l'autre avoir conçu, que les Prêtresses étoient sujettes à des accès de fureur.

Réflexions d'Atkins sur l'origine du culte du serpent.

Concluons cet article par quelques réflexions d'Atkins, sur l'origine du serpent & de son culte. Cet Ecrivain, qui ignoroit apparemment la tradition des Négres, ou qui la regardoit comme une fable ridicule, remonte jusqu'au tems de Salomon ; & supposant qu'Ophir, où ce Prince envoyoit ses flottes, ne pouvoit être que Sophala, il s'imagine qu'elles alloient jusqu'à la Côte d'Or, & qu'elles y laissérent quelques notions du serpent, que Moyse éleva dans le désert. Les paons, dont parle le texte sacré, étoient, suivant le même Auteur, des oiseaux à couronne. Il conçoit, dit-il, que Gordon (40) peut ne s'être pas

(40) Voyez sa Grammaire chronologique, p. 327.

trompé, lorſqu'il a jugé que la loi de Moyſe s'eſt introduite autrefois dans quelques Régions de la Nigritie. Cette conjecture lui paroît extrêmement fortifiée par la reſſemblance de pluſieurs dénominations, & de certaines coutumes que les Négres ont reçûes vraiſemblablement des Juifs, ſur-tout de celle de la Circonciſion, qui eſt en uſage dans preſque toutes les parties de la Côte. Il croit auſſi fort probable que les Egyptiens, de qui Abraham l'avoit empruntée, puiſſent l'avoir tranſmiſe eux-mêmes, avec leur commerce, dans toutes ces Régions de l'Afrique. Il ne voit, dit-il, que deux objections à former contre cette opinion; la premiere, que la communication de ces uſages auroit pu ſe faire plus aiſément par les Malayens ou les Turcs Négres qui habitent le milieu de l'Afrique; la ſeconde, que chez les Mahométans la Circonciſion n'eſt pas obſervée comme un précepte, mais comme une ſimple tradition. CÔTE DES ESCLAVES.

D'autres ſe ſont figurés que le culte du ſerpent parmi les Négres de Juida, comme celui du bœuf, de la vache, du crocodile, & du chat parmi les Egyptiens, ne doit ſa naiſſance qu'à l'utilité de toutes ces créatures. En Egypte, les crocodiles & les chats faiſoient la guerre Autre explication du même culte.

CÔTE DES ESCLAVES.

aux reptiles qui ravageoient les fruits. Ici les ſerpens, que les Négres honorent, combattent d'autres eſpeces de ſerpens vénimeux, & détruiſent différentes ſortes de vermines qui nuiſent beaucoup aux productions de la terre.

Fin du XIVe Volume.

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO Napoli

81500